

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES ADHÉMAR

ET SUR

MME DE SÉVIGNÉ.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LES ADHÉMAR

ET SUR

Mme DE SÉVIGNÉ

Renfermant la généalogie détaillée des Barons et des Comtes de Grignan, des Seigneurs de La Garde, de Lombez, etc.; de la famille de Sévigné, depuis son alliance avec la famille des Adhémar; des Seigneurs Felix Du Muy, derniers Comtes de Grignan; ainsi que la monographie du château de cette ville, de son église monumentale, de son Chapitre collégial, etc.

SUIVI DE NOTES ET DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR L'ABBÉ NADAL

CHANOINE DE VALENCE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.



VALENCE

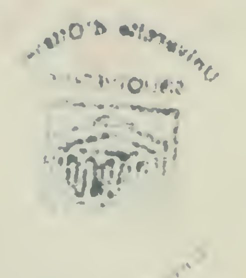
IMPRIMERIE DE MARC AUREL, ÉDITEUR

IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR

—

1858





ESSAI HISTORIQUE

SUR

LES ADHÉMAR

ET SUR

Mme DE SÉVIGNÉ.

CHAPITRE I

Origine des Adhémar. — Les ducs de Gênes. — Période primitive et obscure.

Il est peu de familles, surtout dans les régions méridionales de la France, qui remontent à une époque plus reculée que celle des Adhémar. La célébrité de cette maison, l'étendue de ses domaines, l'éclat de ses alliances et l'antiquité de ses titres lui assignent un des premiers rangs dans la noblesse provençale.

Aussi quelques chroniqueurs la font-ils figurer dans l'histoire dès le commencement de la monarchie française ; d'autres, en plus grand nombre, parlent du crédit dont elle jouissait et de son illustration sous les rois carlovingiens ; il en est même qui vont jusqu'à rattacher son berceau à celui de Charlemagne. Voilà, sans doute, une assez glorieuse origine ; mais il est à regretter que d'épaisses ténèbres l'enveloppent de toute part, et qu'on ne puisse l'invoquer, en bonne critique, pour asseoir le début d'une généalogie. En effet, j'ai hâte de le dire, rien de plus arbitraire que les conjectures qui ont été hasardées sur ce point, rien de plus obscur que les divers systèmes par lesquels on a tenté jusqu'ici de débrouiller ce chaos. Vouloir concilier tant de systèmes et soumettre des conjectures aussi vagues à un examen approfondi, ce serait tenter l'impossible.

Au reste, cet embarras n'a rien qui doive surprendre. Tout le monde sait qu'il fut un temps où la plupart des *hauts et puissants seigneurs* se plaisaient à entourer le berceau de leur famille de tené-

bres mystérieuses. Non moins attentifs à se prévaloir de la renommée de *leurs grands-pères*, comme dit Mme de Sévigné, qu'à préparer à leurs descendants de glorieux souvenirs, quelques-uns d'entr'eux remontaient de siècle en siècle, jusqu'aux périodes historiques les plus fabuleuses, recueillant, sur leur passage, les débris de toutes les chroniques, fouillant jusque dans les traditions les plus équivoques pour y chercher quelque nom, quelque souvenir, quelque titre qu'il leur fût possible de s'approprier, ne fût-ce que sur de simples analogies, et quelquefois même, dit-on, forçant la main aux historiographes qui étaient assez officieux pour immoler la critique au désir de leur plaire.

Aujourd'hui cette vanité puérile a fait son temps; la noblesse, en perdant sa position sociale, est devenue moins chatouilleuse en cet endroit, et sans répudier l'honneur de son origine, elle trouve plus de mérite et de gloire dans ses qualités personnelles que dans la célébrité souvent imaginaire de ses premiers aïeux. L'histoire est aussi devenue plus sévère; le flambeau de la critique à la main, elle a pénétré à son tour dans le dédale des généalogies; elle a discuté la valeur des titres et des documents; elle a su démêler la vérité de l'erreur, et, procédant avec une noble indépendance, elle n'a recueilli comme pièces de bon aloi que celles qui offraient des caractères incontestables d'authenticité.

C'est pourquoi les historiographes modernes ne remontent guère au-delà des premières croisades; ils ne rejettent pas les faits antérieurs qui peuvent être constatés; mais ils croient que ces faits sont peu nombreux, et ils regardent, en général, comme suspectes toutes les chroniques d'une époque plus reculée.

Conformément à cette règle, dont il serait facile de justifier la sagesse, on doit diviser l'histoire des Adhémar en deux périodes : l'une, primitive, semble n'offrir que des récits fabuleux; l'autre, purement historique, est appuyée sur des titres irrécusables.

La première, ne comprenant que des faits incertains, devrait être considérée comme non avenue; je la donnerai néanmoins pour ce qu'elle vaut, laissant au lecteur judicieux le soin de l'apprécier selon qu'elle le mérite.

Honoré Bouche est celui de tous les historiens de Provence qui paraît avoir étudié avec le plus d'attention l'origine des Adhémar; il la fait remonter jusqu'au VIIe siècle, fondé sur les mémoires d'un conseiller du roi au siége d'Arles, nommé François Rebattu. Ces mémoires, dit Honoré Bouche, avaient été recueillis dans les anciennes écritures de quatre notaires de Provence, et ils servaient de pièces justificatives à un poème sur la famille des Adhémar, composé par Rebattu lui-même, et dédié à l'archevêque d'Arles, François Adhémar de Monteil de Grignan.

Il va sans dire que ce poème est inconnu aujourd'hui, aussi bien que les pièces justificatives dont il était accompagné. Quoi qu'il en

soit, voici la genèse des Adhémar telle que la donne l'historien de Provence.

Le premier seigneur de cette famille fut Lambert Adhémar de Monteil. Il vivait en 685, était duc de Gênes, vicomte de Marseille, baron ou seigneur de Monteil, aujourd'hui Montélimar, et avait épousé Marguerite de Bourgogne, de laquelle il eut deux fils : Hugues Giraud Adhémar et Hugues Adhémar de Monteil.

Le premier, Hugues Giraud, succéda à son père en 728, et il épousa Yolande, fille d'Isauret Tursin, dernier roi de Toulouse, de laquelle il eut deux fils dont je parlerai un peu plus tard.

Le second, Hugues Adhémar, épousa Brigitte d'Aquitaine, et en eut trois fils, qui moururent glorieusement dans une guerre contre les Sarrazins (1).

L'historiographe Louvet, qui, sur la foi d'Honoré Bouche, reproduit cette filiation, ajoute que Raymond de Soléry, parlant de la maison Adhémar, confirme le témoignage du conseiller Rebattu. Raymond dit, en effet, que Hugues Adhémar de Monteil, commandant l'armée navale sous Charlemagne, détruisit celle des Sarrazins qu'il chassa de l'île de Corse ; qu'en récompense de sa valeur, il fut fait duc de Gênes, et que Giraud II et Giraud III, son fils et son neveu, jouirent d'une grande renommée sous Louis-le-Débonnaire (2).

On trouve à peu près le même récit dans les chroniques de Jacques de Bergame, dans l'*Histoire des révolutions de Gènes*, par Odo de Gissei, et dans celle de Toulouse, par Nogué (3). Il a même été reproduit par quelques écrivains modernes, entr'autres par l'auteur de l'*Histoire de Louis XI* : « Charlemagne, dit Duclos, ayant » rebâti Gênes, l'annexa à l'empire français, sous le gouvernement » d'un comte particulier. Le premier, nommé Adhémar, défit les » Sarrazins et conquit l'île de Corse (4). »

L'auteur de l'*Histoire de la république de Gènes* est encore plus explicite : « Charlemagne, dit-il, ayant chassé les Lombards de » l'Italie, où ils avaient régné 130 ans, fit rebâtir la ville de Gênes, » et lui rendit son premier lustre. Pepin, qui fut investi par son » père du royaume d'Italie, donna la souveraineté de Gênes, avec » la qualité de comte, à son parent Adhémar, dont les descendants » la conservèrent sans trouble pendant 100 ans (5). »

Enfin, les trois bandes qui forment le blason des Adhémar, et qui se trouvent en Corse sur les anciens édifices, écartelées avec la croix de Gênes, paraissent encore appuyer ces divers témoignages.

(1) *Histoire de Provence*, par Honoré Bouche, tom. I, p. 900.
(2) Louvet, *Abrégé de l'histoire de Provence*, tom. I, p. 506.
(3) Odo de Gissei, *Histoire des révolutions de Gènes*, chap. 25, p. 315. Nogué, *Histoire de Toulouse*, p. 7.
(4) Duclos, *Histoire de Louis XI*, tom. I, p. 100.
(5) *Histoire de la république de Gènes*, 3 vol. in-12, 1742, tom. I, p. 7.

Toutefois, quelque probable que puisse être une opinion fondée sur tant de preuves, je n'hésite pas à reconnaître qu'elle est de peu de valeur dans la balance de la critique. En effet, tous les écrivains que je viens de citer se sont copiés les uns les autres; aucun ne signale, à l'appui de ses assertions, des documents originaux. Comment l'aurait-il fait, puisque les plus anciens titres de la famille Adhémar, conservés autrefois dans le château de la Garde, ne remontaient pas au-delà du xe siècle? Il est donc impossible d'invoquer de pareils témoignages pour établir la haute antiquité d'une généalogie.

D'ailleurs, quelqu'unanimes qu'ils soient à adjuger la souveraineté de Gênes aux Adhémar, ces écrivains se contredisent en plusieurs points essentiels : le récit de Louvet et de Bouche ne concorde pas entièrement avec celui de Raymond de Soléry; car, selon les premiers, ce fut Hugues Giraud qui hérita du duché de Gênes, et, s'il faut en croire le second, ce fut Hugues Adhémar qui en reçut l'investiture de Charlemagne; de plus, selon Bouche, les trois fils de Hugues Adhémar périrent dans la guerre contre les Sarrazins, et, selon Raymond de Soléry, Giraud, fils du même Hugues Adhémar, fut très-renommé sous Louis-le-Débonnaire! Il est donc évident qu'il règne dans ce récit beaucoup d'obscurité. Admettons néanmoins que les premiers Adhémar ont fait partie de l'expédition contre les Sarrazins, et continuons leur généalogie d'après les historiens de Provence.

Hugues Giraud eut deux fils d'Yolande, son épouse :

Giraud Lambert et Giraud Hugues.

Giraud Lambert mourut sans succession.

Giraud Hugues hérita des titres de son père, et épousa Brigitte d'Albret, de laquelle il eut quatre fils :

Lambert Giraud Adhémar,

Charles Adhémar de Monteil,

Giraud de Monteil,

Adhémar de Monteil.

Le quatrième, Adhémar de Monteil, embrassa l'état ecclésiastique et devint évêque de Mayence.

Le troisième, Giraud de Monteil, mourut sans postérité.

Le deuxième, Charles Adhémar, fut, dit-on, filleul de Charlemagne, et mourut aussi sans successeurs.

Le premier, Lambert Giraud, fut, comme son père, vicomte de Marseille, duc de Gênes, seigneur de Monteil, et il épousa Geneviève de Rohan, de laquelle il n'eut qu'une fille, nommée Mabille Adhémar, qui fut mariée l'an 1030 avec Gontard de Montdragon.

Cette partie de la filiation des Adhémar est extraite d'un document sur lequel je dois dire quelques mots.

L'Hermite-de-Souliers, dans sa *Toscane française*, article d'*Ornano*, assure avoir vu l'original d'une transaction passée à Barcelone,

le 6 juin de l'année 830, entre Lambert Giraud Adhémar, duc de Gênes, et ses frères Charles et Girand, « dans laquelle, dit l'Her-» mite, ces seigneurs conviennent, par la médiation d'Adhémar de » de Monteil, évêque de Mayence, leur frère, que Charles, filleul » de Charlemagne, aura pour son patrimoine le palais et la ville de » Saint-Paul-Trois-Châteaux, les forteresses de Barry, de Cabrières » et de Boulène; que Giraud aura le château d'Orange..., etc. »

Pithon-Curt, le savant auteur de l'*Histoire de la noblesse du comtat*, n'a pas vu ce titre et doute même qu'il ait jamais existé. Ce qui le lui fait regarder comme suspect, c'est : 1° le nom propre qu'on y donne à cette maison, bien que l'usage n'en fût pas encore établi; 2° la dénomination de *Villa* ou *Castrum Abolenæ*. « Il n'y » avait certainement alors, dit-il, dans l'endroit qu'occupe aujour-» d'hui la ville de Boulène, qu'un monastère dépendant de l'abbaye » de l'Isle-Barbe, sous l'invocation de Saint-Martin, et quelques » maisons rustiques. Boulène ne commença à se former que vers le » XIIe siècle des débris de Barry et de Cabrières, deux petits bourgs « du voisinage (1). »

Il est vrai cependant que cette transaction se lisait autrefois dans un ancien manuscrit des archives de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux; il en existe même encore de nos jours diverses copies faites vers la fin du dernier siècle, mais elles n'infirment aucunement l'opinion de Pithon-Curt sur l'authenticité de l'original, que je regarde, avec lui, comme très-douteuse, pour ne rien dire de plus. Du moins, la succession des Adhémar, telle qu'on la déduit de cette pièce, offre-t-elle une grave difficulté que voici :

Charles Adhémar de Monteil, frère cadet de Lambert Giraud, était, dit-on, filleul de Charlemagne. Or, ce prince est mort en 814; supposons que Charles de Monteil naquit la même année; c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus favorable. La naissance de son frère Lambert devra être fixée au plus tard en 813; elle pourrait être antérieure, mais non postérieure. Voilà donc un membre de la famille Adhémar, né en 813, qui marie sa fille Mabille en 1030! C'est prolonger sa vie un peu trop au-delà des limites ordinaires, ou plutôt c'est signaler évidemment la fausseté de cette généalogie.

Ici, en effet, nos auteurs voient se briser entre leurs mains la chaîne dont ils croyaient tenir les premiers anneaux. Mabille Adhémar, mariée en 1030 avec Gontard de Montdragon, meurt sans postérité; avec elle devait donc s'éteindre la famille dont elle était l'unique rejeton; cependant Honoré Bouche a trouvé moyen de continuer la généalogie. Selon lui, le conseiller Rebattu avait découvert un testament fait en 1076 par un nommé Giraud Hugues

(1) Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comtat Venaissin*, tom. IV, pag. 15.

Adhémar, lequel eut pour successeur Hugues Adhémar de Monteil. On pourrait croire peut-être que ce Giraud était l'oncle de Mabille, dont les historiens ont ignoré le mariage, ainsi que la succession; mais ce testament fait en 1076 ne peut être l'œuvre d'aucun des Adhémar, que l'on suppose avoir vécu sur la fin du règne de Charlemagne; il y a donc ici une lacune manifeste. Quoi qu'il en soit, Hugues Adhémar de Monteil est mieux connu que ses ancêtres, et la lumière commence à s'introduire avec lui dans le dédale que nous parcourons. Ici peut donc finir la période incertaine de l'histoire des Adhémar. Quant aux fragments de généalogie qu'elle renferme, je dirai avec Pithon-Curt : « Le lecteur en croira ce qu'il lui plaira;
» mais il faudrait, pour pouvoir les appprécier à leur juste valeur,
» voir les titres des VIe, VIIe et VIIIe siècles, d'où l'on prétend qu'ils
» sont extraits. J'ai bien de la peine à croire, ajoute ce sage cri-
» tique, qu'il en existe un seul aujourd'hui. On a fouillé avec un
» très-grand soin dans les archives du château de la Garde, où tous
» les titres des Adhémar sont conservés; j'en ai vu des originaux,
» j'en ai un inventaire et même une grande quantité d'extraits en
» forme authentique; mais les plus anciens ne sont que du Xe siè-
» cle... Or, la maison d'Adhémar, l'une des plus puissantes, des
» plus anciennes du royaume, ne perdra rien de sa gloire, si j'éta-
» blis le commencement de sa filiation depuis le milieu du XIe siè-
» cle. Ce n'est pas qu'elle ne fût connue avant ce temps; car de
» grands seigneurs qui possédaient des villes et des terres considé-
» rables ne pouvaient être des hommes nouveaux, ni même de
» simples gentilshommes. La difficulté qui se rencontre n'est donc
» que dans la preuve de son ancienneté, qu'on ne peut solidement
» établir que vers l'an 1045, temps où vivait Hugues Adhémar,
» seigneur de Monteil (1). »

Enfin, ce qui nous détermine à adhérer pleinement à l'opinion de Pithon-Curt, c'est que sur un exemplaire de l'*Histoire de Provence*, par Honoré Bouche, qui se trouve à la bibliothèque impériale, et qui a appartenu au célèbre d'Hosier, toute la partie de la généalogie des Grignan, qui concerne leurs ancêtres, comtes de Gênes, jusqu'au XIe siècle, est croisé de deux barres de mauvais augure. M. Aubenas, en relatant ce fait, ajoute avec raison : « Ce
» n'est pas nous qui refuserons de nous incliner devant les arrêts de
» ce souverain juge en fait d'armes et d'origine (2). »

(1) Pithon-Curt, tom. IV, p. 16, 17.
(2) Aubenas, *Histoire de Mme de Sévigné*, p. 523.

CHAPITRE II

Période historique. — L'indépendance. — Grignan. — Hugues Adhémar, premier baron.

Hugues Adhémar de Monteil se signala, jeune encore, par sa valeur chevaleresque, et s'acquit une brillante renommée par les services qu'il rendit à la Provence.

Après avoir quelque temps vécu pour la gloire, il voulut goûter les douceurs de la retraite, et il épousa Marthe de Toulouse, avec laquelle il se retira à Grignan, chef-lieu d'une baronnie échue à sa famille, on ne sait à quelle époque.

Il est vraisemblable que ce fut vers l'année 1032, alors que le royaume d'Arles ayant changé de maîtres, les Adhémar refusèrent de reconnaître les Roband, les Bozon, les Guillaume, et rendirent hommage aux empereurs germaniques, de qui ils avaient reçu l'investiture des terres qu'ils possédaient en Provence.

Personne n'ignore, en effet, que telle est l'époque de la fondation des divers états indépendants qui couvrirent bientôt le sol du Dauphiné et de la Provence.

A la mort de Rodolphe III dit le Fainéant, de grandes révolutions bouleversèrent l'ancien royaume d'Arles, où le besoin d'indépendance fut singulièrement favorisé par l'éloignement et la faiblesse des empereurs germaniques, et l'on vit alors surgir en Provence une multitude de petits états tels que ceux de Forcalquier, d'Orange et de Marseille. A l'exemple des grands feudataires, les seigneurs du second ordre sentirent aussi se réveiller leur ambition et se déclarèrent souverains dans leurs terres ; tels furent, en Dauphiné, ceux de Crest, de Monteil, de Chateauneuf de Donzère, de Roussillon, etc...

Il faut avouer néanmoins que tous ne s'affranchirent pas violemment de leur dépendance à l'égard des suzerains : plusieurs ayant su mériter l'estime des empereurs d'Allemagne, en reçurent en toute propriété les terres dont ils n'avaient eu jusqu'alors que l'administration. Ce fut ainsi, sans doute, que les seigneurs de Gri-

gnan devinrent souverains de cette petite ville. Cet état fut un de ceux qui se formèrent en Provence vers le temps dont nous parlons, et il paraît que Hugues Adhémar fut le premier qui y fixa sa résidence habituelle. Ses ancêtres avaient construit, au sommet du coteau qui domine la plaine de Grignan, un manoir d'un accès difficile, désigné dans les actes du XIIIe siècle sous le nom de *Fortalitium*. C'était une espèce de château-fort flanqué de hautes murailles, destiné à garantir le pays contre l'invasion des seigneurs du voisinage, et autour duquel vinrent bientôt se grouper quelques vassaux asservis par leur condition et les mœurs publiques du temps, ou peut-être attirés par les franchises qui leur étaient garanties et l'espoir d'un repos que le peuple goûtait rarement à une époque où la guerre était le droit commun d'un nombre infini de petits souverains. Pourquoi ne dirai-je pas aussi que les sires de Grignan s'étaient acquis par leur valeur une réputation capable d'en imposer à leurs rivaux et de rassurer pleinement quiconque reconnaissait leur suzeraineté? Quoi qu'il en soit de ces motifs, les humbles demeures que les habitants de la contrée se construisirent auprès de leurs seigneurs fortifièrent le manoir féodal; leur nombre augmentant peu à peu, les flancs escarpés du coteau disparurent sous les diverses constructions qu'on y éleva de toute part, et le donjon qui le couronnait devint ainsi le centre d'un bourg qui s'embellit progressivement. L'opinion des antiquaires n'est pas fixée sur l'étymologie de *Grignan*. Quelques-uns font venir ce nom de *Grynée* parce que *Grignan* est, comme cette ville d'Eolie, sous l'influence presque continuelle d'un vent impétueux et qu'Apollon Gryneus y eut un temple (1).

Je ne m'arrêterai pas à discuter la valeur de cette conjecture, mais s'il était permis d'en hasarder une seconde, je demanderais aux étymologistes si Grignan ne serait pas un mot dérivé de la langue romane. Dans les titres les plus anciens, cette ville est désignée de diverses manières : c'est tantôt *Grynianum*, *Greynianum*, tantôt *Gradignanum*, *Graina*, *Graigna* (2). Or, on trouve aussi dans la langue romane *Graigneur*, *Graindier*, *Graingneur*, *Greynor*, *Greynior*, *Grignour*, *Grignieur* et autres mots de ce genre qui signifient *plus grand* et qui sont dérivés de *Grandior*. Ces expressions, dit Roquefort, se prennent plus communément non dans une idée de grandeur, mais dans une idée de convenance, de mérite, de prix : *Graigneur*, *valeur*, *Graignor*, *paradis*, *Greignor*, *masse*. « Gran sens est d'amis faire et Graigneur de garder » (3). Mais laissons les étymologies et revenons aux seigneurs de Grignan.

Une fois retiré dans ses terres, Hugues employa ses loisirs au

(1) Delacroix, *Statistique du département de la Drôme*, p. 515.
(2) Pithon-Curt, tom. IV, p. 67.
(3) Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, tom. I., p. 707.

bonheur de ses vassaux et accomplit en vrai chrétien tous ses devoirs envers Dieu. Le ciel le bénit et lui donna cinq enfants:

Giraud Adhémar, — Adhémar de Monteil, — Gaucher Adhémar, — Guillaume-Hugues Adhémar, — Hugues Adhémar de Monteil.

Le cinquième, Hugues, fut marié avec Agathe de Foix, reçut en apanage la ville de Lombez, et forma la branche des seigneurs de ce nom dont je parlerai en son lieu.

Le quatrième, Guillaume, embrassa la vie monastique dans le couvent de la Garde-Adhémar, appelé la vallée des Nymphes, dont il devint Prieur. Il se croisa en 1095, et partit la même année pour la terre sainte. Les historiens du Languedoc l'appellent Raymond Adhémar, sur la foi de Raymond des Agiles (1).

Le troisième, Gaucher, se consacra aussi à Dieu, mais j'ignore le monastère qu'il choisit pour sa retraite. C'était au milieu du XIe siècle; déjà St-Maur avait apporté d'Italie la règle de St-Benoit et peuplé la France d'établissements religieux; déjà l'ordre de Cluny, fondé par Bernon, abbé de Gignac, en 910, se distinguait par sa régularité, le succès de ses réformes et la multitude de ses fondations. Déjà, enfin, plusieurs colonies de moines s'étaient répandues en Provence et notamment dans les contrées qui forment aujourd'hui la partie méridionale du département de la Drôme et qui étaient comprises autrefois dans le diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux. Parmi leurs divers établissements on en distingue plusieurs qui remontent à la plus haute antiquité; tel est celui de Portes dont il ne reste que l'église en ruines; tel est encore celui d'Alayrac qui florissait au commencement du IXe siècle; la chronique du temps rapporte que Charlemagne y fit bâtir une magnifique église. Les ruines que l'on y voit encore de nos jours annoncent, en effet, qu'elle était digne de la munificence de ce grand roi.

De la même époque date aussi la fondation du monastère de la Garde-Adhémar, ou de la vallée des Nymphes, qui se réforma en passant dans la congrégation de Cluny, et qui a subsisté jusqu'au XVIe siècle. Il était habité par des bénédictins et avait sous sa juridiction un couvent de religieuses établi à Valaurie.

Quelque temps après, c'est-à-dire, vers le milieu du XIe siècle, furent fondés dans les mêmes lieux les monastères d'Allan, de Sarson, de Tourette et d'Aiguebelle. Le premier fut cédé aux chevaliers du Temple qui en firent une succursale de la commanderie de Richeranches; le second, non loin de Grignan, appartient de nos jours aux religieux de la Trappe d'Aiguebelle, le troisième sur le territoire de Salles, est entièrement ruiné; le quatrième est très-florissant aujourd'hui et reconnaît les Adhémar pour ses premiers fondateurs.

Voici, en peu de mots, quelle fut l'origine de ce monastère.

(1) Dom Vaissette et de Vic, *Hist. du Languedoc,* tom. III., p. 352., édit. 1843.

Hugues Adhémar de Monteil, ayant destiné deux de ses fils à l'état monastique, résolut de fonder lui-même une maison de religieux, et communiqua son dessein au supérieur de l'abbaye où Gaucher avait fait profession. L'abbé qui connaissait le bon esprit du seigneur applaudit à ses pieux désirs, lui offrit les religieux nécessaires pour une fondation et promit de mettre à leur tête le jeune Gaucher qu'il destina de la sorte à devenir le supérieur du nouvel établissement.

Cette proposition réjouit le seigneur de Grignan qui, aussitôt, se mit en devoir de construire pour son fils un monastère digne de sa générosité.

Non loin du chef-lieu de sa baronnie, se trouvait un désert connu sous le nom de *val-honnète* ou *désert de St-Jean.* Cette solitude offrait un asile sûr à la vie contemplative, on l'eût dit préparée à dessein pour ceux que devait y appeler l'attrait de la grâce ou l'inexorable volonté de leurs parents, car on sait qu'autrefois les vocations religieuses se décrétaient en famille et que la plupart des enfants devaient les subir comme un fait accompli. Aussi le *val-honnète* a-t-il abrité dans tous les temps de nombreuses colonies de moines; de là ces noms significatifs et en quelque sorte anachorétiques dont plusieurs, malgré leur haute antiquité, se conservent encore de nos jours: l'hermitage d'*Otemple* (*os templi*) à l'entrée du vallon par où l'on pénètre dans le désert; *Montucet* (*Mons Lucet ou Lucens*), *Mont-Veillant* (*Mons Vigilans* ou *Vigilantium*), *Val-discret* (*Vallis discreta*) etc.

Au centre, se trouvait une épaisse forêt à laquelle on avait donné le nom de *Montjoyer* (*Mons Jucrii*), parce qu'elle était sur un plateau élevé au-dessus des collines qui séparent Grignan de Rochefort. Cette forêt n'était pas du domaine des Adhémar; elle appartetait aux seigneurs de Rochefort ; mais ceux-ci voyaient avec plaisir les fondations religieuses se multiplier dans leurs terres ; ils souscrivirent donc avec empressement à la demande que Hugues leur adressa en faveur de son fils, et aussitôt on mit la main à l'œuvre. Les constructions poursuivies avec beaucoup d'activité furent achevées au commencement de l'année 1045. Il fallut alors déterminer un jour pour la dédicace de l'église, la bénédiction du nouveau monastère et l'installation des religieux. Comme il était convenu qu'on donnerait à l'abbaye naissante le nom de Notre-Dame d'Aiguebelle, on fut heureux de pouvoir choisir, pour la cérémonie, la fête de l'Annonciation.

Avant de se réunir sur les lieux, les Adhémar convoquèrent leurs amis, les seigneurs du voisinage, les prélats des diocèses limitrophes, ainsi que les abbés et autres supérieurs des communautés religieuses. On se rendit à Montjoyer le 24 mars, et le lendemain, l'évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, Odalric III, y vint à la tête de tout son clergé. Ce fut lui qui, au milieu d'un immense concours

de fidèles, consacra l'église et bénit le nouvel établissement.

Les religieux d'Aiguebelle étaient en possession d'une vaste étendue de terrains, mais cela ne suffisait pas; quelque pauvre que dût être leur genre de vie, il fallait cependant y pourvoir. Ils se mirent donc tous à l'œuvre avec ce courage que l'obéissance inspire et que la régularité soutient. Bientôt une grande partie de la forêt fut défrichée, des arbres séculaires furent abattus, les ronces et les broussailles disparurent de toute part, et en peu de temps on vit se convertir en terres labourables des terrains escarpés et arides qui, jusque-là peut-être, n'avaient jamais été remués par la main des hommes.

Comme dans tous les monastères où règne encore la ferveur primitive, il y eut toujours à Aiguebelle de nombreux visiteurs, parmi lesquels se distinguait le seigneur de Grignan. Hugues se plaisait dans cette abbaye, il en aimait les religieux, il faisait surtout ses délices des entretiens de son fils Gaucher qui pratiquait dans toute leur perfection les vertus de l'état monastique; aussi le choisit-il pour le dépositaire des secrets de sa conscience, devenant ainsi, par un rare sentiment d'abnégation, le fils spirituel de celui qui, selon les lois de la nature, lui devait le bienfait de la vie.

Il est probable que Gaucher, premier abbé d'Aiguebelle, est le même que celui qui a été honoré comme saint par les habitants de la contrée, et à qui la ville de Montélimar dédia autrefois une église.

Mais le seigneur de Grignan avait un autre fils dont la célébrité répandit plus d'éclat sur sa famille que les humbles vertus de Gaucher ; je veux parler d'Adhémar de Monteil.

L'éducation que le jeune Adhémar reçut au château de Grignan se ressentit beaucoup de l'humeur guerrière de son père. Il fut destiné de bonne heure à porter les armes, et l'ardeur que l'on remarquait en lui semblait l'appeler à prendre place un jour parmi les plus vaillants chevaliers de son époque. Tout le monde sait qu'en ce temps la guerre était le droit commun ou plutôt l'occupation favorite d'un nombre infini de petits souverains. Adhémar fit donc la guerre, lui aussi, et la fit avec distinction (1). Mais bientôt ses goûts s'étant modifiés sensiblement, il résolut de s'enrôler dans une autre milice, et il se prépara au sacerdoce, où il ne tarda pas de se faire remarquer par ses talents et ses vertus. Il fut nommé chanoine de Valence vers la même époque que saint Hugues, avec lequel il rivalisa de zèle et de piété. Renachaire, qui gouvernait alors cette Eglise, était lui-même un prélat d'une éminente sainteté (2). Il se fit un devoir d'encourager par ses exemples et ses paternelles exhortations la ferveur des deux chanoines qui étaient l'ornement de son chapitre, et

(1) *Gallia christiana*, nouv. édit., t. I, p. 701. D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, nouv. édit., t. III, p. 282. Michaud, *Hist. des Croisades*, t. I, p. 55.
(2) Catellan, *Antiquités de l'Eglise de Valence*, p. 219.

les prépara de la sorte à la noble mission qu'ils devaient remplir un jour l'un et l'autre au faîte des dignités ecclésiastiques. En 1080, Hugues fut élevé sur le siége épiscopal de Grenoble, et, en 1087, Adhémar, alors prévôt de la cathédrale de Valence, fut nommé évêque du Puy (1).

L'année précédente, il avait fait le voyage de la Palestine, afin de s'instruire par lui-même de l'état déplorable où se trouvaient les Saints-Lieux; il courut de grands dangers dans ce long et pénible voyage; il pleura longtemps sur le tombeau de Jésus-Christ, et lorsqu'il eut vu de ses yeux les sacriléges par lesquels il était indignement profané, ainsi que la tristesse et la profonde humiliation des chrétiens d'Orient, son désespoir et son pieux enthousiasme ne connurent plus de bornes; il revint en France plein de pensées nobles et généreuses, fermement résolu de seconder de tous ses efforts la réalisation d'un projet qui devait, en quelque sorte, arracher l'Europe de ses fondements et la précipiter sur l'Asie.

Depuis quelque temps, en effet, Pierre-l'Ermite et le Pape Urbain II annonçaient à l'Europe la prochaine délivrance de Jérusalem; nul ne l'apprit avec plus de bonheur qu'Adhémar. Il commença dès-lors à prêcher lui-même la croisade dans son diocèse, et déjà il avait embrasé tous les cœurs du zèle dont il était dévoré, quand le Pape, voulant enfin prendre un parti décisif au sujet de cette grande expédition, convoqua le fameux concile de Clermont, en Auvergne, l'an 1095.

Urbain II passa les Alpes au mois de juillet, et arriva, les premiers jours d'août, à Valence, où il consacra l'église majeure; il se dirigea ensuite, accompagné de Gontard, notre évêque, et d'un grand nombre d'autres prélats, vers le Puy, où il savait qu'il était attendu par l'un des plus généreux partisans de la guerre sainte, et où il avait d'abord résolu d'assembler le concile. Rien ne saurait exprimer la joie d'Adhémar lorsqu'il vit arriver le Souverain-Pontife dans sa ville épiscopale, et qu'il put s'entretenir avec lui de ce qu'il avait vu naguère en Palestine, ainsi que des heureuses dispositions de son peuple en faveur de la croisade. Toutefois, au lieu de convoquer les évêques et les seigneurs dans la ville du Puy, le prélat fut d'avis qu'Urbain leur donnât rendez-vous dans celle de Clermont, dont le choix paraissait plus favorable à l'exécution de ce grand projet. Le Pape goûta cet avis, et notifia l'ouverture de l'assemblée à Clermont pour le 18 novembre.

Jamais concile n'excita plus d'enthousiasme que celui de cette ville. Les saints et les docteurs les plus renommés vinrent l'honorer de leur présence et l'éclairer de leurs conseils; la ville put à peine recevoir dans ses murs tous les princes, les ambassadeurs et les

(1) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 220. *Gallia christiana*, loco citato.

prélats qui s'y étaient rendus; « de sorte que, dit une ancienne » chronique, vers le milieu du mois de novembre, les villes et les » villages des environs se trouvèrent remplis de peuple et furent » plusieurs contraints de faire dresser leurs tentes et pavillons au » milieu des champs et des prairies, encore que la saison et le pays » fussent pleins d'extrême froidure (1).

Après le Pape Urbain II, les héros de cette illustre assemblée furent Pierre-l'Ermite et l'évêque du Puy. Adhémar y brilla beaucoup, disent les historiens (2) ; il fit de généreux efforts pour seconder les vœux du Souverain-Pontife, et le jour même où se tint la dixième session du concile, sur la grande place de Clermont, devant un concours immense de spectateurs, il demanda le premier à entrer dans la *voie de Dieu*, et reçut la croix des mains du Pape, en s'écriant : *Dieu le veut! Dieu le veut!* Plusieurs évêques suivirent son exemple. Maints barons et chevaliers se croisèrent aussi, et bientôt la renommée publia partout que la grande expédition d'outre-mer était enfin résolue.

Aussitôt après, le Pape réunit les prélats pour se concerter avec eux sur le choix d'un chef capable de présider aux premières opérations de la guerre, en qualité de légat apostolique. Tous, à l'unanimité des suffrages, élurent l'évêque du Puy, « comme un homme aussi vaillant dans les combats que prudent et éclairé dans les délibérations (3). » On verra bientôt de quelle manière Adhémar sut justifier le choix et la confiance du concile.

(1) Michaud, t. I, p. 49.
(2) D. Vaissette, t. III, p. 281. Daniel, *Hist. de France*, t. III, p. 419, édit. in-4°. Longueval, *Hist. de l'Eglise Gallic.*, t. X, p. 315, édit. in-12.
(3) Longueval, *Hist. de l'Eglise Gallic.*, t. X, p. 341 : « C'était un prélat d'une prudence consommée et d'une grande autorité, également propre pour le conseil et pour l'exécution; car il entendait parfaitement la guerre, et personne ne le surpassait dans l'art de ranger une armée en bataille. »

CHAPITRE III

Giraud Adhémar, IIe du nom, second baron de Grignan. — Destruction d'Aiguebelle. — Lambert, troisième baron. — La Croisade. — Giraud III, quatrième baron. — La Commanderie. — Le troubadour.

Giraud, l'aîné des fils de Hugues Adhémar, hérita des titres de son père et de la plus grande partie de ses possessions. Outre la baronnie de Grignan, la seigneurie de Monteil, de la Garde, etc., quelques auteurs lui adjugent la souveraineté d'Orange, dont ils croient qu'il fut le premier prince (1).

Mais ils se trompent assurément; car, bien que, selon l'opinion commune, la première race connue des comtes héréditaires de cette ville fût de l'illustre maison des Adhémar, aucun monument authentique ne prouve qu'elle appartînt à Giraud, second baron de Grignan. Toutefois, il est certain que ses descendants y acquirent une grande puissance, et qu'ils dominèrent en souverains dans la plus grande partie des terres qui l'avoisinent. Quant à la ville de Monteil, en Dauphiné, le nom seul qu'elle porte encore de nos jours est un garant irrécusable de la domination qu'elle subit dès les temps les plus reculés.

Tous les titres confirment à cet égard le témoignage de la tradition; mais ce qui rend très-obscures les annales de cette ville, c'est que, durant plusieurs siècles, elle fut divisée en trois parties, dont chacune appartenait à différents seigneurs qui avaient une commune origine, et qui souvent portaient le même nom; aussi les historiens les ont-ils tellement confondus les uns avec les autres, qu'il est presque impossible de résumer leur récit avec quelque précision.

Tous les titres et les domaines que Giraud possédait lui avaient été légués par un testament de 1076. L'année suivante, Marthe de

(1) Bouche, *Histoire de Provence*, tom. I, p. 875, 901. Nostradamus, *Histoire de Provence*, p. 163.

Toulouse, sa mère, confirma ce testament par un acte public que Pithon-Curt n'a pas connu, et qu'il est opportun de signaler ici, tant à cause de son authenticité que parce qu'il établit d'une manière péremptoire la filiation des Adhémar depuis leur établissement au chef-lieu de leur baronnie. Cet acte fut passé le 3 mai 1077, dans la maison de l'évêque du Puy, en présence de Raymond des Agiles, son chancelier, et du notaire Amauric Arnaud. On le trouva, durant le dernier siècle, dans les archives de la Garde, et, en 1764, M. Payan, notaire royal de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en fit faire une copie sur papier timbré, qu'il envoya à Paris pour être présentée à M. de Beaujon, généalogiste des ordres du roi.

En voici la substance :

« Marthe de Toulouse, dame de Monteil, veuve de Hugues Adhé-
» mar, seigneur de Monteil, vicomte de Marseille..., confirme en
» faveur de Giraud Adhémar, son fils et son héritier, le testament
» qu'elle avait fait, de concert avec son mari, dans leur palais de
» Monteil, le 3 décembre 1076. Elle donne à Adhémar de Mon-
» teil, évêque du Puy, à Gaucher Adhémar, abbé d'Aiguebelle, à
» Guillaume Hugues, prieur de Notre-Dame-des-Nymphes, et à
» Hugues Adhémar, baron de Lombez, ses autres fils, 4,000 florins
» d'or. »

Cette pièce, dont l'original fut déposé entre les mains de M. de Beaujon, qui en constata l'authenticité dans une lettre écrite à M. de Noailles, le 4 décembre 1764, ne laisse aucun doute sur la succession du premier baron de Grignan.

Giraud, son fils, en héritant de ses domaines, hérita aussi de ses sentiments religieux, et en particulier de sa sympathie pour les moines d'Aiguebelle. La guerre et les divisions incessantes des seigneurs du voisinage avaient déjà troublé le repos de cette abbaye. Quarante ans s'étaient à peine écoulés depuis sa fondation, que, devenue le théâtre d'interminables hostilités, elle vit s'évanouir ses plus légitimes espérances, et ses habitants se disperser dans la solitude, sans asile et sans ressources.

Une transaction contemporaine constate, en effet, qu'à cette époque Aiguebelle fut ruinée, que ses titres furent anéantis, et que ses terres devinrent la proie d'injustes ravisseurs. Le seigneur de Grignan ne pouvait laisser dans la détresse des religieux à qui son père avait témoigné tant d'estime et d'affection. Dès que les troubles furent apaisés, c'est-à-dire vers l'an 1077, il s'empressa de pourvoir au rétablissement de leur abbaye, en restaurant ses édifices et en réhabilitant ses titres de possession. Toutefois, malgré ses généreux efforts, Aiguebelle de Montjoyer ne recouvra point sa première splendeur. Quelques années plus tard, de nouveaux désastres consomment sa ruine, et, en 1137, Gontard Loup, seigneur de Rochefort, en éloigna pour toujours les religieux, en fondant pour eux un

autre monastère non loin du premier, sur le territoire de Réauville, où on le voit encore aujourd'hui.

Quelque temps avant sa mort, le baron de Grignan affranchit ses vassaux de Monteil, ne se réservant que l'hommage à chaque mutation de Pape ou de seigneur. L'acte fut passé le 31 mars 1094, en présence de deux notaires impériaux. Il mourut l'année suivante, et laissa quatre fils :

Lambert, — Giraud, — Giraudet, — Giraudonnet.

Animés par l'exemple de leur oncle, l'évêque du Puy, qui se préparait à partir pour la croisade, ces quatre frères avaient résolu de l'accompagner en terre sainte, afin de partager sa gloire et ses périls.

A peine donc eurent-ils rendu les derniers devoirs à leur père Giraud, qu'ils allèrent trouver Adhémar, auquel ils communiquèrent leur dessein, en le priant de présider lui-même aux préparatifs de leur voyage. Ils voulurent aussi se partager en sa présence la succession qui venait de leur échoir, et conclurent, à cet effet, un acte, qui fut signé dans l'église du Puy, devant le saint sacrement, le 16 décembre 1095.

Lambert, qui était l'aîné, hérita de la seigneurie de Grignan, et doit, en conséquence, être regardé comme le troisième baron de cette ville.

Aussitôt après, Giraud et Giraudet engagèrent pour six ans les revenus de leurs domaines, et reçurent de Jean de Pampelonne 30,000 florins d'or pour subvenir aux frais de leur voyage en Palestine. Giraudonnet et Lambert, peut-être plus riches que leurs frères, surent y pourvoir sans aliéner leurs possessions. Les uns et les autres se donnèrent ensuite rendez-vous au château de Grignan, où les attendait Guillaume Hugues, leur oncle, frère de l'évêque du Puy et prieur de Notre-Dame-des-Nymphes. Le cri de guerre : *Dieu le veut! Dieu le veut!* fit bientôt résonner au loin le donjon des Adhémar. Plusieurs de leurs vassaux le répétèrent avec enthousiasme, et voulurent s'enrôler avec eux sous l'étendard de la croix. Les principaux, dont les noms sont conservés dans les titres contemporains, furent Philippe de Mons, Humbert de Marsanne, Hugues Raymond, Hugues Ripert et Pierre de Spénella.

Je suis heureux de pouvoir associer tous les fils du baron de Grignan aux braves que la Provence fournit à la première croisade. Les historiens, sans en excepter Michaud lui-même, ont ignoré ce fait ou l'ont passé sous silence. Tous exaltent à l'envi la rare sagesse et la valeur du légat Adhémar, mais aucun ne dit avec quel légitime orgueil il dut contempler à ses côtés les dignes héritiers de son nom, ce frère et ces quatre neveux, qui avaient renoncé à toutes les douceurs du foyer domestique pour aller combattre avec lui sous les murs d'Antioche et de Jérusalem. Il est vrai que les auteurs qui ont écrit l'histoire des guerres d'outre-mer devaient exclure de leur

plan tous les détails que l'ensemble des faits n'amenait pas nécessairement sous leur plume ; d'un autre côté, les historiens de la province, se bornant à des points de vue généraux, ne pouvaient pas épuiser les annales de toutes les familles ; mais on conviendra néanmoins que des faits comme ceux que je viens de signaler méritent d'être tirés de l'oubli. Ils confirment hautement ce qu'on a dit tant de fois de l'enthousiasme chevaleresque qui s'empara de la France vers la fin du XIe siècle, et qui de la France se communiqua à tout l'Occident.

« A cette époque, en effet, dit M. Poujoulat, le grand nom de
» Jérusalem occupe et remue le monde entier. Tous les sentiments,
» tous les courages, toutes les ambitions, ne connaissent plus que
» Jérusalem ; les guerres de province à province, de château à château, les querelles des rois et des grands, ont fait place à un
» intérêt unique, l'intérêt de Jérusalem, qui est l'intérêt du christianisme, contre lequel se sont armées les terribles forces musulmanes... Le dégoût de l'Europe saisit les peuples ; les vallées
» natales n'ont plus de charmes ; les castels et les palais, plus de
» joie ; les combats, plus de gloire ; c'est du côté de Jérusalem que
» se tournent tous les regards (1). »

L'évêque du Puy ayant annoncé son départ à ses quatre neveux, vers la fin d'octobre 1096, ceux-ci se mirent en route et le rencontrèrent aux pieds des Alpes, à la tête d'une armée de cent mille hommes commandés par Raymond de Saint-Gilles (2). Adhémar en était comme le chef spirituel, « son titre de légat apostolique et ses qualités personnelles lui méritaient la confiance de tous les croisés. Ses exhortations et ses conseils contribuèrent beaucoup à maintenir l'ordre et la discipline. Il consolait les soldats dans leurs revers, les encourageait dans les dangers. Revêtu, à la fois, des marques d'un pontife et de l'armure des chevaliers, il offrait sous la tente le modèle des vertus chrétiennes, et dans les combats il donna souvent l'exemple de la bravoure (3). »

Il n'entre pas dans notre plan de raconter en détail toutes les fatigues, les luttes, les malheurs et les succès de cette héroïque expédition. En quelques mois les croisés traversèrent les Alpes, la Lombardie, le Frioul et l'Esclavonie ; arrivés à Thessalonique, ils eurent la douleur de voir Adhémar atteint d'une maladie cruelle qui

(1) Poujoulat, *Hist. de Jérusalem*, tom. II, p. 330.

(2) Une troupe, conduite par un chevalier nommé *Gauthier sans avoir* et par Pierre-l'Ermite, avait déjà pris les devants. Tous les autres croisés de France, au nombre de trois cent mille, se partagèrent en trois corps sous trois divers chefs. Godefroi de Bouillon se mit à la tête des premiers, et partit le 15 août. Le second, sous la conduite de Robert, comte de Flandre, partit au mois de septembre. Le troisième suivit Raymond de Saint-Gilles et l'évêque du Puy, et ne se mit en marche que vers la fin du mois d'octobre. (D. Vaissette, t. III, p. 289.)

(3) Michaud, t. I, p. 93.

le contraignit de s'y arrêter avec une escorte qu'on lui laissa pour sa défense. Son frère Guillaume séjourna aussi quelques temps à Durazzo pour le même motif; mais l'un et l'autre ne tardèrent pas à se remettre en route, rejoignirent l'armée sous les murs de Constantinople et la suivirent jusqu'à Nicée, capitale de la Bythinie, dont le siége commença le 14 mai 1097. A peine la ville fut-elle investie, que cinquante mille cavaliers musulmans accoururent à son secours. Les croisés les attendirent de pied ferme, et bientôt ils en vinrent aux mains avec eux. « L'évêque du Puy, monté sur son cheval de bataille, se montrait dans les rangs, invoquant tour à tour la protection du Ciel et la piété belliqueuse des pèlerins (1). Excitée par son exemple et ses discours, l'armée catholique repoussa les infidèles, qui laissèrent quatre mille morts dans la plaine où l'on avait combattu. Adhémar ne contribua pas moins au triomphe des croisés, lorsque Soliman vint fondre sur eux, à la tête de cinquante mille hommes. Il eut dans cette fameuse bataille de Doriley le commandement d'un corps d'élite qui se distingua par sa valeur; il n'hésita pas même, au plus fort du combat, à s'avancer dans la mêlée, où ses exhortations soutinrent le courage des chrétiens, jusqu'au moment où la victoire ne fut plus douteuse (2).

Mais ce fut principalement sous les murs d'Antioche que l'évêque du Puy signala son courage.

« Les annales des nations, dit M. Poujoulat, n'ont jamais eu à raconter un siége d'un intérêt aussi dramatique, d'un caractère aussi frappant que celui d'Antioche (3). » Les murs de Nicée n'avaient connu que l'éclat de la gloire de nos croisés, les murs d'Antioche virent se développer toutes les grandeurs, toutes les passions, toutes les misères de la croisade durant un campement de près de huit mois. Cette ville, avec ses remparts de trois lieues de circuit, ses cent trente tours, son fleuve au nord et ses montagnes au midi, redoutait peu les attaques; elle fut prise pourtant et fut remplie de carnage : jamais l'enthousiasme religieux n'avait enfanté un pareil prodige. Mais l'honneur de cette victoire revint presque tout entier au vaillant Adhémar (4). Ce fut lui qui, en arrivant sous les murs d'Antioche, assigna à l'armée son ordre de campement et qui dirigea en personne toutes les opérations du siége, s'étant placé lui-même à la tête d'un corps de troupes considérable; accompagné de son frère et de ses neveux, il se chargea d'attaquer la ville du côté nord, sur un point très-rapproché de la place et où ses soldats eurent beaucoup à souffrir. Trois mois s'écoulèrent, et Antioche opposait toujours aux croisés une indomptable résistance. Pour

(1) *Id.*, t. I, p. 111

(2) D. Vaissette, t. III, p. 298. Michaud, t. I, p. 122.

(3) Poujoulat, *Hist. de Jérusalem*, t. II, p. 341.

(4) D. Vaissette, t. III, p. 307. Aubenas, *Notice historique sur la maison de Grignan*, faisant suite à l'*Histoire de Mme de Sévigné*, p. 531.

surcroît de douleur, la famine envahit les assiégeants, et la peste se déclarant bientôt parmi eux, plusieurs sentirent défaillir leur courage. Alors Adhémar, voyant le désespoir dans tous les cœurs, rassemble le peuple, lui reproche ses désordres, et l'excite à recourir à Dieu dont ses péchés ont irrité la colère; il prescrit une pénitence de trois jours, fait chasser du camp toutes les personnes suspectes, et promulgue des règles sévères pour la réformation des mœurs; et, lorsqu'enfin l'armée se montre de nouveau fidèle et soumise, il lui prodigue des paroles d'encouragement et lui promet la victoire. Peu de jours après, les croisés sont introduits dans la ville par la trahison d'un officier turc, et y font, pendant quelques heures, un épouvantable massacre, qui jonche les rues de plus de dix mille cadavres. Le lendemain arrive sous les murs d'Antioche une armée innombrable de Perses, qui vient à son secours, conduite par le farouche Kerbogâ. A leur tour, les croisés se trouvent assiégés. Ils n'ont pas eu le temps d'introduire des vivres dans la place; bientôt la disette et la famine les réduisent au désespoir et les plongent dans le plus profond découragement. Seul, Adhémar n'éprouve aucune faiblesse, et, prodiguant à l'armée ses exhortations et ses consolations, il n'oublie rien pour les rappeler à l'accomplissement de leurs vœux. Sur ces entrefaites on vient lui annoncer qu'on a découvert dans l'église d'Antioche la lance avec laquelle fut percé Jésus-Christ sur la croix. Le peuple crie au miracle et voit dans cette relique précieuse une nouvelle garantie de succès. Les cœurs abattus se relèvent; Adhémar, profitant de cette heureuse conjoncture, convoque tous les chefs autour de lui, et leur fait réitérer le serment de ne point le quitter jusqu'à l'entière délivrance de Jérusalem. Les chevaliers et tous les soldats font la même promesse et demandent à grands cris qu'on les mène à l'ennemi; Adhémar ordonne aussitôt les préparatifs du combat, et, afin d'appeler sur ses armes le secours du Ciel, il prescrit encore aux croisés une pénitence de trois jours, et fait faire par tous les clercs des prières extraordinaires (1).

Le quatrième jour, à la première aube, après avoir entendu la messe et avoir communié, toute l'armée se dispose en ordre de bataille derrière les murs de la ville; l'évêque du Puy, protégé par son casque et sa cuirasse, prend le commandement du quatrième corps, composé de sa troupe, de ses parents, de leurs vassaux et de l'armée du comte de Toulouse, qui, étant malade en ce moment, ne peut prendre part à la bataille. Les croisés sortent de la place à six heures du matin. Lorsqu'ils sont arrivés dans la plaine, Adhémar ordonne une halte, et, tenant élevée la lance du Sauveur, en guise d'étendard, il leur adresse ses dernières et pathétiques exhortations. Après leur avoir recommandé l'union et le dévoûment, et rappelé ce qu'ils ont souffert à cause de leurs péchés : — « Maintenant,

(1) Michaud, t. I, p. 154.

leur dit-il, que vous êtes réconciliés avec Dieu, que pourriez-vous craindre? Celui qui mourra ici sera heureux, il obtiendra les joies éternelles; celui qui survivra remportera la victoire et n'aura plus à souffrir de la disette. Vous voyez ce que vous avez enduré et ce qui est maintenant devant vous. Le Seigneur a fait arriver sous votre main les richesses de l'Orient; prenez courage et montrez-vous hommes de cœur, car déjà le Seigneur envoie les légions de ses Saints, qui vont vous venger de vos ennemis. Vous les verrez aujourd'hui de vos yeux. Voyez-vous vos adversaires le cou tendu à la manière des cerfs et des biches craintives? Ils attendent votre arrivée plutôt préparés à la fuite qu'au combat. Marchez donc contre eux au nom du Seigneur, et que le Dieu tout puissant soit avec vous. » Cette parole véhémente exalte tous les cœurs. Tous répondent : Amen! et marchent résolus à l'ennemi (1).

Le combat s'engage avec fureur. Tout-à-coup les croisés voient descendre des montagnes une armée de soldats vêtus de blanc.

« O guerriers! s'écrie Adhémar, voici le secours que Dieu vous a promis. » Aussitôt l'ardeur redouble, les croisés renversent tous les obstacles, et le massacre des infidèles devient général. Kerbogà veut en vain secourir son armée écrasée; l'intrépide évêque du Puy, qui, depuis le commencement de l'action, n'a cessé de combattre, lui tient tête avec ses provençaux réunis autour de la lance du Seigneur. Voyant enfin ses efforts inutiles, Kerbogà prend la fuite, Adhémar le poursuit à outrance et revient triomphant. « On voyait alors, dit un historien de la croisade, ce vénérable évêque, la sainte lance à la main, qui, dans l'excès de sa joie, laissait couler sur son visage d'abondantes larmes, et exhortait tout le monde à rendre grâces à Dieu par qui l'on avait vaincu. »

Le premier soin d'Adhémar, toujours jaloux des intérêts de la religion, fut de rétablir dans leur ancienne splendeur les églises d'Antioche, profanées par les Turcs, et de former un clergé pour les entretenir. La propriété de la ville fut concédée à Boémond; mais dès-lors se manifestèrent entre les princes de la croisade des éléments de discorde que l'évêque du Puy ne put étouffer à leur naissance, car il venait d'être atteint de la peste qui, le lendemain de la victoire, s'était déclarée parmi les chrétiens.

Dès qu'Adhémar se sentit frappé, il fit venir auprès de lui tous les chefs de l'expédition et leur recommanda de se rendre sans délai à Jérusalem. Puis il leur dit : « Si vous voulez triompher et être amis de Dieu, conservez la pureté de votre corps et ayez pitié des pauvres; montrez vous pleins d'humanité pour vos inférieurs, car ils sont d'une même nature que vous. » Il recommanda ensuite au comte de Toulouse son frère et ses quatre neveux qui l'entouraient, et à Boémond, Bernard de Valence, son chapelain; puis il ajouta :

(1) Michaud, t. I, p. 186.

« Tant que Dieu l'a permis, tant que la volonté du corps est demeurée en moi, ni mon zèle, ni mes services ne vous ont manqué, mes frères; je vous ai soignés, instruits, avertis, encouragés; maintenant je m'affaiblis, le terme de ma vie s'approche... » Après avoir ainsi distribué autour de lui ses recommandations suprêmes, le 1er août 1098, cet *homme de Dieu*, comme l'appelaient les croisés, rendit son âme au Ciel qu'il avait bien gagné par son long et courageux martyre.

La douleur de l'armée fut immense, comme la perte qu'elle venait de faire. Les chefs crurent avoir autant perdu que les soldats. Ceux-ci regrettaient la bienfaisance de l'évêque; ceux-là, sa parole conciliante et féconde en ressources. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche, où un riche tombeau lui fut élevé par les soins de ses neveux (1); tous les croisés dont il était le père et qu'il nourrissait, selon l'expression d'un contemporain, *des choses du Ciel*, assistèrent, en pleurant, à ses funérailles. « La douleur de l'armée fut si grande, dit Raymond des Agiles, que nous, qui avons entrepris d'écrire les grands événements de cette guerre, nous n'avons jamais pu mesurer l'étendue de cette grande affliction. » « Ses funérailles, dit un autre, furent honorées d'autant de cris de douleur, d'autant de lamentations des princes eux-mêmes, que si on leur eût annoncé la ruine prochaine de toute l'armée.

» Avant même qu'il fût enseveli, ajoute le même, son cercueil fut chargé d'offrandes par tout le peuple qu'il avait gouverné si paternellement, à tel point que je ne pense pas que personne en ait jamais vu porter autant sur les autels de quelque nation que ce soit. On les distribua aussitôt, pour le salut de l'âme du pontife, aux pauvres qu'il avait tant aimés (2). »

Ainsi mourut Adhémar, comme le chef des Hébreux, sans avoir vu la terre promise. Tel était l'empire qu'il exerçait sur les croisés, que tant qu'il vécut, dit Michaud, on respecta les lois de l'Evangile, et l'union régna parmi les chefs; lorsqu'il eut fermé les yeux, on ne connut plus la justice dans l'armée, et la paix fut bannie du conseil des princes. Ceux-ci écrivirent au Pape pour lui annoncer la mort de son légat, et le prièrent de venir se mettre à leur tête, à

(1) Les neveux d'Adhémar voulurent se charger eux-mêmes de tous les frais de ses funérailles et empruntèrent 30,000 florins d'or à Humbert Saveli, à qui ils engagèrent pour trois ans les revenus de leurs terres; ce qui portait à la somme énorme de 60,000 florins les dépenses de leur voyage en Terre-Sainte. Ces faits sont relatés dans une charte du 25 avril 1104, signée à Pierrelatte par Arnaud et Goutard Boniceri.

(2) Aubenas, *Notice sur la maison de Grignan*, p. 340. C'est après avoir lu ces faits dans le P. Maimbourg, que Mme de Sévigné écrit à son gendre le 6 novembre 1676 : « Monsieur le comte, je vois un Adhémar dans les croisades, qui était un grandissime seigneur, il y a six cents ans..... Sa mort mit en deuil une armée de trois cent mille hommes, et fit pleurer tous les princes chrétiens. »

sa place, pour sanctifier leurs drapeaux et rétablir l'union et la paix dans l'armée de Jésus-Christ (1).

Adhémar avait une tendre dévotion envers la Très-Sainte Vierge, et l'on croit que c'est lui qui a composé, en son honneur, la magnifique antienne *Salve Regina*, appelée par les anciens auteurs, l'antienne du Puy. Albéric assure qu'après avoir composé cette belle prière, le pieux prélat supplia le chapitre de Cluny de l'admettre dans l'office divin, ce qui lui fut accordé. Elle a été adoptée depuis longtemps par l'Eglise universelle (2).

On ajoute que, pour honorer la mémoire d'Adhémar, les évêques du Puy, ses successeurs, ont mis dans leurs armes l'epée d'un côté et le bâton pastoral de l'autre; et que les chanoines de sa cathédrale portaient autrefois, durant le temps pascal, une pièce de fourrure en forme de cuirasse (3).

La mort d'Adhémar n'abattit pas le courage de ses neveux, ni celui de son frère. Ils surent se montrer dignes du nom qu'ils portaient, en suivant les croisés en Palestine et en combattant vaillamment sous les murs de Jérusalem, où Giraudonnet, le plus jeune, et Lambert, l'aîné de la famille, furent tués le jour du Vendredi-Saint de l'année 1099. Guillaume-Hugues Adhémar, leur oncle, après avoir partagé avec eux toutes les fatigues de l'expédition, les suivit de près au tombeau. Quelques mois après, Giraud et Giraudet revinrent en France avec un petit nombre de leurs vassaux, échappés comme eux à d'innombrables périls. Ils arrivèrent à Montélimar au commencement de septembre 1099, et leur premier soin fut d'y convoquer tous les braves qui les avaient suivis en Terre-Sainte, afin de les récompenser, en donnant à chacun divers fiefs, dont le détail se trouve dans un acte passé le 21 du même mois (4).

Le lendemain, les Adhémar confirmèrent les priviléges que leur pére avait accordés aux habitants de Monteil en 1094. Ils se partagèrent ensuite la succession de leurs frères morts durant la croisade. Giraud eut la baronnie de Grignan avec toutes ses dépendances et Giraudet joignit le reste à la seigneurie de la Garde qu'il possédait depuis 1095. Celui-ci est la tige de la branche cadette des Adhémar dite des barons de la Garde.

Son frère, le baron de Grignan, perpétua la branche aînée, et mourut vers l'an 1120, ne laissant que deux fils Giraud III et Raymond.

(1) Michaud, t. I, p. 195. Longueval, t. X, p. 356. D. Vaissette, t. III, p. 308.

(2) Nous devons ajouter cependant que les historiens ne s'accordent pas sur l'auteur du *Salve Regina* : Guillaume Durand l'attribue à Pierre de Compostelle; d'autres en font honneur à Hermann-Contract.

(3) *Hist. de Notre-Dame du Puy*, p. 241. D. Vaissette, t. III, p. 308. Michaud, t. I, p. 195. *Gallia christiana*, t. II, p. 704. Richard, *Bibliothèque sacrée*, t. XXIX, p. 77.

(4) Pithon-Curt, t. IV, p. 20.

Raymond souscrivit au partage de la Provence fait en 1125 entre Alphonse comte de Toulouse et Raymond Béranger comte de Barcelone.

Giraud, IIIe du nom, hérita de la baronnie de Grignan et fit avec ses cousins de la Garde diverses transactions qu'il est inutile de rapporter ici, il eut trois fils et une fille.

Giraud IV, — Guillaume, — Rochaise, — Pétronille.

Pétronille fut dame d'Alayrac et de Mirmande; elle épousa Pierre des Armand en 1168 et fit des dons considérables à la commanderie des Templiers fondée à Richeranche vers le commencement du XIIe siècle.

La famille des Armand, désignée dans les anciens titres par les qualifications données seulement à la noblesse militaire, était originaire de la baronnie de Grignan d'où elle passa dans le comtat Venaissin. Etienne des Armand, chef de cette famille, fut un des fondateurs de la commanderie de Richeranche en 1136; il avait concerté cet établissement avec dix-huit seigneurs du voisinage dont les principaux étaient Hugues de Bolboton, Ripert Folras, Guillaume Maulmain, Pierre Hugues de Visan, Pierre de Mirabel, Guillaume de Roussillon et Pierre Barbarin.

Lorsqu'il se vit assuré de leur concours, il écrivit au grand-maître du Temple qui députa trois chevaliers nommés Guichard, Arnaud de Bedox et Hugues de Panac pour jeter les fondements de la nouvelle commanderie.

L'affaire ayant été conclue au gré de tout le monde, on invita Pons de Grillon, Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à se rendre sur les lieux, et ce fut en sa présence que les dix-huit seigneurs donnèrent aux chevaliers tous les biens qu'ils possédaient entre l'étang de Granouillet et le ruisseau d'Elsone, avec le droit de chauffage et de pâturage dans toutes leurs terres (1).

La commanderie de Richeranche reçut bientôt de nouvelles faveurs, et ses possessions s'accrurent presque continuellement jusqu'à l'époque où l'ordre fut supprimé.

On cite parmi les plus anciens commandeurs de cette maison Dieudonné d'Estaing en 1172, Bertrand de Merindol, son successeur, Hugolin qui remplaça Bertrand en 1181, etc.

Ce fut à Dieudonné que Petronille Adhémar fit les riches donations dont il a été parlé ci-dessus.

Guillaume, second fils du baron de Grignan, cultiva la poésie et obtint une place distinguée parmi les troubadours. Nostradamus dit qu'il fut grandement aimé et prisé de l'empereur Frédéric pour sa vertu et son savoir, et qu'il composa un catalogue en rimes des femmes illustres. Selon le même historien, la comtesse de Die « femme fort-sage, de grande beauté et honnête maintien, docte en

(1) Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse provençale*, tom. I, p. 76. *Notice historique sur la ville et le canton de Valréas*, par Adolphe Aubenas, p. 31.

« la poésie et en rhythme provencal... fut amoureuse de Guilhem « Adhémar à la louange duquel elle a écrit plusieurs belles chan- « sons en l'une desquelles elle montre qu'il devait être un fort beau « et vertueux gentilhomme et bon chevalier, car étant elle issue de « noble et illustre maison, elle dit qu'une dame, avant que mettre « son amour et son cœur à un chevalier, se doit bien aviser, car « elle en a choisi un en mille qui est preux, vaillant et adroit aux « armes..... Le chevalier Adhémar prisait tellement les œuvres de « cette comtesse qu'il les portait ordinairement avec lui, et quand « il se trouvait en compagnie des chevaliers et des dames, il chan- « tait quelques couplets des chansons de sa comtesse... On trouve « parmi les chansons de cette magnanime comtesse que le chevalier « Adhémar se trouvant malade extrêmement de l'amour de cette « comtesse, comme transporté de son sens parce qu'on lui avait « rapporté qu'elle devait épouser le comte d'Embrunois; elle, « sachant sa maladie le vint visiter avec sa mère; le chevalier « qui n'avait qu'à rendre l'esprit lui prit la main la baisa et en « soupirant rendit l'esprit. Les deux comtesses, tout éplorées de « cette piteuse mort en furent tellement déplaisant que la jeune « comtesse en demeura toute sa vie en mortel regret et ne se voulut « jamais marier; ainsi se rendit religieuse à Tarascon et là composa « et mit par écrit plusieurs belles œuvres. La mère de la comtesse « fit mettre le chevalier Adhémar en sépulture et lui fit bâtir et « dresser un riche mausolée auquel fit entailler les hauts faits et « gestes du chevalier, ensemble certains hiérogliphes égyptiens d'un « merveilleux artifice et la comtesse religieuse décéda de douleur le « même an qui fut 1193 » (1).

Madame de Sévigné trouvait cette relation fort intéressante. » C'est un petit morceau de l'ancienne chevalerie, dit-elle, mêlé « avec la poésie et le bel esprit qui est digne de curiosité. Oh! que « cet Adhémar est joli! mais aussi qu'il est aimé! la comtesse de « Die devait être bien affligée de le voir expirer en baisant sa main; « je doute qu'elle ait pris le parti de se faire monge (reli- « gieuse) (2). »

Quelques historiens disent que Guillaume Adhémar était originaire du Gévaudan et qu'il mourut dans un monastère de l'ordre de Grammont (3), mais ils l'ont sans doute confondu avec un autre poète du même nom, fils d'un pauvre chevalier de Merueys, et réduit par la misère à se faire jongleur. Nostradamus, Pithon-Curt et Guy Allard assurent que notre poète troubadour était fils de Giraud, baron de Grignan, et qu'il mourut dans le château de sa famille en 1190 (4).

(1) Nostradamus, *Vie des Poètes Provençaux*, p. 47 et 48, Guy Allard, *Biblioth. du Dauphiné*, p. 29, 142.
(2) Madame de Sévigné, *lettre du 4 juin* 1690.
(3) *Histoire du Languedoc*. tom. IV, p. 217.
(4) Pithon-Curt, tom. IV, p. 21, Guy Allard et Nostrad. *Loco citato*.

CHAPITRE IV

Giraud IV, sixième baron de Grignan. — L'hommage féodal. — Giraud V. — Les franchises. — Les Adhémar de la Garde. — Siége du manoir paternel. — Expulsion des vicomtes de Marseille. — Incendie du palais des Adhémar, à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Giraud, IVe du nom, frère aîné du troubadour, hérita de la baronnie de Grignan et de toutes ses dépendances. Il épousa en 1150 Agnez N. par un contrat de mariage dont le préambule mérite de trouver place en ce lieu, à cause de sa singularité.

En voici la traduction :

» Qu'il soit permis à tous les fidèles du Christ de s'unir par un « légitime mariage afin d'éviter le poison mortel de la fornication, « c'est ce que prouvent les paroles du Créateur du ciel et de la terre « qui, après avoir créé toutes choses, fit l'homme et dit : Faisons « lui une aide qui lui ressemble. Ensuite il ajouta : c'est pourquoi « l'homme laissera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et « ils seront deux dans une seule chair...

« D'ailleurs si le mariage n'était pas quelque chose de bon et « d'honnête, le seigneur n'eût pas daigné assister aux noces et les « consacrer par un miracle lorsqu'il changea l'eau en vin. Aussi « l'apôtre St-Paul, suivant les leçons de son Maître, dit-il : Hommes, « aimez vos femmes comme le Christ à aimé l'Eglise.

« Averti par un témoignage d'une si grande autorité, moi « Giraud, je veux et désire m'unir à vous, Agnez, non par une « convoitise coupable, mais uniquement afin de perpétuer ma « famille, et je vous donne ma personne, selon les prescriptions de « la loi romaine qui est la mienne, etc. »

On ne trouve dans ce contrat de mariage aucune dot constituée par les parents de l'épouse. Au contraire, Giraud promet à Agnez cinq livres d'or fin. L'usage d'acheter ainsi les femmes était fréquent chez les Romains et les Gaulois ; il n'en va plus de même aujourd'hui (1).

(1) Pithon-Curt, tom. IV. p. 21.

Quelque temps après son mariage avec Agnez, Giraud, ayant suivi Barberousse en Italie, reçut de ce prince l'investiture des seigneuries possédées par sa maison avec la cession des droits que les Empereurs avaient sur le mandement du Puy-St-Martin, sous le seul hommage de l'empire. Les bulles, données à San-Salvatori, sont du 22 avril 1164. On lit cependant dans l'histoire de Nostradamus que la même année le baron de Grignan rendit hommage à Béranger le jeune, comte de Provence. Pithon-Curt revoque en doute ce fait, mais il est attesté par plusieurs auteurs, entre autres par Bouche et Gaufridi (1).

Rien de plus commun, au reste, que ces sortes d'hommages au temps dont nous parlons, et rien aussi de plus insignifiant, malgré la rigueur du droit féodal. Le feudataire s'incline devant le suzerain, le vassal devant son seigneur; l'un revêtu le plus souvent d'une autorité purement nominale reçoit des promesses auxquelles il ne croit pas, l'autre prête serment et se parjure à la première occasion. Chacun se dit maître chez soi; n'eût-il qu'une poignée de vassaux, il les gouverne en souverain; ses domaines n'eussent-ils qu'une demi-lieue d'étendue, c'est l'empire où tout doit se mouvoir à son gré. Sous ce rapport, les barons de Grignan ne diffèrent pas des autres seigneurs; nous les verrons renouveler maintefois leurs hommages aux Empereurs ou à leurs délégués; mais ils ne s'en diront pas moins les maîtres absolus de leurs terres. Aussi leur sceau portait-il tous les indices de la souveraineté. Nostradamus assure que le savant Peiresc en possédait un très-ancien sur lequel étaient gravées les armes des Adhémar avec un chevalier tenant l'épée à la main. Les armes étaient d'or à trois bandes d'azur avec cette légende : *Sigillum Adhemari de Greinhano.*

Le chevalier se voyait aussi sur les sceaux des comtes de Provence, des vicomtes de Marseille et des princes de Mourguez; il signifiait que le seigneur ne tenait ses états que de Dieu et de son épée (2).

Giraud IV eut deux fils : — Giraud et Giraudet.

Giraudet le plus jeune n'est guère connu.

Giraud, V^e du nom, hérita de la baronnie de Grignan et d'une partie de la seigneurie de Monteil, qu'il posséda par indivis avec les Adhémar de la Garde. Craignant, sans doute, que la bulle de Fréderic Barberousse qui confirmait en sa faveur la possession de cette ville ne donnât de l'ombrage à ses habitants, Giraud, de concert avec Lambert son cousin, leur promit, par un acte de l'an 1198, de ne lever sur eux aucune taille, taxe, quête, imposition ou

(1) Bouche, tom. I. p. 901. Gaufridi, *Hist. de Provence*, tom. I. p. 114. Dans une baronnie composée de plusieurs fiefs les uns tenus en *franc-aleu* et les autres sous la réserve d'hommage, il n'y a rien d'étonnant de rencontrer des hommages prêtés à plusieurs seigneurs à la fois.

(2) Nostradamus, *Hist. de Provence*, p. 163.

exaction quelconque, contraire aux coutumes et à leurs droits (1). L'acte était conçu en ces termes :

« Anno ab Incarnatione domini MCXC octavo ego Geraldus
« Æmarius et ego Lambertus nos duo domini *Montilii* per nos et
« per nostros bona fide et sine dolo et mera liberalitate et spontanea
« volontate donamus et titulo perfecte donationis concedimus *omi-*
« *nibus* nostris de montilio præsentibus et futuris libertatem talem
« ne de cetero *toltam* vel *quistam* vel aliquam novam exactionem
« vel prava usatica in eis faciamus vel aliquo modo fieri permitamus
« nec eis per vim vel per aliquam forciam gravamen aliquod vel
« jacturam nisi juris vel justicie debito conabimur inferre quod
« si nos vel aliquis successorum *nostrorum* predictam donacionem
« et libertatem quocumque modo violare temptaverit jam dictos
« omnes omines nostros et res eorum in villa *Montilii* sub dominio
« nostro in præsente vel *in* futuro existentes ab omni jure et fideli-
« tate et ominio absolvimus et ut omnia sicut superius scripta sunt
« fideliter observemus et nullo tempore contraveniamus tactis sacro-
« sanctis evangeliis juramus. »

Ce titre si important pour la ville de Monteil, fut gravé sur une table de marbre et enchâssée dans les murailles de la maison commune. Il se rattache à une classe de monuments historiques extrêmement rares de nos jours, je veux parler des Chartes lapidaires dont on en connaît à peine trois ou quatre en France, et une dizaine au plus en comptant celles qui existaient au dernier siècle et qui pour la plupart ont disparu.

On le voit encore aujourd'hui dans le couloir du Palais-de-Justice où la table de marbre fut transportée en 1825. Il est gravé en lettres capitales et onciales, toutes parfaitement conservées. Ce document a été publié, mais d'une manière fort incorrecte, par M. Delacroix dans la *Statistique du département de la Drôme* et par M. Delvincourt dans une brochure intitulée : *Excursion de cinq jours dans la Drôme* (2). J'en ai donné le texte corrigé par M. Deloye, paléographe distingué de l'école des Chartes; les mots qui avaient été omis ont été soulignés, et l'orthographe de l'original a été rétablie.

Nostradamus avait aussi publié l'inscription de Montélimar dans son *Histoire de Provence*, mais il prétend qu'elle était gravée sur une table de cuivre et il ajoute, ce qui paraîtra singulier, qu'aux deux côtés et au haut de cette table est représenté, monté sur un palefroi bardé, un chevalier armé de toutes pièces avec l'épée nue d'une main comme prêt à porter son coup, et l'écu de l'autre embelli de trois bandes (3).

(1) Pilot, *Antiquités Dauphinoises*, tom. II, p. 121, Louvet, tom. 1. p. 505.
(2) Delacroix, *Statistique*. p. 560. Delvincourt, *Excursion*. p. 137.
(3) Nostradamus, *Hist. de Provence*, p. 162.

Pithon-Curt en publiant le même document a répété la même observation. « Faut-il, dit M. Deloye, admettre le témoignage de » ces deux auteurs et croire que l'inscription était gravée à la fois » sur cuivre et sur marbre? Pourquoi le docteur de Menuret, de » Montélimar, auteur de l'article qui concerne cette ville dans le » *Dictionnaire des Gaules* d'Expilly, ne mentionne-t-il, au » contraire, que l'inscription lapidaire? Enfin pourquoi ne retrou- » ve-t-on aujourd'hui que la table de marbre sans qu'il reste parmi » les habitants du pays le moindre souvenir d'une plaque de cuivre » où leur charte d'affranchissement aurait été gravée! Toutes ces » raisons portent à rejeter l'hypothèse d'une double copie exécutée » sur des matières différentes et font supposer une erreur due à la » crédulité de Nostradamus copié par Pithon-Curt (1) »

Je dois faire observer aussi que M. Delacroix s'est trompé lorsqu'il a vu des caractères gothiques dans la Charte lapidaire de Montélimar. Elle ne renferme que des lettres onciales. L'auteur *de la Statistique* ignorait il que l'écriture gothique ne date parmi nous que du XIIIe siècle? (2)

Quant à M. Delvincourt, il voudra bien me permettre de lui dire qu'il a été mal renseigné sur la filiation des Adhémar pendant son *Excursion de cinq jours dans la Drôme* : selon ce spirituel touriste, Giraud était frère de Lambert, voire même d'Aymar Adhémar, évêque du Puy ; il leur donne pour père Hugues Adhémar qui vivait, dit-il, en 1076 et qui s'était marié heureusement.

Ceci est à présumer, en effet ; mais j'oublie que M. Delvincourt » n'a voulu faire qu'un petit historique très-peu savant et a promis que « la chose serait courte et aussi peu pédante que possible. »

Lambert qui de concert avec Giraud avait affranchi les habitants de Monteil était issu de la branche cadette des Adhémar seigneurs de la Garde. Le chef de cette famille était Giraudet, troisième fils du second baron de Grignan. Il avait épousé, le 18 avril 1104, Alix de Polignac, sœur d'Héracle, vicomte de Polignac, de laquelle il eut deux fils, l'un nommé Giraud, qui fut la tige des seigneurs de Rochemaure, et l'autre Guillaume Hugues qui hérita de la seigneurie de la Garde. Celui-ci fut marié, selon Guy Allard, avec Laure de Genève. De cette union naquirent Lambert, Aymar, Hugues et Josserand.

Ces quatre fils se partagèrent la succession de leur père quelque temps avant sa mort ; mais la division s'introduisit bientôt parmi eux. Lambert qui avait hérité de la seigneurie de la Garde et d'une partie de celle de Montélimar, déclara la guerre à sa famille et marcha contre elle à la tête de quelques vassaux. Cette conduite souleva

(1) *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 2e série, tom. III, 1re livraison, p. 71.
(2) Natalis de Vailly, *Eléments de Paléographie*, tom. I., p. 399 et 619.

contre lui une indignation générale. Hugues, troisième fils de Guillaume, réunit à son tour les vassaux de son père et se retrancha dans le château de la Garde où il fut assiégé par Lambert ; la place ne résista pas longtemps aux efforts de ce fils dénaturé, elle fut enlevée d'assaut ; Hugues périt les armes à la main et Guillaume, obligé de prendre la fuite, se retira à Rochemaure auprès de son frère Giraud, Ier seigneur de cette ville.

Justement irrité de la conduite de Lambert, il résolut de le punir en le déshéritant ; il refit donc son testament et donna la seigneurie de Monteil à Giraud, par un acte du 19 mars 1177, approuvé par l'empereur Frédéric, le 20 août de l'année suivante ; à peine Lambert en fut-il informé qu'il se remit à la tête de ses vassaux, et les nouvelles violences qu'il exerça contre son oncle furent si excessives que celui-ci, désespérant de pouvoir en triompher, consentit à s'accommoder avec lui après une lutte de trois ans.

Guillaume mourut sur ces entrefaites, accablé par la douleur, et le 8 mai 1190, ses enfants signèrent un traité de paix qui assurait à Lambert la seigneurie de la Garde et celle de Montélimar. Cependant Giraud, seigneur de Rochemaure, conserva le titre de coseigneur de Monteil et le transmit à ses descendants qui le portèrent jusqu'au commencement du XIVe siècle ; mais il paraît que ce n'était qu'un titre honorifique ; car les seigneurs de cette branche des Adhémar ne figurent plus dans l'histoire de cette ville après le traité de 1190, et tous les documents nous apprennent que, depuis cette époque, elle appartient par indivis, comme on disait autrefois, aux seigneurs de la Garde et aux barons de Grignan (1).

Giraud V et Lambert l'administrèrent d'abord avec une entente assez cordiale ; les franchises qu'ils accordèrent aux habitants en 1198 furent accueillies avec satisfaction, mais l'odieux caractère de celui-ci ne tarda pas à troubler cette heureuse harmonie. La discorde s'introduisit bientôt parmi les deux cousins ; ils se vexèrent réciproquement, cherchèrent à se fortifier l'un contre l'autre, et résolurent de s'assurer des protecteurs parmi les grands du voisinage.

Cette animosité devint fatale aux habitants et suscita parmi eux de nouvelles divisions qui se manifestèrent surtout durant les troubles que je vais raconter.

On sait qu'après avoir infecté le Languedoc, l'hérésie des Albigeois avait pénétré en Provence et s'était répandue dans presque tout le Dauphiné. Vainement les inquisiteurs, les évêques et les souverains pontifes avaient-ils essayé d'en arrêter le cours ; le fameux comte de Toulouse, Raymond VI, s'en étant déclaré le protecteur, quelques seigneurs des provinces voisines avaient imité sa défection,

(1) Pithon-Curt, tom. IV.

et s'étaient, comme lui, prononcé les armes à la main en faveur d'une horde de rebelles qui, sous prétexte de religion, portaient le désordre en tout lieu. De ce nombre étaient les deux seigneurs de Monteil

Trompés par les sollicitations et les promesses du comte de Toulouse, ils eurent l'imprudence de recevoir les Albigeois dans leur ville et favorisèrent leur cause dans tout le pays d'alentour; mais ils ne tardèrent pas de reconnaître que Raymond les avait cruellement abusés, car le Pape Innocent III et Philippe, roi de France, ayant enfin pris des mesures de rigueur, une armée de croisés se réunit à Lyon et se dirigea bientôt vers les provinces occupées par les Albigeois. Informé de son approche, le comte de Toulouse désespéra d'échapper à une honteuse défaite; il vint à la rencontre des troupes jusqu'à Valence, et résolut de s'enrôler avec elles sous les drapeaux de la croisade. Ce fut alors que les seigneurs de Monteil ouvrirent les yeux. Jusque là ils avaient été partisans déclarés de Raymond VI, mais en le voyant se prononcer en faveur de la croisade, ils reconnurent leur erreur, et se soumirent au Saint-Siége en lui jurant obéissance et fidélité entre les mains du légat Milon. Pour garant de leur parole ils donnèrent un de leurs châteaux en otage à l'évêque de Viviers, avec cette clause expresse que, s'ils violaient leur serment, le château et ses dépendances appartiendrait à ce prélat. Le légat du Saint-Siége avait rigoureusement exigé cette condition parce que les seigneurs de Monteil ayant presque toujours été dans les intérêts du comte de Toulouse, il était à craindre qu'ils ne se parjurassent comme ils avaient déjà fait maintes fois. L'acte par lequel ils contractèrent cet engagement est daté du 12 juillet 1209 (1). On verra dans la suite comment ils y furent fidèles.

La même année, Giraud V, baron de Grignan, fut un des témoins qui garantirent les priviléges accordés aux habitants de Moirenc par Berlion leur seigneur.

L'année suivante, au mois de juillet, il reçut de Raymond VI l'investiture du château de Fanjoux, à condition qu'il le tiendrait à la mouvance de l'Eglise de Viviers, ce qui prouve déjà que, malgré ses serments, il était encore un secret partisan de ce comte artificieux. Cette connivence n'était pas si bien déguisée que le public ne pût s'en apercevoir aisément; personne ne croyait à la sincérité d'une promesse que la crainte seule avait dictée au baron et à son cousin, le seigneur de Monteil. Le légat du Saint-Siége lui-même était loin d'y ajouter foi, et le pape, instruit des sourdes menées de Raymond VI et de tous ses fauteurs, ne négligeait aucune occasion de les rappeler à leur devoir. La sollicitude d'Innocent III ne se

(1) Chorier, *Hist. du Dauph.* tom. II. p. 364. Benoit, *Hist. des Albigeois*, tom. I. p. 93. Pithon-Curt, tom. IV. p. 42.

bornait pas seulement aux intérêts religieux des populations menacées par l'hérésie, elle veillait encore à la défense de leurs prérogatives temporelles.

Le 15 avril de l'année 1212, ce pape excommunia Lambert et Giraud parce qu'ils avaient établi des péages et d'autres droits exorbitants dans leur seigneurie de Châteauneuf de Donzère; mais ce ne fut pas la seule humiliation que le baron de Grignan eut alors à subir.

Il avait épousé Mabille, vicomtesse d'une partie de Marseille, nièce de Roncelin, fille de Guillaume le Gros et de Laure sa femme. Cette alliance lui avait paru d'abord une bonne fortune; Mabille, outre sa vicomté, avait reçu les vastes domaines de Roncelin, son oncle paternel, et de sa mère Laure; c'était pour ainsi dire, comme une restauration de l'ancienne souveraineté des Adhémar sur la ville de Marseille; mais ce bonheur fut de courte durée. Lassée de la tyrannie de ses vicomtes, Marseille avait résolu de secouer leur joug et de se constituer en République; ses premiers efforts furent couronnés du plus heureux succès; en 1214, de tous les petits despotes qui pressuraient cette ville, il ne restait plus que Giraud, baron de Grignan, lequel en qualité d'époux de Mabille en possédait une partie considérable.

Vainement essaya-t-on de l'éloigner par des prières et des menaces; vainement lui mit-on sous les yeux l'exemple des autres vicomtes qui avaient été chassés et la peine qu'il aurait à se maintenir dans la ville contre le gré d'un peuple résolu de devenir libre à tout prix, et au milieu duquel sa vie même n'était pas en sûreté; toutes ces remontrances furent inutiles; il déclara qu'il ne cèderait ni à la violence ni à la persécution; mais son obstination lui coûta cher, car les Marseillais surent obtenir par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir par leurs prières. Une émeute violente chassa de la ville Giraud, sa femme et ses enfants, et tous les reveus de Mabille furent confisqués jusqu'à ce qu'elle consentît à la cession de ses droits en vendant sa vicomté, qui fut évaluée 5,000 sols royaux auxquels on ajouta une pension de 100 livres payable annuellement (1).

Banni pour toujours de Marseille, Giraud V revint à Grignan où de nouveaux chagrins l'attendaient. J'ai déjà dit que la succession des Adhémar s'étendait jusqu'aux portes de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ils avaient même fait construire dans cette ville un manoir féodal au grand déplaisir des habitants qui ne voulaient reconnaître d'autres seigneurs que leur prélat.

Giraud n'ignorait point ces dispositions hostiles; il aurait dû les redouter, mais l'échec qu'il venait de subir ne l'avait pas rendu

(1) R.ffi, *Hist. de Marseille*, tom. I. p. 101. Pithon-Curt, tom. IV. p. 24. Gaufridi, *Hist. de Provence*, tom. I. p. 54.

plus sage ; il osa braver le mécontentement des Tricastins, et ceux-ci ne tardèrent pas de l'en faire repentir : un soulèvement populaire éclata subitement et le donjon des Adhémar fut livré au pillage et à l'incendie.

Le baron de Grignan n'osa pas se venger les armes à la main, mais il accusa l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, nommé Geoffroi, d'avoir soulevé la population contre lui, et lui intenta un procès. L'évêque se disculpa et l'affaire en resta là pour le moment ; quelque temps après, le baron, toujours préoccupé de l'humiliation qu'il venait de subir et des pertes qu'il avait faites, se persuada que l'évêque lui devait au moins une indemnité convenable. Geoffroi, surpris de cette prétention, refusa d'y souscrire, et ce fut l'occasion d'une nouvelle rupture. Bermond, évêque de Viviers, en ayant été prévenu et prévoyant les suites dangereuses de cette querelle, s'offrit pour médiateur entre les deux partis. En arbitre prudent et ami de la paix, il condamna l'évêque de Saint-Paul à payer 4,000 sols viennois, et jugea qu'à cette condition le baron de Grignan devait se désister de toutes poursuites. Cet avis ayant été goûté de part et d'autre, Giraud et Geoffroi s'embrassèrent en signe de réconciliation ; celui-ci solda l'indemnité, et celui-là promit de prendre sous sa protection l'église de Saint-Paul, l'évêque et tous les habitants, ce qui lui valut un don de 3,000 sols viennois que le peuple tricastin lui offrit en témoignage de sa reconnaissance (1).

(1) Boyer de Ste-Marthe, *Hist. de l'Eglise de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, p. 75.

CHAPITRE V

Simon de Montfort s'empare de Montélimar. — Mort de Giraud V. — Description d'un sceau trouvé dans le territoire de Grignan. — Giraud VI. — Aymar. — Terres adjacentes. — Association de Charles, roi de Sicile, à la seigneurie d'Aiguebelle. — Guillaume-le-Gros.

Tandis que le baron de Grignan se querellait avec les Marseillais et les Tricastins, Lambert, seigneur de Monteil, suivait d'un œil attentif les progrès de la croisade contre les Albigeois du Languedoc. Ayant appris, en 1216, que Raymond VII, dit le Jeune, comte de de Toulouse, se dirigeait vers Avignon pour reconquérir le Comtat-Venaissin, tombé au pouvoir de Simon, comte de Montfort, il en informa le baron de Grignan, et quoique l'un et l'autre se fussent déclarés hommes-liges du Pape, ils résolurent d'un commun accord de se mettre à la tête de quelques chevaliers et de partir avec eux pour le Comtat, afin de favoriser l'entreprise du jeune Raymond. Le sire de Monteil passa même jusqu'au Languedoc, où il s'enrôla sous les enseignes du vieux comte de Toulouse. Mais l'issue de la guerre n'ayant pas répondu à son attente, il ne tarda pas à revenir dans ses terres avec le dessein d'y exciter des troubles qui pussent faire une heureuse diversion au succès de la croisade. Ce nouveau projet sourit encore au baron de Grignan, non moins capricieux que son cousin. S'étant donc ligués l'un et l'autre avec le comte de Valentinois, ennemi des évêques de Valence et fauteur déclaré des hérétiques, ils levèrent une petite armée, qui bientôt porta l'épouvante dans tout le pays. A peine la nouvelle de cette audacieuse entreprise est-elle parvenue aux oreilles des croisés, que Simon de Montfort détache un corps de troupes et s'avance vers le Rhône, qu'il passe en toute hâte. A son approche, les Adhémar et le comte de Valentinois rentrent dans le château de Monteil, où ils se barricadent secrètement avec le dessein d'attaquer à l'improviste le vainqueur des Albigeois. Simon, qui ne soupçonnait point une si lâche manœuvre, donne dans le piége ; mais l'aspect et la noble fierté de

ses troupes glacent de terreur ses deux ennemis, qui, n'osant rien entreprendre, les laissent défiler tranquillement sous les murs de la ville (1).

Quelque temps après, c'est-à-dire en 1217, de nouveaux troubles ayant ramené le chef de la croisade sur les bords du Rhône, la ville de Monteil dut se prononcer définitivement en sa faveur ou contre lui. Simon de Montfort, accompagné du cardinal Bertrand, légat du Saint-Siége, avait à peine passé le fleuve avec son armée, que l'alarme s'était de nouveau emparée des Adhémar : l'un avait eu l'imprudence de se déclarer une troisième fois pour le comte de Toulouse; l'autre, plus avisé, était resté fidèle à ses serments. Celui-ci, persuadé que toute résistance était impossible, autant que dangereuse, engagea ses vassaux à se soumettre au vainqueur, et lui ouvrit les portes de la ville (2).

Du reste, rien de plus obscur que le récit des faits qu'on vient de lire dans les historiens de la croisade et du Dauphiné. Presque tous ont confondu les noms des deux seigneurs qui possédaient à cette époque la ville de Monteil. Après avoir parlé de Guillaume et de Lambert, ils leur substituent, sans transition, Guitard et Giraud : les uns, tels que les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, confondent ces deux noms dans le même personnage et ne désignent pas le second ; les autres, tels que Chorier, Percin, etc., prétendent que Giraud avait fait de Monteil un réceptacle d'hérétiques, et qu'il se déclara formellement contre Simon de Montfort, mais que Gui, son cousin, ouvrit la ville à l'illustre chef de la croisade. Pour moi, j'ai suivi Pithon-Curt, qui, se bornant à la généalogie des Adhémar, me semble avoir fixé avec plus d'exactitude que nul autre les noms, les dates et les principaux événements (3).

Simon de Montfort, devenu maître de Monteil, sut réprimer pour toujours l'ardeur un peu trop belliqueuse des Adhémar ; du moins n'osèrent-ils plus rien entreprendre en faveur des Albigeois. Réduit à se borner à des vœux inutiles, Lambert prit dans ses armes *de gueules à trois croix de Toulouse*, à la différence de ses cousins qui avaient *d'or à trois bandes d'azur*. Cette substitution suffit à elle seule pour signaler son attachement aux comtes Raymond VI et Raymond VII, pour lesquels il avait tout sacrifié, malgré les serments qu'il avait plusieurs fois réitérés entre les mains des légats du Saint-Siége. Il mourut quelques années après, laissant de sa femme, Tiburge de Baux, fille de Bertrand, sire de Baux, et de Tiburge de

(1) Percin, *Monumentum tolos. Bellum de hæresi*, *Pars* 4, p. 43, in-folio. Duchesne, *Hist. des Dauph.*, p. 13. *Des Comtes de Valent.*, p. 4. Chorier, *Hist. du Dauph.*, tom. II.

(2) Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 97.

(3) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. V, p. 273, nouv. édit. in-4°. Percin, *Monumentum tolos.*, p. 66. Pithon-Curt, *Hist. de la noblesse provençale*, tom. IV, p. 22 et suiv.

Montpellier, princesse d'Orange, trois fils dont je parlerai dans la suite.

Giraud V, baron de Grignan, le suivit de près dans la tombe. Mais avant de parler de ses successeurs, je crois opportun de dire quelques mots d'un sceau découvert récemmment, et qui paraît lui avoir appartenu. C'est une bulle en plomb de petite dimension, remarquable par sa simplicité. La légende : *Sigillum Geraldi Aemari,* précédée de deux points, occupe le champ sur quatre lignes horizontales. Cette manière de disposer la légende est tout à fait insolite ; elle paraît imitée des bulles pontificales qui ont servi de modèles aux sceaux d'un très-petit nombre de prélats des provinces méridionales (1).

« L'usage de sceller en plomb, dit M. Deloye, vient pareillement de la chancellerie romaine. Il fut d'abord adopté par les ecclésiastiques et ensuite par la plupart des seigneurs du Midi de la France. Dans le Nord, au contraire, on ne cessa pas d'employer la cire, de préférence à toute autre matière, et les bulles en plomb y sont extrêmement rares.

» Au revers de notre sceau se montre un chevalier casqué, revêtu de la cotte de mailles, armé d'une lance en arrêt, et monté sur un cheval sans brides ni étriers ; il est assis sur une housse, au lieu de selle, et a le corps presque entièrement couvert d'un bouclier qui cache une large épée. L'écu est tellement fruste, qu'on ne peut distinguer s'il a été chargé d'armoiries.

Autour, en commençant par le bas, on lit : *Matheus me fecit.* Cette légende singulière est digne de remarque ; « elle ne figure, dit M. Deloye, sur aucun autre sceau ; rien n'autorise cependant, ajoute-t-il, à penser que ce soit une devise ou un cri de guerre. Signifierait-elle qu'un personnage, nommé Mathieu, aurait créé Giraud chevalier ? Mais il faudrait, pour cela, supposer que la phrase est elliptique, que le mot *militem* est sous-entendu, et une pareille interprétation est beaucoup trop détournée. Il n'est pas probable que Mathieu soit le nom du notaire ou chancelier qui a attaché la bulle. Les fonctions de chancelier auprès d'un seigneur étaient trop peu importantes pour être mentionnées de la sorte, et d'ailleurs il eût fallu changer de sceau toutes les fois qu'on aurait changé de chancelier.

» L'explication la plus simple, la plus naturelle, celle qui se présente la première à l'esprit, c'est que Mathieu a gravé le sceau et qu'il l'a signé. Ce fait, à la vérité, est inusité dans la sphragistique du moyen-âge ; cependant il est certain que les artistes de l'époque mérovingienne ont signé des types bien autrement informes que celui de notre bulle.

» Quand les arts sont dans l'enfance, on admire ce qui, plus tard, n'inspire que pitié ; ainsi Mathieu a cru son œuvre belle pour le

(1) Natalis de Vailly, *Élément de la Paléographie,* t. II, p. 221.

temps où il vivait et y a apposé son nom, comme les meilleurs graveurs pourraient le faire de nos jours »

Il reste à donner une attribution à notre sceau. Cette tâche difficile a été merveilleusement accomplie par M. Deloye dans la notice qu'il a publiée en 1846 (1). « Tout ce que nous apprend, dit-il, l'inscription qui décore l'empreinte principale, c'est que ce sceau a appartenu à un membre de la famille Adhémar, appelé Giraud; elle ne fait connaître ni titres de dignité, ni noms de seigneurs; or, le nom de Giraud est très-commun dans cette famille; mais comme la bulle a été trouvée dans le territoire de Grignan, il est à présumer qu'elle se rapporte à un seigneur de cette ville.

» D'un autre côté, le laconisme de la légende, l'absence d'abréviations, la forme des lettres, qui sont capitales, mélangées d'onciales, les dimensions du type, la maigreur et la raideur du dessin, le défaut d'étriers, tout, en un mot, porte à croire que le sceau n'est pas postérieur au XIIe siècle. »

Ces éléments chronologiques sont encore bien insuffisants pour arriver à une solution exacte de la question. En effet, quatre seigneurs du nom de Giraud ont possédé la terre de Grignan dans l'espace d'un siècle; auquel des quatre faut-il s'arrêter?

« J'hésitai, dit l'habile antiquaire, et n'osant choisir témérairement, j'attendais, pour me décider, qu'un heureux hasard fît découvrir une charte munie d'un sceau pareil à celui-ci, lorsque j'ai trouvé la note suivante, écrite de la main de Le Laboureur :

« Roncellin, vicomte de Marseille, céda à Giraud Adhémar, mari » de Mabille la seigneurie d'Aubagne, pour en jouir sur sa qualité de » vicomte de Marseille, laquelle il prend par une charte de l'an 1215, » dans le sceau de laquelle il est représenté à cheval, la lance à la » main, tenant un écu. Ce sceau a pour légende : *Matheus me* » *fecit*, ce que je ne puis expliquer, et dans le plein de l'ovale est » gravé en quatre lignes :

» *Sigil* | *lum Ge* | *raldi a* | *demarii* | . Le privilège de sceller, » la lance à la main, n'appartenant alors qu'aux princes et aux » grands vassaux immédiats du royaume de France et de l'empire, » c'est une marque très-considérable de la puissance de cette » maison (2). »

Le Laboureur désigne ici une charte par laquelle Giraud V, baron de Grignan, et sa femme Mabille, confirmèrent un accord fait autrefois entre l'évêque de Marseille et le vicomte Geoffroi, leur aïeul. Cet acte, passé à Montélimar, porte une date curieuse :

Apud Montilium in Camera in quâ Jacebat domina Mabilia

(1) *Revue archéologique*, 2e année, X^e^ livraison, p. 662.
(2) Bibliothèque royale, cabinet des titres, dossier Adhémar, mémoire manuscrit.

in partu de Raymondo filio suo. Anno incarn. Domini. MCCXV, X Kal. maii (1).

Il est manifeste que le sceau dont parle Le Laboureur est le même que celui que M. Deloye a si soigneusement examiné. Pithon-Curt l'avait eu aussi entre les mains, mais il n'avait pu en déchiffrer le revers, où il lisait, au lieu de *Matheus me fecit*, *Mass... V... C.. mitis*, c'est-à-dire *Massiliæ vice Comitis.* Il fait aussi mention d'un autre sceau de Giraud, représentant d'un côté un cavalier armé d'une épée haute, tenant un bouclier chargé des armes d'Adhémar, avec cette légende : *Sigillum Geraldi Adhemari*, et au revers : *Vice Comitis Massiliæ*, avec un demi-château joint à un pan de mur.

L'historien Ruffi en donne la même description (2).

« Il résulte de là que le baron de Grignan avait deux sceaux. Le second, dans lequel il prend le titre de vicomte de Marseille, est nécessairement postérieur à son mariage avec Mabille, lequel eut lieu, suivant Le Laboureur, avant l'année 1201. Quant au premier, qui est, sans contredit, le même que le nôtre, il a dû être gravé antérieurement, bien que Giraud s'en soit servi quelquefois depuis son mariage, témoin la charte de 1215.

Giraud IV s'étant marié avec Agnez vers 1150, si l'on met la naissance de leur fils dans les dix premières années de leur union, le sceau que nous attribuons à celui-ci aura pu être gravé vers l'an 1180, époque probable de sa majorité. M. Deloye avoue néanmoins que cette date paraît récente, relativement aux nombreux caractères d'ancienneté que réunit notre bulle; il croit qu'en l'examinant avec attention et en la comparant avec les monuments sigillaires contemporains, on serait tenté de rapporter à la fin du XI[e] siècle l'exécution d'un travail si barbare. C'est pourquoi il hasarde une conjecture pour rendre compte de cette espèce de contradiction. On sait déjà que le nom de Giraud était héréditaire dans la branche des Adhémar, seigneurs de Monteil et barons de Grignan; or, en se transmettant de père en fils le nom de Giraud, pourquoi ne se seraient-ils pas transmis un sceau dont ils pouvaient d'autant mieux faire usage que la légende, dépourvue de qualifications et de noms de lieux, s'appliquait également à tous les Giraud Adhémar? Ainsi agissaient les abbés des monastères, les doyens des chapitres, les consuls des villes, etc. Le sceau de Giraud pouvait être tout à la fois personnel et commun dans la famille, et puisqu'il est certain qu'on empruntait quelquefois le sceau d'un parent ou d'un étranger, à plus forte raison, un fils qui portait mêmes noms et prénoms que son père

(1) *Gallia christiana,* t. I, p. 113. De Belzunce, *Antiq. de l'Église de Marseille*, t. II, p. 57.
(2) Pithon-Curt, *Hist. de la nobl. prov.*, t. IV, p. 24. Ruffi, *Hist. de Marseille,* t. I, p. 83.

avait-il le droit d'user du même type sans être obligé d'en faire graver un nouveau. En admettant cette hypothèse assez probable, on peut reculer l'exécution de celui qui a été trouvé à Grignan jusqu'à Giraud Ier, qui mourut vers 1095 (1).

Ruffi parle aussi d'un sceau de Mabille; il représentait une femme à cheval, l'oiseau sur le poing, avec cette légende : *Sigillum Mabiliæ*, et au revers un demi-château avec le reste de la légende : *Vice Com. Massiliæ.*

Giraud V eut une nombreuse postérité. Quatre de ses filles s'éloignèrent l'une après l'autre du château de Grignan et embrassèrent l'état religieux dans le monastère de Bouschet. Une cinquième, nommée Eldéarde, avait épousé, le 13 octobre de l'année 1200, Bertrand de Baux, fils de Raymond, seigneur de Mirargue, et d'Alasie, vicomtesse de Marseille; mais étant devenue veuve, elle se retira dans l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles, dont elle fut abbesse quelque temps après sa profession. Enfin, la sixième, appelée Giraude, fut mariée avec Guillaume Anselme, grand seigneur marseillais. Parmi les fils du baron de Grignan, on distingue :

Giraud, — Aimar, — Giraudet, — Aimar de Monteil, — Barral, — Guillaume.

Guillaume est désigné, dans les titres de l'époque, en qualité de seigneur d'Aix (de axio), en Dauphiné.

Barral fut seigneur de Montauban.

Aimar de Monteil embrassa l'état ecclésiastique et devint archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il eut, comme son père, de grands démêlés avec Geoffroi, évêque de cette ville (2).

Giraudet eût en partage la seigneurie de Nyons.

Giraud, VIe du nom, l'aîné de la famille, hérita de la baronnie de Grignan et fit un traité sur la succession de son père avec Aimar et Barral, par la médiation de Guy d'Ancezune, de Bernard d'Uzez et de Gui, vicomte de Cavaillon; ce traité fut garanti par les évêques de Valence et de Viviers, et par 34 seigneurs du voisinage, en présence de 44 gentilshommes qui le souscrivirent comme témoins en 1229; il mourut en 1230 et légua sa baronnie à Giraudet, son neveu, fils de Giraudet, seigneur de Nyons; mais ce nouveau baron étant mort sans postérité en 1240, Aimar son oncle, second fils de Giraud V, hérita de ses titres et de tous les domaines qu'il possédait à Grignan et à Monteil.

Aimar vendit par contrat, le 1er novembre 1240, tout ce qui appartenait à sa famille dans le territoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux (3); Laurent, évêque de cette ville, en fit l'acquisition pour

(1) Deloye, *Revue archéol.*
(2) Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'Eglise de Saint-Paul-Trois-Châteaux*. p. 93.
(3) Pithon-Curt, tom. IV. p. 26.

la somme de 3,000 sols viennois. Quelques années plus tard, c'est-à-dire, en 1257, le baron de Grignan rendit hommage de tous ses domaines à Béatrix, comtesse de Provence, femme de Charles I[er], roi des deux Siciles (1). Il renouvella cet hommage en 1260 entre les mains de Charles lui-même dont il devint homme-lige, et qu'il promit de servir avec hommes et chevaux, à ses dépens, depuis l'Isère jusqu'à la Durance. « Dès-lors, ajoute Gaufridi, le baron » de Grignan fut dépouillé de la souveraineté dont il avait joui » jusqu'alors dans ses terres » (2); mais rien ne me paraît plus douteux, car les hommages de cette époque n'avaient pas communément ce grave résultat, du moins est-il certain que le baron conserva des priviléges très-remarquables, entre autres celui de créer des notaires, de battre monnaie, d'imposer sur ses vassaux des tailles et des subsides. En outre le comte d'Anjou, en considération de cet hommage, lui assigna une pension perpétuelle de 50 livres à prendre tous les ans sur la ville de Marseille; il déclara aussi que les terres d'Aimar demeureraient séparées du reste de la Provence, et que ses vassaux seraient dispensés de concourir aux charges et autres impositions du pays. C'est pourquoi la baronnie de Grignan à toujours été comprise depuis lors au nombre des *terres adjacentes.*

Les historiens se sont fréquemment demandé ce qu'il faut entendre par cette dénomination très-familière dans le langage du peuple et que les rois eux-mêmes ajoutaient à leurs titres, se disant comtes de Provence, Forcalquier, et *terres adjacentes.* Honoré Bouche présume avec raison que ces terres n'étaient pas anciennement dans les états de Provence, mais qu'elles avaient des seigneurs et des maîtres particuliers qui ne relevaient pas des comtes de ce pays, et que, par suite des révolutions, ayant été soumises comme les autres ou données librement par les possesseurs légitimes, il avait été stipulé qu'elles conserveraient leurs usages et seraient affranchies de toutes contributions (3).

De ce nombre fut la baronnie de Grignan, dont les priviléges s'étendaient aux terres voisines qui en dépendaient, et qui formaient à elles seules toute l'étendue de ce petit état. Le livre fouager de Provence comprenait parmi ces terres Montségur, Chantemerle, Salles, Collonzelle, Allan, Réauville, etc.

Aimar Adhémar, baron de Grignan, fit son testament le 5 des ides de janvier 1273, et laissa de Clémence N., son épouse, plusieurs enfants, parmi lesquels je ne mentionnerai que Guillaume le Gros, qui hérita de ses titres. Celui-ci se déclara vassal, en 1277, d'Amédée de Roussillon, Evêque de Valence, moyennant la somme

(1) Nostradamus, *Hist. de Provence.* p. 223.
(2) Gaufridi, *Hist. de Provence,* tom. I. p. 144.
(3) Bouche, tom. I. p. 902, 355, 813. Louvet, tom. I. p. 506.

de 5,000 sols viennois. Amédée était alors en guerre avec Aymar, comte de Valentinois, et il tâchait de l'affaiblir en sollicitant le concours des puissantes familles de son diocèse; mais quand la paix eut été conclue, Guillaume éleva des difficultés sur l'hommage qu'il lui avait promis, en sorte que l'évêque le fit sommer de remplir ses engagements, ou du moins de consentir à s'en rapporter à une sentence arbitrale (1).

Deux franciscains de Monteil, nommés Guichard et Aimar, ayant été priés par Guillaume lui-même de terminer le différent, ils se prononcèrent en faveur d'Amédée de Roussillon. Dès-lors le baron n'hésita plus; il rendit hommage au prélat pour la moitié de Monteil qui lui appartenait, ainsi que pour les châteaux de Sauzet, de Condillac, de Lachau, des Tourrettes et de Divajeu. Les 5,000 sols qu'il devait recevoir ne furent pas payés par Amédée qui mourut sur ces entrefaites, mais il les furent, en 1285, par Jean de Genève, son successeur. Chorier, en rapportant ce fait, donne à Guillaume le nom de Giraud. C'est une erreur manifeste, Monteil n'ayant alors aucun seigneur de ce nom.

Guillaume le Gros avait eu aussi, quelque temps auparavant, des contestations assez vives avec Ponce de Saint-Bonnet, abbé d'Aiguebelle. On sait qu'à l'époque dont nous parlons, les troubles qui agitaient le pays et les guerres que se livraient fréquemment les seigneurs du voisinage, occasionnaient peu à peu l'épuisement de leurs ressources. Dans cette pénible extrémité, les comtes et les barons cherchaient à réparer leurs pertes par tous les moyens imaginables; ils attentaient surtout avec audace aux droits des monastères dont les prieurs et les abbés ne leur opposaient ordinairement qu'une faible résistance. Les seigneurs de Rochefort, entre autres, et ceux de Valaurie vexaient sans relâche les religieux d'Aiguebelle. Celui de Grignan avait même conçu le projet de s'emparer de la seigneurie de l'abbé, ou du moins de s'y faire associer, afin d'en partager les honneurs et les revenus. Il avait même offert plusieurs fois des sommes considérables aux habitants de Réauville, pour s'immiscer dans leurs affaires, et en prendre occasion d'empiéter sur les droits de l'abbaye.

La position de Ponce était d'autant plus critique que les seigneurs de ce temps là, comme je viens de le dire, agissaient en souverains, et que les droits du plus fort étaient presque toujours les meilleurs. Aussi l'abbé était-il à la veille de voir ses intérêts gravement compromis, quand vint s'offrir une occasion des plus favorables pour échapper à ce danger d'une manière aussi glorieuse pour lui que pour tous ses vassaux.

Le prince Charles, fils aîné de Charles Ier, frère de Saint-Louis, et roi de Sicile, résidait alors à Aix, capitale de la Provence; le 18

(1) Chorier, *Hist. du Dauphiné*, tom. II. p. 177.

décembre 1279, il assista à la translation des reliques de Sainte-Madelaine qui se fit à Saint-Maximin, avec un grand nombre de prélats et d'abbés, parmi lesquels se trouvait Ponce d'Aiguebelle. Celui-ci profita de cette occasion pour faire connaître au prince les embarras que lui causaient les prétentions ambitieuses des seigneurs ses voisins, et lui dit qu'il avait résolu, avec l'agrément de l'abbé de Morimond, son supérieur immédiat, de l'associer à la seigneurie d'Aiguebelle, et de mettre ainsi sous sa protection les droits et les biens de son abbaye. Charles, ne voyant dans cette offre généreuse qu'un moyen d'être utile à d'humbles religieux, l'accepta volontiers et vint avec l'abbé prendre possession de son titre. L'acte de pariage et d'association fut passé vers la fin de l'année 1280. Jamais acte de ce genre ne se fit avec plus de solennité. Les habitants de Réauville, chef-lieu de la seigneurie, en témoignèrent beaucoup de joie; heureux de devenir les vassaux d'un si grand prince, ils voulurent en perpétuer le souvenir par des monuments qui ont existé jusqu'à nos jours. La maison du chatelain que l'on voit encore et un portail orné de fleurs de lys qui vient de tomber sous le marteau d'ignorants démolisseurs, l'attesteraient suffisamment, si d'ailleurs la mémoire ne s'en était conservée dans des documents authentiques. Ce fut à dater de cette époque que le bourg, qui jusqu'alors n'avait eu d'autre nom que celui de *Saint-Jean*, fut appelé *Réauville*, *regalis villa.*

Dès-lors aussi cessèrent toutes les prétentions du baron de Grignan. Guillaume permit même à plusieurs de ses vassaux d'aller se fixer sur les terres d'Aiguebelle, ce qui prouve qu'à cette époque, malgré le malheur des temps, le régime abbatial était beaucoup plus modéré que celui des autres seigneurs, et que les pauvres venaient y chercher un abri contre la misère et continuelles vexations (1).

(1) Archives de l'abbaye d'Aiguebelle.

CHAPITRE VI

Taulignan. — Giraud VII, baron de Grignan. — Seigneurs de Rochemaure. — Le prélat-guerrier. — Seigneurs de La Garde. — Giraud VIII. — Giraud IX. — Montélimar est soumis au Saint-Siége.

Guillaume le Gros, fit son testament en 1282. Il donna tous ses biens à l'aîné de ses enfants et fit aux autres quelques legs particuliers, ne se réservant que 50 livres de rente sur la terre de Montségur; il mourut quelque temps après, laissant de sa femme Garcinde N., Giraud, Aimar, Barral, Réné, Giraude et Laure.

Laure embrassa la vie religieuse dans le monastère de Bouschet, de l'ordre de Citeaux.

Giraude, épousa Bertrand de Taulignan, qui rendit hommage à son beau-père en langue vulgaire, l'an 1281.

La terre de Taulignan a donné son nom à une famille illustre par son ancienneté et ses alliances, qui a possédé durant plusieurs siècles la seigneurie de Puyméras, une partie de celle de Valréas, et quelques autres dans le Dauphiné, le Vivarais et le Comtat Venaissin. Le chef de cette maison n'est pas connu. Pithon-Curt en commence la généalogie par Bertrand, I[er] du nom, père ou aïeul de Bertrand II, époux de Giraude. Celui-ci échangea sa terre de Taulignan avec Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, le 4 mai 1293, pour les châteaux de Cleon-d'Andran, du Puy de Rochefort, de Saint-Alexandre, de la Roche-Baudin et 10,000 sols viennois de retour. Les Bertrand, quoique dépossédés par cette transaction de la terre de Taulignan, en conservèrent le titre jusqu'en 1650; le dernier d'entre eux, à cette époque, n'ayant laissé que trois filles, cette famille s'éteignit dans celle de Bleziers, seigneur d'Autelon, qui adopta le nom et les armes de Taulignan (1).

Réné, quatrième fils de Guillaume-le-Gros, fit profession dans le monastère des cordeliers de Grasse.

Barral fut chevalier de la milice du Temple.

Aimar, moine de Saint-Benoît, fut pourvu du doyenné de Collonzelle.

(1) Pithon-Curt, t. III, p. 368.

Giraud, VIIe du nom, l'aîné de la famille, continua la branche aînée des Adhémar en qualité de baron de Grignan. Il paraît qu'il encourut, on ne sait pour quel motif, la disgrâce de l'empereur Rodolphe, qui inféoda ses domaines au dauphin Humbert Ier, en 1289; mais cette inféodation, qui avait principalement pour objet Monteil et son mandement, n'eut alors aucun effet, Humbert se contentant de l'accepter sans se mettre en peine de la faire valoir par les armes, parce qu'il ne voulait pas rompre avec Rome ou avec l'Eglise de Valence, dont Giraud VII avait demandé la protection, et s'était déclaré vassal, à l'exemple de ses prédécesseurs. On traita donc de part et d'autre pour un simple hommage, encore y eut-il dans la suite plusieurs seigneurs de Monteil qui refusèrent de le rendre aux dauphins (1).

L'autre partie de cette ville était alors au pouvoir de Lambert II, seigneur de la Garde, petit-fils de Lambert, Ier du nom. Celui-ci avait eu trois enfants de Tiburge de Baux, son épouse. Le troisième, nommé Agout, avait embrassé l'état ecclésiastique et était devenu prieur de Donzère. Le second, Lambert, ecclésiastique comme son frère, fut prévôt de l'Eglise de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le premier, Hugues, héritier de la seigneurie de la Garde et de la moitié de Monteil, n'est connu que par quelques hommages. Il avait épousé Alix de Belvèse, qui lui donna trois fils, dont le plus jeune fut abbé d'Aiguebelle; le second, chevalier du Temple; et l'aîné, nommé Lambert, IIe du nom, seigneur de Monteil. Celui-ci fut marié avec Méraude Adhémar, dame de Rochemaure, et mourut en 1290 (2).

On voit ici la jonction des deux branches cadettes des Adhemar. Celle de Rochemaure s'était heureusement perpétuée depuis 1140, et avait contracté plusieurs alliances avec les familles les plus distinguées du pays, telles que celles de Pelet d'Alais, de Belvèse, de Sabran, de Narbonne-Pelet, de Montdragon, etc.; mais elle s'éteignit par défaut de succession masculine en 1296, et ses biens passèrent avec son nom dans celle de la Garde par le mariage de Méraude avec Lambert II. Méraude ne fut pas néanmoins l'héritière de ses parents. Ce fut Giraud Adhémar, son fils, qui reçut cette succession, et qui devint ainsi la tige d'une seconde branche des seigneurs de Rochemaure. Cette nouvelle série fut de courte durée, contracta peu d'alliances, et s'éteignit en 1361 (3).

Outre Giraud Adhémar, Méraude et Lambert II eurent plusieurs autres enfants, parmi lesquels il y en eut un qui fut grand-maître de la milice du Temple, en Provence. Il se nommait Guigues, et rendit hommage, pour les terres que la commanderie de Riche-

(1) Pilot, *Antiquités dauph.*, t. II, p. 122. Guy Allard, *Diction. histor.*, t. II, p. 116.
(2) Pithon-Curt, t. IV, p. 44.
(3) Pithon-Curt, t. IV, p. 53.

renches avait dans le Comtat-Venaissin, à Jean de Grillac, recteur de ce pays, au mois de septembre 1290. Son frère aîné, Hugues Adhémar, fut seigneur de la Garde, co-seigneur de Monteil; il reçut ordre, ainsi que Giraud VII, baron de Grignan, et les autres principaux seigneurs du Dauphiné, de se rendre auprès d'Anne, dauphine de Viennois, pour approuver la donation qu'elle fit de ses terres à Jean de Latour-du-Pin, son fils, le 13 juillet 1292. Il comparut aussi, avec 30 hommes sous sa bannière et 1,000 sergents à pieds, pour servir dans l'Ost de Flandres, en 1304. Il épousa successivement Mabille de Mévouillon, qui lui donna deux fils et Mabille du Puy, qui fut mère de Cécile, mariée, en 1312, avec Giraud, seigneur de Grignan.

Le premier de ses deux fils, nommé Hugues, fut aussi son successeur, et il épousa Constance de Poitiers, fille d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, laquelle, n'ayant pas vécu longtemps, fut remplacée par Estiennette de Baux, fille de Raymond, prince d'Orange, et de Béatrix de Genève, dame de Miribel. Le seigneur de la Garde eut onze enfants de cette double alliance. Le plus célèbre est Aymar Adhémar, qui reçut le jour de Constance de Poitiers. Jeune encore, il fut destiné à l'état ecclésiastique, devint archidiacre de Rheims, prieur de Saint-Pierre-du-Palais, près Châteauneuf-du-Rhône, et fut élu évêque de Metz en 1327. Il passa la plus grande partie des années de son épiscopat à la tête des troupes, sur le champ de bataille, aux portes des villes assiégées ou à la poursuite de ses ennemis. En 1328, il fit la guerre à Raoul, duc de Lorraine, et, après avoir acquis par la voie des armes des terres considérables à son église, il conclut un traité de paix avec ce prince; mais les hostilités recommencèrent bientôt. Aymar, s'étant présenté à la tête de ses soldats devant Château-Salins pour en faire le siége, fut repoussé vigoureusement par Pierre du Châtelet, gouverneur de la place, lieutenant-général des troupes de Marie de Blois, duchesse de Lorraine. Un nouveau traité fut conclu, et le prélat fut contraint de livrer au vainqueur son château de Beaurepaire. On assure que, malgré les soins nombreux qu'exigeaient de lui ses entreprises belliqueuses, il introduisit quelques améliorations dans les établissements religieux de son diocèse, et que lorsqu'il se montra véritablement évêque, il fit regretter qu'il n'eût pas choisi, de préférence au commandement des troupes, des fonctions bien plus en harmonie avec la haute dignité dont il était revêtu. En 1356, il reçut avec beaucoup de magnificence, dans son palais épiscopal, l'empereur Charles IV, qui y publia la fameuse bulle d'or. Il mourut à Metz le 12 mai 1361, et fut inhumé dans sa cathédrale qu'il avait fait reconstruire (1).

(1) *Encyclopédie cathol.*, éd. Parent-des-Barres, art. Adhémar. Pithon-Curt, t. IV, p. 46.

Lambert, frère aîné de ce prélat, fut l'héritier des titres de sa famille, co-seigneur de Monteil et seigneur de la Garde. Il épousa Gauceline de Gravesan par contrat passé le 12 avril 1325.

Vers le même temps, les Adhémar de Rochemaure donnèrent un évêque à l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Giraud, fils de Lambert II et de Méraude Adhémar, chef de la seconde série des seigneurs de Rochemaure, avait eu d'Artaude, sa femme, six enfants, entr'autres Hugues Adhémar, qui embrassa l'état ecclésiastique, et fut appelé, en 1328, au gouvernement de l'Eglise tricastine par le suffrage de tous les vocaux (1). Il assista, en 1337, au concile de St-Ruf avec *Guisbert de la Vallée*, archevêque d'Arles, et mourut au commencement de l'année 1340, après avoir gouverné le diocèse de Saint-Paul pendant onze ans, soit comme co-adjuteur, soit comme évêque (2).

Mais il est temps de revenir aux barons de Grignan, dont j'ai interrompu la généalogie depuis Giraud VII, qui vivait en 1289. L'histoire de cette branche des Adhémar n'offre rien de bien remarquable durant les premières années du XIVe siècle; je me bornerai donc à constater son développement.

Giraud VII épousa Blonde des Deux-Chiens, dame d'Aps et de Verfeuil dans le Valentinois, dont il eut cinq enfants. Giraud l'aîné étant mort sans postérité, son frère Giraud VIII hérita de ses titres et fut baron de Grignan.

On le trouve au nombre des témoins qui garantirent la dot de 20,000 livres que le dauphin Jean donna à sa sœur Catherine, en la mariant avec Robert d'Anjou de Bologne, en 1311. Il rendit hommage pour le chef-lieu de sa baronnie entre les mains de Jacques Hardouin, qui le reçut pour le roi Robert d'Anjou, comte de Provence, en 1316, et donna le dénombrement de ses terres à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, le 3 septembre 1324. Il fut marié une première fois, le 19 mars 1312, avec Cécile Adhémar, fille d'Hugues, seigneur de la Garde, et en secondes noces avec Dalmaze de Sabran, le 3 mai 1326; il n'eut que deux enfants de cette double union, une fille, nommée Briande, qui épousa Raymond de Baux, et un fils, appelé Giraud, comme son père, qui prit possession de la baronnie de Grignan, sous le nom de Giraud IX. Celui-ci acquit la terre de Chantemerle, dont il rendit hommage au roi Robert aux mêmes conditions que ses prédécesseurs. Il renouvela avec son cousin, le seigneur de Monteil, la loi familière établie dans leur maison, par laquelle il avait été convenu d'une substitution graduelle et masculine à l'infini, d'un arbitrage mutuel dans tous leurs différends, et de la dotation des filles de leur nom qui

(1) Boyer de Sainte-Marthe, *Hist. de l'Église de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, p. 123.
(2) Pithon-Curt, t. IV, p. 54.

n'auraient pas de quoi se marier convenablement. Cet accord est du 9 juin 1308. Il fut marié avec Décane d'Usez, qui, étant devenue veuve, permit, de concert avec son fils aîné, aux nobles de la baronnie de Grignan de nommer des syndics pour plaider contre l'abbé de Tournus. Pithon-Curt ne dit pas à quelle occasion. Du reste, ce généalogiste est singulièrement obscur dans l'article qu'il a écrit sur Giraud IX. Toutes les dates qu'il cite sont fautives; je n'en donnerai qu'un exemple : il dit que Giraud VIII se maria en 1312, et que son fils Giraud IX rendit hommage pour Chantemerle en 1305.

Décane mourut victime d'un lâche assassinat dont on ignore les circonstances. Parmi les enfants qu'elle avait donnés à Giraud IX, on distingue trois filles, Galburge, Clémence et Dalmase, qui firent profession dans le monastère de Bouschet, et deux fils, Jean, qui mourut de chagrin aussitôt après l'assassinat de sa mère, et Giraud, X^e du nom, qui hérita de la baronnie de Grignan vers l'année 1360.

Cette année est célèbre dans l'histoire des Adhémar par la transaction qui fut conclue, au sujet de la seigneurie de Monteil, entre le Pape, l'évêque de Valence et l'un des seigneurs de cette ville, représenté par sa mère.

Outre Hugues Adhémar, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont j'ai parlé ci-dessus, Giraud, seigneur de Rochemaure, avait eu un autre fils, nommé, comme lui, Giraud, IIe du nom, qui hérita de ses biens et de ses titres. Celui-ci avait épousé, selon Guy-Allard, Alix de Poitiers, de laquelle il eut Amédée, évêque de Grasse, et Giraud III, qui fut seigneur de Rochemaure, après la mort de son père, et co-seigneur de Monteil.

Giraud III épousa Tassiette de Baix (d'autres disent de Baux), fille de Guillaume, seigneur de Puyricard, et de Béatrix d'Anduse de Lavoulte. Il mourut en 1360, laissant un fils en bas âge, dont Tassiette fut déclarée tutrice. Les habitants de Monteil profitèrent de cette conjoncture pour mettre un terme aux rivalités qui jusque-là avaient divisé leurs seigneurs. Las des maux qu'ils avaient soufferts, ils demandèrent à Tassiette de pourvoir à la tranquillité de la ville par des mesures propres à rétablir l'union parmi eux, et à prévenir de nouveaux troubles. Ils eurent aussi recours au Pape Innocent VI, qui résidait alors à Avignon, persuadés que si le Saint-Siége était associé aux droits de l'évêque de Valence sur la ville de Monteil, celle-ci jouirait enfin du repos et n'aurait plus rien à redouter des ruptures qui pourraient survenir entre l'évêque et le comte de Valentinois. Il est aisé de concevoir, en effet, quels désordres devaient occasionner, au milieu de cette malheureuse population, les divers intérêts des seigneurs, tant subalternes que souverains, qui l'avaient assujétie à leur domination. Outre les Adhémar, dont les trois branches possédaient cette seigneurie depuis longtemps, les empereurs germaniques et les dauphins, les comtes de Valentinois et

ceux de Provence, les évêques de Valence et les Souverains-Pontifes se disputaient l'hommage des vassaux de Monteil, réclamant ainsi, les uns après les autres, et quelquefois simultanément, l'exercice d'un droit qui consacrait tous les abus de la féodalité; car la ville se trouvait, de la sorte, divisée en autant de fractions qu'elle comprenait de fiefs, et chaque jour elle se voyait contrainte d'épouser autant de querelles qu'elle avait de maîtres. Un conflit de juridiction s'élevait-il entre les Adhémar, chacun d'eux ralliait ses vassaux autour de lui, et l'animosité des seigneurs se communiquait avec la discorde à tous les habitants. La guerre venait-elle à s'allumer entre les suzerains, ceux-ci réclamaient l'appui de leurs fiefs; les vassaux se divisaient avec leurs seigneurs, et le vainqueur, après avoir triomphé de son rival, ne manquait pas d'appesantir son courroux sur tous ceux qui l'avaient soutenu. Telle était la triste situation de Montélimar, à l'époque dont nous parlons. Ceux des habitants qui étaient soumis au seigneur de la Garde ou à celui de Rochemaure, reconnaissaient pour suzerain le comte de Valentinois; les autres, vassaux du baron de Grignan, se disaient, comme lui, hommes-liges de l'évêque de Valence; or, le comte et l'évêque étaient sans cesse en guerre l'un avec l'autre; de là des querelles incessantes auxquelles on crut pouvoir remédier en affaiblissant le parti oppresseur qui soutenait le comte de Valentinois, et en substituant à l'autorité de l'évêque celle de l'Eglise romaine, seule capable de maintenir l'équilibre au milieu d'intérêts si divers. Des négociations commencèrent bientôt dans ce dessein; il fut convenu que le Pape cèderait à l'évêque de Valence la terre de Condillac, qui dépendait de l'abbaye de Cruas, et que l'évêque, de son côté, se dépouillerait, en faveur du Saint-Siége, du fief de Monteil et du droit de supériorité qu'il avait sur les autres biens de la succession de Giraud III, en deçà du Rhône. L'échange, en effet, fut conclu le 16 juin 1360, avec le consentement de Tassiette et par l'intervention de Guillaume de Rufiliens, gouverneur du Comtat, procureur du Souverain-Pontife, et de Pierre de Bessans, archidiacre et official de Saint-Apollinaire, député de Louis de Villars et du chapitre de Valence.

Les principales conditions stipulées en faveur de Tassiette et de son fils furent que ce changement de supériorité ne porterait aucune atteinte à leur juridiction, que le jeune Giraud aurait à Montélimar un premier juge et un juge d'appellation, duquel on serait libre d'appeler au recteur du Comtat, que le pape ne pourrait faire aucune acte de juridiction dans la ville et son mandement, que Giraud ne serait obligé de servir dans les troupes de l'Eglise romaine qu'avec quatre hommes d'armes, aux frais du pape et seulement dans le Comtat et aux environs de Monteil, et que lorsqu'il viendrait lui-même en personne il aurait la première pointe dans les combats et serait toujours au premier rang, que le pape ou le recteur du Comtat ne pourraient entrer dans les châteaux ou les

places de Giraud qu'accompagnés d'un seul homme pour y planter la bannière papale dans les changements de seigneurs, que ses parents de l'un et de l'autre sexe pourraient lui succéder soit *ab intestat*, soit par dispositions testamentaires et donations entre-vifs et qu'enfin le Saint-Siége donnerait mille florins à Tassiette.

Ce contrat fut ratifié par le Souverain-Pontife, à qui la mère de Giraud rendit hommage, après en avoir reçu la somme qui lui avait été promise. On commença dès-lors à travailler aux murailles de la ville qui s'accrût insensiblement et devint bientôt une des plus importantes de la province (1).

Giraud, fils de Tassiette, mourut sans postérité, et la seconde branche des seigneurs de Rochemaure s'éteignit en sa personne.

(1) Chorier, *Hist. du Dauph.* tom. II p. 364 et suiv. Pithon-Curt, *Hist. de la nobl. Prov.* tom. IV. p. 55. Registres de la chambre des comptes du Dauphiné, déposés à la préfecture de Valence, art. *Montélimar.*

CHAPITRE VII

Giraud XI. — Félonie des Adhémar. — Le comte de Valentinois ravage leurs terres. — Le pape Clément VII acquiert la souveraineté de Monteil. — Les Compagnies Franches ou Bretonnes. — Siège et prise du château de Grignan.

Au moment où s'éteignait la branche cadette des Adhémar de Rochemaure, celle des barons de Grignan était plus florissante que jamais; Giraud X, avait contracté trois alliances successives; la première avec Jeanne de Joyeuse, fille de Bernard, baron de Joyeuse en Vivarais, et d'Alexandrine de Peyre, la seconde avec Jeanne de Brian, et la troisième avec Philippine de Morges. Il eut douze enfants de ces trois femmes. L'aîné nommé Giraud comme son père, hérita de ses titres et en particulier de la baronnie de Grignan; Giraud XI fut aussi seigneur de Monteil qu'il posséda, par indivis, avec Lambert de la Garde.

Celui-ci avait d'abord été déshérité par son père, à cause de ses débauches et des mauvais traitements qu'il avait osé lui faire subir; mais ce fils dénaturé se révolta contre sa famille et s'empara à main armée des châteaux de la Garde, de Monteil et de Lachau. On ignore les suites de ces violences; quoi qu'il en soit, il jouissait de ces domaines en 1372, puisque le 9 juillet de la même année, il rendit hommage pour Monteil au pape Grégoire XI, en présence de cinq cardinaux, de quelques évêques et d'Aymar, comte de Valentinois, recteur du Comtat-Venaissin pour l'Eglise romaine (1).

Cet hommage rendu spontanément au souverain-pontife, prouve que les seigneurs de Monteil refusaient toujours de reconnaître la suzeraineté du Dauphin, à qui l'empereur avait inféodé leur ville en 1289. Giraud XI, baron de Grignan, pensait à cet égard comme Lambert, seigneur de la Garde; l'un et l'autre savaient que la cour de France, à qui appartenait le Dauphiné à cette époque, ne songerait peut-être pas même à les punir de leur félonie. Toutefois

(1) Chorier, *Hist. du Dauph.* tom. II. p. 363, Pithon-Curt, tom. IV. p. 55.

l'appréhension du châtiment leur fit concevoir le dessein de s'assurer des protecteurs et de fortifier leur ville en l'environnant de nouvelles murailles, mais ce dernier point fut le seul sur lequel ils purent s'accorder. Ils se divisèrent sur le choix des protecteurs dont ils réclamaient l'appui ; le baron de la Garde élut, comme je l'ai rapporté, le souverain-pontife, et celui de Grignan se soumit au comte de Valentinois (1).

Ce que les sires de Monteil avaient prévu ne manqua pas d'arriver : la cour de France, plus puissante que les Dauphins de Viennois, aurait pu facilement les ramener à l'obéissance, mais la guerre avec les anglais, qui avaient envahi une partie du royaume, ne lui permit pas de s'occuper de cet incident. Le gouverneur du Dauphiné lui-même ne détourna point son attention des troubles qui agitaient le midi de la France, en sorte que la félonie des Adhémar resta complètement impunie.

Cependant le seigneur de la Garde, par une inconstance assez ordinaire en ce temps là, trahit bientôt les serments qu'il venait de prêter au souverain-pontife. Le traité qu'il avait conclu avec lui commença à lui déplaire vers la fin de l'année 1376. Il tenta donc de s'affranchir de l'hommage qu'il avait juré à l'Eglise, et pour secouer plus efficacement l'autorité du pape, il alla jusqu'à implorer le secours du gouverneur de la province dont l'intervention n'eût aucun résultat.

La partie de Monteil, qui appartenait au seigneur de la Garde, demeura donc soumise au souverain-pontife comme celle qui avait appartenu aux seigneurs de Rochemaure. Il restait encore celle que le baron de Grignan avait assujettie au comte de Valentinnois.

Giraud XI, aussi inconstant que son cousin, voulut tenter de secouer le joug qu'il s'était imposé ; il rendit hommage à Louis, duc d'Anjou, comte de Provence, et le reconnut pour suzerain ; mais cet acte inconsidéré lui coûta cher, car le comte de Valentinois, jaloux de son autorité, protesta contre cet hommage et déclara la guerre au baron de Grignan dont tous les domaines furent ravagés. Lambert de la Garde ayant voulu prendre la défense de son cousin attira l'ennemi sur ses terres et vit saccager tout le mandement de Monteil (2). Vainement Berville, gouverneur du Dauphiné, s'efforça-t-il de pacifier ces troubles ; la guerre continua jusqu'à ce que Clément VII, zélé défenseur des droits de l'Eglise romaine, conclut avec les Adhémar un nouveau traité qui lui assurait la souveraineté exclusive de toute la ville de Monteil et qui fut approuvé par le comte de Valentinois. Le pape chargea de cette négociation

(1) Pilot, *Antiquités Dauph.* tom. II. p. 123. Guy Allard, *Dictionn. histor. du Dauph.* tom. II. p. 106. Delacroix, *Statis. du département de la Drôme*, p. 555.

(2) Chorier, *Hist. du Dauph.* tom. II. p. 373.

François de Lando, auditeur des causes du palais apostolique, et Guillaume Cavorat, chanoine de Rouen, qui s'abouchèrent avec Louis Picquet, jurisconsulte, procureur de Giraud XI. Il fut convenu que les trois fiefs de Monteil appartiendraient dorénavant à l'Eglise romaine, et que le pape donnerait en échange aux Adhémar une somme considérable ainsi que la terre et le château de Grillon, sur les limites du Comtat-Venaissin. Ce traité fut signé de part et d'autre, le 24 octobre de l'année 1383 (1). Aussitôt Clément VII donna le gouvernement de la ville à Guillaume de Morges, seigneur de Chatelard, qui l'administra au nom de l'Eglise romaine. Mais ce traité ne fut pas plus heureux que les autres. Giraud XI, se croyant lésé dans la négociation, continua de percevoir les revenus de la seigneurie de Monteil ; le pape lui en fit des plaintes très-vives, résolut de lui retirer le château de Grillon, et ordonna à François de Clermont, vicaire-général du Saint-Siége dans le Comtat-Venaissin, de réunir cette terre à son domaine. Giraud XI, par un inconcevable inconséquence, protesta contre cette infraction au traité ; il s'unit même à quelques seigneurs d'alentour et menaça, de concert avec eux, les terres du pape, s'il persistait dans le dessein de lui retirer le château de Grillon. Les choses en vinrent au point qu'en 1401, le roi Charles VI, sur les représentations de quelques cardinaux, écrivit au baron de Grignan et au seigneur de la Garde de ne rien attenter sur le Comtat-Venaissin, sous peine d'encourir son indignation et d'être punis d'une manière exemplaire.

Mais cette menace était devenue inutile depuis que les Adhémar avaient à lutter contre des ennemis plus redoutables que le souverain pontife, je veux parler des compagnies franches ou bretonnes qui pillèrent le château de Grignan, en 1395.

Après les guerres désastreuses qui, pendant le XIVᵉ siècle, amenèrent les Anglais sur le royaume de France, et les traités de paix conclus sous le roi Charles V, la plupart des guerriers qui avaient combattu de part et d'autre furent réduits à une oisiveté d'autant plus insupportable pour eux qu'ils ne trouvaient plus ces occasions de pillage auxquelles les avait habitués une guerre de si longue durée; de là naquit ce que l'histoire a appelé les *Compagnies franches*, ramas de brigands de toutes les nations, effroi de la France au milieu de laquelle ils campaient, jusqu'au moment où le connétable Du-Guesclin en délivra le pays en les emmenant guerroyer en Espagne. Déjà les compagnies avaient parcouru le Dauphiné, venant de Châlons-sur-Saône et se dirigeant vers la ville d'Avignon où se trouvait alors le souverain pontife; leur but était d'obtenir des indulgences et surtout de l'argent, et en effet, elles ne s'éloignèrent de la cour pontificale

(1) Chorier, *Ibid.* Pithon-Curt. tom. IV. p. 31. Guy Allard et Delacroix, *loco citato.*

qu'après en avoir extorqué une somme considérable. Comme elles étaient principalement composées d'anglais, de bretons de la Bretagne française et de français du nord, et que d'ailleurs elles étaient commandées par Du-Guesclin, originaire de la Bretagne, elles reçurent dans nos contrées le nom de *Compagnies Bretonnes.* C'est ainsi quelles sont désignées dans la plupart des documents contemporains, entre autres dans les archives de Dieu-le-Fit découvertes récemment.

Cette première émigration qui eut lieu vers l'année 1364, causa peu de désordres en Dauphiné. Une seconde fut plus alarmante en 1375 ; mais grâces aux mesures prises par le gouverneur de la province, l'orage fut bientôt conjuré (1). Il n'en fut pas de même, en 1395.

Vers ce temps là, les Compagnies Bretonnes, revenant d'Italie où elles avaient été licenciées, repassèrent les monts et entrèrent en Provence où personne n'osa leur disputer le passage. Bientôt elles s'avancèrent vers le Comtat-Venaissin, et l'ayant traversé sans résistance dans toute son étendue, elles investirent le château des Adhémar, qui en est limitrophe. Il paraît que le baron de Grignan leur avait témoigné quelques dispositions hostiles, ou que son manoir, élevé comme une forteresse sur un côteau d'un accès difficile, leur parut une heureuse position où elles devaient fixer en quelque sorte leur quartier général, afin d'exercer plus librement leurs violences accoutumées dans le pays d'alentour. Quoi qu'il en soit, une bande de ces brigands, commandée par Guillemin et Emblard de Sédat, attaqua le château et s'en empara par surprise pendant une nuit d'avril, de l'année 1395. Giraud XI, tombé en leur pouvoir avec une partie des siens, fut jeté en prison et retenu captif durant l'espace de cinq mois.

Les historiens du Dauphiné ne font aucune mention de la prison du château de Grignan, mais elle se trouve relatée dans une transaction écrite en latin, tirée des archives de cette ville, datée du 2 août 1395.

L'archiviste a eu soin de la transcrire en français ; c'est un document assez curieux pour être mis ici tout entier sous les yeux du lecteur, tel qu'on le lit dans l'original.

« La Prinze du Chaû et forteresse de Grignan par Amblard de
» Sédat, Guillaume le Norman, et aultres leurs complices, lesquels
» traytreuzement et de nuict au moys d'apuril prindrent par esca-
» lade la dite forteresse et emprisonnerent le seigneur de Grignan.
» Le roi Charles sixiesme aduerti et cognoissant combien luy im-
» portet la perte de la dite forteresse donne commission ample par
» authentiques siennes patentes à Talabar son chambellan de la
» généralité de son armée pour aller assieger les susdits rebelles ny

(1) Chorier, *Hist. du Dauph.* tom. II. p. 367.

» espargner auscung soing ny n'en bouger que la dite forteresse ne
» soit reduitte soubs son obeissance. Le siége tirant en longueur à
» deffault d'assistance des circonvoisins, du x juillet luy sont
» adressées d'autres commissions fort amples par les illustres Jehan
» duc de Bary et d'Auuergne, comte de Poitou et Boulogne,
» Philippes comte de Bourgonne comte de Flandres et de Daunois
» et Louis fils du Roy de France duc d'Orléans, Valois, Baumont
» et Angoulesme pour imposer et contraindre les habitants des villes,
» villages et pays circonvoisins à fournir hommes, argent, armes,
» artilieriez, munitions de guerre et de bouche, obliger les amys
» du Roy et bon vassaux et aultres de luy prester secours iusque a
» ce que les rebelles de la dite forteresse en soint chassés et remigse
» en toute liberté entre les mains du dit seigneur de Grignan. »

J'ai été assez heureux pour découvrir une copie de cette lettre, dont le style et l'orthographe signalent une époque beaucoup plus reculée que celle de sa transaction minutée par l'archiviste. Cette copie sur parchemin se conserve à la mairie de Grignan, c'est une pièce curieuse pour les paléographes, la voici sans aucune altération.

« Jehan duc de Berry et d'Auuergne conte de Peytoû, de Bou-
» longne et d'Auuergne Philippe duc de Bourgongne conte de
» Flandres Dartois et Bourgongne et Loys fils de rois de France,
» duc d'Orliens, à notre amé et feal Monseigneur Talabar cham-
» bellan de Monseigneur le Roy et le notre salut de dilection. Com-
» me des enuiron le temps que nous arrivasme ès Païs de par-deca
» pour ce qu'il estait venu a nostre cognaissance que plusieurs
» robeurs et gens de Compaignies avaient prist de nouuel la forte-
» resse de Grigne et que d'icelle forteresse eulx et leurs complices
» pouuaient faire moult de maulx et de domaiges ès païs de mon
» dit seigneur et aultres d'environ icelle nous eussions commandé
» et ordonné de par mon dit seigneur et de par nous aler devant
» icelle a compagnies de gens d'armes et de abillemens et faire telle-
» ment à votre pouoir que elle feust rendue par les dessus dits
» robeurs et gens de compaignies et depuis... vous et vos gens
» davant icelle a grans frais missions et depens sens avoir aide
» souffisant des gens de Païs d'environ icelle combien que par vous
» en aient été plusieurs fois sommés et requis si come nous auons
» entendu et que sens l'aide des dites gens ne pouriez plus boune-
» ment demorer devant icelle ne faire que elle feust rendue ne oste
» hors des mains des dessus dits robeurs et gens de compaignies et
» pour ce qu'il est très expedient et necessaire que elle soit rendue
» et que *ce vos dèppartez* de devant icelle sens ce que les dits
» robeurs en feussent dehors trés grans domaiges perils inconve-
» nient sen pourraint *ensuir* pour tous les païs dessus dits nous
» vous mandons et enjoignions trés estroytement de par mon dit
» seigneur et de par nous que vous demourez et faictes demourer

» vos dictes gens et puissance qui elle soit rendue et pour le faire
» contraingnez et faictes contraindre par toutes voies et manières
» deues et raisonnables et qu'il appartiendra tous les habitans des
» lieux et païs d'environ icelle et aultres que par raison seraient à
» contraindre pour ce vous faire aide et confort tan de gens argent
» artilerie abillemens vivres comme aultres nécessaires quelconques
» pour icelle prendre et avoir et pour en oster et mettre hors les
» dessus dicts desquelles choses avec leurs circunstances et depen-
» dances donons a vous et a vous comis et deputés de part mon dit
» seigneur et de pour nous pouoir autorité et mandemant especial
» mandons et enjoignons estroitement a tous les subjets de mon dit
» seigneur et de nous prions et requerons tous aultres quelconques
» amicts alliez et bienveillans de mon dit seigneur et de nous qui
» ès dictes choses et chacune dicelles vos obeissent diligemment et
» vos donner concel confort et aide de tout leur sauoir en la manière
» qu'il appartiendra a faire en tel cas. Donné soubs nos seaulx à
» Villeneuve les Avignon le x jour de juillet l'an de grâce mil
» CCC XXIIII et quinze. Par Messeigneurs les ducs. — AGNEL.

Il paraît que les mesures rigoureuses prescrites à Talabart, par les princes, produisirent un heureux résultat. La transaction, en effet, continue en ces termes :

« Après quoy le dit Amblard de Sedat et ses complices se sentant
» viuement pressés demandent composition en ces termes :

» Que la Prinze de la sus dite forteresse de Grignan emprison-
» nement et détention de la personne du dit seigneur de Grignan
» luy soit pardonné et à tous ses complices, comme aussi tous
» crimes, excès, depences en quelle sorte et manière qu'elles ayent
» été commises, tant par les illustres ducs dessus nommés, du
» général Talabar, que de tous capitaines de son armée et de toutes
» les cours de france, qu'ostages luy seront donnés pour aller et
» retourner en toute suerté en Provence et au royaulme de France
» et huict jours libres dans la ditte forteresse, pendant lesquels
» toutes choses nécessaires luy seront fournies. »

« Sur quoy le général Talabar par le conseil des seigneurs de la
» Garde Adaymar, du Bastard de Bancio régent au Comtat-Venais-
» sin, Etienne de Bussy, Guillaume d'Autun, Bertrand de Tourna-
» mira, Pierre Lysle, seigneur de Saint Bonnet, Yves Adaymar et
» plusieurs autres estant au dit siége ou il fut dit que la prière du
» dit Amblard serait interinée, cognaissant trés bien le dommage
» qu'il pouvait donner estant maître de la dite forteresse, moyen-
» nant que la personne du dit seigneur de Grignan fut rendue et la
» dite forteresse entre les mains des gens du Roy, pour être après
» remise en toute suerté au dit seigneur de Grignan et aux siens. »

« Acte faict à la ville de Grignan par messire Pascal Cluzel notaire
» habitant en la cité de Viniers et en l'année 1395 — 2 du mois
» d'aout. »

Il est à présumer que les articles de la capitulation ne furent pas fidèlement observés. Il parait même qu'après la reddition du château, les assiégeants firent main basse sur les soldats des compagnies bretonnes et en massacrèrent plusieurs pendant la retraite, ce qui donna lieu entre les deux chefs des partis opposés à la curieuse correspondance qu'on va lire telle quelle se trouve dans les archives de Grignan.

LECTRES DE DEUX CAPPITEINES

Anuoyées de l'ung à l'autre pour la delivrance du chasteau de Graniham (1).

Lectres envoyées a M. Guilhaume d'Autun par le cappiteine Guilhaume Ponton dict le Normant, pour la recompance qu'il luy avet esté promize lorsqu'il remit entre les mains des gentz du roi la place et forteresse de Grignan, que le dit Normand avait traitreuzement surprinse la nuict par escalade, et faict prisonnier magnifique Girand Adaymar seigneur baron du dit Grignan, en l'année 1395, en apuril, et detenu en cest estat iusques au 2 du mois d'aoust suivant que le siège s'ils ostat. Les responces du dit Guillaume d'Autun sont en suite.

PREMIÈRE LETTRE.

« Guillemin le Normant, saches que je ai veu une letre que se dit estre venue de par toy, faysant mention que je te contentasse du fait de la vuide de Graniham et que tu me le as fet dire plusieurs foys. Saches que toute foys que tu, ou autre pour toy vodres venir, je te feray ce que je devray par raison.

» Ecrit à Chastel-nuef du Masenc, (2) le premier jour de jenvyer.

» Je retien la copie de ceste letre.

» GUILLAUME D'AUTUN, *capitaine de Chastelnuef.* »

DEUXIÈME LETTRE.

« Guillaume d'Autun, je ay veu la letre que tu me as envoyé, faysant responce à ce que je te avoye escrit et requerri, que tu me feisses content de ce en quoy tu me estoyes obligés, a causa de la vuide de Graniham, de la quele chose je te tay fet requerir par plusieurs foys. Si me as rescript et respondu que toutes les foys que je voudray venir, ou autre pour moy, dever toy, que tu me feras ce que tu me derras fere par rayson, et a ce je te respons que tu

(1) *Revue du Dauphiné*, tom. I. p. 361.
(2) *Chastel-Nuef-du-Masenc.* Chateauneuf-du-Masenc, comm. de l'arrond. de Montélimar (Drôme).

sceves bien la fiance que moi et mes companhies qui estoyent à Granibam avons trouvé en toy ne en ton scel, et comment illec leur en est mescheu : et pour ce je ne iray dever toy, ne non y envoyerai autre pour moy, quar celuy que je y envoyeroye ne sceroyt dire me cause comme moy ; mes si tu vues venir dever moy à Baigneux (1) au dit royaume de France, dedans XV jour, tu y me trouveras dedans le dit terme, et tu ne doyves pas refuser de y venir, si tu as volonté de moy fera rayson de toy mesmes, comme tu me as escrit et comment tu sces que tu mes bien tenus et obligiés par le foy et sceremant de ton corps, soubt letre seylée de son scel, et sces bien la faute que tu m'as feyte et à mes companhies, et se tu ne vues venir à Baigneux pour moy fère rayson, et tu ames mieux toy sometre à la ordonnance et jugemant du roy de france, mon souverayn seigneur, et de monsieur le Conestable de France, je sui tout prest de ester à leur ordonnance : et se tu ne y vues ester à leur ordonnance, je te certiffie que, passé le dit terme de XV jour, je m'en voy en France, et je te diffamairey pour toutes les parts ont je poyray, tant que je feray à toy et a tout le monde conoistre le tort que tu me as et à mes companhies et si me fay responce de ceste letre, si te ples, dedans le dit terme ; quar je ay retenue la copie de cette presente letre.

» Ecrit à Baigneux, le XI de jenvyer.

» GUILLEMIN PONTON, *alias Normant.* »

TROISIÈME LETTRE.

« Guillemin Ponton, alias Normant, saches que je ay veu une letre qui se dis que tu me as escrit. En quoi se contien que je te suis tenus en sertayne somme d'argent per la cause de la delivrance de Granibam, la quele tu ne me declares point ne les choses en quoy tu dis en quoy je te sui tenus ; toutes foys declare les moy, et je sui tout prest à toy fere rayson de ce que je te seray tenus pour rayson : et sur ce que tu dis que je say la fiance que tu as heue en moy et en mon scel, saches que non pas heu ne les companhies for que creance et prodomie. Et se te vues dire que ills y ait autre chose que toche à ma deshonneur, je di que tu mans et se tu vues venir à Saint-Esperit (2), lequel est du Roy et est comme pour toy et pour moy, je te feray les choses que je devres fere per rayson et te responde sur tout cela que tu voudras dire, quar je y serai demain à hore de tierce. Ho autrement escrit moy ta volunté, se tu y seras ou non par le pourteur. Je seray lougés à la Coronne.

» Escrit à Saint-Poul (3) le XXIII[e] jour de jenvyer.

» GUILLAUME DAUTUN. »

(1) *Baigneux*, Bagnols (Gard).
(2) *Saint-Esperit*, le Pont-Saint-Esprit (Gard).
(2) *Saint-Poul*, Saint-Paul-Trois-Châteaux, arrondissement de Montélimar (Drôme).

QUATRIÈME LETTRE.

« Guillaume Dautun, je ay receu ta letre aux-jour-dui le XXIIIe jour de jenvyer à heures de vespres, en la quele tu dis que je ne te declare point la somme de l'argent en quoy tu me es tenus, a cause de la délivrance de Graniham. Saches que quant l'accort de la dite délivrance feu fait pour moy et pour toy, tu me promis pour la foy et sceremant de ton corps, de ta main à la mienne touchée et juras sur bonnes matines et sur peyne de estre reputé pour faux et traître et foy menti, de moy payer bien et loyalement la somme de III^m^ et II^c^ et L franc et V chevaux ou V^c^ franc pour la valour et II draps de soye, et les droyt qui se porroyen apertenir pour le conestable, le quiele chose tu sces bien que tu nen as rien fet, pourquoy je te requier que, ainsi comme tu me as promis et juré, que tu me vuelles payer les sommes dessus dites, et quant tu me mandes que moy et mes companhies non avons trouvé en toy ne en ton scel for que loyauté et prodomie, je dis que si tu vues dire que tu ne fusses aux lieux et en la plasse out mes companhies furent tué et murtrit faussement et mauvaisement, et je dis que tu mans faussemant et mauvaisemant, et je te mantendray devant monsieur le conestable de France ou devant monsieur le mareschal; et sur ce tu me fay tantost responce.

» Escrit à Baigneux le XXIIIe jour de jenvyer.

» GUILLEMIN PONTON, *alias Normant.* »

CINQUIÈME LETTRE.

« Guillemin Ponton, anciemant appelé le Normant, je ay aux-jour-dui heu ta letre à hore de tierce, comme mandé t'avoye, qui est le XXIIIe jour de jenvyer à Saint-Esperit, là ont et je estoye venus, ainsi comme te avoye mandé pour oyr se que tu me voudroyes demander et de ce que tu me mandes que je te sui tenus en la somme de III^m^ II^c^ L franc et V chevals ou V^c^ franc et II draps de soye, saches que de ce que tu dis que je t'ay promis de toy payer la somme dessus dite, je dis que tu mans. Toutes foys ills est bien vray que ills te fut promis à part I cheval de la somme de C florins L franc et demie piesse de satin dont tu sces bien que tu ne fasoyes loyauté ne prodomie à tes companhies, laquele chose je ne say se Bussy t'a payé. Toutes foys se les choses que te furent promises à part ne te ont esté payées je sui tout prest de fere ce que ung prodon doyt fere pour rayson. Et quant est de ce que tu dis que je estoye aux lieux et plasse ont furent mors les companhies, ills est bien vray que je estoye au chastel de Graniham. Toutes foys si tu vues dire que je en sceusse rien ne en feusse consent, je dis que tu mans faussement et mauvaisement, comme faux et mauves que tu est du dit. Ains me desplest encore, et de cessi m'en deffendray devant le Roy ou devant léun de nons seigneurs ou devant monsieur le gou-

verneur du Dauphiné (1), toutes foys et quantes fois je en seray requis.

» Escrit au Pont-Saint-Esperit le XXIIII de jenvyer.

» GUILLAUME DAUTUN. »

SIXIÈME LETTRE.

« Guillaume Dautun, je ay receu ta lettre en que tu me mandes que se je vuel dire que tu me soyes tenus en la somme de III^{m} II^{c} et L franc et V chevaux ou V^{c} franc et II draps de soye, à cause de la vuide de Granihan que je mans. Je di que tu mans faussement et mauvaisement, quar tu me as promis de ta main à la mienne, pour la foy et sceremant de ton corps et juré sur bonnes matines et sur peine de estre reputé pour faux et traître et foy menti, comme je te ay mandé pour mes autres letres, de moy payer les choses dessus dites bien et loyalement et que je te puesse diffamer en toutes parts comme faux et traitre et foy menti. Et cessi je te mantendray pardevant le Roy mon souveyrain et le tien ou devant ung de nos seigneurs, ou devant monsieur le conestable ou devant l'un de nos seigneurs les marescals. Et quant à ce que tu me confesses par ta letre que tu estoyes au chastel de Granibam là ont le murtre fut fait de mes companhies, tu dis vray que je say bien que tu y estoyes, et à toy estoyt baillé le chastel et mes companhies en garde comme à celuy qui nous avoyt promis de nous garder nostres corps et nostres biens et nous condure sauvemant et seuremant là ont nous voudroyent aler. Et cessi je te dis et mantendray devant le Roy ou devant ung de nos seigneurs dessus nommés, que sur ta seurté et fiance et en ta presence mes companhies furent tué et murtrit faussement et mauvaisement. Et si te despleust tant que tu dis la mort de mes companhies, ills estoyt bien en ta puissance de les en garder. Pourquoi je te requier que tu as volonté de toy deffendre de ceste chose, que tu ne me menes plus par paroules, quar je suis tout prest de aler devant ung de nous seigneurs dessus dits, ou autremant je te diffameray, ainsi que je doy, pour les convenences que tu me as promis. Et de cessi tu me fay responce tantost.

» Escrit à Baigneux le XXVIe jour de jenvyer.

» Je di ainsi que pour abrenger même besongne et pour que nous sommes plus près de monsieur le conestable que du Roy, ne de nous seigneurs, je le prent pour juge, dever lequel je te requier que tu vuelle venir : et de ce me fay responce. Donné comme dessus.

» GUILLEMIN PONTON, *alias Normant.* »

(1) Jacques, seigneur de Montmaur, VIIe gouverneur du Dauphiné, nommé le 1er avril 1391.

CHAPITRE VIII

Guyot Adhémar, baron de Grignan. — Giraud XII. — Louis XI dépouille définitivement les Adhémar de la souveraineté de Monteil. — Giraud XIII. — Gaucher Adhémar. — Première fondation de la collégiale de Grignan. — Louis Adhémar. — Massacre de Mérindol. — Construction de l'église Saint-Sauveur de Grignan.

Giraud XI, détenu prisonnier jusqu'au 2 du mois d'août 1395 par les compagnies franches, mourut presque aussitôt après son élargissement. Il avait été marié avec Catherine d'Agout, dame de la Vallée de Luc, qui ne lui donna point d'héritier, en sorte que la baronnie échut à Guyot Adhémar, son frère cadet. Celui-ci épousa, le 16 juin de l'année 1400, Miracle de Combret de Broquins. Il n'est connu que par quelques transactions peu importantes et par divers hommages reçus de ses vassaux, parmi lesquels on trouve les Armand, seigneurs de Montségur. Il mourut vers l'année 1420, laissant une fille, nommée Delphine, qui fut enlevée, en 1421, par Lancelot de Poitiers, seigneur de Chateauneuf-de-Mazenc, et un fils, qui hérita de la baronnie de Grignan sous le nom de Giraud XII.

Le nouveau baron épousa, par contrat du 8 août 1422, Blanche de Pierrefort, fille de Bertrand, seigneur de Ganges, et vécut jusqu'en 1462. Ce qu'il y a de plus remarquable dans son histoire est l'acte par lequel lui et ses successeurs furent définitivement dépouillés par Louis XI de la souveraineté de Montélimar.

Les Adhémar devaient enfin recueillir les fruits des innombrables dissensions que leur rivalité avait semées dans cette ville. Depuis longtemps, comme on l'a vu, ils n'y jouissaient plus que d'une autorité nominale, et ce simulacre de pouvoir allait encore disparaître devant l'inflexible volonté d'un roi qui fut la terreur de la féodalité.

Maître de tout le pays voisin, Louis XI ne voulut pas que la seule ville de Monteil méconnût sa suprématie; il fit donc valoir des droits absolus sur la cité, en invoquant le testament du dernier comte de Valentinois de l'année 1419.

Sur ses instances réitérées, un accommodement eut lieu entre le Pape et lui ; la terre de Grillon fut rendue au Souverain-Pontife, et celle de Marsanne fut donnée au baron de Grignan avec tous les revenus, sauf l'hommage que Louis XI se réserva. Ce traité fut conçu et exécuté à Romans, où le roi de France s'était rendu vers la fin du mois de mai 1446, avec Jean, archevêque d'Embrun, Guillaume, évêque de Viviers, et Romanet de Vilhuel, administrateur de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le Pape Nicolas V ayant agréé les conditions de cet échange, Louis XI entra dans Montélimar, et en confia les clefs au Bâtard de Poitiers, gouverneur du Valentinois. Les Adhémar prirent alors le parti de se retirer dans leurs terres, et Monteil demeura pour toujours affranchi de leur domination (1).

Giraud XII eut quatorze enfants de Blanche de Pierrefort. L'un d'entr'eux, nommé Guillaume, embrassa l'état ecclésiastique et devint évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en 1482. L'année suivante, le Pape Sixte IV le nomma recteur du Comtat-Venaissin. Ce prélat eut de violents démêlés avec les habitants de sa ville épiscopale. Touché de repentir, il résolut d'aller visiter les saints lieux de la Palestine, et laissa, pendant son absence, le soin de son diocèse à François Guilhem de Clermont, qui fut depuis cardinal et légat d'Avignon. De retour de la terre sainte, en 1506, il se raccommoda avec ses diocésains, et notamment avec son chapitre, auquel, pour marque de réconciliation, il unit le prieuré de Saint-Amand, et donna une grande partie de ses biens, vers l'année 1516, époque de sa mort (2).

Guillaume était le troisième fils de Giraud XII ; le second s'appelait Gaucher; et le premier, Giraud, comme son père. Celui-ci hérita de la baronnie, et il est désigné, dans la généalogie des Adhémar, sous le nom de Giraud XIII. Il épousa, le 21 mars 1470, Aglaë de Lestrange des seigneurs de Bologne, en Vivarais, dont il n'eut point d'enfants. Ses titres et ses domaines échurent à son frère Gaucher, qui lui succéda en qualité de baron de Grignan.

Gaucher Adhémar avait été marié, par contrat du 29 novembre 1450, avec Diane de Montfort, fille et héritière de Nicolas, duc de Termoli, comte de Campobasso, au royaume de Naples (3). C'est le même seigneur dont il est parlé dans les mémoires de Comines, sous le nom de *Campobache*, qui passa du service du duc de Bourgogne à celui de Louis XI. Diane de Montfort apporta à Gaucher, outre le titre du duché de Termoli et du comté de Campobasso, une dot de 6,000 florins et de 1,500 ducats d'or; mais elle fut riche surtout par les biens qu'elle reçut en héritage et qui rapportaient 60,000 du-

(1) Chorier, *Hist. du Dauph.*, t. II, p. 439.
(2) Pithon-Curt, t. IV, p. 32. Boyer de Sainte-Marthe, *Hist. de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, p. 191.
(3) Moreri, *Dictionnaire*..., art. Grignan.

cats de revenu. Les armes de Montfort furent ajoutées à celles des Adhémar et formèrent le second quartier de leur écu.

Le premier acte qui nous reste de Gaucher est un parchemin de la longueur de dix peaux, lequel se voit encore dans les archives de la mairie de Grignan. C'est un traité de délimitation du territoire de cette ville avec les domaines de la seigneurie d'Aiguebelle.

L'acte a été conclu en forme de transaction arbitrale, sur les ordres du conseil royal d'Aix de l'année 1490, entre Louis de Grolée, abbé d'Aiguebelle, et Gaucher Adhémar, baron de Grignan. Chacun d'eux avait ses procureurs et ses témoins. Parmi ces derniers figurent Pierre de Montroux, châtelain de Chantemerle, Pierre Raymond du même lieu, Pierre Buisse de Grenoble, Guillermet Faucon du Poët, Claude Gonset, bachelier ès-droit de Monteil-Adhémar.

Les arbitres furent nommés, les uns par les parties, les autres par la cour d'Aix. La confection de cet acte ne dura pas moins de 18 mois. Il est encore aujourd'hui parfaitement conservé (1).

Mais ce qui honore le plus la mémoire de Gaucher, c'est la fondation d'un chapitre dans l'église paroissiale de Grignan. Ses ancêtres avaient jeté les fondements de cette église en 1414, elle ne fut terminée qu'en 1458.

Le 23 avril, de cette dernière année, elle fut consacrée par M. de Landes, vicaire général de l'évêque de Die, et dédiée à Saint-Jean l'évangéliste.

En 1484, Gaucher avait fondé dans cette église la chapelle de Saint-Sébastien et l'avait dotée de plusieurs rentes; mais ce bénéfice ne suffisait pas à son gré pour l'honneur du service divin, il voulut instituer un collége de prêtres, dont l'unique occupation fût de prier à tout heure pour lui et sa famille. Il communiqua ce pieux dessein au légat d'Avignon *François Guillaume de Clermont*, cardinal, évêque de Tusculum. Celui-ci s'empressa de souscrire à des vœux si religieux, et en 1512, il érigea en collégiale l'église de Saint-Jean l'Evangéliste.

Ce fut là comme la première fondation du chapitre de Grignan; dès-lors il comprenait un doyen, six chanoines, un diacre, un sous-diacre et deux enfants de chœur auxquels étaient affectées les prébendes nécessaires pour un honnête entretien (2). Le fondateur leur assura en outre une dotation annuelle de 720 livres.

Il fut réglé entre le légat et le baron que la chapelle de Notre-Dame-de-Beaulieu au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, fondée par les Adhémar, et celle de Saint-Sébastien seraient unies à la

(1) Archives de la mairie de Grignan.

(2) *Mémoire manuscrit de M. Castillon, sur les fondations du chapitre de Grignan*, 1 vol. in-folio, p. 218. Moreri, *Dict. loco citato*. Delacroix, *Statistique de la Drôme, art. Grignan.*

collégiale ou à la manse capitulaire, qu'on dresserait des statuts pour le gouvernement du chapitre, qu'on veillerait en particulier sur la résidence des chanoines, et qu'enfin le baron se réserverait à lui et à ses successeurs le droit de patronage, c'est-à-dire, la faculté exclusive de pourvoir à toutes les dignités vacantes.

Aux termes des statuts, le doyen de Saint-Jean avait le droit de corriger les chanoines qui violeraient le réglement ou négligeraient les devoirs de leurs charges. Il avait une juridiction absolue sur tous les membres du chapitre, pouvait punir les coupables, poursuivre les contumaces, retrancher aux uns une partie de leurs revenus et frapper les autres d'excommunication, s'il en était besoin; enfin il avait le droit de bénir les cloches, les images, les habits sacerdotaux, les linges d'autel et d'églises, etc. (1).

Il n'est pas inutile d'ajouter que le légat voulut expressément que les saints offices fussent célébrés dans la collégiale, selon la coutume et le rit de l'Eglise romaine.

Quelque temps après, le baron de Grignan fonda dans la même église deux autres bénéfices pour deux chantres et supprima la vicairie perpétuelle de Saint-Jean l'Evangéliste à laquelle il substitua un chanoine sacristain qui fut chargé du service de la paroisse, en percevait les revenus, et avait voix délibérative aux assemblées capitulaires.

Mais Gaucher Adhémar ne vit pas longtemps fleurir la collégiale qu'il venait de fonder, il mourut en 1519, ne laissant qu'un fils et quatre filles :

Louis Adhémar, — Anne, — Blanche, — Gabrielle, — Françoise.

Françoise épousa, le 4 juillet 1502, François de la Queille, baron d'Iles en Auvergne.

Gabrielle fut mariée, par contrat du 12 septembre 1506, à Claude d'Ure de Cornillon, seigneur du Puy-Saint-Martin.

Blanche, dont il sera parlé dans la suite, fut donnée en mariage, le 6 janvier 1498, à Gaspard de Castellane, baron d'Entrecasteaux et fonda dans la collégiale plusieurs services pour lesquels elle donna aux chanoines la somme de 900 livres.

Anne fut mariée, en 1495, avec Jean de Belmont, seigneur d'Illet, Pithon-Curt dit de Brisson, en Vivarais.

Enfin, Louis Adhémar, l'aîné de la famille, avait épousé, en 1508, Anne de Saint-Chamont, fille de Jean de Saulx et de Louise de Rye (2).

(1) *Bulla fundationis Ecclesiæ Colleg. Griniani*, dans le Mémoire de M. Castillon. p. 219.

(2) Moreri, *art. Grignan*. Pithon-Curt. tom. IV. p. 34. Anselme : *Histoire généalogique des grandes familles de France*, tom. VII. p. 247. Castillon. *Mémoire*. p. 50.

On peut dire que ce fut ce nouveau baron de Grignan, qui rendit à la famille des Adhémar, l'éclat dont jadis elle avait brillé dans la Provence et qui allait s'affaiblissant de jour en jour. Jeune encore, il embrassa la carrière des armes et se fit connaître à la cour où son rare mérite fut bientôt et dignement apprécié.

Après avoir durant quelque temps rempli divers emplois honorables auprès de François Ier, de la Dauphine, et des dames de France, filles du roi, il fut nommé ambassadeur à Rome, vers l'année 1539; deux ans après, la cour lui confia les fonctions de lieutenant-général en Provence et ce fut en cette qualité qu'il prit part à la malheureuse affaire de Mérindol, où les Protestants furent traités avec tant de rigueur.

Cet événement intéresse à un trop haut point la mémoire de Louis Adhémar pour n'être pas rapporté ici avec quelque étendue.

Les succès de la réforme en Angleterre avait singulièrement exalté l'imagination des calvinistes français, malgré les précautions de la cour pour les contenir dans le devoir. N'osant pas encore se produire dans les grandes cités, ils résolurent de s'attrouper dans les campagnes et d'exciter quelques troubles dans les terres du souverain-pontife. Ils se portèrent ensuite dans les villages de la Coste, de Goult, de Gordes, de Joucas, de Cabrières et de Mérindol. Non contents de déclamer partout hautement contre l'Eglise romaine, ils signalaient leur passage par des démonstrations imprudentes et menaçaient d'en venir bientôt à des extrémités toujours déplorables quand il s'agit de religion. Le roi justement effrayé de leurs menaces avait d'abord ordonné au parlement d'exercer sur eux une active surveillance; mais celui-ci trop prompt, sans doute, à obéir à la cour ne se borna point à constater leurs mouvements, il prononça contre eux des décrets sanguinaires et, par ses ordres, Mérindol fut cruellement châtié. 19 hérétiques y furent condamnés au feu; le village devait être rasé. A cette nouvelle les Protestants se préparent à la résistance, le parlement implore le secours du gouverneur, le comte de Tende, qui refuse de souscrire à sa demande et informe aussitôt le roi de ce qui passe dans la Provence. François Ier députe auprès du gouverneur le seigneur de Langey son lieutenant en Piémont. On informe de toute part. La cour apprend que Calvin se trouve à Mérindol et que tout le pays est menacé des plus affreux désastres. Aussitôt elle adresse au parlement des lettres-patentes pour lui enjoindre de suspendre les poursuites contre les factieux; ceux-ci, de leur côté, écrivent au roi pour justifier leur conduite et obtiennent un sursis de trois mois; mais ce terme n'était pas encore expiré que la cour avait reçu de nouvelles dénonciations qui signalaient en eux un dessein arrêté de troubler le repos de toute la Provence. Ce fut sur ces entrefaites que Louis Adhémar en fut nommé gouverneur, « A peine y fut-il arrivé que le roi lui écrivit » que si dans trois mois les Protestants ne venaient à résipiscence,

» il assemblât des troupes contre eux et fit tous ses efforts pour » nettoyer le pays de cette engeance » (1).

La rupture qui survint alors entre François Ier et l'empereur Charles V, empêcha l'exécution de ces ordres. Les Calvinistes en profitèrent pour occasionner de nouveaux troubles. Le parlement envoya l'évêque de Cavaillon avec un prédicateur à Mérindol; mais toutes leurs tentatives échouèrent contre l'obstination des réformés qui allèrent, les armes à la main, se renfermer dans Cabrières, menacé d'un rigoureux châtiment par le légat d'Avignon. Averti de ce mouvement Louis Adhémar leur fit intimer l'ordre de sortir immédiatement de ce bourg; les factieux voulurent du moins le le faire avec honneur et après une longue résistance ils se mirent en route, ravageant les monastères et les églises qui se rencontraient sur leur passage, pillant et saccageant la compagne, et ils allèrent enfin se retrancher dans Mérindol.

Malheureusement pour eux, Jean Maynier, seigneur d'Oppède, obtint en ce temps là la charge de premier président.

Ennemi déclaré des hérétiques, il ne fut pas plutôt installé, qu'il ordonna contre eux de nouvelles informations et ne tarda pas d'apprendre que les calvinistes de Mérindol favorisaient secrètement le parti de l'empereur (2). Sur ces entrefaites, Louis Adhémar fut envoyé par la cour aux états de Worms en qualité d'ambassadeur pour y défendre les intérêts du roi François Ier qui prétendait à l'empire d'Allemagne (3) : les lettres qui l'accréditaient auprès de la diète, datées de Chambord, du 26 février 1544, confiaient aussi le gouvernement de la Provence au seigneur d'Oppède, qui réunit de la sorte entre ses mains l'autorité suprême de la justice avec celle des armes.

Cependant les calvinistes, loin de s'en effrayer, réitérèrent leurs protestations auprès de la cour; le roi touché de cette démarche fit publier un décret d'amnistie. Aussitôt le parlement proteste; le seigneur d'Oppède dresse de nombreux mémoires où il met à découvert les coupables projets des rebelles; de nouveaux arrêts les menacent; enfin le roi se détermine à laisser agir le parlement, écrit à Louis Adhémar qui était revenu sur les lieux « d'assembler le ban » et l'arrière ban et les gens d'ordonnance, s'il en est besoin, afin » que la force demeure à la justice et que la Provence soit bientôt » purgée des gens mal sentant sur la foi. »

Cette lettre fatale à peine arrivée donna lieu aux plus sanglantes exécutions. Mérindol fut attaqué et ruiné; ses habitants furent pres-

(1) Gaufridi, *Hist. de Provence*, tom. II. p. 463.
(2) Gaufridi, *Hist. de Provence*, tom. II, p. 470.
(3) M. Louis Paris, dans son excellente publication des *Pièces tirées du Portefeuille de Sébastien de l'Aubespine*, a fait connaître, pour la première fois, le *journal* de l'ambassade de M. de Grignan à Worms, et l'a enrichi de commentaires du plus haut intérêt pour sa biographie.

que tous massacrés ; 24 villages voisins devinrent la proie des flammes et 700 personnes furent condamnées aux galères.

Ce châtiment souleva d'indignation les catholiques eux-mêmes, et plongea les réformés dans le désespoir.

Le parlement vit bientôt la faute qu'il avait commise ; la cour fit arrêter le seigneur d'Oppède, et le baron de Grignan, remplacé dans le gouvernement de Provence par le comte de Tende, se vit lui-même l'objet des plus graves accusations.

L'instruction du procès commença par Antoine Escalin des Aymars, dont je parlerai dans la suite, et qui fut l'un des chefs du massacre de Merindol. Après lui comparut le baron de Grignan, que l'on soupçonnait encore d'avoir eu quelque intelligence avec l'empereur Charles V durant les dernières guerres (1). L'avocat général Guérin enveloppa dans la même cause Gaspard de Grimaud, seigneur d'Antibes, qui était ami et allié de Louis Adhémar. Tous trois furent arrêtés et conduits en prison ; mais la procédure, malgré les efforts de l'avocat général, n'eut presque pas de suite.

Quatre ans s'écoulèrent sans qu'il fût possible de terminer cette affaire. Enfin, Henri II, fils et successeur de François Ier, appela devant lui la cause du baron de Grignan, qui était toujours détenu prisonnier.

« Comme il avait très-bien mérité de l'Etat, » dit l'historien Gaufridi, « le roi crut qu'il fallait lui donner la satisfaction d'effacer » la tache d'une si longue détention par une déclaration d'innocence » de sa propre bouche, ce qui se fit de la manière du monde la » plus solennelle.

» Henri II se fit apporter les pièces du procès, étant en son » conseil avec les grands du royaume. Là, après une discussion » très-exacte, l'accusé fut déclaré absout. »

Le même historien ajoute cependant un peu plus bas : « Il est vrai que ces solennités n'empêchèrent pas que son innocence ne restât très-douteuse, car bien des gens soutinrent qu'il avait été absout par faveur, appuyé qu'il était par le duc de Guise (2). »

On assure même qu'en reconnaissance de ce bienfait, Louis Adhémar fit le duc son héritier universel, et que sa famille, pour recouvrer ses biens, fut obligée de les racheter par une somme de 50,000 livres. Il est certain, en effet, que le baron de Grignan disposa de sa succession en faveur de François de Lorraine, duc de Guise, son ami particulier ; mais cette donation fut considérée comme non avenue, car, après sa mort, arrivée en 1559, Gaspard de Castellane, son neveu, plaida contre le duc devant plusieurs tribunaux du royaume, et enfin, par arrêt définitif rendu au parlement de Toulouse, le 27 mars 1563, le testament fut annulé, et les

(1) Gaufridi, t. II, p. 484.
(2) Gaufridi, t. II, p. 485 et suiv.

Adhémar mis en possession du comté de Grignan et autres biens de cette maison, dont Louis n'avait pu disposer au préjudice des substitutions faites par ses ancêtres (1).

Ainsi, le rachat de cette succession au prix de 50,000 livres n'est qu'une anecdote sans fondement. Ce qui est plus sûr, c'est que l'avocat Guérin, qui poursuivait à outrance le baron de Grignan, fut lui-même accusé quelque temps après, et condamné à mort pour crime de péculat et de concussion. Quant à Louis Adhémar, il rentra tout à fait en grâces avec la cour, qui, pour le dédommager de la perte de son gouvernement en Provence, lui conféra celui du Lyonnais (2).

En outre, le roi érigea en comté la baronnie de Grignan par lettres-patentes du 4 juin 1558, « en considération des bons, grands, vertueux, agréables et très-recommandables services qu'il avait reçus de son amé et féal cousin Louis Adhémar de Monteil. » Le décret d'érection unit et incorpora les terres de Chamaret, d'Alayrac et de Clansayes à celles de la baronnie, « afin que le nouveau comte pût tirer un revenu annuel suffisant et capable de maintenir et entretenir les noms, titres et dignités à lui dévolus (3). »

Après avoir mis sous les yeux du lecteur un tableau abrégé de la vie politique du baron de Grignan, il faut, en reprenant les choses de plus haut, raconter maintenant avec un peu plus de détails ce qu'il fit pour l'église collégiale que son père avait fondée. Quoi qu'il en soit des fautes qu'il eut à se reprocher dans les déplorables affaires de la Provence, il est sûr qu'il réussit à les faire oublier à ses nombreux vassaux par le dévoûment religieux qui signala son repentir, surtout vers les dernières années de sa vie.

Louis Adhémar avait, dès le principe, témoigné une grande affection aux chanoines de Grignan. Non content d'approuver cette pieuse fondation, il résolut de l'établir sur des bases plus solides, et conçut le dessein de bâtir une église digne du nom et de la célébrité de ses aïeux. Le projet de cette construction remontait au 29 novembre 1526. Il avait été arrêté dans la grande galerie du château, d'un commun accord entre le seigneur, le prieur et le conseil de la commune; mais cette œuvre remarquable de la renaissance s'éleva lentement et ne fut achevée qu'en 1543.

Après en avoir jeté les fondements, Louis songea à augmenter les revenus de la manse capitulaire; outre les frais immenses de la construction de la nouvelle église, dont il voulut se charger exclusivement, il promit de nouvelles rentes au chapitre, et sollicita l'union de quelques bénéfices à la collégiale, lorsqu'envoyé à Rome, en

(1) Pithon-Curt, t. IV, p. 35.
(2) Louvet, *Abrégé de l'histoire de Provence*, t. I, p. 336.
(3) Lettres-patentes d'Henri II pour l'érection de la baronnie de Grignan en comté. Voyez aux pièces justificatives.

qualité d'ambassadeur, il soumit ses divers projets à l'approbation du Saint-Siége. François I[er], qui l'honorait d'une estime singulière, voulut bien le recommander spécialement au Souverain-Pontife, auquel il écrivit la lettre suivante :

« Très-Saint-Père,

» Les services que notre amé et féal conseiller et chambellan » ordinaire, le seigneur de Grignan, à présent notre ambassadeur » résidant auprès de Votre Sainteté, nous a faits par ci devant et » nous fait encore chacun jour sont tels et si recommandables que » nous voulons bien lui en faire démonstration et reconnaissance en » toutes les choses qui lui touchent : à cette cause ayant entendu » le singulier désir et affection qu'il a que les priorés du Saint- » Esprit de Tourettes et de Notre-Dame du Val-des-Nymphes en » diocèses de Die et de Saint-Paul dépendants de l'abbaye de » Tournus et pareillement le prioré de N.-D. de Revest, d'Esparon, » de Palières, au diocèse d'Aix, dépendant de l'abbaye de Saint- » Victor, de Marseille, soient perpétuellement unis et incorporés » à l'église collégiale de Saint-Sauveur du dit Grignan et aussi » qu'il plaise à Votre Sainteté confirmer l'union qui a été faite » cy devant par le feu Pape Clément VII, votre predecesseur, du » doyenné de Collonzelle au diocèse de Saint-Paul : à cette cause, » Très-Saint-Père, nous supplions très-affectueusement Votre Sain- » teté que pour l'amour et en faveur de nous, elle veuille bien à la » prière et requette du dit seigneur de Grignan, selon et suivant les » mémoires qu'il en présentera, faire et accorder les dites unions et » incorporations et confirmations et en commander et faire expédier » toutes et chacunes les bulles et provisions apostoliques qui, pour » ce, seront requises et nécessaires. En quoi faisant, Très-Saint- » Père, outre l'obligation que le dit seigneur de Grignan en aura à » jamais à Votre Sainteté, elle nous fera très-grand et agréable » plaisir; et priant à tout le Seigneur Créateur qu'il la veuille lon- » guement maintenir et préserver et garder un bon règne et gou- » vernement de notre mère Sainte Eglise (1).

» Ecrit à Villers-Cotterets, le dernier jour d'août 1539.

» Votre devot fils, le Roi de France,

» *Signé* FRANÇOIS. »

Paul III, à qui le baron de Grignan fit part de cette lettre, l'accueillit favorablement; il approuva son dessein de la manière la plus flatteuse, et publia en faveur de la collégiale une bulle, datée du 27 septembre 1539.

(1) Mémoire manuscrit de M. Castillon, p. 230.

CHAPITRE IX

Translation du chapitre collégial dans l'église Saint-Sauveur. — Bulle du pape Paul III. — Nouvelle organisation du chapitre. — Plaintes des habitants. — Mort de Louis Adhémar. — Suite de la généalogie des barons de la Garde. — Le capitaine Paulin.

L'église de St-Jean l'Evangéliste n'était d'abord destinée qu'aux offices divins que les chanoines devaient y célébrer pour satisfaire la piété du fondateur et de sa famille ; mais Louis ne tarda pas à s'apercevoir que les offices ne pouvaient se faire avec toute la pompe convenable dans cette église qui était trop petite et ne pouvait s'agrandir à cause de sa position près des remparts de la ville (1). Il craignait d'un autre côté, que les chanoines et le vicaire sacristain institué un peu plus tard pour le service de la paroisse, ne s'incommodassent réciproquement dans l'exercice de leurs fonctions, le chant journalier de l'office pouvant contrarier l'administration des sacrements ; il résolut donc de transférer le chapitre dans la nouvelle église qu'il avait fait bâtir près du château et qui était beaucoup plus grande et plus belle que l'ancienne collégiale. Cette translation une fois arrêtée, Louis profita de la circonstance pour créer de nouvelles dignités dans le chapitre. Il y établit un trésorier, un maître de chœur, quatre prêtres hebdomadaires, auxquels il affecta des bénéfices simples avec des revenus pour six enfants de chœur ; toutes ces modifications furent approuvées par le Saint-Siége et confirmées par la bulle de Paul III.

Dans cette bulle, le pape confirme l'institution et les réglements du chapitre, ainsi que les unions de divers prieurés projetées par le fondateur ; il supprime la collégiale de Saint-Jean, à condition néanmoins que cette église demeurera paroissiale, qu'elle gardera

(1) « *Idem Ludovicus considerans dictam Ecclesiam Sancti Joannis angustam esse et structuras illius atque ædificia ampliari de facile non posse... aliam ecclesiam ampliorem vetustâ, non sine magnis ejus impensis construi et ædificari fecit.* » *Bulla fundationis Pauli III.* p. 219. Mémoire manuscrit de Castillon.

les ornements nécessaires au culte divin et qu'elle sera desservie par un curé dont la nomination et la révocation appartiendront au chanoine sacristain (1).

Après avoir érigé l'église du château en collégiale, sous le titre de Saint-Sauveur, le pape confirme l'institution du trésorier, du maître de chœur et des prêtres hebdomadaires, assignant à chacun ses fonctions respectives.

La jurisdiction de Collonzelle est dévolue au doyen qui possédera en outre les dîmes de Salles, lesquelles appartenaient auparavant au prieur de Tourrettes, et aura aussi sa part aux distributions qui se feront dans la collégiale pour l'assistance aux offices. Sa portion ainsi que celles du trésorier et du maître de chœur égaleront celles de quatre chanoines. Les simples bénéficiers n'auront que la moitié d'une portion canoniale.

Le doyen pourra donner la première tonsure aux jeunes enfants de la ville et du district, promouvoir aux ordres mineurs, absoudre des cas reservés à l'évêque ; il aura jurisdiction sur tous les membres du chapitre, jouira de la faculté de procéder seul contre les coupables, et avec l'assistance de deux chanoines, de prononcer sentence définitive, voire même d'exercer des moyens de rigueur ; enfin il absoudra de l'excommunication et autres censures qu'il aura prononcées.

Il aura, en outre, le droit de porter la mître, l'anneau, le bâton pastoral et les autres insignes de l'épiscopat, non-seulement dans la collégiale St-Sauveur, mais encore partout où il célèbrera pontificalement, de donner la bénédiction solennelle après les offices, à moins qu'il n'y ait dans le chœur un évêque présent ou un légat du Saint-Siége, de reconcilier les églises polluées, non-seulement celles de la ville et de son territoire, mais encore toutes celles qui dépendront de la collégiale, en se servant néanmoins d'eau bénite par un évêque (2).

Le pape permet aux membres de la collégiale de se faire ordonner partout où ils voudront sans autres lettres démissoires que celles du doyen ; tous les dignitaires et les chanoines devront porter des barettes simples comme ceux de Saint-Just et de Saint-Nizier de Lyon auxquels ils sont assimilés pour le chœur.

Le chapitre est exempt de la jurisdiction et de la visite de l'évêque de Die et de ses officiaux ; il est sous la protection immédiate du Saint-Siége, et n'est justiciable qu'à ses légats. L'évêque ne pourra pas même forcer les chanoines à la résidence si ce n'est dans les bénéfices où leur absence nuirait essentiellement au bien spirituel des fidèles.

Le droit de patronage et de présentation à toutes les dignités est

(1) *Bulla*... Ibid. p. 220.
(2) *Bulla*... Ibid. p. 223.

dévolu au seigneur de Grignan et à ses successeurs, et nul ne pourra y porter atteinte en aucune manière. A ce titre, le seigneur, de concert avec le doyen, aura la faculté de faire de nouveaux statuts, selon les temps et les circonstances, de modifier et de réformer les coutumes selon son bon plaisir, pourvu toutefois, que ce ne soit jamais contrairement aux saints canons.

L'exécution de cette bulle est recommandée aux évêques, archevêques, métropolitains et autres dignitaires ayant juridiction suffisante; ils pourront non-seulement employer les armes spirituelles contre ceux qui violeraient les droits du chapitre, mais encore implorer contre eux le secours du bras séculier.

Louis Adhémar fit enregistrer cette bulle aux parlements d'Aix et de Grenoble quelque temps après son retour de Rome; mais il n'attendit pas d'avoir rempli cette formalité pour transférer le service divin dans la nouvelle collégiale. Cette translation eut lieu solennellement le 1er janvier de l'année 1543. Le chapitre y fut installé le même jour.

De ce que je viens de raconter sur le témoignage de plusieurs documents irrécusables, il résulte qu'il faut distinguer deux fondations dans le chapitre de Grignan: l'une fut concertée en 1512 entre Gaucher Adhémar et François de Clermont, légat du Saint-Siége, l'autre en 1539 entre Louis Adhémar et le pape Paul III.

A l'époque de la première, l'œuvre ne fut, pour ainsi dire, qu'ébauchée; le chapitre était relégué dans l'église de Saint-Jean et chargé du service paroissial. Ce n'était qu'une institution pieuse créée par le baron dans l'intérêt spirituel de ses vassaux; mais quelque propre qu'elle fût à relever l'éclat du service divin, elle était encore cependant insuffisante, soit à raison des dignités et des bénéfices qui se trouvaient en trop petit nombre, soit à raison du local qui était incommode et mal situé. Ces motifs déterminèrent Louis Adhémar à solliciter du Saint-Siége une bulle de seconde fondation qui complétait la première et à transférer la collégiale dans la magnifique église de Saint-Sauveur.

Conformément aux prescriptions du souverain-pontife, l'église de Saint-Jean demeura paroissiale et fut administrée par un vicaire amovible, dépendant du chanoine sacristain qui en était curé titulaire. Celle de Saint-Sauveur fut donnée aux chanoines pour qu'ils y célébrassent journellement l'office divin. La famille seule du fondateur devait y assister à l'exclusion de tous les autres fidèles de la paroisse; mais en 1562, L'ancienne collégiale ayant été ruinée par les calvinistes, les mémoires du temps nous apprennent que le 27 novembre de la même année, le bailli et les consuls de Grignan se présentèrent au doyen du chapitre et le conjurèrent de rétablir au plustôt l'exercice du culte qui avait été interrompu pendant quelque temps à raison des troubles que le passage des huguenots avaient causés dans la ville.

Malheureusement l'église de Saint-Sauveur à peine terminée avait aussi beaucoup souffert dans les mêmes circonstances ; une grande partie de la façade avait été abattue et l'intérieur avait subi de notables dégradations. Toutefois, pour se conformer aux vœux si légitimes des fidèles, les chanoines consentirent à célébrer l'office divin pourvu qu'on leur assignât, à cet effet, un lieu convenable en attendant que le fondateur eût fait restaurer le portique de l'église Saint-Sauveur.

Les consuls offrirent donc au chapitre une vaste salle attenante à l'ancienne église de Saint-Jean, dans laquelle se rendait alors la justice et qu'on appelle encore aujourd'hui la salle d'audience. L'office fut, en effet, célébré dans ce lieu jusqu'en 1569, comme il résulte de la mise en possession du chanoine Touron qui eut lieu dans cette salle, le 29 septembre 1568 ; mais quand le baron eut rétabli l'église Saint-Sauveur, le chapitre y rentra et les fidèles, dans l'impuissance de relever les ruines de Saint-Jean, restèrent privés du service divin. Les consuls allèrent alors supplier de nouveau le baron et le chapitre de permettre aux habitants d'assister aux offices dans la collégiale et d'y recevoir les sacrements jusqu'à ce qu'ils pussent faire reconstruire leur église paroissiale. Cette permission ne pouvait leur être refusée ; ils furent donc admis dans l'église Saint-Sauveur (1).

Depuis cette époque, il fut souvent question de rebâtir l'ancienne église de Saint-Jean, mais 160 ans s'écoulèrent sans qu'on mit la main à l'œuvre, et quand l'évêque de Die vint en 1616 et en 1644 faire à Grignan sa visite canonique, il trouva les ruines amoncelées et la population bien résolue à ne jamais y toucher (2). On conçoit, en effet, qu'une fois introduits dans l'église Saint-Sauveur, les habitants ne devaient plus songer à se procurer un autre lieu de prières. D'ailleurs Louis Adhémar avait fait construire cet édifice sur des proportions trop étendues pour le consacrer uniquement aux offices capitulaires, et le chapitre dut consentir sans effort à y ajouter les fonctions curiales en faveur des fidèles qui le réclamaient a juste titre.

Outre les frais immenses que Louis Adhémar s'était imposés pour la construction de l'église Saint-Sauveur, il voulut encore doter la manse capitulaire de 4,000 livres en 1539 et de 100,000 livres en 1557. Sa femme, Anne de Saint-Chamont, prit part à ses libéralités pieuses et donna 2,000 livres pour le même objet. Diane de Montfort que les uns disent mère du baron et les autres sa seconde femme, en donna 780. Enfin Blanche Adhémar sa sœur, mariée au baron de Castellane, y ajouta une fondation de 900 livres (3).

(1) Divers manuscrits de la mairie de Grignan.
(2) Procès-verbaux des visites pastorales de 1616 et de 1644. Arch. de Grignan.
(3) Mémoire manuscrit de Castillon. p. 19, 50, 92.

On a vu comment le roi François Ier avait secondé le dessein de Louis Adhémar, en appuyant sa requête auprès du Souverain Pontife. Je dois ajouter ici que ce prince avait déjà donné au baron de Grignan un témoignage plus éclatant encore de son estime, lorsque, revenant de Marseille, où il était allé conférer avec le Pape Clément VII, il voulut bien visiter le château des Adhémar. A cette occasion solennelle, le dimanche 8 novembre 1533, le conseil de la commune, assemblé extraordinairement, sur l'avis des syndics, par devant le bailli et juge, prit à l'unanimité les conclusions suivantes :

« Touchant la venue du roy, notre syre avecques toute sa noble
» compaignie, lequeil doibt passer yci, au dit Greygnan, d'yci à
» mardi prochainement venant, que soyt faicte provision, admoni-
» tion de vivres par les habitants du dit Greygnan, comme de pain,
» vin, avoyne, foyen, palhe, boys, huylle et de toutes aultres
» victualhes necessaires, ainsi que de devoyr (1). »

C'est tout ce qui reste, dans les documents contemporains, du passage de François Ier à Grignan. Il est vraisemblable que le roi suivit l'ancienne route de Marseille à Lyon, passant par le Pont-de-Charols, puisqu'il s'arrêta aussi à la Côte-Saint-André, où il donna audience à quelques ambassadeurs.

Louis Adhémar mourut le 19 octobre 1559. Quelques années auparavant, la famille des seigneurs de la Garde était tombée en quenouille. Reprenons sa généalogie que nous avons suspendue au commencement du xve siècle, afin de ne pas interrompre le récit des faits qu'on vient de lire.

Lambert Adhémar, fils de Hugues IV, seigneur de la Garde, avait épousé, le 16 octobre 1375, Constance de Trian, fille de Louis, vicomte de Talard, neveu du Pape Jean XXII. Il n'eut qu'une fille qui mourut avant lui. La seigneurie de la garde fut alors dévolue à Louis Adhémar, autre fils de Hugues IV. Louis eut de grands démêlés avec ses frères, après la mort de Lambert, arrivée en 1424, mais il s'accommoda avec eux par la médiation du comte de Valentinois, qui le fit transiger le 23 juin 1432. Il avait été marié avec Dauphine de Glandevès, qui lui donna pour successeur Hugues, dit Gouver. Celui-ci épousa, en 1422, Catherine d'Agout, de laquelle il eut un fils nommé Charles, qui hérita, à son tour, de la baronnie de la Garde.

Charles eut de Marguerite Romieux, son épouse, de nombreux enfants, parmi lesquels on distingue Jean et Etienne, l'un et l'autre religieux de Saint-Antoine, Jeanne, abbesse de Saint-Cesaire, Antoinette et Marguerite, religieuses dans la même abbaye. L'aîné de la famille se nommait Christophe; il hérita des biens et des titres de son père, et épousa en premières noces Nicole de Montchenu.

(1) Archives de la mairie de Grignan.

De ce mariage naquirent Louis, baron de la Garde, qui fut tué par les Suisses durant les guerres de François Ier, et Antoine, qui, après la mort de son frère, hérita de la baronnie; mais il ne la posséda pas longtemps, ayant péri dans le Milanais, où il commandait une légion. Sa femme, Geneviève Odoard, qu'il avait fait son héritière, céda tous ses biens et ses titres à Louis Adhémar, baron de Grignan, lequel joignit de la sorte à ses nombreuses possessions la seigneurie de la Garde et celle de Lachau, de Savasse, etc...

Ainsi finit la branche cadette des Adhémar de la Garde. Cependant le titre de cette baronnie ne fut pas longtemps confondu avec ceux que portait déjà Louis Adhémar; il fut transmis à l'illustre capitaine Paulin, dont il convient de dire ici quelques mots.

Antoine Escalin d'Adhémar ou des Aimars était issu, selon Chorier, des Adhémar de Grignan (1). Pithon-Curt, regardant ce fait comme douteux, se contente de dire qu'il était digne d'être de cette maison. Brantôme, contemporain et ami particulier d'Antoine, ne lui assigne pas une si noble origine; voici ses paroles : « Si diray-je » encore de lui comme je luy ouï dire et d'autres avec moy (car il » ne s'en taisait point et en faisait gloire) qu'il était extrait de bas » lieu. » Brantôme dit ensuite : « Les guerres de Milan et de Piedmont esmües, il y eut un caporal d'une compagnie passant par le » bourg de la Garde, et voyant Antoine jeune enfant, gentil et tout » esveillé d'esprit avec bonne façon, le demanda à son père pour le » mener avec luy. Le père le lui refusa; mais il se déroba du père » et s'en va avec le caporal et le servit de goujat environ deux ans, » et puis le voyant de bonne volonté luy donna l'arquebuse, le fit si » bon soldat qu'il parut toujours pour tel, puis il fut enseigne et » lieutenant et puis capitaine (2). »

Pendant que le jeune Antoine Escalin guerroyait en Italie, il fit connaissance avec Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, qui conçut pour lui l'amitié la plus vive et résolut de prendre soin de sa fortune.

« Il l'esleva, en effet, dit Brantôme, et l'avança pour le connaître » homme d'esprit, de valeur, de belle façon et belle apparence, » car il était beau et de belle taille ainsi que de bon service. » On assure cependant que l'humeur d'Antoine était un peu vive et même farouche, ce qui lui fit donner le surnom de Poulain. C'est, en effet, sous ce nom, transformé plus tard en celui de Paulin, qu'il fut connu pendant la plus grande partie de sa vie. Le roi François Ier ne l'appelait pas autrement (3). Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas d'être connu à la cour de France. Dès l'année 1537, le

(1) Chorier, *Etat politique du Dauphiné*, art. Antoine Escalin des Aimars.
(2) Brantôme, *Mémoires*, *Vies des hommes illustres et grands capitaines*. Leyde, 1722, t. II, p. 388.
(3) Pithon-Curt, t. IV, p. 73.

roi le mit à la tête d'une compagnie, et lui ordonna de la conduire au Château-Dauphin pour secourir cette place assiégée par Antoine de Lève, général de Charles V.

Quelque temps après, le marquis Del Vasto, commandant en Italie sous l'empereur, ayant fait assassiner César Frégose et Antoine Rincon que François I[er] avait envoyés en ambassade, l'un à Rome et l'autre à Constantinople, Antoine Escalin fut chargé par Guillaume du Bellay d'aller instruire la cour de cet attentat. L'envoyé s'acquitta si bien de la commission, que le roi conçut pour lui la plus sincère estime et le déclara propre aux affaires. Aussitôt il l'envoya à Venise en qualité d'ambassadeur. De retour de cette mission, qui ne fut pas de longue durée, Antoine partit pour Constantinople, afin de négocier avec le grand seigneur Soliman une alliance, qui fut conclue, en effet, entre la France et la Porte-Ottomane. « Il eut en » cette négociation de grandes peines, dit Brantôme, mais il alla, » il vira, il trota, il traita, il monopola, il fit si bien et gagna si » bien le capitaine des Janissaires du grand seigneur, qu'il eut de » luy enfin ce qu'il voulut (1). »

Il était encore à Constantinople, lorsque François I[er] le fit général de l'armée navale qu'il mit en mer en 1542. L'année suivante, il le rappela auprès de lui. Ce fut à cette époque que, repassant auprès de son pays natal, Escalin se lia d'amitié avec Louis Adhémar, baron de Grignan. Celui-ci, qui venait d'hériter de la seigneurie de la Garde, lui offrit cette riche succession avec tous les titres et les revenus qui en dépendaient.

L'acte de donation est daté du 23 juillet 1543.

Depuis ce jour et en témoignage de reconnaissance, le capitaine Paulin ajouta à son nom de famille celui de son bienfaiteur, et adopta pour ses armes celles des barons de la Garde écartelées avec celles des barons de Grignan (2). Vers la fin de la même année, le roi lui donna commission de servir en qualité de lieutenant-général des mers du Levant sous le comte d'Enghien, et, en 1544, il le fit général des galères. « Mais, ajoute Brantôme, s'étant un peu trop » comporté rigoureusement en Provence contre les hérétiques de » Merindol et de Cabrières (car il haïssait mortellement ces gens-là), » il encourut la malegrace de son roy, dont il en garda la prison » l'espace de trois ans, et sans ses bons services, il fut esté en plus » grand'peine : mais après le roy le sentant très capable pour le » servir en ses mers, le remit encore général des galères (3). » L'arrêt du conseil par lequel il fut réhabilité date du 15 février 1551.

Aussitôt il se remit en campagne et donna partout des preuves d'une grande valeur, notamment en Toscane, dans l'île de Corse et

(1) Brantôme, *Mémoires*, t. II, p. 378.
(2) Pithon-Curt, t. IV, p. 53, 71.
(3) Brantôme, t. IV, p. 381.

auprès de La Rochelle. De si glorieux services lui méritaient les récompenses de la cour; il reçut le collier de l'ordre du roi, et fut nommé gentilhomme ordinaire de sa chambre; en outre, la seigneurie de Braganson, près d'Hyères, fut érigée pour lui en marquisat par lettres d'Henri III données à Avignon en 1574. Dans ces lettres, le roi l'appelle son cousin et parle avec éloge des services qu'il a rendus pendant plus de quarante ans dans les guerres et les conseils de François Ier, d'Henri II et de Charles IX.

Il est juste de dire en peu de mots ce qu'il fit dans le Comtat-Venaissin contre les Calvinistes, après la malheureuse affaire de Mérindol, qu'il déplora toute sa vie, bien que, selon Pithon-Curt, il n'eût agi qu'en vertu des ordres du roi, qui lui furent intimés par le président d'Oppède.

Le 14 juillet 1567, il se mit à la tête d'une petite compagnie de deux cents hommes, et se jeta dans Beaucaire, sur l'avis du cardinal d'Armagnac, informé que les Huguenots se dirigeaient vers cette ville pour en faire le siége. Au mois de février de la même année, il se rendit à la conférence de Cavaillon, où assistaient les cardinaux Strozzi et d'Armagnac, les comtes de Tende et de Suze et plusieurs gentilshommes; on y résolut d'assiéger Tulette, le Pont-St-Esprit, Mornas et les autres places dont les Calvinistes s'étaient emparés. Paulin se distingua dans ces divers siéges et y commanda la compagnie du comte de Suze. Enfin, au mois de mai 1568, il enleva aux huguenots la ville de Montpellier, qu'ils refusaient de rendre malgré les ordres du roi et la paix qui venait d'être conclue.

Il mourut le 20 mai 1578, dans le château de la Garde, « laissant, dit Brantôme, plus d'honneur que de bien à ses héritiers, et » en l'âge de plus de 80 ans, et si ne se montrait trop vieux, retenant encore quelque belle et bonne grâce et apparence du passé » qui le fesait fort admirer à tout le monde avec ses beaux contes » du temps passé, de ses voyages, de ses combats qui ont été si » fréquents et si assidus que les mers de France, d'Espagne, d'Italie, » de Barbarie, de Constantinople et du Levant en ont longuement » raisonné, encore crois-je que les flots en bruyent le nom (1). »

Le capitaine Paulin voulut que la seigneurie de la Garde, qu'il tenait de la générosité des Adhémar, leur fut rendue après sa mort. C'est pourquoi il fit son testament en leur faveur, ne se réservant qu'une somme de 2,000 écus pour un fils nommé Jean-Baptiste, qu'il avait eu d'une Anglaise, demoiselle d'honneur de la reine Catherine de Médicis. Chorier dit qu'elle était sa femme, mais d'autres assurent qu'il n'avait jamais contracté avec elle de mariage légitime. Ce qui le prouve manifestement, c'est que Jean-Baptiste, né en 1539, ne fut légitimé par lettres-patentes qu'en 1570 (2).

(1) Brantôme, t. IV, p. 387.
(2) Pithon-Curt, t. IV, p. 78.

Peu satisfait de n'avoir reçu de son père qu'un legs de 2,000 écus, Jean-Baptiste Escalin des Aimars se porta pour son héritier universel contre les Adhémar de Grignan, et fut maintenu en possession de la seigneurie de la Garde, sans doute par égard pour la mémoire du capitaine Paulin.

Il se trouva au siége de Montélimart, où il fut fait prisonnier par les Calvinistes, le 19 août 1587. On verra dans la suite comment la famille de ce nouveau baron de la Garde s'unit à celle des comtes de Grignan, dont je vais reprendre l'histoire et la généalogie.

CHAPITRE X

Comtes de Grignan. — Gaspard de Castellane-Adhémar. — Louis de Castellane. — Le comté de Grignan est dépouillé de ses anciennes franchises. — Mémoire de Jeanne d'Ancezune. — Les Prélats. — Louis-François de Castellane. — Louis Gaucher. — François Adhémar d'Ornano. dernier comte de Grignan, gendre de la marquise de Sévigné.

Blanche Adhémar, sœur du dernier comte de Grignan, fut mariée, comme je l'ai dit, le 6 janvier 1498, avec Gaspard de Castellane, baron d'Entrecasteaux, dont les ancêtres connus dès le XIe siècle en Provence, avaient possédé la ville de Castellane en toute souveraineté, sous le seul hommage de l'empire. De ce mariage naquit un fils qui hérita de la riche succession échue à sa mère en 1559, prit le nom et les armes des Adhémar, et devint la souche d'une nouvelle série des seigneurs de Grignan, sous le nom de Gaspard de Castellane Adhémar de Monteil. Ce fut lui qui fit annuler le testament de son oncle en 1563. Il contracta deux alliances, l'une avec Anne de Tournon, fille de Just, seigneur de Tournon, et de Jeanne de Vissac, l'autre avec Lucrèce Grimaldi, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis. Il n'eut que deux fils de sa première femme et une fille de la seconde (1) :

Louis de Castelane Adhémar, — Antoine de Castellane Adhémar, — Françoise.

Françoise. fut mariée, en 1575, avec Gaspard de Brancas de Forcalquier, baron d'Oyse, père de l'amiral de ce nom.

Antoine se fit huguenot et s'attacha à Lesdiguières et à Montbrun qui lui procurèrent le gouvernement d'Orange. En 1587, il s'empara des châteaux de Clansayes et de Montségur qui appartenaient à son père.

Il avait épousé Gabrielle de Taurines, fille de Boniface et de Cécile de Flavier (2).

(1) Moreri, *Dictionn.* art. *Grignan.* Anselme, *Hist. Généalog.* tom. VII.
(2) Pithon-Curt. tom. IV. p. 36. Videl, *Vie de Lesdiguières*, passim.

Louis eût pour apanage le comté de Grignan, et porta aussi le titre de baron d'Entrecasteaux. Il embrassa de bonne heure le parti des armes et sa valeur lui mérita d'être mis à la tête de quatre compagnies de 300 hommes chacune pour servir en Italie sous le général Strozzi, par commission de la cour du 29 septembre 1567. L'année suivante il fut élevé au grade de colonel. Le roi lui donna le gouvernement de Sisteron, en 1574 ; il le nomma aussi conseiller d'état en 1576, sénéchal du valentinois, et enfin chevalier de l'ordre Saint-Esprit, en 1585. Vauxcelles et Pithon-Curt ajoutent qu'il fut encore nommé lieutenant-général au gouvernement de Provence (1); mais Louvet qui donne la liste des lieutenants de ce pays ne le mentionne pas (2). Quoiqu'il en soit, on assure qu'il eut beaucoup de part aux affaires de son temps dans les guerres civiles, qu'il rendit d'éminents services au parti catholique, et qu'il fut aussi ardent défenseur de l'Eglise que fidèle sujet de nos rois (3).

Louis de Castellane Adhémar, avait épousé, par contrat de mariage de l'an 1559, Elisabeth de Pontevès, fille de Jean, comte de Carces, et de Marguerite de Brancas de Forcalquier; il mourut le 1er août 1598, laissant une nombreuse famille, dont l'aîné fut Louis François de Castellane Adhémar (4), lequel hérita du comté de Grignan.

A cette époque ce comté était toujours indépendant de la Provence et faisait partie de ce qu'on appelait les terres adjacentes; mais quelques années plus tard les syndics de Provence ayant fait assigner les magistrats de Grignan pour voir procéder à la répartition d'une somme de 60,000 livres, ceux-ci invoquant leurs anciennes prérogatives, protestèrent contre cet acte qu'ils regardaient comme un abus et le dénoncèrent à Louis-François Adhémar en le priant de maintenir la commune dans ses droits et ses franchises.

Le 4 novembre 1618, le comte donna pouvoir à son procureur près la cour d'Aix de comparaître devant les commissaires et de leur déclarer que par privilége spécial et particulier, il tenait, tant des empereurs et des rois de France que des souverains de Provence, l'exemption de ses états de toutes contributions.

La cour des comptes de Montpellier faisant droit à la requête donna un arrêt conforme le 7 octobre 1624.

Nonobstant cet arrêt, les états de Provence persistèrent dans leur demande. Quelques nouveaux troubles ayant occasionné une seconde répartition des impôts, il y comprirent Grignan et tous les

(1) Vauxcelles, *Lettre de madame de Sévigné*, tom. VII. p. 20.
(2) Louvet, *Abrégé de l'hist. de Provence*, tom. I. p. 339.
(3) Moreri, art. *Grignan*, Pithon-Curt, tom. IV. p. 36.
(4) Anselme, *Histoire Généalogique*. tom. IX. p. 85. Moreri, *loco citato*.

bourgs du comté; Louis-François se plaignit au roi lui-même; mais un arrêt du conseil derogeant aux anciennes coutumes fixa les sommes que le comté paierait à l'avenir, en cas de guerre seulement. La taxe fut de 1,000 livres pour Grignan, 500 pour Montségur, 200 pour Collonzelle, 300 pour Chamaret et 300 pour Réauville (2).

Louis avait épousé, le 4 janvier 1595, Jeanne d'Ancézune, fille et héritière de Louis Cadart, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Vénéjan et de Louise de Sassenage. C'était une femme d'un rare mérite, une mère d'un dévouement sans bornes. Devenu veuve en 1624, elle se consacra toute entière aux soins d'une famille nombreuse qui comprenait cinq filles et sept garçons. La plupart étaient encore fort jeunes, mais la comtesse trouva dans les industries de son zèle maternel tous les moyens de pourvoir d'une manière honorable à leur éducation et à leur établissement. Un long mémoire écrit de sa main et dont j'ai l'original sous les yeux contient le récit naïf des peines et des consolations que lui causa tour à tour la bonne ou la mauvaise fortune de ceux qu'elle aimait si tendrement. Elle eut d'abord la douleur de perdre trois de ses fils, les deux premiers au château de Grignan, et le troisième nommé Rostaing, à Toulouse où les blessures qu'il venait de recevoir au siége de Montauban l'avaient forcé de s'arrêter.

Il en restait encore quatre auprès d'elle. L'aîné, appelé Louis Gaucher de Castellane Adhémar, fut l'héritîer de la famille, il en sera parlé dans la suite.

Le second, François Adhémar, fut destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de l'abbaye d'Aiguebelle pendant qu'il continuait encore ses études; au mois de mai 1630, il fit un voyage à Paris où l'avaient précédé les recommandations de sa mère. L'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux vaquait en ce moment, il fut demandé pour le jeune François à qui Louis XIII l'accorda gracieusement.

L'élu vint bientôt lui-même apporter cette heureuse nouvelle à Jeanne d'Ancezune. Le 14 septembre de la même année, il reçut la consécration épiscopale dans l'église Saint-Sauveur de Grignan, des mains de *Jean Jaubert de Barraut*, archevêque d'Arles, assisté de *Charles de Léberon*, évêque de Valence et de *Louis François de la Baume de Suze*, évêque de Viviers.

» Il y eust grande magnificence, dit Jeanne d'Ancezune dans « son Mémoire, il y eut une faiste sy otentique à Grignan que « peut estre il ne s'en verra jamais une pareille. «

Le 18 octobre suivant, le nouveau prélat prit possession de son évêché et fit son entrée solennelle dans la ville de Saint-Paul, accompagné d'une nombreuse suite où l'on remarquait sa mère, son frère Gaucher, et ses quatre sœurs. Le lendemain, dimanche, il célébra

(2) Archives de la mairie de Grignan.

la messe pontificalement en présence de toute sa famille et d'un innombrable concours de fidèles (1).

En acceptant l'évêché de Saint-Paul, François de Castellane Adhémar conserva l'abbaye d'Aiguebelle qu'il possédait en commande depuis 1620. Il avait succédé dans le gouvernement de cette maison à D. Marc de la Salle, doyen du chapitre de Grignan. Celui-ci avait eu de longs demêlés avec les seigneurs du voisinage et les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux. François se hâta d'y mettre un terme dans l'intérêt de l'abbaye ; mais la prudence qu'il signala dans cette conjoncture lui fit moins d'honneur que la charité dont il donna l'exemple durant la peste de 1629. Dès que ce fleau eût commencé à sévir il fit préparer auprès du monastère un lieu pour recevoir et traiter tous les malades des communes voisines, et il ordonna à ses religieux de les soigner exactement tandis que lui-même pourvoirait à tous leurs besoins. Cet exemple fut imité à Grignan par le comte son frère, et à Réauville par les consuls qui fondèrent une infirmerie désignée dans les cadastres de l'époque sous le nom d'hôpital.

Non content d'offrir aux malades des secours corporels et tous les soins de la charité, l'abbé d'Aiguebelle fonda 24 messes en l'honneur de Saint-Sébastien et de Saint-Roch ; cette fondation a subsisté jusqu'à la révolution française (2).

Aussitôt après son élévation à l'épiscopat, François de Grignan fut envoyé par Louis XIII en Savoie, en qualité d'ambassadeur. Il courut de grands dangers dans ce voyage à cause de la peste et de la guerre qui désolaient le pays. Mais sa prudence le préserva des périls, et il eut le bonheur de terminer au gré de la cour les affaires dont il avait été chargé (3). En 1685, il assista avec l'évêque de Valence à l'assemblée du clergé qui se tint à Paris, et prit une part active à tous les travaux de ses collègues. Le roi le nomma conseiller d'état et lui accorda une pension de 2,000 livres. De retour à Saint-Paul, il fit la visite canonique de son diocèse « avec grand fruit pour le service de Dieu » (4), et il se consacra tout entier au soin de ses ouailles, sans néanmoins jamais perdre de vue son abbaye d'Aiguebelle à laquelle il fit des riches dons. Nommé coadjuteur d'Arles en 1643, il fut bientôt élevé sur le siége de cette ville occupé jusqu'alors par Jaubert de Barraut.

« Ce prélat dit Jeanne d'Ancezune, eust tant de bonté qu'il » preffera monsieur l'Evesque de Saint-Paul, mon fils, à tous les » aultres qui avaient demandé la coajutorie. Le mois de juillet 1643

(1) Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux*. p. 261.
(2) Archives d'Aiguebelle.
(3) Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de Saint-Paul-Trois Châteaux*. p. 262.
(4) Mémoire de Jeanne d'Ancezune.

» le dit sieur archevesque de Barraut mourust à Paris, tellement
» que monsieur le coajuteur feust à l'instant antier possesseur de
» la belle archevesché d'Arles un des beaux bénéfices de France que
» je prie Dieu qu'il l'en fasse jouyr longuement pour sa gloire et
» le salut de celui qui le possède, en santé et longue vie. Il fist
» après un autre voyage à Paris pour prester son sérement de
» fidellité à l'assemblée provinciale où il demeura plus de huit
» mois.

» En l'année 1646 monsieur l'archevesque mon fils fust de
» retour et fist son entrée aux faistes de Nouel. Il ne voulust point
» de sérémonie, mais on ne laissa pas de luy rendre des grands
» honneurs. »

Le roi le choisit peu de temps après pour apaiser quelques troubles qui s'élevèrent à Marseille.

« Dieu merssy, monsieur l'archevesque accommoda tout cela. » Il réussit de même à concilier le parlement d'Aix avec Louis de Valois entre lesquels régnaient de graves mésintelligences et il eut le bonheur d'empêcher une sédition prête à éclater dans la ville archiépiscopale. Rien de plus naïf que le récit de cet événement sous la plume de Jeanne d'Ancezune. « Durant quinze jours, dit-
» elle, le ville fut barricadée ; on s'y battait et tuait comme des
» mouches ; monsieur l'archevesque mon fils, se trouvait à tous
» ces débris jusqu'à la minuit avec grand péril de sa vie, mais le
» bon Dieu la conservé pour sa maison et toute la Provence qui
» était perdue, après Dieu, sans luy... Aussi le roy a voullu que
» monsieur d'Estampes et tous les aultres que leur majestés ont
» envoyés pour faire la paix n'ayent rien concleu que monsieur
» l'archevesque n'aye opiné et donné ses advis qui sont estés très
» profitables. »

Il y a sans doute quelque exagération dans ce langage maternel. M[me] de Grignan, loin du théâtre des troubles, s'exagère leur gravité, ce qui augmentait en même temps l'importance du rôle de son fils et le prix des résultats qu'il avait obtenus. Cependant l'archevêque d'Arles mérite une partie des éloges de sa mère. Il est facile de s'en convaincre, en lisant, dans les historiens locaux, le récit des troubles de la fronde provençale, où le rôle de M. de Grignan est aussi honorable que son intervention fut efficace. En 1660, Louis XIV, sa mère et toute la cour, ayant passé par la Provence, voulurent honorer l'archevêque d'Arles d'une visite particulière, afin de lui témoigner toute leur satisfaction pour sa conduite et ses services. Le roi alla même loger chez lui, et ce fut alors qu'il le nomma commandeur de son ordre (1).

(1) Aubenas, *Vie de M[me] de Sévigné*, p. 574.

J'aurai souvent occasion, dans la suite, de parler de ce vénérable prélat que M[me] de Sévigné désignait sous le nom de *bon patriarche*, et qui prolongea sa carrière jusqu'en 1689 (1).

L'archevêque d'Arles avait un frère, destiné de bonne heure, comme lui, à l'état ecclésiastique, et qui s'appelait Jacques de Castellane Adhémar. Il avait à peine terminé ses études qu'il partit pour Paris, où il se fit connaître avantageusement, et mérita la confiance du clergé, qui le choisit pour syndic ou agent général de ses affaires à la cour. Il eut même l'honneur de prêcher souvent devant Louis XIII, et s'en acquitta si bien que le roi, voulant récompenser son mérite, lui donna l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, aussitôt après la translation de François Adhémar à l'archevêché d'Arles, bien qu'à cette époque, dit Boyer, aucune famille du royaume n'eût l'honneur d'avoir deux frères élevés simultanément à l'épiscopat (2).

Cette élection, due au crédit de l'archevêque d'Arles, eut lieu le 23 avril de l'année 1643. Jacques, retenu à Paris par les fonctions de syndic du clergé, ne put recevoir la consécration épiscopale qu'au mois de mai 1645. Il fut sacré à Lyon, dans l'église de la Chartreuse, par son frère l'archevêque, assisté par les évêques de Riez et d'Uzez, et ne prit possession de son siége que le 4 novembre 1647. « Ce jour-là, dit Jeanne sa mère, le dit sieur évesque de Saint-» Paul fist son entrée dans Saint-Paul avecques très-bonne compa-» gnie. Dieu luy fasse la grâce d'y demeurer longuement. Il y faist » de grands fruits pour le service de Dieu et pour faire convertir » les huguenots à la foy catholique (3). »

Peu de jours après, la reine lui donna l'abbaye de Font-Douce, qui valait 5,000 livres de rente ; la cour y ajouta plus tard celle de St-Georges, et enfin elle le transféra sur le siége d'Uzez en 1658.
Ce prélat ne résida pas longtemps dans ses diocèses. Il fit presque son séjour habituel à Paris, où il s'occupait des intérêts de sa famille, et surtout de son neveu, le gendre de M[me] de Sévigné. « C'est sur la tête de M. d'Uzez, écrivait-elle en 1672, que vos » affaires roulent, car on ne peut obtenir de Sa Majesté les agré-» ments nécessaires que par son moyen. »

« Je suis plus satisfaite que jamais, dit-elle dans une autre occa-» sion, de la prudence et du bon esprit de ce prélat, vous n'avez » qu'à lui envoyer vos pensées toutes crues, en deux heures de » réflexion, il voit tout ce qu'il faut faire... Je l'aime et l'honore » beaucoup. Vous devez suivre tous ses conseils aveuglément : il » sait l'air de ce pays-ci et n'oubliera pas de soutenir dans l'occa-» sion l'honneur des Grignans (4). »

(1) Richard, *Bibliothèque sacrée*, t. 28, p. 76.
(2) Boyer de Ste-Marthe, p. 268. *Lettres de M[me] de Sévigné*, édit. Vauxcelles, t. I, p. 346.
(3) Mémoire de Jeanne d'Ancézune.
(4) *Lettres de M[me] de Sévigné*, t. II, p. 73.

Tandis que Jacques et François Adhémar s'acheminaient rapidement vers les honneurs ecclésiastiques, Philippe, leur frère, troisième fils de Jeanne d'Ancezune, parcourait la carrière des armes avec non moins de succès. Je transcris ici le passage du Mémoire qui le concerne :

« Après que messire Philippe eust achevé ses estudes je le mandas » à la acquadémie à Paris pour deux ans. Après son retour il fist » encore un voyage en Italie pour un an avec feu monsieur le » maréchal de Criqui, et en l'année 1635 monsieur l'archevesque le » mena à Paris et par ses soings et bontés de bon frère il le fist » loger au régiment de la marine où il eust une compagnie. Il fit » encore une recrue et se trouva en de fort belles occasions et fort » souvent où il servit très-dignement le roy. Quelque temps après » il fust lieutenant couronnel du dit régiment jusqu'en 1645. Auquel » temps monsieur l'archevesque par sa bonté et ses soings luy fist » donner une compagnie aux gardes. Il obtint cela de la bonté de » la bonne royne qui fust si grande qu'elle donna pour le prix de » la dite compagnie un brevet de recompense à celluy qui la remist » à mon pauvre enfant et donna encore cinq mille écus, car les » compagnies aux gardes doivent cent et cinq mille livres, telle- » ment que j'empruntas quarante cinq mille livres pour l'entier » payement de la dite compagnie et cinq mille livres pour son équi- » page ; mais le pauvre n'en a guières jouy, car dès qu'il eust faict » sa compagnie il s'en alla aux occasions les plus pressantes quoique » la bonne royne ne voullait pas qui servist toute la campagne, mais » il ne se voulust arrester, estant au siége de Mardik, il fust tué en » jeudi vingtroisième d'aoust 1646 et fust enterré aux Minimes de » Callaix.

» Il avait faict son testament me faisant heritière. Dieu mercy, » j'ai payé tous les légats et faict faire ses funérailles celon sa » volonté. La bonne royne a donné pour remboursement de sa » charge cinquante quatre mille livres que j'ai touché effaictivement ; » mais aussi monsieur l'archevesque d'Arles et monsieur l'évesque » de Saint-Paul apportèrent des grands soings qui m'aiderent bien » à recouvrer cette partie. »

Jeanne d'Ancezune parle ensuite des soins qu'elle s'est donnés pour l'établissement de ses filles. On trouve dans cette partie du Mémoire maintes particularités intéressantes sur les familles auxquelles elles furent alliées, sur la solennité de leurs noces, sur le caractère de leurs époux, sur la naissance et le baptême de leurs enfants, sur leurs maladies, leurs inquiétudes ou leurs joies.

Jeanne, l'aînée, fut donnée à Louis Escalin des Aimars, baron de la Garde, petit-fils du capitaine Paulin, « maison rentée de plus de » douze mille livres de rentes et des plus espécieuses de la pro- » vince. » Louis étant mort en 1625, dans le Piémont, sa femme,

qu'il avait fait héritière, se chargea de la conduite de ses enfants et des biens de sa maison. « A quoi, Dieu mercy, elle réussit fort bien » ayant payé de grandes debtes et faict estudier ses enfants et les » pousser à la vertu tout autant qu'il se pouvait. »

Louise, seconde fille de la comtesse de Grignan, fut mariée, en 1625, avec Jean-François de Flotte, seigneur de la Bâtie-Monsalon et autres lieux, en Dauphiné.

Marguerite, la troisième, fut donnée, en 1630, à Ange de Pontevez, marquis de Buous, qui mourut en 1639, laissant trois fils et une fille dont il est souvent parlé dans les lettres de Mme de Sévigné.

Enfin, Marie, la quatrième, épousa Honoré de Brancas, baron de Ceyreste. « La maison et la qualité étaient très bonnes, dit Jeanne » d'Ancezune, mais le mari n'a rien valleu. Ma pauvre fille après » six ans de mariage est morte à Ceyreste. Bien que la mort soit » commune à tout le monde je puis dire avec vérité que les mau- » vais traitements de son indigne mari ont abrégé ses jours et prie » Dieu, si je le puis faire sans l'offenser, qu'il ne puisse pas mourir » qu'il n'ait satisfait au tort qu'il a de ma pauvre fille, de qui il était » indigne d'être mari.

De ce mariage, qui causa tant d'amertume à la comtesse de Grignan, était issu un fils que Marie Adhémar confia avant de mourir aux parents d'Honoré de Brancas. La comtesse dit à ce propos : « Monsieur et madame de Ceyreste grand'père et grand'mère de » mon pauvre petit le tiennent auprès d'eux. Dieu leur fasse la » grâce d'en faire quelque chose de meilleur qu'ils n'ont pas faict » de leur fils. Dieu conserve ce pauvre petit enfant longues années, » s'il lui plaît, pour sa gloire et le bien de sa maison. »

Mais il est temps de dire quelques mots de Louis Gaucher de Castellane Adhémar, l'aîné de cette nombreuse et florissante famille. Mestre de camp par commission du mois d'avril 1628, il devint successivement capitaine d'une compagnie de chevau-légers et maréchal de camp dans les armées du roi. Il était duc de Termes, comte de Campobasse, baron d'Entrecasteaux et comte de Grignan. Tous ces titres se trouvent relatés dans les délibérations du chapitre Saint-Sauveur, auxquelles il assistait fréquemment en sa qualité de patron.

Pénétré d'estime pour tous les membres de la collégiale, Louis Gaucher se fit un devoir de leur témoigner en toute rencontre le plus vif intérêt, et ce fut par son crédit que le doyen, Michel d'Almeras, fut nommé coadjuteur de l'évêque de Vaison. En 1654, il fit rétablir le portique de l'église de Grignan, comme le témoigne l'inscription qu'on y lit encore de nos jours.

Louis Gaucher avait épousé, le 16 mai 1628, Marguerite d'Ornano, fille aînée et héritière d'Henri-François, seigneur de Mazargues, et de Marguerite Raymonde de Modène, dite de Montlaur, dame de

Maubec. Il mourut le 4 août 1668, laissant une nombreuse famille qu'il faut connaître en détail pour l'intelligence des faits que je vais raconter.

Louis eut onze enfants, parmi lesquels deux moururent jeunes et sans postérité. Ceux qui lui survécurent sont : François Adhémar, — Ange, — Jean-Baptiste, — Joseph, — Charles-Philippe, — Louis-Joseph, — Marie, — Marguerite, — Thérèse.

Thérèse fut mariée, le 22 octobre 1668, avec Charles de Chateauneuf, comte de Rochebonne, commandant pour le roi dans la province du Lyonnais.

Marguerite épousa, le 6 juin 1661, Laurent de Varadier, marquis de Saint-Andéol.

Marie embrassa l'état religieux dans un monastère d'Aubenas.

Louis-Joseph entra dans l'état ecclésiastique, devint abbé de Saint-Hilaire de Carcassonne en 1674, agent général du clergé de France en 1675, évêque d'Evreux, puis de Carcassonne, en 1681, et mourut en 1722.

Charles-Philippe fut chevalier de Malte, et mourut à Paris en 1672.

Mme de Sévigné, annonçant la mort de Charles à sa fille, lui dit : « Enfin, après bien des alarmes et de fausses espérances, nous avons » perdu le pauvre chevalier. Je vous avoue que j'ai été sensiblement » touchée de cette mort. Elle arriva le 6 février, à quatre heures du » matin. Si une fin véritablement chrétienne doit consoler des » chrétiens, nous devons nous consoler par l'espérance de son salut. » Jamais plus de résignation, jamais plus d'amour de Dieu, jamais » plus de grâces visibles. Il n'eut point voulu accepter la vie si on » eût pu la lui redonner, tant il avait de confiance en la miséricorde » de Dieu. On peut croire qu'il se sentait dans des dispositions qu'il » n'eut pas voulu remettre au hasard... Jamais homme n'a été » mieux né et n'a eu des sentiments plus doux et plus souhaitables » avec une très-belle physionomie (1). »

Jean-Baptiste et Ange furent destinés à se créer une fortune dans les emplois ecclésiastiques. Ange fut appelé par l'archevêque d'Arles, qui le fit nommer son coadjuteur; mais l'état de sa santé ne lui permit pas d'être élevé sur le siége archiépiscopal; il succéda seulement à son oncle en qualité d'abbé commandataire d'Aiguebelle, et mourut âgé de 26 ans (2).

Jean Baptiste son frère lui succéda dans le gouvernement de cette abbaye, puis il fut archevêque d'Arles après la mort de son oncle dont il avait été, lui aussi, coadjuteur sous le titre d'archevêque de Claudiopolis. Il siégea 9 ans et mourut en 1697. Il en sera beaucoup parlé dans la suite de cette histoire.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné,* édit. Vauxcelles, t. II, p. 90, 95.
(2) Archives d'Aiguebelle.

Enfin l'aîné de la famille, François de Castellane Adhémar d'Ornano hérita du comté de Grignan. Il avait embrassé, jeune encore, le parti des armes et était devenu colonel du régiment de Champagne en 1654, capitaine lieutenant de la compagnie des chevau-légers de la reine Anne d'Autriche en 1656, lieutenant général du roi en Languedoc et en Provence depuis 1670 jusqu'en 1700; il fut enfin chevalier des ordres du roi.

Il épousa en premières noces, par contrat du 27 avril 1658, Angélique Claire d'Angennes, sœur de la duchesse de Montausier et fille de Charles marquis de Rambouillet et de Catherine de Vivonne.

Angélique mourut en 1665 et laissa deux filles au comte de Grignan: Françoise Julie qui fut mariée malgré son père le 6 mai 1689 à Henri Eléonor d'Huraut, marquis de Vibraye, et Louise Catherine qui embrassa l'état religieux.

Le 7 juin 1666, François Adhémar épousa, en secondes nôces, Marie Angélique du Puy-du-Fou, dont il eut un fils qui ne vécut pas longtemps, non plus que sa mère.

Enfin le Comte résolut de se marier une troisième fois et, le 29 janvier 1669, il épousa Françoise Marguerite de Sévigné, fille de Henri marquis de Sévigné et de Marie de Rabutin Chantal.

C'est ici l'époque la plus mémorable, la plus intéressante et la plus glorieuse de l'histoire des Adhémar; leur nom est associé désormais à celui d'une femme qui fut une des gloires du grand siècle; leurs grandeurs sont célébrées par une plume incomparable; leurs titres, leur bonne fortune, leur avenir, leurs espérances, leurs craintes, leur épreuves, leurs joies, tout ce qui peut, en un mot, les flatter, les amuser, les divertir, les affliger, les consoler, devient l'objet d'une correspondance où l'esprit et le cœur prodiguent leurs trésors. Mais avant de commencer le récit de cette curieuse période, il convient de dire quelques mots sur la marquise de Sévigné et sur la jeunesse de Françoise Marguerite sa fille.

CHAPITRE XI

Naissance et éducation de Marie de Rabutin. — Elle épouse le marquis de Sévigné. — Premières années de la *plus jolie fille de France*. — Elle est mariée au comte Adhémar. — Marie Blanche. — Les *petites entrailles* de Mme de Sévigné. — Regrets et plaintes de la marquise.

Marie de Rabutin, dame de Chantal, naquit en Bourgogne, le 6 février 1627, et non pas en 1626, comme l'ont crû quelques-uns de ses biographes (1). Son père, Celse Benigne de Rabutin, fils de Jeanne Fremiot de Chantal, fondatrice de l'ordre de la visitation, mourut en 1628, à la descente des anglais dans l'Isle de Ré, où il commandait l'escadre des gentilshommes volontaires. Sa mère, Marie de Coulanges, fille de Philippe de Coulanges, conseiller d'état, et de Marie Bèze, mourut à Paris en 1632. Marie de Rabutin, devenue orpheline à l'âge de 6 ans, fut placée sous la tutelle de son aïeul maternel qu'elle perdit en 1636, et ensuite sous celle de l'abbé de Coulanges, son oncle, lequel ne devinait pas sans doute qu'il irait à la postérité la plus reculée avec le titre de *Bien bon.*

Les premières années de l'intéressante pupille s'écoulèrent paisiblement à la campagne dans le village du Sucy (2). Elle apprit le latin, l'italien et l'espagnol. Ménage et Chapellain lui ouvrirent les sources de la belle littérature, et les fréquents séjours qu'elle fit à Paris sous le règne de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche lui permirent d'allier à l'instruction les grâces de la société la plus polie.

Joignant à ces précieux avantages une dot de 100,000 écus (3), et n'ayant pas encore 18 ans, elle épousa, le 1er août 1644, le marquis de Sévigné, maréchal-de-camp, gouverneur de Fougères, issu de l'une des plus anciennes et des plus nobles familles de la Bretagne.

(1) Lettres du 5 février 1674 et du 18 septembre 1680. Saint-Surin; *Notice sur madame de Sévigné*, à la tête de l'édit. Blaise, Paris 1818; 12 vol. in 12. tom. I. p. 62. Valsh, *Vie de madame de Sévigné*. p. 1-39.
(2) Lettre du 22 juillet 1676.
(3) Lettre du 10 juin 1671.

Brusque, étourdi, aimant la dépense et les aventures, le marquis de Sévigné était peu capable de rendre heureuse une femme aussi distinguée que Marie de Rabutin. — Sa vie fut très courte ; il fut tué en duel, l'an 1651, par le chevalier d'Albret (1).

Veuve dans la fleur de sa jeunesse, la marquise de Sévigné avait un fils et une fille dont l'éducation réclamait tous ses soins. Dégagée par la mort sanglante de son mari d'un lien qui n'avait pas été digne d'elle, elle ne pensa jamais à en former de nouveau. Un amour suffisait à sa vie, c'était celui de ses enfants au bonheur desquels elle se dévoua toute entière (2).

Après avoir réparé le désordre de ses affaires, elle reparut dans le monde en 1654, et devint une des premiers ornements de l'hôtel de Rambouillet; en 1663 elle présenta sa fille à la cour.

Françoise Marguerite de Sévigné était alors dans le plus bel éclat de sa jeunesse. Elle fut célébrée par l'ingénieux Benserade, par le versificateur Saint-Pavin, et par le bon Lafontaine.

Sa mère s'étonnait déjà que les partis les plus avantageux ne s'offrissent pas à l'envi pour obtenir la main de celle qu'elle aimait jusqu'à l'idolâtrie, car l'austère Arnaud lui reprochait d'être à l'égard de Marguerite, *une jolie païenne.* Elle manifestait à son cousin combien elle était surprise qu'un objet aussi parfait ne fut pas recherché avec empressement. « *La plus jolie fille de France*, lui disait-elle, est plus digne que jamais de votre estime et de votre amitié..... Sa destinée est si difficile à comprendre que moi je m'y perds » (3).

L'indifférence pour ne pas dire le dédain (4) qu'annonçait la la physionomie de M[lle] de Sévigné devait éloigner les prétendants ; M. de Brancas réussit néamoins à négocier une alliance entre elle et François Adhémar de Monteil, comte de Grignan (5), et l'affaire ayant été conclue au gré des deux partis, les noces furent célébrées le 29 janvier 1669.

Afin de n'avoir à déplorer ni séparations, ni longues absences, M[me] de Sévigné avait d'abord résolu de ne donner sa fille en mariage qu'à un gentilhomme qui consentirait à ne point s'éloigner de Paris. Déjà, en effet, elle l'avait refusée à MM. de Caderousse et de Merinville, dont les terres étaient situées en Provence. Si elle fut moins sévère à l'égard du comte de Grignan, ce fut uniquement dans l'espoir qu'il se fixerait dans la capitale, attiré par la cour, où l'on parlait beaucoup de son mérite et de ses hautes qualités (6) ;

(1) Mémoires manuscrits de Conrart, dont on lit plusieurs extraits dans la Notice de M. de Saint-Surin, p. 70.
(2) Walsh. *Vie de madame de Sévigné.* p. 85 et suiv.
(3) Lettres du 28 août 1668.
(4) Lettre du 22 septembre 1680.
(5) Lettre du 25 juin 1670 et du 2 septembre 1676.
(6) *Notice sur M[me] de Sévigné,* par M. de Saint-Surin, édit. Blaize, p. 107.

mais l'avenir trompa les calculs de la tendresse maternelle. Félicitons-nous-en ; car si les projets de la marquise se fussent réalisés, peut-être n'aurions-nous jamais eu ses lettres immortelles.

Quelques amis de la famille Sévigné pensèrent, dans le temps, que le mariage de Marguerite avec Adhémar avait été conclu un peu à la hâte et qu'on avait été mal renseigné sur la fortune du comte. Ce fut à cette occasion que le cardinal de Retz écrivit à la marquise :

« Je ne suis point surpris de frayeurs de ma nièce (Mlle de Sévi-
» gné). Il y a longtemps que je me suis aperçu qu'elle dégénère :
» mais quelque grand que vous me depeigniez son transissement
» sur le jour de la conclusion, je doute qu'il puisse être égal au
» mien sur les suites, depuis que j'ai vû par une de vos lettres que
» vous n'avez ni n'espérez guères d'éclaircissement, et que vous
» vous abandonnez en quelque sorte au destin qui est souvent très
» ingrat et reconnaît assez mal la confiance que l'on a placé en
» lui (1). »

Mais, ajoute Walsh, Mme de Sévigné, avec la sagesse de son esprit et sa connaissance du monde, savait bien ce que vaut la fortune; par sa conduite elle avait prouvé qu'elle s'entendait en affaires ; en mariant sa fille, elle mit l'argent en troisième ligne, et fit passer avant le nom et la réputation de l'homme à qui elle remettait ce qu'elle avait de plus précieux au monde (2).

Voici, du reste, comment elle faisait part de l'alliance de sa maison avec celle de Grignan à son cousin le comte de Bussi, le 4 décembre 1668 : « Il faut que je vous apprenne une nouvelle
» qui, sans doute, vous donnera de la joie; c'est qu'enfin la
» plus jolie fille de France épouse, non pas le plus joli garçon, mais
» un des plus honnêtes hommes du royaume; c'est monsieur de
» Grignan, que vous connaissez il y a longtemps. Toutes ses femmes
» sont mortes pour faire place à votre cousine, et même son père
» et son fils, par une bonté extraordinaire ; de sorte qu'étant plus
» riche qu'il n'a jamais été et se trouvant d'ailleurs, et par sa nais-
» sance et par ses établissements et par ses bonnes qualités, tel que
» nous pourrions le souhaiter, nous ne le marchandons point,
» comme on a coutume de faire : nous nous en fions bien aux
» deux familles qui ont passé avant nous. Il paraît fort content de
» notre alliance, et aussitôt que nous aurons des nouvelles de
» l'archevêque d'Arles, son oncle, son autre oncle, l'archevêque
» d'Uzez, étant ici, ce sera une affaire qui s'achèvera avant la fin
» de l'année. Comme je suis une dame régulière, je n'ai pas
» manqué à vous en demander votre avis et votre approbation. Le

(1) Lettre du cardinal de Retz à Mme de Sévigné du 20 décembre 1668.
(2) *Vie de Mme de Sévigné*, par M. Walsh, p. 3.

» public paraît content; et c'est beaucoup : car on est si sot, que
» c'est quasi sur cela que l'on se règle (1). »

Le comte de Bussi répondit en ces termes à Mme de Sévigné :

« Vous avez raison de croire, ma belle cousine, que la nouvelle
» du mariage de Mlle de Sévigné me donnera de la joie; l'aimant
» comme je fais, peu de choses peuvent m'en donner davantage, et
» d'autant plus que monsieur de Grignan est un homme de qualité
» et de mérite et qu'il a une charge considérable. Il n'y a qu'une
» chose qui me fait peur pour la plus belle fille de France, c'est que
» Grignan, qui n'est pas vieux, est déjà à sa troisième femme, et il
» en use presque autant que d'habits, ou de moins que de carosses :
» à cela près, je trouve ma cousine bien heureuse; mais pour lui,
» il ne manque rien à sa fortune. Au reste, madame, je vous suis
» obligé des égards que vous avez pour moi en cette rencontre;
» mademoiselle de Sévigné ne pourait épouser personne à qui je
» donnasse de meilleur cœur mon approbation (2). »

Cette lettre causa un sensible plaisir à la marquise. « Je suis fort
» aise, répondit-elle à son cousin, que vous approuviez le mariage
» de M. de Grignan. Il est vrai que c'est un très bon et très hon-
» nête homme, qui a du bien, de la qualité, une charge, de l'estime
» et de la considération dans le monde. Que faut-il davantage..?
» Il est le plus souhaitable mari et le plus divin pour la société qui
» soit au monde (3). »

L'exagération de ces louanges s'explique et se pardonne dans une heureuse mère. Mme de Sévigné voit tous ses vœux accomplis. Elle a marié sa fille à un gentilhomme d'une haute distinction que son mérite fixera bientôt auprès de la cour; dès lors, point de séparation entre elle et sa chère fille : deux vies, qui n'en faisaient qu'une, ne seront point divisées, et leurs jours s'écouleront ensemble, comme les eaux de deux sources qui se sont réunies pour traverser une riante vallée.

Hélas! la tendre mère ne se berça pas longtemps de ces idées de bonheur.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés que le comte de Grignan reçut ordre de retourner en Provence, où l'appelaient des affaires importantes pour le service du roi. On sait qu'il était lieutenant-général au gouvernement de ce pays, en l'absence du duc de Vendôme, qui n'y résida presque jamais.

Adhémar ne balança pas un instant; il quitta la capitale le 19 avril 1670.

(1) Lettre de Mme Sévigné au comte de Bussi. Lettre du 4 décembre 1668.
(2) Walsh, *Vie de Mme de Sévigné,* p. 116. Lettre du comte de Bussi du 8 décembre 1668.
(3) Lettre du 7 janvier 1669.

Cette première séparation est l'époque où le cœur de Mme de Sévigné commence à se révéler dans toute sa tendresse. Jusqu'alors elle avait écrit bien des lettres qui signalaient un rare talent, mais dont l'objet n'avait rien encore qui dût l'émouvoir. Maintenant, elle va parler de sa fille : c'est son cœur qui se dévoile ; c'est l'amour maternel qui conduit et inspire sa plume. Ecoutons-la ; c'est à M. de Grignan qu'elle s'adresse :

« A Paris, mercredi 6 août 1670.

» Est-ce qu'en vérité je ne vous ai pas donné la plus jolie femme » du monde? Peut-on être plus honnête, plus régulière ? peut-on » vous aimer plus tendrement? peut-on avoir des sentiments plus » chrétiens? peut-on souhaiter plus passionnément d'être avec vous? » peut-on avoir plus d'attachement à tous ses devoirs? Cela est assez » ridicule que je vous dise tant de bien de ma fille ; mais c'est que » j'admire sa conduite comme les autres ; et d'autant plus que je la » vois de plus près et qu'à vous dire vrai, quelque bonne opinion » que j'eusse d'elle sur les choses principales, je ne croyais point » du tout qu'elle dût être exacte sur toutes les autres au point » qu'elle l'est. Je vous assure que le monde aussi lui rend bien jus- » tice, et qu'elle ne perd aucune des louanges qui lui sont dues. » Voilà mon ancienne thèse qui me fera lapider un jour, c'est que » le public n'est ni fou, ni injuste ; madame de Grignan doit en être » trop contente pour disputer contre moi présentement. Elle a été » dans des peines de votre santé qui ne sont pas concevables ; je me » réjouis que vous soyez guéri pour l'amour de vous et pour l'amour « d'elle ; je vous prie que si vous avez encore quelque bourasque à » essuyer de votre bile vous en obteniez d'attendre que ma fille soit » accouchée. Elle se plaint encore tous les jours de ce qu'on l'a re- « tenue ici et dit tout sérieusement que cela est bien cruel de l'avoir » séparée de vous. Il semble que ce soit par plaisir que nous vous » ayons mis à deux cents lieues d'elle. Je vous prie sur cela de » calmer son esprit et de lui témoigner la joie que vous avez d'es- » pérer qu'elle accouchera heureusement ici.

» Rien n'était plus impossible que de l'emmener dans l'état où » elle était, et rien ne sera si bon pour sa santé ni même pour sa » réputation que d'accoucher au milieu de ce qu'il y a de plus » habile et d'y être demeurée avec la conduite qu'elle a. Si elle vou- » lait après cela devenir folle et coquette, elle la serait plus d'un » an avant qu'on le pût croire tant elle a donné bonne opinion de sa » sagesse. Je prends à témoins tous les Grignans qui sont ici de la » vérité de ce que je dis. La joie que j'en ai a bien du rapport » à vous ; car je vous aime de tout mon cœur et je suis ravie que » la suite ait si bien justifié votre goût. Je ne vous dis aucune nou- » velle, ce serait aller sur les droits de ma fille. Je vous conjure

» seulement de croire qu'on ne peut s'intéresser plus tendrement
» que je fais à ce qui vous touche (1). »

Arrivé dans son gouvernement, le comte « se mit à courir par la Provence (2), » recueillant partout de nombreux témoignages de l'estime et de la confiance qu'il savait si bien inspirer. Il ne tarda pas d'écrire à Paris, et ce fut, dit Mme de Sévigné, la plus aimable lettre du monde. Elle y répondit en l'assurant « qu'elle se réjouissait de tous les honneurs dont il était accablé, qu'elle prenait le plus grand soin de sa chère femme et faisait des vœux pour que toute la barque arrivât en bon port (3). »

Quelques jours après, Mme de Grignan accoucha d'une fille au grand déplaisir de sa mère, qui avait dit un peu auparavant : « J'espère que tout ira bien ; il me semble que depuis quelques jours cet enfant est devenu un garçon. »

Mgr François Adhémar de Monteil, archevêque d'Arles, fut son son parrain et Mme de Sévigné sa marraine. Dans toutes les lettres qui suivent ce petit événement de famille, on trouve une gaîté charmante qui se mêle jusqu'au récit de la déception dont il est accompagné.

La marquise écrivit à son gendre le 19 novembre :

« Mme de Puisieux dit que si vous avez envie d'avoir un fils,
» vous preniez la peine de le faire : je trouve ce discours le plus
» juste et le meilleur du monde. Vous nous avez laissé une petite
» fille, nous vous la rendons. Jamais il n'y eut accouchement si
» heureux ; mais nous sommes un peu honteuses quand nous son-
» geons que tout l'été nous avons fait des béguines au Saint-Père,
» et qu'après de si belles espérances, la signora met au monde une
» fille. Je vous assure que cela rabaisse le caquet. Cette fille a été
» baptisée et nommée Marie Blanche ; monsieur le coadjuteur pour
» M. d'Arles et moi pour moi (4) »

Marie Blanche sera, durant plusieurs jours, l'objet de toutes les attentions et de toutes les lettres. La marquise en étudie les traits et en énumère les perfections avec une complaisance infinie. Rien de plus naïf que la tableau qu'elle en ébauche toutes les fois qu'elle prend la plume.

« Les médisants, dit-elle au comte son gendre, croient que
» Blanche Adhémar ne sera pas d'une beauté surprenante, et les
» mêmes gens ajoutent qu'elle vous ressemble. Si cela est, vous ne
» doutez pas que je ne l'aime fort (5). »

(1) *Recueil des lettres de Mme de Sévigné*, Lettre du 6 août 1670.
(2) Lettre du 25 juin 1670.
(3) Lettre du 15 août 1670.
(4) Lettre du 19 novembre 1670.
(5) Lettre du 19 novembre 1670.

» Votre fille est plaisante, elle n'a pas osé aspirer à la perfection
» du nez de sa mère, elle n'a pas voulu aussi... Je n'en dirai pas
» davantage; elle a pris le parti et s'est avisée d'avoir un petit nez
» carré (1). »

Un peu plus tard, elle écrit à la comtesse : « Je vous assure que
» Blanche est fort jolie et qu'elle est opiniâtre comme un petit
» démon. Elle a ses petites volontés et ses petits desseins ; elle me
» divertit extrêmement. Son teint est admirable; ses yeux sont
» bleus, ses cheveux noirs, son nez ni beau ni laid, son menton, ses
» joues, son tour de visage très-parfaits. Je ne dis rien de sa bou-
» che, elle s'accommodera. Le son de sa voix est joli (2). »

« Elle est faite au tour ; elle ne crie jamais ; elle est douce et ca-
» ressante ; elle est vive ; enfin, elle est aimable et je l'aime (3). »

La bonne grand'mère ne se lasse pas de peindre cette petite merveille ; elle y revient à tout instant ; elle en fait ses délices. Ecoutons comment elle décrit ses gentillesses :

« Elle fait cent petites choses, dit-elle; elle parle, elle caresse,
» elle bat, elle fait le signe de la croix, elle demande pardon, elle
» fait la révérence, elle baise la main, elle hausse les épaules, elle
» danse, elle flatte, elle prend le menton ; enfin elle est jolie de tout
» point ; je m'y amuse des heures entières, je ne veux pas que cela
» meure (4). »

Que de naturel dans ce récit ! quelle aimable naïveté dans les paroles qui le terminent ! Aussi la marquise avait-elle donné à Blanche un nom de sa façon ; elle l'appelait *mes petites entrailles.*
« On me mande, écrivait-elle, que mes petites entrailles se portent
» bien... Elle vont être habillées ; cela est joli, de petites entrailles
» avec une robe (5). »

Cependant, tandis qu'elle s'extasiait devant son aimable petite fille, Mme de Sévigné entrevit bientôt le jour où son cœur devait expier cruellement ces innocentes joies.

Le comte Adhémar convoquait alors l'assemblée des Etats de Provence (6), conformément aux ordres qu'il en avait reçus de la cour. On touchait à la fin de novembre. Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis son départ de Paris. La comtesse ne pouvait y prolonger plus longtemps son séjour, et déjà elle avait osé témoigner à sa mère le désir qu'elle éprouvait de faire un voyage en Provence.

(1) Lettre du 19 novembre 1670.
(2) Lettre du 4 mai 1672.
(3) Lettre du 17 février 1672.
(4) Lettre du 20 mai 1672.
(5) Lettre du 19 août 1671.
(6) Lettre du 28 novembre 1670.

Mme de Sévigné l'avait prévu depuis longtemps; mais son cœur ne pouvait souffrir la pensée d'une séparation si douloureuse. « Il » faut que je vous aime bien, écrivait-elle à son gendre, pour vous » envoyer ma fille par un si mauvais temps. Quelle folie de vouloir » me quitter pour aller chercher un homme au bout de la Pro- » vence! Je vous assure qu'il n'y a rien qui choque tant les bien- » séances que ces sortes de conduites (1). » Heureusement pour elle, la saison était rigoureuse, et le mauvais temps, qu'elle bénissait en secret, retarda de quelque jours encore le départ de sa chère fille.

Ce fut alors qu'elle écrivit au comte de Grignan cette lettre admirable de style, d'adresse et de précautions.

« A Paris, 16 janvier 1671.

» Hélas! j'ai encore cette pauvre enfant, et quoiqu'elle ait pû faire, il n'a pas été en son pouvoir de partir le 10 de ce mois comme elle l'avait espéré. Les pluies ont été et sont encore si excessives qu'il y aurait eu de la folie à s'y hasarder. Toutes les rivières sont débordées, tous les grands chemins sont noyés, toutes les ornières cachées; on peut fort bien verser dans tous les gués. Enfin la chose est au point que madame de Rochefort qui est chez elle à la campagne, qui brûle d'envie de revenir à Paris où son mari la souhaite et où sa mère l'attend avec une impatience incroyable, ne peut pas se mettre en chemin, parce qu'il n'y a pas de sureté et qu'il est vrai que cet hiver est épouvantable. Il n'a pas gelé un moment, il a plû tous les jours comme des pluies d'orage, il ne passe plus aucun bateau sous les ponts, les arches du Pont-Neuf sont quasi comblées, enfin c'est une chose étrange. Je vous avoue que l'excès d'un si mauvais temps fait que je me suis opposée à son départ pendant quelques jours. Je ne prétends pas qu'elle évite le froid, ni les boues ni les fatigues du voyage; mais je ne veux pas qu'elle soit noyée. Cette raison, quoique très forte, ne la retiendrait pas présentement sans le coadjuteur qui part avec elle et qui est engagé de marier sa cousine d'Harcourt... Cependant je vois ma fille dans une telle impatience de partir que ce n'est pas vivre que le temps qu'elle passe ici présentement. Si le coadjuteur ne quitte là cette noce, je la vois disposée à faire une folie qui est de partir sans lui. Ce serait une chose si étrange d'aller seule et c'est une chose si heureuse d'aller avec son beau-frère que je ferai tous mes efforts pour qu'ils ne se quittent pas. Cependant les eaux s'écouleront un peu. Je veux vous dire de plus que je ne sens point le plaisir de l'avoir présentement, je sais qu'il faut qu'elle parte. Ce qu'elle fait ici ne consiste qu'en devoirs et en affaires : on ne s'attache à

(1) Lettre du 10 décembre 1670.

nulle société, on ne prend aucun plaisir, on a toujours le cœur serré, on ne cesse de parler des chemins, des pluies, des histoires tragiques de ceux qui se sont hasardés. En un mot, quoique je l'aime, comme vous savez, l'état où nous sommes à présent, nous pèse et nous ennuie. Ces derniers jours-ci n'ont aucun agrément. Je vous suis très obligée, mon cher comte, de toutes vos amitiés pour moi et de toute la pitié que je vous fais. Vous pouvez mieux que tout autre comprendre ce que je souffre et ce que je souffrirai. Je suis fâchée cependant que la joie que vous aurez de la voir puisse être troublée par cette pensée. Voilà les changements et les chagrins dont la vie est mêlée.

» Adieu, mon cher comte, je vous tue par la longueur de mes lettres, j'espère que vous verrez le fond qui me les fait écrire (1). »

J'ai transcrit cette lettre d'un bout à l'autre, parce qu'elle me paraît un chef-d'œuvre d'adresse maternelle. Chaque phrase peint l'âme de Mme de Sévigné, chaque ligne révèle le fond de son cœur et les regrets amers que lui cause le pressentiment des douleurs de l'absence. La marquise a encore sa fille auprès d'elle. Comme elle se justifie adroitement de l'avoir gardée! comme elle rassemble, comme elle énumère, comme elle détaille avec une aimable exagération tous les inconvénients, tous les hasards, tous les périls qui menaçaient la comtesse, si elle se fût mise en route, au milieu des pluies, des inondations, des chemins impraticables et des fleuves débordés!

Et cependant, malgré tout ce qu'elle dit contre une horrible saison, on sent qu'elle serait fâchée de voir le beau temps revenir; au fond de son âme, elle pardonne à la pluie et aux grandes eaux; elle aime mieux la présence de sa fille que le retour du soleil; mais son gendre trouvera peut-être mauvais qu'elle retienne Mme de Grignan loin de lui; aussi se hâte-t-elle de l'assurer que la vie qu'elles mènent ensemble n'a plus de plaisirs ni de joie, et qu'elle est toute gâtée par les devoirs et ses affaires. Ah! sans doute, quand Mme de Sévigné écrivit cette lettre, son cœur était en proie à une grande tristesse; mais comment peindre sa douleur quand le jour de la séparation arriva?

(1) Lettre du 16 janvier 1671.

CHAPITRE XII

Première séparation. — Voyage de la comtesse en Provence. — Son arrivée à Grignan. — Le Royal-Château. — Vardes et Corbinelli. — Rendez-vous de tous les Adhémar. — Sollicitude de la marquise. — Les Etats de Provence. — Premier voyage de M[me] de Sévigné à Grignan.

Ce fut au commencement de février 1671 que, pour la première fois, M[me] de Grignan s'éloigna de sa mère. Il est plus aisé de concevoir que de décrire les adieux qu'elles s'adressèrent. La comtesse avait à peine franchi les murs de Paris, qu'elle reçut la lettre suivante :

« Vendredi, 6 février 1671.

» Ma douleur serait bien médiocre si je pouvais vous la dépeindre. » Je ne l'entreprendrai pas aussi. J'ai beau chercher ma fille, je ne » la trouve plus, et tous les pas qu'elle fait l'éloignent de moi. Je » m'en allais donc à Sainte-Marie, toujours pleurant et toujours » mourant : il me semblait qu'on m'arrachait le cœur et l'âme ; et, » en effet, quelle rude séparation ! Je demandai la liberté d'être » seule ; on me mena dans une chambre, on me fit du feu. Agnez » me regardait sans me parler, c'était notre marché. J'y passai » jusqu'à cinq heures sans cesser de sanglotter; toutes mes pensées » me faisaient mourir ; j'écrivis à M. de Grignan, vous pouvez » penser sur quel ton... Mais en entrant ici, bon Dieu ! comprenez-» vous bien ce que je sentis en montant ce degré ? Cette chambre » où j'entrais toujours, hélas ! j'en trouvai les portes ouvertes ; mais » je vis tout démeublé, tout dérangé et votre petite fille qui me » représentait la mienne. Comprenez-vous bien tout ce que je souf-» fris ? Les réveils de la nuit ont éte noirs, et le matin je n'étais » point avancée d'un pas pour le repos de l'esprit (1). »

Ajoutons encore la lettre suivante qui nous dépeint avec tant d'énergie les angoisses du cœur maternel :

(1) Lettre du 6 février 1671.

« Je reçois vos lettres, ma fille, je fonds en larmes en les lisant,
» il me semble que mon cœur veuille se fendre par la moitié : on
» croirait que vous m'écrivez des injures ou que vous êtes malade
» ou qu'il vous est arrivé quelque accident, et c'est tout le contraire ;
» vous m'aimez, ma chère enfant, et vous me le dites d'une manière
» que je ne puis soutenir sans des pleurs en abondance. Vous con-
» tinuez votre voyage sans aucune aventure fâcheuse ; lorsque j'ap-
» prends tout cela qui est justement tout ce qui peut m'être le plus
» agréable, voilà l'état où je suis. Vous vous amusez donc à penser
» à moi, vous en parlez et vous aimez mieux m'écrire vos senti-
» ments que vous n'aimez à me le dire ; de quelque façon qu'ils
» me viennent, ils sont reçus avec une sensibilité qui n'est comprise
» que de ceux qui savent aimer comme je le fais. Vous me faites
» sentir pour vous tout ce qu'il est possible de sentir de tendresse ;
» mais si vous songez à moi, soyez assurée aussi que je pense conti-
» nuellement à vous. C'est ce qu'on appelle une pensée habituelle,
» c'est ce qu'il faudrait avoir pour Dieu, si l'on faisait son devoir.
» Rien ne me donne de distractions. Je vois ce carrosse qui avance
» toujours et qui n'approchera jamais de moi, je suis toujours dans
» les grands chemins. Il me semble que j'ai quelque fois peur que
» ce carrosse ne verse. Les pluies qu'il fait depuis trois jours me
» mettent au désespoir ; le Rhône me fait une peur étrange. J'ai
» une carte devant mes yeux, je sais tous les lieux où vous cou-
» chez : vous êtes ce soir à Nevers : vous serez dimanche à Lyon
» où vous recevrez cette lettre... Je fais tous les jours dire une
» messe pour vous, c'est une dévotion qui n'est pas chimérique.
» Ma chère bonne, si vous voulez me faire un véritable plaisir, ayez
» soin de votre santé et servez-vous de tout le courage qui me
» manque... Eh, ma chère fille ! eh, mon Dieu ! a-t-on bien soin
» de vous? Il ne faut jamais vous croire sur votre santé (1).

» Adieu, ma chère enfant, l'unique passion de mon cœur, le
» plaisir et la douleur de ma vie ; aimez-moi toujours, c'est la seule
» chose qui peut me donner de la consolation (2). »

Il faut s'écrier ici avec le vicomte Walsh : « Je serais doué d'un talent que je suis loin d'avoir, j'écrirais comme Chateaubriant, que je ne pourrais, en tenant la plume moi-même, faire aussi bien connaître Mme de Sévigné qu'en copiant ses lettres. Sa vie, c'est son amour pour sa fille ; sa constante occupation, c'est de l'en assurer. Toute son existence est là. Dans les années que Dieu lui a accordées, ne cherchez point d'évènements, c'est le sentiment maternel qui anime, qui remplit, qui charme, qui inquiète tous ses jours. Ce sentiment fait son génie (3). »

(1) Lettre du 9 février 1671.
(2) Lettre du 9 février 1671.
(3) Walsh, p. 147.

Arrivée à Lyon, la comtesse de Grignan s'embarqua sur le Rhône avec son beau-frère le coadjuteur d'Arles et quelques personnes de sa suite. Sa mère lui avait recommandé « que si elle s'embarquait sur ce diable de Rhône elle ne manquât pas de descendre au Pont-Saint-Esprit. » Elle y était attendue par son mari, qui était venu à sa rencontre, et par sa tante Anne d'Ornano, femme de François de Lorraine, comte d'Harcourt, et sœur de Marguerite d'Ornano, mère de M. de Grignan.

La comtesse fut reçue avec des transports de joie, et après quelques jours de repos, elle se remit en route avec le comte Adhémar, par un temps d'orage qui les accompagna jusqu'à Avignon. En arrivant sous le pont de cette ville, la barque qui les portait fut jetée violemment sous une arche, où elle faillit périr. Heureusement, cette aventure n'eut pas de suite; mais Mme de Sévigné, qui ne tarda pas d'en être informée, en conçut beaucoup de chagrin. « Fidèle à sa fille sur la terre et sur l'eau (1), » elle lui écrit le 4 mars : « Quelle peinture de l'état où vous avez été ! Il est impossible de se » représenter votre vie si proche de sa fin sans frémir d'horreur. » Quel miracle que vous n'ayez pas été brisés et noyés dans un » moment (2)! »

Son frère, le marquis de Sévigné, lui écrivit à son tour :

« Soyez la bien échappée des périls du Rhône; j'ai fait transir M. de Condom (Bossuet, depuis évêque de Meaux) sur le récit de votre aventure (3). »

Enfin, la chère et précieuse barque que le Rhône emportait si cruellement arriva à Arles au commencement du mois de mars 1671. « La comtesse y fut reçue comme une reine (4) » et haranguée par une foule de notables « qu'elle écouta sans rire, chose étonnante, » dit Mme de Sévigné (5). Toute sa suite fut ravie de ces honneurs, et en écrivit à la marquise : « Tout le monde était persuadé que depuis saint Trophyme il n'y avait pas eu de nièce pareille à Mme de Grignan, » dit l'oncle de M. de Grignan, Jacques Adhémar, évêque d'Uzez (6).

Ces honneurs, selon Mme de Sévigné, tenaient fort au nom que portait sa chère fille; rien n'était plus grand, ni plus considéré; nulle famille ne pouvait être plus aimable que celle des Grignan.

Le plus heureux au milieu de ces fêtes était, sans doute, le comte Adhémar. Dans les préoccupations de sa joie, il négligea quelques jours d'écrire à sa belle-mère. Celle-ci ne tarda pas de se plaindre de son silence; mais avec quelle grâce elle le fit! « Pour monsieur

(1) Lettre du 25 février 1671.
(2) Lettre du 4 mars 1671.
(3) Lettre du 4 mars 1671.
(4) Lettre du 6 mars 1671.
(5) Lettre du 6 mars 1671.
(6) Lettre du 6 mars 1671.

» de Grignan, dit-elle, il peut bien s'assurer que si je puis quelque » jour avoir sa femme, je ne la lui rendrai plus. Comment! ne pas » me remercier d'un tel présent! ne pas me dire qu'il en est trans- » porté! Il m'écrit pour me la demander et ne me remercie point » quand je la lui donne!... Je comprends pourtant qu'il peut fort » bien être accablé, ainsi que vous, ma fille; ma colère ne tient à » guères et ma tendresse pour vous deux tient à beaucoup (1). »

D'Arles, la comtesse fut conduite à Aix, « où on la reçut en triomphe, » puis à Marseille, où elle arriva au commencement du mois de mai. Le 12, sa mère lui écrivit : « Je reçois votre lettre de » Marseille. Jamais relation ne m'a tant amusée. Je lisais avec plaisir » et avec attention; je lisais votre lettre vite par impatience et puis » je m'arrêtais tout court pour ne pas la dévorer si promptement; » je la voyais finir avec doulenr et douleur de toutes manières...

» Je tremble pour votre santé, vous devez être étourdie du bruit » de tant de canons et du hou des galériens. Vous y avez reçu des » honneurs comme la reine et moi plus que je ne vaux. Je n'ai » jamais vu une telle galanterie que de donner mon nom pour le » mot de guerre... Il m'est venu de deux endroits que vous avez » un esprit si bon, si juste, si solide et si droit qu'on vous a fait » seule arbitre des plus grandes affaires, et que vous avez accom- » modé des différents infinis (2). »

Puis la marquise, partant quelques jours après pour la Bretagne, disait à sa fille : « Enfin voilà qui est fait, je vous dis adieu. Jamais » je ne vous dirai cette parole sans une douleur sensible; je m'en » vais donc en Bretagne. Est-il possible qu'il y ait encore quelque » chose à faire à un éloignement et quand on est à deux cents lieues » l'une de l'autre. Cependant j'ai trouvé encore à le perfectionner, » et comme vous avez trouvé que votre ville d'Aix n'était pas en- » core assez loin, je trouve aussi que Paris est dans votre voisinage. » Vous êtes allée à Marseille pour me fuir, et pour le renvier sur » vous je m'en vais à Vitré (3). »

Le séjour de la comtesse à Marseille ne fut pas de longue durée, elle n'avait pas encore vu le château de Grignan, dont elle savait la magnificence, et où elle espérait pouvoir enfin se reposer de ses fatigues. Le comte Adhémar résolut de l'y conduire lui-même, accompagné d'une nombreuse suite. Son arrivée fut un jour de fête et de bonheur pour tous ses vassaux, qui accoururent de toute part à sa rencontre. M[me] de Grignan fut enchantée des splendeurs de sa nouvelle demeure, et se hâta d'écrire à sa mère pour lui en dépeindre l'agréable situation.

(1) Lettre du 11 mars 1671.
(2) Lettre du 13 mai 1671.
(3) Lettre du 18 mai 1671.



Mme de Sévigné lui répondit : « Je vois Grignan, mais je ne vois
» pas bien où vous vous promenez. J'ai peur que le vent ne vous
» emporte sur votre terrasse. Si je croyais qu'il pût vous apporter ici
» par un tourbillon, je tiendrais toujours mes fenêtres ouvertes, et
» je vous recevrais, Dieu sait! Voilà une folie que je pousserais
» loin; mais je reviens et je trouve que le château de Grignan est
» parfaitement beau, il sent bien les anciens Adhémar (1)... »

Ce royal château, comme disait M. de Coulanges, offrait mille agréments à la jeune comtesse. Ce fut le sujet de toutes les lettres qu'elle écrivit à cette époque. La marquise sa mère en éprouvait un joie sensible. « La providence, disait-elle à Mme de Grignan, qui
» a mis tant d'espace entre nous, me console par les charmes de
» votre commerce et encore plus par la satisfaction que vous me
» témoignez de votre établissement et de la beauté de votre châ-
» teau. Vous m'y représentez un air de grandeur et une magnifi-
» ficence dont je suis enchantée. J'avais vu, il y a longtemps, des
» relations pareilles de la première madame de Grignan (Angélique-
» Claire d'Angennes); je ne devinais pas que toutes ces beautés
» fussent un jour sous vos commandements. Je veux vous remercier
» d'avoir bien voulu m'en parler en détail. En vérité c'est un grand
» plaisir que d'être comme vous êtes, une véritable grande dame.
» Je comprends bien les sentiments de monsieur de Grignan en
» vous voyant admirer son château, je prends part à la joie qu'il a de
» vous voir contente (2). »

Une suite nombreuse accompagna le comte et la comtesse à Grignan. Après les membres de la famille Adhémar, qui vivaient tous dans l'union la plus parfaite, Vardes et Corbinelli tenaient le premier rang. Comme on trouve les noms de ces deux personnages dans la plus grande partie des lettres de Mme de Sévigné et de sa fille, j'ai cru devoir en dire ici quelques mots :

Corbinelli était un aimable épicurien, recherché dans les premières sociétés pour l'enjouement de son caractère et les grâces de son esprit. Il était secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, et mourut à Paris le 19 juin 1716, âgé de plus de cent ans. La comtesse de Grignan, à qui il avait fait partager sa prédilection pour le système de Descartes, l'appelait le mystique du diable, mais sa mère l'avait en haute estime, et disait, en parlant de lui, « notre Corbinelli. » Bayle le regardait comme un des bons et beaux esprits du grand siècle (3).

On lui doit quelques ouvrages qui ont fait présumer que sa conversation valait mieux que ses écrits. Cependant les lettres qu'il

(1) Lettre du 21 juin 1671.
(2) Lettre du 28 juin 1671.
(3) *Dictionnaire hist.*, t. II, p. 214.

adresse à Grignan, et qu'on trouve dans le recueil de celles de Mme de Sévigné, se lisent avec plaisir (1).

Vardes était un courtisan fameux par ses intrigues. Louis XIV en fit un de ses confidents ; mais ayant eu à se plaindre de son indiscrétion, il l'accusa d'avoir trompé ses amours et le fit enfermer à la Bastille, d'où on le transporta à Montpellier, avec Corbinelli de la confiance duquel il avait abusé. Malgré cette disgrâce, Vardes se fit généralement estimer dans toute la province du Bas-Languedoc. Mme de Grignan le vit souvent en Provence, et lui donna des témoignages d'intérêt non équivoques.

La marquise de Sévigné ne l'estimait pas moins, bien qu'elle déclare dans ses lettres ne pas l'approuver en tout. Dans la première moitié de la vie de Louis XIV, l'indulgence que montrait la classe de la société la plus éclairée, la plus haute, on pourrait presque dire la plus religieuse, pour tout ce qui tenait aux intrigues d'amour, et surtout lorsqu'elles se rattachaient au roi, paraît avoir quelque chose de bien remarquable, de bien caractéristique. Ces intrigues tiennent une grande place dans la vie de Vardes, dont la prison dura dix-huit mois et l'exil dix-huit ans. Il mourut en 1688, après avoir reçu les sacrements et demandé pardon à Louis XIV.

Mme de Sévigné le regretta beaucoup, « parce qu'il n'y avait plus d'hommes à la cour, disait-elle, bâtis sur ce modèle (2). »

Outre les hôtes parasites, il y avait au château de Grignan Mme de Simiane, Madeleine Hai du Chatelet, femme de Charles-Louis, marquis de Simiane, laquelle fut dans la suite belle-mère de Pauline Adhémar. Mme de Sévigné l'aimait tendrement, et disait à la comtesse qu'elle avait en cette dame un fonds de connaissances qui lui ôterait toute sorte de contraintes (3) ; le chevalier Adhémar ; le prince Adhémar et le coadjuteur d'Arles, que la marquise appelait seigneur Corbeau, et à qui elle conseillait de ne pas écrire, afin de garder sa main droite pour jouer au brelan.

Enfin, Mme de Rochebonne, Thérèse Adhémar, sœur de M. de Grignan et femme de François de Chateauneuf, comte de Rochebonne, vint, quelques jours après, ajouter par sa présence et l'aimable gravité de son esprit aux fêtes du royal château. Il n'y manquait qu'une personne, c'était Mme de Sévigné. Le comte son gendre ne tarda pas de lui écrire pour l'inviter à faire le voyage de Grignan. Elle lui répondit, le 5 juillet 1671, cette charmante lettre :

« Approchez, mon gendre ; vous voulez donc me renvoyer ma » fille par le coche ; vous en êtes mal content, vous êtes fâché,

(1) Saint-Surin, p. 172. *Biogr. univ.*, art. *Corbinelli*, par M. Delaulnaye. Vauxcelles, *Recueil des lettres de Mme de Sévigné*, passim.

(2) *Biogr. univ.*, art. *Vardes*, t. XLVII, p. 492. Vauxcelles, *Recueil des lettres de Mme de Sévigné*, passim.

(3) Lettres du 28 juin 1671.

» vous êtes au désespoir qu'elle admire votre château, vous la
» trouvez trop familière de prendre la liberté d'y demeurer et d'y
» commander : comme vous haïssez ce qui est haïssable, vous ne
» sauriez la souffrir. J'entre fort bien dans tous vos déplaisirs ; vous
» ne pouviez vous adresser à personne qui les comprît mieux que
» moi ; mais savez-vous bien qu'après m'avoir dit toutes ces choses
» vous me faites trembler de vous entendre dire que vous me sou-
» haitez si fort à Grignan, et sur le même ton je suis inconsolable,
» car je n'ai rien de plus cher dans l'avenir que l'espérance de vous
» aller voir ; et quoi que je dise, je suis persuadée que vous en serez
» fort aise et que vous m'aimez ; il est impossible que cela soit
» autrement, je vous aime trop pour que les petits esprits ne se
» communiquent pas de moi à vous et de vous à moi. Je vous re-
» commande la santé de ma fille, soyez-y appliqué, soyez-en le
» maître ; ne faites pas comme au pont d'Avignon ; sur cela seul
» gardez votre autorité ; pour tout le reste, laissez-la faire, elle est
» plus habile que vous. Ah ! que je vous plains de ne plus recevoir
» de ses lettres ! Vous étiez bien plus heureux il y a un an : plût-à-
» Dieu que vous eussiez cette joie et que j'eusse encore le chagrin
» de la voir et de l'embrasser ! Adieu, mon très cher comte, quoique
» vous soyez l'homme du monde le plus aimé, je ne crois pas
» qu'aucune de vos belles-mères vous ait jamais autant aimé que
» moi (1). »

La marquise de Sévigné ne put donc réaliser alors le plus ardent de ses vœux, mais elle s'en dédommagea par une correspondance plus active. Rien de plus gai, de plus aimable, de plus affectueux que les lettres qu'elle écrivit à cette époque au château de Grignan. Elle passait bien plus d'heures auprès de sa fille qu'en Bretagne, où ses affaires l'avaient appelée. « Mon Dieu ! s'écriait-elle, que je me » trouve bien en Provence, que ce pays est bien devenu le mien. » Elle voit dans le château une tribu de Grignan ; elle les trouve si aimables que tout le monde doit se réjouir avec sa fille de cette bonne compagnie ; elle en compte un, deux, trois, quatre, cinq, six qu'elle aime et qu'elle estime tous au prorata de leurs dignités (2).

Elle assiste à tous les jeux, à toutes les conversations, à tous les repas ; elle voit le bel effet que les manches du chevalier font à table, dans le potage et sur les salades ; elle admire la barbe de capucin du comte de Grignan ; elle prend part à tout ce qui se passe ; elle recommande aux domestiques une grande activité dans le service et beaucoup de vigilance. « Quoi ! dit-elle à sa fille dans une lettre du
» 16 août 1671, vous avez pensé brûler et vous voulez que je ne
» m'en effraie pas ? Je prie Deville de faire tous les soirs une ronde
» pour éviter les accidents : si le hasard n'avait fait lever M. de

(1) Lettre du 5 juillet 1671.
(2) Lettre du 13 septembre 1671.

» Grignan plus matin que le jour, voyez un peu où vous en étiez, » et ce que vous deveniez avec votre château. Je crois que vous » n'avez pas oublié de remercier Dieu. Pour moi, j'y ai trop d'in- » térêt pour ne l'avoir pas fait. Je bénis Flachère de vous avoir » sauvée du feu (1)... »

On lit encore dans une lettre du mois suivant : « Ma fille, que » vous veut donc ce feu qui tourne autour de vous et qui vous fait » des frayeurs à toute heure? J'exhorte Deville, par l'affection qu'il » a pour vous, de faire la ronde plus exactement que jamais (2). »

Mais ce qui l'occupe surtout, ce qui l'absorbe, c'est l'enfant dont sa chère comtesse doit bientôt accoucher. « Pour cette fois, ce petit » garçon serait-il devenu fille? Que la comtesse ne s'en mette point » en peine; si c'est une fille, on l'exposera sur le Rhône, dans un » petit panier de jonc, et puis elle abordera dans quelque royaume » où sa beauté deviendra le sujet d'un roman (3). »

Cependant ce langage badin fait place quelquefois à des réflexions plus sérieuses. Mme de Sévigné passe de la plaisanterie au ton le plus grave avec une merveilleuse facilité.

Parmi les visiteurs qu'attiraient à Grignan les brillantes fêtes du château se trouvait le chevalier de Buous, intime ami des Adhémar. Il y était venu dans un état de souffrance qui ne fit que s'aggraver de jour en jour. La comtesse lui prodigua les soins les plus affectueux, mais tout fut inutile; le malade fut bientôt réduit à l'extrémité. Mme de Grignan en conçut une vive douleur et fit part de ses regrets à sa mère, qui lui écrivit le 20 septembre 1671 :

« Ce n'est pas sans raison, ma chère fille, que vous fûtes trou- » blée du mal du pauvre chevalier de Buous; il est étrange. C'est » un garçon qui me plaisait dès Paris; je n'ai pas de peine à croire » tout le bien que vous m'en dites; ce qui est extraordinaire, c'est » cette crainte de la mort; c'est un beau sujet de faire des réflexions » que l'état où vous le dépeignez. Il est certain qu'en ce temps-là » nous aurons de la foi de reste, elle fera tous nos désespoirs et tous » nos troubles; ce temps que nous voulons, qui coule présente- » ment, nous manquera; et nous donnerions toutes choses pour » avoir un de ces jours que nous perdons avec tant d'insensibilité. » Voilà de quoi je m'entretiens. La morale chrétienne est excellente » à tous les maux; mais je la veux chrétienne : elle est trop creuse » et trop inutile autrement (4). »

Quelque temps après, l'assemblée des Etats de Provence dispersa les hôtes nombreux du château de Grignan. Le comte, en sa qualité de lieutenant-gouverneur, se rendit à Lambesc, où elle devait se tenir, et y fut suivi de son épouse.

(1) Lettre du 16 août 1671.
(2) Lettre du 6 septembre 1671.
(3) Lettre du 9 août 1671.
(4) Lettre du 20 septembre 1671.

Il se tenait autrefois en Provence plusieurs sortes d'assemblées, suivant la nature des affaires. Les deux plus importantes étaient celle des trois Etats et celle des Communautés.

Celle des trois Etats, composée des ecclésiastiques, de la noblesse et du tiers, se réunissait tous les ans; mais en l'année 1639, le roi en défendit la convocation, et depuis lors les trois ordres ne se réunirent plus en Provence. Les Communautés seules conservèrent cette faculté. Celles-ci étaient convoquées en assemblée générale par ordre de la cour une fois tous les ans.

Le gouverneur, ou son lieutenant-général, en faisait l'ouverture par une harangue; il était assis sur un fauteuil couvert d'un grand tapis de Turquie, et élevé sur un marche-pied en forme de trône; il avait l'archevêque d'Aix à sa droite et l'intendant de la province à sa gauche.

Après la séance d'ouverture, le lieutenant n'entrait plus dans l'assemblée; il était instruit chaque jour des délibérations qu'on y avait prises par un commissaire spécial, député à cet effet (1).

Telles sont les assemblées qui appelaient annuellement le comte Adhémar à Lambesc, et dont il est fait mention dans les lettres de M[me] de Sévigné, sous le titre d'assemblées des Etats de Provence.

La marquise était fâchée que M[me] de Grignan quittât son château, sa belle vue et son bel air, pour aller dans une petite ville étouffée, où peut-être il y aurait des maladies. Elle querellait son gendre de ce qu'il avait mis cette assemblée au milieu de l'automne pour ôter à la comtesse tout l'agrément de son séjour de campagne et le plaisir de la bonne compagnie (2).

Quand sa fille fut arrivée à Lambesc, M[me] de Sévigné ne la voyait pas bien de Paris; « il y avait des ombres dans son imagination qui la couvraient à sa vue. Elle s'était fait le château de Grignan; elle voyait son appartement; elle se promenait sur la terrasse; elle assistait à la messe dans la belle église; mais maintenant elle ne sait pas où elle en est. Elle attend avec impatience des nouvelles; cependant elle ne veut pas abuser d'une lieutenante générale qui tient les Etats et qui n'est pas sans affaires; cela était bon quand elle était dans son palais d'Apollidon (3). »

A propos de quelques descendants des anciens Adhémar établis à Salon, et qui étaient venus rendre visite au lieutenant gouverneur, elle ajoute : « Qu'est-ce que c'est que ces Grignan là? Quelle folie » de s'appeler monsieur et madame de Grignan, et le chevalier de » Grignan, et venir vous faire la révérence? Pourquoi n'êtes-vous » pas uniques en votre espèce (4)? »

(1) Robert, *Etats de Provence*. Paris, 1693, 3 vol. in-12, t. I, p. 20, 33.
(2) Lettres du 20 et 30 septembre 1671.
(3) Lettre du 7 octobre 1671.
(4) Lettre du 11 octobre 1671.

Ces Grignan là descendaient, selon une tradition vraisemblable, de la même source que les Adhémar de Monteil. On sait qu'autrefois les cadets prenaient ordinairement le nom de la principale terre de leur partage ou de la principale seigneurie de leur maison, et quelquefois même celui de quelque alliance, soit par obligation, soit par nécessité, parce que les noms propres n'étaient pas encore fixes dans les familles, soit par caprice ou par l'envie de se distinguer de leurs aînés. On peut dire la même chose des armoiries; quoi qu'il en soit, la tradition, qui donne une origine commune aux Adhémar et aux Grignan, a paru au savant Pithon-Curt d'autant mieux fondée, « que ceux-ci, dit-il, sont originaires de Grignan même, et qu'ils avaient leurs biens dans le voisinage de cette ville (1). »

Quant à la division de la maison de Grignan, on n'en connaît pas l'époque; mais il est certain qu'elle a d'abord résidé à Grignan, de là à Montdragon, puis à Salon et à Ystre en Provence, et que plusieurs de ses branches se sont établies en divers temps dans la ville de Carpentras.

On voyait autrefois dans l'église des frères prêcheurs de cette ville les armes de cette maison, qui étaient de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux croix pattées d'argent, cantonnées de quatre rosettes de même et une rose d'argent en pointe.

Le plus ancien que l'on trouve par titres avoir porté le nom de Grignan est un Christophe de Grignan qui vivait en 1024. On trouve après lui Rostaing de Grignan, qui fit quelques donations aux templiers de la commanderie de Richeranche en 1166.

Cette famille donna, en 1280, un doyen à Collonzelles, qui s'appelait Aimar de Grignan.

Pendant la tenue des Etats, c'est-à-dire au mois de novembre 1671, Mme de Grignan mit au monde un fils qui fut porté sur les fonts du baptême par les procureurs du pays et nommé Louis-Provence (*a*). Tous les vœux de la famille furent accomplis. Mme de Sévigné en pleura de plaisir et se trouva si heureuse qu'elle ne cessait d'en remercier Dieu. Elle reçut des compliments sans nombre, et du côté de Paris par mille lettres, et de celui de la Bretagne. « On but à la santé du petit bambin à plus d'une lieue à la ronde; » elle donna de quoi boire, elle donna à souper à ses gens ni plus » ni moins qu'à la fête des Rois (2). »

La comtesse en reçut à cette occasion plusieurs lettres qui sont admirables de naïveté. « Je veux parler de mon petit garçon, lui

(1) Pithon-Curt, *Hist. de la nobl. prov.*, t. IV, p. 66 et suiv. Blaise, t. II, p. 467.

(*a*) Il est singulier que dans beaucoup d'actes passés par le marquis de Grignan il n'ait pris que le nom de Louis, et jamais celui de Louis-Provence.

(2) Lettres du 19 novembre et du 2 décembre 1671.

» dit-elle. Ah! qu'il est joli! Je vous prie que le nez ne demeure » pas longtemps entre la crainte et l'espérance... Ma fille, vous » l'aimez follement, mais donnez-le bien à Dieu, afin qu'il vous le » conserve; oui, donnez-le à Dieu si vous voulez qu'il vous le » donne. Cette répétition est d'une grand'mère chrétienne (1).

Pendant que la mère et la fille s'entretenaient de leur bonheur réciproque, le lieutenant-gouverneur hâtait la clôture des Etats de Provence et se disposait à partir de Lambesc. Il envoya tout exprès à Paris un officier de sa suite, nommé Ripert, afin d'en instruire Mme de Sévigné, et de l'accompagner durant le voyage qu'elle avait promis de faire à Grignan. C'était là, sans doute, un des premiers souhaits de la marquise, « elle touchait à son départ du bout du doigt; » mais son empressement s'arrêta devant le devoir : une tante âgée et malade réclamait tous ses soins, et Mme de Sévigné, malgré sa pensée fixe, malgré son incessant désir de se trouver auprès de sa fille, demeura à Paris. « Elle aurait bien voulu, dit-elle, » y voir monsieur de Grignan avec une belle charge auprès de la » cour et envoyer promener tous les Provençaux; » mais le roi n'avait pas été satisfait de la conduite de ceux-ci dans l'assemblée de Lambesc, et le comte Adhémar avait eu bien de la peine à décliner une espèce de disgrâce. Il y réussit pourtant et fut assez heureux pour faire goûter ses lettres dans le conseil d'Etat, où on les lut avec plaisir. Le roi lui-même dit qu'il n'en avait jamais vu de mieux écrites (2).

Toutefois, les vœux de Mme de Sévigné ne se réalisèrent point. D'un autre côté, la maladie de sa tante allait tous les jours s'aggravant, et la marquise n'était pas femme à sacrifier les bienséances et les devoirs de la piété filiale à ses plaisirs même les plus doux.

Ce fut le 30 juin que mourut Mme de la Trousse, Henriette de Coulanges, tante de Mme de Sévigné. La marquise put alors faire les préparatifs de son départ, mais cette liberté fut obtenue au prix de bien de larmes. En ce monde, il est beaucoup de libertés qui sont de cette nature, beaucoup de vœux qui ne se réalisent qu'au travers des malheurs.

Avant de se rendre à Grignan, le comte et la comtesse avaient parcouru la plupart des villes de Provence; ils étaient allés en pèlerinage à la Sainte-Beaume, et étaient montés jusqu'au Saint-Pilon, chapelle bâtie sur la pointe d'un rocher, où l'on n'arrive qu'avec des peines infinies. On les accueillit partout avec distinction.

M. Martel, commandant de la marine à Toulon, écrivit à Mme de Sévigné qu'il avait reçu la lieutenante générale comme la reine de France. La marquise trouvait cela fort divertissant, et disait que le bruit du canon lui paraissait d'une dignité et d'une grandeur qui

(1) Lettre du 13 décembre 1671.
(2) Lettre 129, t. II, p. 88.

convenaient à sa fille (1). En lisant les relations que celle-ci lui envoyait de ses brillantes promenades et de ses aventures, » elle croyait, dit-elle, lire un joli roman, et trouvait ce morceau de vie loin de pouvoir être ennuyeux (2). » Mais rien n'était plus romanesque à ses yeux que ces fêtes données à Mme de Grignan sur la mer, et ces festins dans le *Royal-Louis*, vaisseau d'une grande réputation (3). La comtesse, avec son humeur un peu aventureuse, ne craignait pas plus de voir de grosses vagues la marchander et la mettre à loisir à deux doigts de sa perte que les précipices qu'elle avait traversés pour aller à Monaco, où sa vie n'avait dépendu que de la fermeté du pied de ses mulets. Cette pensée faisait transir la marquise. « Pour moi, disait-elle, je suis servante de ces pays (4). »

Enfin, après avoir fait le plus beau voyage du monde, le comte Adhémar reprit avec sa femme la route de Grignan, et y arriva au mois de juin 1672. Cette nouvelle ravit de joie Mme de Sévigné. « Elle avait bien sué en pensant aux périls que sa fille avait courus par monts et par vaux, mais la voilà en lieu de planter choux. Ah! trop heureux ceux qui plantent des choux! Quand ils ont un pied à terre, l'autre n'en est pas loin. Mme de Sévigné tenait cela d'un bon auteur (5). »

C'est alors qu'après avoir rendu les derniers devoirs à sa tante, elle se dispose à partir. « Bientôt, dit-elle à sa fille, vous aurez à » recevoir une compagnie qui vous fera mettre en œuvre le colom- » bier, la garenne et la basse-cour... »

« Enfin, voilà qui est fait, elle part mercredi avec l'abbé de Coulanges, La Mousse et deux femmes de chambre. Le temps est divin, il a plu comme pour le Roi; elle est ravie. Si la comtesse en doute, qu'elle le lui mande à Lyon, afin qu'elle s'en retourne sur ses pas. »

Arrivée dans cette ville, Mme de Sévigné est reçue par la comtesse de Rochebonne, sœur de M. de Grignan, et par Mme de Coulanges; « on la promène, on la montre, on la recommande comme une princesse. Deux jours après, elle s'embarque sur le Rhône, à la garde de bons patrons bien différents de ceux qui avaient conduit sa fille, lesquels étaient des francs coquins. »

Elle couche à Valence, et le samedi suivant elle est à Donzère, sur le port de Robinet, où sa fille et tous les Adhémar qui se trouvaient alors au château de Grignan sont venus à sa rencontre, car elle avait écrit quelques jours auparavant : « Si vous m'y laissez, j'y » demeurerai. »

(1) Lettre du 13 mai 1672.
(2) Lettre du 16 mai 1672.
(3) Lettre du 20 mai 1672.
(4) Lettre du 2 juin 1672.
(5) Panurge. Lettre 103, p. 10. Lettre du 4 novembre 1671.

CHAPITRE XIII

Séjour à Grignan. — Voyages en Provence. — Retour de Mme de Sévigné à Paris. — Siége d'Orange. — Démêlés du comte de Grignan avec l'évêque de Marseille. — Mme de Grignan retourne auprès de sa mère.

Quelques détracteurs ont prétendu que Mme de Sévigné et sa fille ne s'aimaient que lorsqu'elles étaient séparées ; que, réunies, elles ne pouvaient se souffrir et vivaient en mauvaise intelligence.

Il n'y a pas un seul mot tombé de la plume de la marquise qui ne proteste contre cette calomnie, qui ne repousse victorieusement cette odieuse accusation.

« Je sais bien, dit le vicomte Walsh, qu'un fameux diplomate, qui fait école de nos jours, a prétendu que la parole n'avait été donnée à l'homme que pour qu'il pût déguiser sa pensée ; mais si cet infernal propos avait été tenu du temps de Mme de Sévigné, elle l'aurait flétri, ainsi que l'être dépravé qui l'a inventé.

» Si jamais style a été vrai, si jamais les mots ont porté avec eux la preuve qu'ils étaient partis du cœur, ce sont ceux de la marquise de Sévigné. La fausseté a de la ruse, de l'art, de l'étude : Mme de Sévigné brille par son abandon et son laisser-aller. Une lettre d'elle, c'est son cœur mis en dehors et rendu visible. Loin de feindre une tendresse qu'elle ne ressentait pas, la mère, séparée de sa fille, déplore l'amour qui l'absorbe, elle se le reproche et s'en fait un scrupule. « Hélas ! s'écrie-t-elle, c'est une folie de vous voir, de vous parler, de vous entendre. Je me dévore de cette envie et du déplaisir de ne vous avoir pas assez écoutée, pas assez regardée ; il me semble pourtant que je n'en perdais guères les moments ; mais enfin je n'en suis pas contente. Je suis folle, il n'y a rien de plus vrai ; mais, chère enfant, vous êtes obligée d'aimer ma folie. Je ne comprends pas comment on peut tant penser à une personne. N'aurai-je jamais tout pensé ? Non, que lorsque je ne penserai plus (*a*). »

(*a*) Lettre du 18 mars 1671.

« Certes ! si chacun de ces mots n'est pas vrai, c'est à prier Dieu de nous retirer la parole ; car, en vérité, ce serait une lamentable, une horrible chose que de pouvoir mentir ainsi.

» Si Mme de Sévigné était vraie dans toute l'acception du mot, l'altière Mme de Grignan dédaignait de s'abaisser au moindre déguisement ; entre elles donc il ne pouvait exister aucune fausseté. La marquise, dans les instants même où de tendres reproches s'échappent de son âme oppressée, convient que sa fille est essentiellement franche, et qu'elle a un caractère de vérité qui se soutient toujours. L'artifice n'était pas moins étranger à la mère qu'à la fille, et Mme de la Fayette, son amie, la blâme de laisser voir quelquefois ce que la prudence obligerait de cacher. Plus on étudie les deux caractères et plus on est convaincu que la différence qui existait entre eux pouvait bien causer à l'amitié quelque agitation, mais de cette agitation qui fait vivre davantage par le mouvement qu'elle donne à l'âme (1). »

La mère était vive, enjouée, indulgente, affectueuse ; sa fille était grave, réservée, mélancolique et sévère. Si l'une péchait par quelque chose, c'était par trop d'expansion ; l'autre, c'était par trop de réserve. « Nos humeurs, disait Mme de Sévigné, sont un opposé, mais il y a bien d'autres choses sur quoi nous sommes d'accord, et puis comme vous dites, ma fille, nos cœurs nous répondent quasi de notre dégré de parenté (2). »

Mme de Grignan portait avec elle le germe d'une maladie mortelle : sa poitrine était faible et donnait de constantes inquiétudes à sa mère. Ses inquiétudes avaient parfois leurs exigences et parfois aussi elles importunaient la malade.... Les personnes affectées de maux de poitrine sont sujettes à des accès de mélancolie et souvent leurs nerfs s'irritent des soins qu'on leur donne et de l'intérêt qu'on leur témoigne ; comme elles s'abusent elles mêmes, elles ne veulent pas qu'on voie clair dans leur état.

Pendant que Mme de Grignan était à Paris, dangereusement malade, et que son caractère s'aigrissait par les souffrances, sa mère lui mandait :

« Il faut, ma chère bonne, que je me donne le plaisir de vous » écrire une fois pour toutes comme je suis pour vous. Je n'ai point » l'esprit de vous le dire, je ne vous dis rien qu'avec timidité et de » mauvaise grâce, tenez vous donc à ceci : vous disiez bien cruel» lement, ma bonne, que je serais trop heureuse quand vous seriez » loin de moi, que vous me donniez mille chagrins, que vous ne » fesiez que me contrarier. Ma très-chère, vous ignorez bien comme » je suis pour vous, si vous ne savez que tous les chagrins que me peut » donner l'excès de ma tendresse pour vous me sont plus agréables

(1) Walsh, p. 225. Saint-Surin, p. 110.
(2) Lettre du 8 juillet 1672.

» que tous les plaisirs du monde où vous n'avez point de part. Il est » vrai que je suis quelque fois blessée de l'entière ignorance où je » suis de vos sentiments, du peu de part que j'ai à votre confiance; » j'accorde avec peine l'amitié que vous avez pour moi avec cette » séparation de toutes sortes de confidences. Votre présence, un » mot d'amitié, un retour, une douceur, me ramène et me fait tout » oublier. Hélas! je n'ai jamais eu qu'un but qui est votre santé, » votre présence, et de vous retenir avec moi... ma pauvre bonne, » voilà une abominable lettre. Je ne veux point de réponse. Em- » brassez-moi seulement et me demandez pardon; mais je dis pardon » d'avoir cru que je puisse trouver du repos dans votre absence (1). »

Ainsi quand on va au fond des choses, quand on étudie les caractères de la mère et de la fille; l'un tout d'instinct et d'abandon, l'autre, tout de raison et de sagesse; on voit que ces légers nuages sur un beau ciel, ont été bien assombris par l'envie; mais finissons-en avec ces inculpations dont le temps a fait justice, et puisque Mme de Sévigné a retrouvé sa fille sous le noble toit du château de Grignan, parlons de leur bonheur.

« Oui, le bonheur devait être immense pour toutes deux. Mme de Grignan aurait-elle pu n'être pas heureuse de posséder chez elle, de pouvoir montrer à la Provence celle dont les premières sociétés de Paris et de Versailles étaient fières, et Mme de Sévigné pouvait-elle ne pas voir avec joie, avec orgueil et ravissement sa fille si bien établie dans cette illustre famille des Adhémar que le midi de la France appelle ses Montmorency?

« On se figure aisément la vie du château, pleine de charmes et d'attraits; les choses extérieures ont une grande influence sur l'esprit; dans la demeure des vieux chevaliers, entre des murs où de nobles souvenirs se sont incrustés avec la poussière des siècles, on ne saurait être vulgaire avec Mme de Sévigné, Mme de Grignan, Mme de Coulanges et son mari, Corbinelli et Vardes, le comte Adhémar et ses frères, tous hommes de bon goût et de sens, comment faire pour que la conversation languisse et que le salon ne soit pas tout rempli d'agrément:

« Supposez le courrier, ou comme on disait alors, l'ordinaire de Paris arrivant au château.... voilà qu'un valet de chambre apporte sur un plateau d'argent à chacun les lettres qui lui sont adressées. Sans doute, ces lettres ne sont pas comme de nos jours, sous de jolies enveloppes musquées, dorées et satinées. Le papier en est grossier et commun, mais ceux et celles qui écrivent sur ce papier s'appellent Larochefoucault, le cardinal de Retz, Schomberg, Montausier, de Chaulnes, Bussy, Pompone, La Fontaine, Maintenon, Lafayette, Arnaud, Bossuet, etc., etc.

» Le courrier apporte des nouvelles de Paris, de la cour et de

(1) Lettre du 16 juin 1677.

l'armée ; on en fait l'ouverture ; toutes les dépêches sont lues et relues, dès lors la conversation ne manque pas de matière ; ici c'est l'annonce d'un nouveau livre, là des propos de cour, des récits de victoires ou d'intrigues, ailleurs, un peu de médisance, des sujets de larmes ou des causes de joie, enfin tout ce qui remplit la vie, tout ce qui se voit, tout ce qui se passe sur les hauteurs de la société (1). »

On voit encore aujourd'hui au milieu des ruines du château de Grignan, la chambre qu'habitait la marquise de Sévigné ; après avoir traversé la voute qui accompagne la porte d'entrée du château on arrive à une première cour d'honneur au bout de laquelle se déroulait autrefois une magnifique façade dont il reste quelques débris. On pénétrait dans le château par un immense escalier qui occupait toute la longueur de l'édifice. Deux belles tours extrêmement élevées bornaient à l'est et à l'ouest cette façade principale. Celle de l'est était la demeure habituelle de Mme de Sévigné, et l'on croit que ce fût là qu'elle rendit le dernier soupir. Quoiqu'il en soit, le génie de cette femme illustre a protégé la vieille tour qui s'élève encore avec noblesse, tandis que la seconde, du côté de l'ouest, n'est qu'un amas de ruines.

Quelques jours après son arrivée à Grignan, la marquise alla visiter Marseille avec le comte Adhémar. En ce temps là les explorations n'étaient pas à la mode comme elles le sont aujourd'hui ; mais un esprit vif comme celui de Mme de Sévigné, devait être avide de voir et de connaître ; c'est pourquoi elle consentit, bien qu'avec peine, à quitter pour quelques jours sa fille souffrante. Elle partagea, durant ce voyage, tous les honneurs rendus au comte de Grignan ; « elle fut ravie de la beauté de Marseille, quoique l'air y fut en gros un peu scélérat ; elle admira la foule des chevaliers qui visitèrent son gendre, les épées, les chapeaux de bel air, les romans d'embarquement, d'aventures, de chaînes de fer, d'esclaves de servitude, de captivité ; elle fut transportée de tout cela (2). »

De retour à Grignan où sa fille avait été retenue par sa grossesse, Mme de Sévigné reprit ses habitudes de correspondance et reçut de ses amies des nouvelles de la cour, de la capitale, des camps et des salons. Toutes ces lettres divertirent beaucoup les habitants du noble château ; mais les jours de bonheur s'écoulaient avec rapidité, et enfin arriva le moment d'une nouvelle séparation. Cette fois, pour en diminuer un peu l'amertume, Mme de Sévigné emportait l'espérance de voir sa fille venir dans quelque mois la rejoindre à Paris pour y passer l'hiver avec elle ; mais quand il fallait s'éloigner de cette enfant chérie, la marquise ne savait pas tempérer l'amertume de sa douleur.

(1) Walsh, *Vie de Madame de Sévigné*, p. 225-333....
(2) Lettre, mercredi..... 1672.

Ce fut le 5 octobre de l'année 1673 que Mme de Sévigné partit de Grignan où elle avait fait un séjour de 15 mois. Les mêmes angoisses qu'elle avait éprouvées quand la jeune comtesse était partie de Paris lui retombèrent alors sur le cœur. « A peine arrivée à Montélimart, elle cherche partout et tout lui manque parce que sa fille n'est pas là ; il lui semble qu'elle ne l'a point embrassée en partant, qu'elle ne lui a pas assez dit combien elle était heureuse de sa tendresse, qu'elle n'a point assez remercié le comte Adhémar de ses attentions incessantes ; elle est tentée de revenir sur ses pas ; mais sa fille est partie, comme elle, de Grignan ; elle se dirige vers Salon. Pauvre mère ! elle songe à tous les pas qu'elle fait, qu'en marchant toujours de la sorte, elles puissent jamais se rencontrer. Elle ne peut y penser sans pleurer, et elle y pense toujours... elle est toute pétrie de Grignan (1). »

Pour se consoler, elle écrit de Valence, où elle a vu Marie Adhémar de Monteil, religieuse de la visitation ; de Lyon, où elle a été reçue par tous les Rochebonne ; « d'un petit chien de village à six lieues de Lyon, » de Châlons, de Bourbilly, « où elle se meurt de tristesse, » d'Époisse, d'Auxerre, de Moret et enfin de Paris, où elle arrive après un voyage de quatre semaines, « ce qui pourtant l'a moins fatiguée que la nuit qu'elle vient de passer dans le meilleur lit du monde. » Il faudrait transcrire toutes ces lettres tant elles sont admirables.

J'ai dit qu'en partant de Grignan, Mme de Sévigné avait emporté la promesse que sa fille irait bientôt la rejoindre à Paris ; pour ce projet auquel elle attache son bonheur, elle met en mouvement tous ses nombreux amis ; il faut qu'elle obtienne un congé pour M. de Grignan. Ce congé n'aurait pas offert de grandes difficultés, mais une malheureuse affaire devait encore retenir quelques mois le lieutenant-gouverneur en Provence.

Louis XIV, poursuivant le cours de ses mesures de rigueur contre les protestants, avait appris que plusieurs d'entre eux s'étaient réfugiés à Orange, bien qu'il eût été convenu entre lui et Guillaume, roi d'Angleterre, dernier prince de cette ville, que les français religionnaires ne pourraient pas s'y domicilier. Irrité de voir surgir une autre Genève sur les frontières de ses États, le roi ordonna à M. de Montanègre, lieutenant du Languedoc, de marcher contre la ville avec des troupes, et d'en chasser les rebelles après avoir démoli leurs fortifications, ce qui fut exécuté dans le cours du mois de septembre de l'année 1673 (2). Mais il paraît que le commandant de la place, nommé de Bergkopfer, après avoir cédé un instant à la force rentra bientôt dans le donjon, où il se fortifia à la tête de quelques soldats protestants. En vain, Louis XIV le fit-il sommer de se rendre.

(1) Lettre du 5 octobre 1673.

(2) *Histoire d'Orange*, par le P. Bonaventure, de Sisteron, La Haye, 1741, 1 vol. in-4°, p. 414. — Pithon Curt. tom. 4, p. 40.

Bergkopfer qui, disait-il, commandait la ville au nom de Guillaume, refusa d'obéir, sous prétexte qu'il ignorait les instructions de son maître. Sur de nouvelles instances, il répondit qu'il désirait au moins qu'on attaquât le donjon et qu'il se rendrait dès que la tranchée serait ouverte. L'attaque fut donc ordonnée et le comte Adhémar se mit à la tête de quelques troupes pour assiéger le donjon, c'est ce que Mme de Sévigné appelait « mettre flamberge au vent. » La marquise ne manqua pas de faire valoir cette action héroïque de son gendre : « D'abord, on avait cru qu'il ne fallait que des pommes cuites pour ce siége : on disait que c'était un duel, un combat seul à seul entre le comte de Grignan et le gouverneur d'Orange ; qu'il fallait faire le procès et couper la tête à M. de Grignan. »

Mme de Sévigné protesta contre ces méchantes plaisanteries, et l'on passa bientôt d'une extrémité à l'autre. On dit que le comte Adhémar en aurait l'affront, et que, sans autres troupes que le régiment des galères, il ne devait pas entreprendre de forcer deux cents hommes qui avaient vingt pièces de canon (1). Cependant toute la noblesse distinguée de Provence suivit M. de Grignan dans cette affaire; on tira quelques coups; on ouvrit la tranchée, et le gouverneur se rendit (2).

On parla du succès de ce beau siége dans le rang des nouvelles. Mme de Sévigné, « après avoir dit son *Te Deum* fort dévotement, » écrivit à sa fille : « J'embrasse le vainqueur d'Orange, je désire le » même succès à tous ses desseins. C'est une chose très-agréable » que l'attachement et l'amour de la noblesse pour lui ; il y a très- » peu de gens qui puissent faire voir une si belle suite pour une si » légère semonce (3). » L'affaire fit même du bruit à la cour, et le roi dit à souper : « Orange est pris. Grignan avait 700 gentilshommes avec lui ; on a tiraillé du dedans, et enfin on s'est rendu le 3e jour. Je suis fort content de Grignan (4).

A peine le comte avait-il réduit le donjon d'Orange qu'un autre fâcheux démêlé s'éleva entre lui et l'évêque de Marseille. Mgr de Forbin de Janson paraissait depuis longtemps vouloir empiéter sur les droits et les fonctions du gouverneur de Provence que M. de Grignan représentait en qualité de lieutenant-général; de là des discussions fréquentes et une passion extrême des deux côtés. On trouve dans les lettres de cette époque un grand nombre de passages relatifs à ces querelles. En 1673, le lieutenant-gouverneur voulait faire nommer syndic M. de Buous, son cousin germain; le prélat portait un autre protégé. De cette divergence d'opinion surgit une lutte déplorable. Nouveaux soucis pour Mme de Sévigné. Si son gendre n'est pas vainqueur, verra-t-elle arriver Mme de Grignan?...

(1) Lettre du 20 novembre 1673.
(2) *Annuaire d'Orange pour* 1810, par Jean Bouchony, p. 51.
(3) Lettres du 4 et du 8 décembre 1673.
(4) Lettres du 4 et 8 décembre 1673.

Enfin, M. de Buous est nommé. M. de Grignan a triomphé de la cabale de Monseigneur de Marseille. Aussitôt on députe à Paris un gentilhomme de Provence fort attaché aux Adhémar. Janet, c'était son nom, arrive chez la marquise et lui annonce cette heureuse nouvelle; elle l'embrasse, la voilà transportée. « Janet n'est plus Janet, c'est monsieur de Janet (1). »

Toutefois, ce succès ne décida pas encore le départ de Grignan. Le château était magnifique, son aspect imposant; mais avec la grandeur, les embarras de la fortune se rencontraient souvent sous ces riches lambris, où il fallait fournir à des fantaisies ruineuses. Au moment où Mme de Sévigné croyait voir arriver sa fille, elle en reçut une lettre où celle-ci se plaignait de quelques-uns de ces embarras que les riches éprouvent presque tous, comme pour protester contre le bonheur de ce monde.

« Serait-il possible, disait à sa mère Mme de Grignan, que vous, qui devriez songer plus qu'une autre à la suite de ma vie, vous voulussiez m'embarquer dans une excessive dépense, qui peut donner un grand ébranlement au poids que déjà je soutiens avec peine (2)?... »

Cette lettre affligea profondément le cœur de Mme de Sévigné. Voici sa réponse. Elle est un modèle de sentiment et de résignation :

« Non, mon enfant, je ne veux point vous faire tant de mal, » Dieu m'en garde; et pendant que vous êtes la raison, la sagesse » et la philosophie même, je ne veux point qu'on me puisse accuser » d'être une mère folle, injuste et frivole, qui dérange tout, qui » remue tout, qui vous empêche de suivre la droiture de vos sen- » timents, par une tendresse de femme; mais j'avais cru que vous » pouviez faire ce voyage, vous me l'aviez promis; et quand je » songe à ce que vous dépensez à Aix et en comédies et en fêtes et » en repas dans le Carnaval, je crois toujours qu'il vous en coûte- » rait moins de venir ici, où vous ne serez point obligée de rien » apporter. M. de Pomponne et M. de la Garde me font voir mille » affaires où vous et M. de Grignan êtes nécessaires. Je me trouve » disposée à vous recevoir, mon cœur s'abandonne à cette espé- » rance. Vous avez besoin de changer d'air. Je me flattais même » que M. de Grignan voudrait bien vous laisser avec moi cet été, » et qu'ainsi vous ne feriez pas un voyage de deux mois, comme » un homme. Tous vos amis avaient la complaisance de me dire » que j'avais raison de vous souhaiter avec ardeur. Voilà sur quoi je » marchais. Vous ne trouvez point que tout cela ne soit ni bon, ni » vrai; je cède à la nécessité et à la force de vos raisons; je veux » tâcher de m'y soumettre à votre exemple et je prendrai cette

(1) Lettre du 24 décembre 1673.
(2) Lettre de Mme de Sévigné du 28 décembre 1673.

» douleur, qui n'est pas médiocre, comme une pénitence que Dieu
» veut que je fasse et que j'ai bien méritée. Il est difficile de m'en
» donner une meilleure ni qui frappe plus droit à mon cœur; mais
» il faut tout sacrifier et me résoudre à passer le reste de ma vie
» séparée de la personne du monde qui m'est le plus sensiblement
» chère, qui touche mon goût, mon inclination, mes entrailles, qui
» m'aime plus qu'elle n'a jamais fait. Il faut donner tout cela à Dieu
» et j'admirerai la providence qui permet qu'avec tant de gran-
» deurs et de choses agréables dans votre établissement il s'y trouve
» des abymes qui ôtent tous les plaisirs de la vie et une séparation
» qui me blesse le cœur à toutes les heures du jour et bien plus
» que je ne voudrais, à celles de la nuit : voilà mes sentiments. Ils
» ne sont pas exagérés, ils sont simples et sincères. J'en ferai un
» sacrifice pour mon salut. Voilà qui est fini; je ne vous en parlerai
» plus et je méditerai sans cesse sur la force invincible de vos rai-
» sons et sur votre admirable sagesse dont je vous loue et que je
» tâcherai d'imiter (1)... »

Il paraît que cette lettre produisit sur la comtesse de Grignan une impression salutaire; elle eut pitié d'une mère qui se résignait avec tant de douleur. Pour surcroît de bonne fortune, dès les premiers jours de l'année 1674, la cour accorda à M. de Grignan le congé qu'on avait sollicité pour lui. Mais M[me] de Sévigné, malgré cette faveur, n'osait pas encore concevoir l'espérance de voir arriver sa fille à Paris; elle connaissait toutes les incertitudes de son caractère. Elle se contenta de lui dire : « On me mande que vous avez aujour-
» d'hui votre congé. Vous voilà donc en état de faire ce que vous
» voudrez, ou de suivre ou de ne pas suivre le conseil de vos
» amis (2). »

Cette fois, malgré tout le désir qu'elle en a, elle ne joint pas de de prières à sa lettre; on se souvient qu'elle a écrit : « Je me rends
» à vos raisons. Je ne vous demanderai plus de venir. » Ce silence était sans doute bien pénible pour son cœur; néanmoins, elle sait encore dissimuler son chagrin et mêler à ses pleurs un aimable sourire. Mais les lettres de cette époque trahissent toujours par quelque endroit la violence qu'elle est obligée de se faire et l'amertume de son âme, jusqu'à ce qu'enfin la comtesse lui apprend que le jour de son départ est irrévocablement fixé.

Cette détermination, trop longtemps attendue, jeta M[me] de Sévigné dans des transports d'allégresse : « Votre lettre, lui répondit-elle,
» me comble d'une joie si vive, qu'à peine mon cœur, que vous
» connaissez, peut la contenir. Il est sensible à tout, et je le haïrais,
» s'il était pour mes intérêts comme il est pour les vôtres. Enfin,
» ma fille, vous venez, c'est tout ce qui peut m'être le plus agréa-

(1) Lettre du 28 décembre 1673.
(2) Lettre du 12 janvier 1674.

» ble. Je suis, à l'heure que je vous écris, parfaitement contente ; je » ne vais être occupée qu'à vous bien recevoir (1). »

Depuis ce jour, ses lettres sont pleines d'espérance et reprennent leur gaîté ordinaire jusqu'à celui où le comte et la comtesse de Grignan arrivent enfin à Paris.

Arrêtons-nous. Les mères ont des joies et des douleurs que le langage humain est impuissant à redire !

(1) Lettre du 15 janvier 1674.

CHAPITRE XIV

Nouvelle séparation. — Louis Adhémar de Monteil, agent du clergé de France. — Jean-Baptiste Adhémar, coadjuteur d'Arles. — Le chevalier de Grignan. — Rendez-vous des Adhémar au château de Grignan. — Folles dépenses du comte et de la comtesse. — Blanche est confiée aux Visitandines. — Retour à Grignan.

Le séjour de Mme de Grignan à Paris dura un peu plus d'une année. Arrivée de Provence au mois de mars 1674, elle n'y retourna qu'au mois de mai 1675. Le comte Adhémar avait quitté Paris quelques jours avant elle.

Voilà donc Mme de Sévigné livrée de nouveau aux inquiétudes de l'absence. Sa fille venait de repartir pour Grignan; elle l'avait accompagnée jusqu'à Fontainebleau, où s'étaient faits les adieux. « Quel moment! quelle tristesse d'aller chacune de son côté quand on se trouve si bien ensemble (1)! »

« Après les premiers regrets et les larmes qui empêchent de mourir, la marquise s'en va butiner les bruits de la cour et de la ville pour les adresser à Mme de Grignan. » Celle-ci était arrivée à son château sans accidents fâcheux. « Le Rhône n'avait point manqué au respect qu'il lui devait. » Mais elle n'y trouva pas le comte Adhémar; les affaires de Provence l'avaient appelé à Aix et à Marseille, où il fut retenu jusqu'à la fin du mois de juillet.

En ce temps-là, Louis Adhémar de Monteil, frère du comte de Grignan, se distinguait à Paris dans les assemblées du clergé de France. Nommé agent général par la province d'Arles, il s'attira de justes éloges dans la séance du 31 mai 1675, et obtint voix délibérative dans toutes les affaires (2).

Il avait soutenu, le 30 mars 1672, ses épreuves en Sorbonne,

(1) Lettre du 27 mai 1675.
(2) *Recueil des procès-verbaux des assemblées du clergé de France*, t. V, p. 171, 173.

« où il avait fait des merveilles à causer du ravissement au cardinal de Retz (1). »

Son oncle, Jean-Baptiste Adhémar, coadjuteur d'Arles, assista aussi à la même assemblée de 1675 en qualité de procureur de la province d'Arles. Cette province avait d'abord nommé pour députés du premier ordre l'évêque de Toulon et celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux; mais le premier étant mort avant l'ouverture de l'assemblée, elle lui substitua le coadjuteur d'Arles. Le clergé approuva son élection et lui assigna le premier rang, sur la demande expresse de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (2).

Le coadjuteur se rendit donc à Paris, et fut reçu parmi les prélats le 6 du mois de juillet, douze jours seulement après l'ouverture de l'assemblée; il se fit remarquer dans une conférence à Saint-Germain, où se discutèrent les plus graves questions, et à laquelle assista Bossuet, qui en fit compliment à Mme de Sevigné (3).

Mais ce qui lui fit bien plus d'honneur encore, ce fut la remontrance qu'il adressa à Louis XIV pour le remercier, au nom de ses collègues, des faveurs qu'il leur avait accordées, et se plaindre des infractions qui avaient été faites à ses ordres par ceux de la religion prétendue réformée. Le coadjuteur était parfaitement instruit de ces matières; c'est pourquoi, sur l'avis du président, il fut élu à l'unanimité pour remplir cette grave mission.

La harangue était composée, lorsqu'arriva tout à coup à Paris la nouvelle de la mort de Turenne et des revers que les armées françaises essuyaient en Allemagne. « Le coadjuteur, dit à cette occasion Mme de Sévigné, avait pris dans sa harangue le style ordinaire des louanges; mais aujourd'hui cela serait hors de propos; il passe sur l'affaire présente avec une adresse et un esprit admirables; il donne un tour heureux à ce qui vient de se passer, et, pourvu que ce morceau soit recousu bien juste, ce sera le plus beau et le plus galant de son discours (4). »

« En effet, la harangue réussit à merveille; il passa l'endroit qui avait été fait et rappliqué après coup avec une grâce et une habilité non pareille. C'est ce qui toucha le plus tous les courtisans. Louis XIV lui-même loua fort l'orateur et dit à Monsieur le dauphin : « Combien voudriez-vous qu'il vous en eût coûté pour parler aussi bien que le coadjuteur? »

« Les ministres et tous les assistants trouvèrent dans le langage du prélat un agrément et un air de noblesse admirables. Toutes les bonnes têtes le louèrent depuis le commencement jusqu'à la fin (5). »

(1) Lettre de Mme de Sévigné du 30 mars 1672.
(2) Procès-verbaux, *ibid.*
(3) Lettre du 9 août 1675.
(4) Lettre du 10 août 1675.
(5) Lettre du 26 août 1675.

Du reste, Mme de Sévigné n'est pas la seule qui nous apprenne le succès de cette harangue. Tous les prélats qui l'avaient entendue en rendirent le même témoignage. On lit dans le procès-verbal de l'assemblée, séance du 19 août :

« Le président a dit que tous les prélats ont été témoins de la force, capacité et prudence avec lesquelles Monseigneur le coadjuteur a parlé au roi ; que Sa Majesté avait paru extrêmement satisfaite, et avait répondu qu'elle ne manquerait pas de donner toute sorte d'assistance au clergé, et il a prié ensuite le coadjuteur de donner sa harangue pour être insérée au procès-verbal (1). »

Ce n'était pas seulement à Paris que les Adhémar signalaient leur rare mérite. Leur nom était encore devenu célèbre en Allemagne, et tandis que la cour applaudissait au talent oratoire du coadjuteur, les bulletins de l'armée louaient la valeur militaire du chevalier de Grignan.

Joseph était, comme on sait, frère du lieutenant-général de Provence. Mme de Sévigné l'affectionnait beaucoup et en parlait très-souvent dans ses lettres. Connu d'abord sous le nom d'Adhémar, il fut appelé le chevalier de Grignan après la mort de Charles-Philippe, son frère, arrivée le 6 février 1672. Il était, en 1675, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, à la tête duquel il se signala en plusieurs rencontres, et notamment au combat d'Altenheim. Toutes les relations parlaient de lui avec éloge. Il fit surtout des prodiges de valeur au passage du Rhin, et reçut plusieurs coups sur sa cuirasse. Un officier, revenu du camp à cause de ses blessures, l'appelait le cœur de l'armée. Parmi les guerriers qui suivaient Turenne à la victoire, il était un de ceux que le héros aimait et estimait le plus (2).

Cependant toute la joie que la marquise de Sévigné éprouvait au récit des actions glorieuses des Adhémar, ne lui faisait pas perdre de vue le château de Grignan. Le 21 août elle écrivit à sa fille : « Ne
» me parlez pas tant de vous aller voir ; si j'en croyais mon cœur,
» j'enverrais paître toutes mes petites affaires, et je m'en irais à Grignan.
» Ah ! avec quelle joie je planterais tout là ! et pour quatre jours
» qu'on a à vivre, je vivrais à ma mode et je suivrais mon inclina-
» tion. Il faut néanmoins que j'aille courir en Bretagne. Adieu ! je
» pars, je vous écrirai par les chemins. »

Heureusement, pour se dédommager de l'éloignement de sa mère, la comtesse avait réuni dans sa noble solitude une nombreuse société d'amis et de parents. L'archevêque d'Arles et son coadjuteur s'étaient arrêtés à Grignan en revenant de l'assemblée du clergé (3) ; Vardes et Corbinelli s'y trouvaient depuis quelques mois ; l'évêque de Saint-

(1) Procès-verbal, t. V, p. 226. La harangue se trouve à la fin du t. V, pièces justificatives, n° 4, p. 131.
(2) Lettre du 28 août 1675 et autres de la même époque.
(3) Lettre du 23 octobre 1675.

Paul et M. de Félix, qui fut plus tard évêque de Châlons, s'y rendirent bientôt après. M. de la Garde y vint à son tour; c'était un homme de rare mérite; il était fils de Louis Escalin des Aimars, baron de la Garde et de Jeanne Adhémar de Monteil, tante de Mme de Grignan. Enfin Mme de Coulanges et Mlle de Montgobert, ajoutaient par leur présence aux charmes de cette aimable compagnie. Celle-ci était une jeune personne attachée depuis longtemps à Mme de Sévigné et à sa fille; elle unissait beaucoup d'esprit à un dévouement sans bornes pour la comtesse; mais rien n'égalait celui de l'archevêque d'Arles pour la famille des Adhémar. Il profita de son séjour à Grignan pour mettre l'ordre le plus parfait dans leurs affaires et négocia lui-même le mariage de Mlle d'Alayrac que le comte avait eue d'Angélique-Claire d'Angennes. Mme de Sévigné avait fort à cœur la conclusion de cette affaire; elle en parle fort souvent à sa fille dans les lettres de cette époque.

Le 1er octobre 1675, la comtesse partit pour Lambesc et l'archevêque alla passer quelques jours à la Garde. « C'est fort bien fait, » disait à ce propos Mme de Sévigné; l'archevêque est un fleuve qui » rend fertile et heureux tous les pays où il passe, je trouve qu'il a » fait des merveilles à Grignan (1). »

Ce n'était pas, en effet, sans besoin qu'une main habile était venue imprimer une bonne direction aux affaires de la maison de Grignan. Les fréquents voyages du comte et de sa femme, le luxe de leur ameublement et de leur suite, leurs frais de représentation dans toutes les villes de Provence et leur passion pour le jeu, avaient porté un coup mortel à leur opulence et creusé sous leurs pas un abîme. Vainement, Mme de Sévigné, dans sa maternelle sollicitude, donnait-elle fréquemment à sa fille et à son gendre des leçons d'économie; soit imprévoyance, soit inhabileté, le comte de Grignan n'en continuait pas moins un genre de vie qui eût ruiné des fortunes princières; il épuisait ses ressources dans les voyages, les procès et les plaisirs, tandis que sa femme convoquait, dans sa belle solitude, une société nombreuse qu'elle amusait à ses dépens. Y a-t-il lieu de s'étonner ensuite que de tristes embarras et souvent même de cruelles humiliations vinssent troubler la joie de ces pompeuses fêtes, et que, parmi les nombreux visiteurs du château, se rencontrassent parfois des créanciers impatients ?

Il faut bien le dire, la jeune comtesse s'endettait assez souvent; elle achetait à crédit et oubliait de se libérer en temps opportun. Au mois de décembre de l'année 1675, une marchande de Paris, qui depuis longtemps lui avait vendu divers objets de toilette, en adressa la facture à Mme de Sévigné qui la lut avec surprise et s'écria : « Quelle sotte découverte, et que les vieux péchés sont désagréables! (2) »

(1) Lettre du 20 octobre 1675.
(2) Lettre du 25 décembre 1675

Un peu plus tard, une autre marchande parisienne vint fondre à l'improviste sur le château de Grignan avec ses livres de comptes bien en règle. « Comment donc, dit à ce propos la marquise de » Sévigné, faire 150 lieues pour demander de l'argent à une per- » sonne qui meurt d'envie d'en donner et qui en envoie quand elle » peut ! nulle personne arrivée à Grignan ne pouvait tant m'étonner » que celle-là; j'en fis un cri ; à votre place, j'aurais, à son appa- » rition, fait le signe de la croix; mais je crains qu'il faille autre » chose pour la chasser.... Vous faites cependant bien de ne pas la » maltraiter, mais comment vous serez-vous tirée de ses pattes et » des inconvenantes paroles où l'on se trouve abymé (1) ? »

On ignore comment s'en tira la comtesse ; ce qu'il y a de certain, c'est que la courageuse parisienne ne reçut point d'argent et qu'elle fut obligée de faire un second voyage à Grignan. Pour ce coup, Mme de Sévigné n'y tint plus, elle écrivit à sa fille : « Est-ce que vous » faites venir Mme Reynié vous parler à votre château comme de la » rue Saint-Honoré à l'hôtel Carnavalet? je ne puis imaginer ce » qui l'oblige à retourner auprès de vous. »

En vérité, ces petites historiettes font peu d'honneur à la comtesse de Grignan; mais elles nous dévoilent un secret et nous expliquent la sévérité des paroles que Mme de Sévigné adressait parfois à sa fille : « Vous perdez tout au jeu, vous et votre mari (2). Le jeu » fait un article considérable de votre dépense (3). Les jeux et les » plaisirs sont à votre suite, c'est proprement un carnaval que la » vie que vous faites (4). »

Rien de plus sage et de mieux mérité que ces reproches ; nous pouvons le dire sans crainte aujourd'hui, nous devons même le dire hautement, car cette leçon ne sera peut-être pas inutile pour quelques-uns de nos lecteurs ; oui, le jeu et les plaisirs ont ruiné et ruinent encore bien des familles. C'est par là que s'évanouissent fréquemment les plus grandes fortunes, c'est là tout le secret des embarras qu'éprouvent la plupart des riches, et peut-être l'origine des trop nombreuses banqueroutes qui désolent nos cités.

Peu de temps après son arrivée à Lambesc, la comtesse de Grignan mit au monde « un fils qui voulut vivre quelques jours contre vents et marées. » Un imprudence hâta la naissance de ce « petit petit. » Il mourut au commencement du mois de juin 1677 (5); mais sa mort causa moins de chagrin à Mme de Sévigné que les bruits qui circulaient alors sur le comte de Grignan. On disait que le lieutenant-gouverneur de Provence avait reçu ordre d'aller « pousser par les épaules » le vice-légat d'avignon. « Si cela est, dit la mar-

(1) Lettre du 8 février 1690.
(2) Lettre du 4 mai 1676.
(3) Lettre du 10 mai 1676.
(4) Lettre du 22 février 1680.
(5) Lettre du 15 avril 1676.

» quise, les Grignan auront l'honneur d'être les premiers excom-
» muniés, car, ajoute-t-elle, l'abbé de Grignan, a ordre de ce côté-
» ci, de défendre au prélat d'aller voir M. le nonce (1). » Heureusement, ces bruits n'étaient pas fondés, et le lieutenant de Provence n'eut rien à démêler avec le légat d'Avignon; mais la marquise qui tremblait pour son gendre à la pensée d'une excommunication n'était pas si scrupuleuse sur un autre point non moins important. Femme d'esprit et de salon, elle ne croyait pas qu'une jeune demoiselle pût recevoir dans un couvent une éducation convenable. Cette aimable petite-fille de Sainte Chantal haïssait franchement l'ordre de la Visitation, et grande fut sa douleur quand elle apprit que sa fille voulait confier Blanche Adhémar aux visitandines d'Aix. On se souvient que Blanche, l'aînée des enfants de la comtesse, avait passé les premières années de sa vie auprès de Mme de Sévigné; rendue à sa mère vers l'an 1668, elle annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions pour la piété, et accueillit avec empressement la proposition qu'on lui fit d'entrer au pensionnat de la Visitation. La marquise en eut le cœur serré. « Sa petite fille est en prison, ses petites entrailles sont au désespoir (2). La pauvre enfant! la voilà donc placée, elle a bien dissimulé sa petite douleur. Mais la comtesse de Grignan a un courage héroïque. Pour Mme de Sévigné, elle n'aime pas les baragouines d'Aix. Savez-vous pourquoi? c'est qu'elles gâteront entièrement cette petite fille qui est jolie comme un ange, qu'elles lui feront perdre ses airs et ses bons tons, qu'en un mot, du jour qu'elle sera entre leurs mains, il faut dire adieu à tous ses charmes. » Pauvre petite victime! qu'elle est à plaindre! quoi! elle, si aimable! la confier à des religieuses et, qui pis est, à des visitandines! mais sa mère y pense-t-elle, ne voit-elle pas que Mme de Sévigné « en deviendra folle (3)? »

« Encore, si la comtesse eût confiné cette chère enfant dans une
» abbaye, par exemple à Aubenas, auprès de sa tante! Blanche au-
» rait pu devenir abbesse quelque jour. Cette place est toute propre
« aux vocations un peu équivoques; on y accorde la gloire et les
» plaisirs. D'ailleurs, on a mille consolations dans une abbaye, on
» peut aller avec sa tante voir quelquefois la maison paternelle; on
» va aux eaux; on est la nièce de Madame. Mais qu'en dit l'arche-
» vêque d'Arles? » Ah! sans doute, l'archevêque d'Arles devait dire que la marquise de Sévigné s'entendait fort bien en vocation religieuse et qu'il était à regretter que Sainte Chantal n'eût retardé de quelque temps la fondation de son ordre afin de profiter des conseils de sa petite-fille et de tempérer la rigueur de la clôture qu'elle imposait aux visitandines en leur accordant un peu de gloire et de

(1) Lettre du 1er mai 1676.
(2) Lettre du 6 mai 1676.
(3) Lettre du 7 octobre 1677.

plaisir. Alors, au lieu de faire des baragouines, elle eût fait d'aimables religieuses; elle eut doté l'Église d'un ordre où se fussent rapprochés tous les extrêmes, le recueillement et la piété du cloître avec tous les agréments de la vie. En effet, disait avec raison la marquise, « hélas ! on n'a que sa pauvre vie en ce monde, pourquoi s'ôter ces plaisirs-là (1) ! » Elle savait bien tout ce qu'il y avait à répondre là-dessus. Et il paraît que l'archevêque et la comtesse eurent la cruauté de s'en expliquer clairement avec elle ; quoi qu'il en soit, Blanche entra comme pensionnaire au couvent de la Visitation, et eut même la fantaisie d'y prendre le voile quelques années plus tard. « La pauvre » enfant ! s'écria à cette nouvelle Mme de Sévigné, qu'elle est heu- » reuse si elle est contente ! mais...... vous m'entendez bien. » Il est probable, en effet, que la jeune novice trouva dans le cloître le contentement et le bonheur, car elle n'en sortit plus.

Sa vie, bien que sans gloire et sans plaisirs, se prolongea jusqu'en 1732. Elle mourut, selon Vauxcelles, âgée de 62 ans (2), (*a*).

Ce fut peut être pour consoler la marquise que Mme de Grignan lui donna, vers le temps dont nous parlons, l'espérance d'aller bientôt passer quelques mois auprès d'elle (3) ; mais cette promesse, elle ne put se réaliser tout de suite; les mille embarras du poste qu'occupait son mari et cette gêne qui ronge souvent les fortunes que le vulgaire envie le plus, mirent obstacle à ce voyage. Il fallut s'en dédommager par une correspondance plus active. Les sujets ne manquaient pas. Tantôt c'est le jeune marquis de Grignan (Louis Provence) dont on décrit les grâces enfantines ; tantôt c'est le coadjuteur qui conserve toujours son visage de jubilation ; c'est M. de la Garde qui songe enfin à se marier ; ce sont les agréments du château où la comtesse est de retour depuis le mois de juin, et où la marquise voudrait se trouver réunie « avec tous les Grignan du monde ; il n'y en a jamais trop, » sauf, bien entendu, les Grignan de Salon.

A cette époque, le château des Adhémar recevait de nouveaux embellissements. Mme de Sévigné et sa fille avaient beau crier misère, le comte n'avait aucun égard à leurs sages remontrances. « Les meubles, les peintures, les cheminées de marbre allaient toujours leur train (4). »

(1) Lettre du 7 octobre 1677.
(2) *Recueil des lettres de Mme de Sévigné*, édit. Vauxcelles, tom. 1er, p. 12.
(*a*) M. le vicomte Walsh s'est trompé, en disant qu'il s'agit ici de Pauline Adhémar ; celle-ci n'avait pas encore trois ans. Il s'efforce aussi de justifier les répugnances de la marquise pour les religieuses de la Visitation, en disant qu'elles affectaient trop de prévenance et de soins pour la petite-fille de leur sainte fondatrice. Les paroles que j'ai citées prouvent qu'elles étaient les véritables sentiments de Mme de Sévigné à l'égard de la vie religieuse.
Walsh. *Vie de madame de Sévigné*, p. 365.
(3) Lettre du 15 juin 1676.
(4) Lettre du 21 juin 1676.

« Je ne doute point, disait la marquise, que tout cela ne soit
» parfaitement beau; ce n'est pas là notre difficulté; mais où a-t-il
» pris tant d'argent? ma fille, c'est la magie noire (1). »

Tant de magnificences devaient naturellement attirer dans cette royale demeure de nouveaux et nombreux visiteurs. Tous les Adhémar y passèrent l'été de 1676, avec le lieutenant-gouverneur de Provence qui venait de faire des merveilles pour le service du roi.

(1) Lettre du 21 juin 1676.

CHAPITRE XV

Voyage de la comtesse à Paris, où elle tombe malade. — Pauline. — Rochecourbières. — L'abbé de Grignan est nommé évêque d'Évreux. — Assemblées du clergé de France. — Voyages en Provence. — Décadence de la maison de Grignan. — Brillantes fêtes du château. — Départ imprévu de Louise-Catherine Adhémar. — L'évêque d'Évreux est nommé évêque de Carcassonne. — Retour de la comtesse à Paris.

Les fêtes se prolongèrent au château de Grignan jusqu'au mois de novembre de l'année 1676. Le 22 du mois suivant la comtesse se trouvait à Paris.

Pour cette fois, la joie que Mme de Sévigné s'était promise fut mêlée d'une grande amertume. Une maladie de langueur minait sourdement sa chère fille. Elle était devenue maigre, pâle, languissante ; la marquise en fut accablée de tristesse et de sombres pressentiments. Ce mécompte des joies qu'elle avait espérées est commun dans la vie ; le jour que l'on avait appelé de tous ses vœux arrive, et quand il est venu, ce ne sont pas toujours des larmes de bonheur qu'il vous voit répandre (1).

« Voilà, dit Mme de Sévigné en écrivant à son cousin, le comte » de Bussi, voilà ce que le bon Dieu me gardait en me redonnant » ma fille. »

Cette grave indisposition fut cause que le séjour de Mme de Grignan à Paris ne fut pas de longue durée. Arrivée au mois de décembre 1676, elle en repartit le 1er juin 1677, et revint dans son château où elle trouva le plus jeune de ses fils agonisant. Il mourut quelques jours après, et la marquise lui dit à cette occasion : « Je devrais bien vous faire un compliment sur la mort de ce » petit, mais quand on songe que c'est un ange devant Dieu, le » mot de douleur et d'affliction ne peut se prononcer. Il faut que » des chrétiens se réjouissent, s'ils ont le moindre principe de la

(1) Walsh, p. 380.

» religion qu'ils professent. Il faut faire honneur au christianisme
» de ne pas pleurer le bonheur de ces petits anges (1). »

C'était pourtant le troisième fils que perdait Mme de Grignan ; il lui restait encore Blanche, Pauline et Louis Provence ; celui-ci était l'objet de toutes les attentions des Adhémar. Quant à Pauline, la comtesse avait déjà résolu de confier son éducation à sa belle-sœur, religieuse à Aubenas ; mais Mme de Sévigné n'eut garde d'approuver cette résolution. « Ces sortes de couvents, lui dit-elle,
» m'ont toujours déplu. Aimez, aimez Pauline, donnez-vous cet
» amusement. Ne vous martyrisez point à vous ôter cette petite
» personne... Il y a de certaines philosophies qui sont à pure perte
» et dont personne ne nous sait gré (2). »

Néanmoins, comme la comtesse se proposait de quitter Grignan, il fallait de toute nécessité confier Pauline à des mains dignes de recevoir ce précieux dépôt. « A la bonne heure, dit alors la mar-
» quise, que ce ne soit qu'un dépôt ; cela étant, Mme votre belle-
» sœur est meilleure que nos sœurs de Sainte-Marie, car celles-ci
» ne rendent pas aisément. » Elle ajoute à ce propos avec une douleur bien naturelle : « La pauvre petite qui est à Aix, est-elle bien ?
» Hélas ! j'y pense fort souvent (3). »

Pauline fut donc conduite à Aubenas, et sa mère alla rejoindre à Aix le lieutenant-gouverneur de Provence. Nouvelles fêtes, nouveaux plaisirs, nouveaux frais de représentation ; mais la comtesse ne s'en effrayait pas. Son château, disait-elle, était une grande ressource, comme s'il n'eut pas été plus honorable pour elle d'y demeurer par choix plutôt que d'y être forcée par la nécessité ; aussi sa mère lui écrivait-elle dans une autre circonstance : « On
» dit quelquefois : Je veux me réjouir pour mon argent ; mais vous
» dites, ce me semble : Je veux me reposer pour mon argent.
» Reposez-vous donc, ayez au moins cela de bon (4). »

Du reste, l'air et le repos de Grignan « faisaient des miracles. » ils lui avaient rendu la santé, il fallait donc y revenir.

Un autre motif hâtait le retour à Grignan : c'était la venue prochaine de M. de Vendôme, qui était gouverneur de Provence et qui n'arrivait jamais dans son gouvernement que le comte Adhémar ne prît ce temps-là pour se rendre à son château ou à la cour (5). D'ailleurs, tous les Adhémar s'étaient déjà donné rendez-vous à Grignan.

Louise-Catherine et Françoise-Julie de Monteil, filles du comte et de Claire d'Angennes, sa première femme, M. de la Garde, l'abbé de Grignan, l'archevêque d'Arles y arrivèrent vers le milieu

(1) Lettre du 3 juillet 1677.
(2) Lettre du 21 juillet 1677,
(3) Lettre du 28 juillet 1677.
(4) Lettre du 9 février 1680.
(5) Vauxcelles, tom. IV, p. 331.

du mois d'août 1677. Toute la famille se trouva heureuse dans le château de ses pères, « qui devenait tous les jours plus beau et plus » ajusté (1). »

« Mon Dieu, s'écria la marquise, que vous allez passer un joli » automne! que vous êtes en bonne compagnie! »

« Les Adhémar sont en vacances, ils font un usage admirable du » beau temps. Aux fêtes du château succèdent celles de Roche-» courbières. La jolie grotte! Que vous êtes aimable de vous y sou-» venir de moi, et de m'y regretter (2)! »

Pour son malheur, en effet, la marquise « ne gâta rien aux fêtes de Grignan. » Quoique le comte l'eut priée maintes fois d'y venir, et que ce fût le plus ardent de ses vœux, elle ne put faire ce voyage. Ses affaires, le mariage de son fils et un rhumatisme aigu la retinrent à Paris jusqu'à ce qu'enfin M[me] la comtesse résolut de retourner auprès d'elle. « L'archevêque d'Arles avait prononcé *ex Cathedrâ* que ce voyage était nécessaire pour les intérêts de la maison Adhémar. »

La comtesse partit donc de Grignan le 4 novembre 1677, accompagnée de son mari, des deux filles du comte, de Louis Provence et de M[lle] de Montgobert.

Pour cette fois, la mère et la fille passèrent ensemble près de deux ans à l'hôtel Carnavalet, temps de bonheur qui coula trop rapidement et qui ne laissa pas néanmoins que d'offrir à l'une et à l'autre quelques amères déceptions. M[me] de Grignan était toujours en proie à une maladie qui altérait à vue d'œil ses forces et sa beauté; l'esprit souvent obsédé de noires chimères, le cœur triste et péniblement affecté, elle souffrait de son humeur mélancolique, était mécontente d'elle-même et se figurait qu'elle était à charge à sa bonne mère et à tous ceux qui l'aimaient. C'est sur cette disposition « à se faire des dragons » que la marquise la grondait quelquefois, mais toujours avec une tendresse admirable. Le 8 décembre, elle écrivit à son cousin : « La pauvre Madelonne est ici ; mais » comme il n'y a pas de plaisir pur en ce monde, la joie que j'ai de » la voir est fort troublée par le chagrin de sa mauvaise santé; » imaginez-vous, mon pauvre cousin, que cette jolie petite per-» sonne que vous avez trouvée si souvent à votre gré, est d'une » maigreur et d'une délicatesse qui la rend une autre personne, et » sa santé est tellement altérée que je ne puis y penser sans en » avoir une véritable inquiétude (3). »

Le comte Adhémar ne resta pas longtemps à Paris; obligé de retourner en Provence le 10 février 1678, il dit adieu à sa femme qui s'affligea beaucoup de son départ et qui, depuis lors, alla tous les jours déclinant.

(1) Lettre du 4 août 1677.
(2) Lettre du 15 octobre 1677.
(3) Lettre du 8 décembre 1677.

L'hiver de 1678 vint encore porter un nouveau coup à sa santé déjà si débile. « Elle fut tellement pénétrée du grand froid que sa poitrine, son encre, sa plume, ses pensées, tout était gelé. » Cependant les distractions, les voyages, les soins les plus assidus et le retour du beau temps la rétablirent peu à peu. Il fallut alors se préparer au retour dans la Provence.

Ce fut le 15 septembre 1679 que la comtesse partit du Carnavalet. Son mari vint l'attendre à Grignan et sa mère lui écrivit le 20 du même mois :

« Vous êtes à Grignan, ma fille; comment la bise vous a-t-elle » reçue? comment vous trouvez-vous? Hélas! ma chère enfant, je » ne songe qu'à vous et à ce qui vous touche. Mon cher comte, » vous aurez bien de l'honneur si vous conduisez heureusement une » santé si délicate, et je vous en serai plus obligée que de tout ce » que vous pourriez faire pour moi (1). »

A peine de retour à Grignan, la comtesse rappela Pauline auprès d'elle. Elle la trouva si aimable, malgré le séjour qu'elle venait de faire au couvent, que ce fut là tout le sujet de la première lettre qu'elle écrivit à Mme de Sévigné. Celle-ci en fut étrangement surprise et lui répondit : « Je suis étonnée qu'elle ne soit pas devenue » sotte et ricaneuse dans ce couvent. Ah! que vous avez bien fait » de l'en retirer. Gardez-la, ma fille, ne vous privez pas de ce » plaisir (2). »

Sa mère la garda en effet, et la conduisit bientôt à Lambesc où le comte Adhémar était attendu pour l'assemblée des états de Provence. La marquise en fut mortifiée, elle craignait sans doute que Pauline ne fut destinée aux Visitandines d'Aix, lesquelles « avaient déjà tellement perverti Blanche Adhémar qu'elle ne songeait plus ni à père ni à mère. » Elle eut donc la pensée de demander cette « aimable Paulinette, » mais avec quelle adresse elle le fit!

« Le bon abbé me disait tantôt que je devrais vous demander » Pauline, qu'elle me donnerait de la joie, de l'amusement, et que « j'étais plus capable que je n'ai jamais été de la bien élever. J'ai » été ravie de ce discours; mais il me vient une pensée que vous ne » voudriez pas me la donner et que vous n'avez pas assez bonne » opinion de moi. Ma fille, cachez-moi cette idée, si vous l'avez, » car c'est une injustice, et vous ne me connaissez pas. Je serais » délicieusement occupée à conserver toutes les merveilles de cette » petite (3). »

Quelle que fut la condescendance de Mme de Grignan pour sa mère, elle n'acquiesça point à cette demande, et Pauline partit avec elle pour la Provence vers le milieu du mois d'octobre. Le comte

(1) Lettre du 20 septembre 1679.
(2) Lettre du 6 octobre 1679.
(3) Lettre du 6 octobre 1679.

Adhémar présidait alors les états en l'absence du gouverneur dont le départ avait été ajourné. Tout se passa au gré du lieutenant. Les dépêches furent très-agréablement reçues à la cour, malgré la disgrâce de M. de Pomponne, ministre et secrétaire d'Etat qui veillait avec un dévouement sans bornes aux intérêts de M. de Grignan.

Cet accueil favorable présageait aux Adhémar quelques nouvelles faveurs. Les premières furent destinées à l'abbé de Grignan. Il fut nommé évêque d'Evreux durant le cours du mois de février 1680. Tous les amis de la famille furent persuadés que rien n'était plus souhaitable pour lui. Voici, selon Mme de Sévigné, comment l'affaire se passa : « Il y avait encore à Evreux un vénérable évêque âgé de 80 ans, nommé Henry de Maupas de la Tour. Ce prélat n'était plus en état de gouverner son diocèse, il offrit au roi sa démission et demanda que son siége fût donné à quelqu'un dont il désignait le nom. Le roi lui répondit qu'il ne s'en mît point en peine, qu'il envoyât sa démission pure et simple, et qu'il lui choisirait un homme dont il serait content.

« Cet homme-là, dit Mme de Sévigné en parlant à sa fille, c'est » votre beau-frère (1). » Le siège d'Evreux lui fut donné à condition qu'il ferait au prélat démissionnaire une pension de cinq ou six mille francs pour finir sa vie, et après sa mort une pension de mille écus pour le chevalier de Grignan. C'était là pour ce brave chevalier un souvenir fort obligeant en attendant mieux. En effet, quelque temps après il fut compris dans la promotion de six courtisans chargés d'accompagner partout M. le Dauphin, avec six mille francs de pension (2). « En vérité, c'était une assez jolie petite semaine pour les Grignan : un évêché pour l'abbé et neuf mille livres de rente en trois jours pour le chevalier ! » A propos des faveurs accordées à celui-ci, la marquise mandait à sa fille : « Son mérite » particulier a beaucoup servi à ce choix. Une réputation distin- » guée, de l'honneur, de la probité, de bonnes mœurs, tout cela » s'est fort réveillé, et l'on a trouvé que Sa Majesté ne pouvait » mieux faire que de jeter les yeux sur un si bon sujet. C'est une » approbation générale (3). »

Vers le même temps, l'assemblée du clergé s'ouvrit à Paris, et le coadjuteur d'Arles y fut député par sa province. Il eut même l'honneur d'être nommé président avec l'archevêque de Paris. « L'an- » cienneté, la naissance, le mérite et toutes les qualités nécessaires » pour remplir dignement cette place se rencontrant dans sa per- » sonne, » dit le procès-verbal de cette assemblée (4).

L'abbé de Grignan y assista aussi et en fut nommé secrétaire (5).

(1) Lettre du 22 février 1680.
(2) Lettre du 23 février 1680.
(3) Lettre du 23 février 1680.
(4) Procès-verbal, tom. V, p. 290.
(5) Procès-verbal, tom. V, p295. .

Dans une des premières séances, l'archevêque de Paris fit observer que le roi ayant nommé l'abbé de Grignan à l'évêché d'Evreux, il était convenable que la compagnie l'honorât de sa protection auprès du Souverain-Pontife, en témoignant à Sa Sainteté, par une lettre, l'intérêt que tous les prélats prenaient à cette nomination, l'élu ayant l'honneur d'être un des officiers de l'assemblée; la compagnie approuva cette résolution, et le président chargea l'évêque d'Aire et le comte de Marillac, doyen de Lyon, de composer la lettre qui serait envoyée à Rome en faveur du nouvel évêque d'Evreux (1).

Tant d'honneurs à la fois étonnaient un peu Mme de Sévigné. « Je vous dirai sincèrement, manda-t-elle à sa fille, que j'avais » peur que l'air d'une maison où l'on parle quelquefois de la grâce » de Jésus-Christ, ne fit tort à l'abbé de Grignan; mais vos jeunes » prélats ne sont point soupçonnés d'hérésie (2). »

En effet, les Adhémar ont été plus heureux que la marquise; jamais personne ne leur a reproché de s'être mêlés aux intrigues d'un parti qu'elle soutenait avec une ardeur quelque peu singulière, pour ne rien dire de plus, dans une femme « qui allait en Bourda- » loue, que Bossuet honorait de son estime et qui, en vraie petite » dévote, recevait quelquefois à sa table le P. Mascaron. » Mais nous reviendrons sur la sympathie de Mme de Sévigné pour « les frères du Port-Royal. »

Dix-sept jours s'étaient écoulés depuis que les Adhémar avaient reçu les faveurs de la cour, et la marquise ne savait pas encore comment cette pluie avait paru au comte et à la comtesse de Grignan. Enfin, le 13 mars 1680, elle reçut une lettre de sa fille : « Mais grand Dieu! quelle lettre! Le lieutenant et sa femme se tenaient tous deux pour des gens de l'autre monde et qui n'étaient plus en état de penser à la fortune ni aux grâces de Sa Majesté. Ils s'enterraient comme Philémon et Baucis. » La bonne mère, qui avait un peu plus d'ambition, les gourmanda vivement et leur répondit : « Pourquoi vous regardez-vous comme éconduits? Quel » âge avez-vous, s'il vous plaît? Votre nom est-il barbare? N'avez- » vous pas l'un et l'autre de l'étoffe pour présenter au roi? N'est-il » pas en train à vous faire du bien? Les grâces passées ne répon- » dent-elles pas de celles qu'on espère? D'où vient donc que vous » passez par-dessus vous-mêmes et que vous ne voyez dans un » avenir lointain que le petit marquis? Je tâcherai, mes chers » enfants, de vous mettre en état de venir un peu tâter la Provi- » dence. On ne quitte point sa part de la fortune quand elle com- » mence à vous montrer un visage plus doux (3). »

(1) Procès-verbal, tom. V, p. 303.
(2) Lettre du 12 juin 1680.
(3) Lettre du 13 mars 1680.

On voit ici le progrès du malaise dans la maison de Grignan. Sa fortune chancelle, son avenir est sombre ; l'humeur mélancolique et la santé toujours débile de la comtesse désespèrent le lieutenant gouverneur de Provence. L'un et l'autre semblent se retirer de la vie, ou plutôt, comme dit Mme de Sévigné, « se placer derrière le rideau et n'attendre plus de bonheur que pour leur jeune héritier. » Voilà bien les amertumes que voilent souvent aux yeux du vulgaire de brillantes apparences. Toutefois, en renonçant aux faveurs de la cour, le comte n'avait pas renoncé aux plaisirs. Il promenait sa femme et ses filles dans toutes les villes de Provence ; Marseille, Toulon, Hyères, la Sainte-Baume, Saint-Maximin, la Fontaine de Vaucluse avaient tour à tour l'honneur de recevoir le noble lieutenant et sa nombreuse suite, malgré les remontrances de Mme de Sévigné qui n'approuvait pas, disait-elle, toutes ces trotteries.

Pendant ce temps-là, le jeune évêque d'Evreux faisait les préparatifs de son sacre, et Monseigneur de Maupas écrivait au roi pour le remercier de lui avoir donné un tel successeur. Ce vénérable prélat périt d'une chute de sa voiture au mois d'août 1680, « et sa mort fut la première qui fut bonne aux Adhémar. »

La comtesse n'avait pas cependant attendu jusqu'alors pour les féliciter de leur bonne fortune ; elle trouvait enfin, comme sa mère, qu'il était agréable d'avoir des beaux-frères si bien traités ; mais son humeur toujours inquiète la poursuivait dans tous ses plaisirs, et la faisait soupirer après un repos et une solitude qu'elle ne trouvait qu'à Grignan.

Les affaires se gâtaient de plus en plus en Provence. Un peu de séjour au château était devenu nécessaire ; aussi Mme de Sévigné lui disait-elle : « Vous avez fort envie d'aller à Grignan ; je sais vos » raisons, sans cela je vous dirais qu'il est bien matin. Vous trou- » verez encore la bise en furie ; elle renverse vos balustres, elle » en veut à votre château. Sera-t-elle plus forte que cette autre » tempête qui le bat depuis si longtemps ? Il faut qu'il soit bon » pour y avoir résisté ; j'espère que Dieu le soutiendra contre tant » d'efforts (1). »

Malgré ce double inconvénient, la comtesse n'attendit pas davantage. Avant de partir, « elle se jeta » dans le couvent de la Visitation d'Aix pour y faire une retraite de quelques jours, et se mit ensuite en route pour Grignan où elle arriva vers le commencement du mois d'avril, suivie de ses enfants et de Montgobert, sa fidèle compagne. Mais sa présence ne tarda pas d'y attirer de nouveaux visiteurs. Ils étaient toujours reçus avec distinction, et Mme de Sévigné ne comprenait pas comment la comtesse pouvait y souhaiter d'autre monde que sa famille. « Vous le savez, lui dit-elle ; quand nous étions » seuls, nous étions cent dans votre château ; je trouvais que c'était

(1) Lettre du 26 mars 1680.

» assez. » On conçoit aisément qu'avec une compagnie si nombreuse, la comtesse voyait s'évanouir ses calculs d'économie : « C'est une chose qu'elle n'avait jamais voulu comprendre ; mais son arithmétique, en lui faisant doubler par quatre le nombre de ses bouches, devait naturellement les lui faire trouver aussi chères qu'à Paris. » Il arrivait souvent au château jusqu'à vingt personnes à la fois qui n'étaient point attendues. « C'était, dit Corbinelli, des trains qui entraient comme dans une hôtellerie au milieu desquels il ne connaissait et ne saluait personne (1). »

Tout en déplorant « le beau débris » qui devait se faire dans ces occasions, Mme de Sévigné regrettait de ne pas s'y trouver. « Elle eût bien voulu souper à Rochecourbières et prendre sa part aux fêtes nocturnes que son gendre y donnait, entendre la musique du château et les beaux endroits de l'opéra que répétaient tous les échos de Grignan ; elle eût désiré, en un mot, fixer à jamais sa demeure dans cette ville qu'elle appelait le château de son gendre (2), et où, dès que la bise avait passé, le chaud reprenait le fil de son discours (3). Elle est souvent, dit-elle, avec tous les Grignan, et son imagination sait bien où trouver sa fille dans cette grande et belle principauté (4). »

Ce fut au milieu des brillantes fêtes, qui ne discontinuèrent pas à Grignan durant l'été de 1680, que Mlle Louise-Catherine Adhémar de Monteil, fille aînée du comte, prit la résolution de quitter son père et de se vouer à Dieu dans une maison religieuse. Mme de Sévigné croyait que c'était elle et sa sœur qui avaient répandu cette joie dans le château ; mais il paraît que loin d'y prendre part, Louise n'y trouva qu'un motif de plus d'aller chercher dans la solitude le bonheur après lequel elle soupirait depuis longtemps. Déjà, par dérision sans doute, on l'appelait dans sa famille sœur Colette. Dès l'année 1676, elle ne respirait que le saint habit, dit Mme de Sévigné. Mais sa ferveur et sa conduite exemplaire ne tardèrent pas de lui assurer l'estime et la vénération de ceux mêmes qui se raillaient de ses vertus. Lassée, enfin, du tumulte au milieu duquel elle avait vécu jusqu'alors, elle partit de Grignan sans avoir communiqué son dessein à personne. La comtesse, étourdie de cette aventure, en fit aussitôt part à sa mère, qui lui répondit : « Je suis plus fâchée de la fuite de Mlle de Grignan que je n'en suis surprise. Elle nous portait tous sur les épaules ; tous nos discours lui déplaisaient (5). » Mais ce blâme qui, malgré sa naïveté, n'a rien d'étrange dans la bouche de la marquise, fit bientôt place à une admiration sincère.

(1) Lettre du 31 mai 1680.
(2) Lettre du 12 juin 1680.
(3) Lettre du 12 juin 1680.
(4) Lettre du 26 juin 1680.
(5) Lettre du 1er octobre 1680.

Quelques jours après, « elle loue le courage et la vertu de Louise,
» la regarde comme un vase d'élection, comme une créature choisie
» et distinguée, comme une âme remplie de la grâce, et sa fuite
» du monde lui paraît une faveur si particulière qu'elle la considère
» avec respect et la regarde avec envie. » C'est ainsi que Mme de Sévigné passait facilement d'un excès à l'autre. Hier, Mlle Louise la portait sur les épaules, aujourd'hui sa conduite est au-dessus de toutes louanges. Il faut dire aussi que la comtesse, témoin depuis longtemps de l'éminente piété de Louise, ne manqua pas d'en entretenir fréquemment Mme de Sévigné ; c'est pourquoi, sans doute, celle-ci changea subitement de langage (1),

Quoi qu'il en soit, M. de Grignan, justement inquiet du départ imprévu de sa fille, ne tarda pas de découvrir le lieu de sa retraite, et réussit à la faire revenir au château ; mais il ne put ébranler la résolution qu'elle avait prise d'embrasser l'état religieux. Docile cependant aux volontés de son père, elle resta quelque temps encore dans la famille, mais elle sut en profiter pour mettre Mme de Grignan dans ses intérêts. Elle lui communiqua son dessein avec une entière confiance. La comtesse, touchée de cette ouverture, lui promit d'intercéder pour elle auprès du comte, et raconta à Mme de Sévigné toutes les confidences qu'elle venait de recevoir. La marquise en eut le cœur vivement ému et pleura d'attendrissement. » « Il m'est im-
» possible, dit-elle, de n'être pas touchée du discours si sage de
» Mlle de Grignan. Quelle résolution ! quel courage ! Il me semble
» qu'on peut compter sur ce qu'elle dit ; il y a longtemps qu'elle
» médite sur cette déclaration ; elle pense ferme, comme vous di-
» siez ; ce qu'elle a résolu est immanquable, vos prophéties sont
» bonnes ; je ne savais où vous preniez de si grandes assurances (2). »
Elle dit un peu plus tard : « Cette sainte fille est l'objet de mon
» admiration ; vous dites qu'elle se conduit toute seule. Ah ! ma
» fille, qu'elle a un bon directeur ! laissez-la faire, abandonnez-la
» à sa conduite, et croyez, selon que je puis en juger, que jamais
» une conscience n'a été si bien dirigée. C'est un prodige de grâce
» que cette haute vocation ; je suis attendrie de cette haute
» vertu (3). »

Enfin, après quelques jours de pénibles épreuves, Louise, aidée

(1) Il est aussi très-probable que des motifs d'intérêt déterminèrent Mme de Sévigné à approuver la résolution de Mlle de Grignan. Louise, en se retirant dans le cloître, céda son droit d'aînesse à sa sœur, Mlle d'Alayrac, qui eut de la sorte une dot de 500,000 francs. Elle fit aussi donation à son père de tout ce qu'il lui devait, qui ne montait pas à moins de 40,000 écus. Ces arrangements soulagèrent beaucoup la maison des Adhémar, qui était déjà criblée de dettes. Ce fut pour elle un petit bonheur, dit Mme de Sévigné, et sa fille avait la joie d'y avoir contribué joliment.
Lettre au comte de Bussi du 15 janvier 1687.

(2) Lettre du 11 septembre 1680.

(3) Lettre du 2 octobre 1689.

de la puissante intervention de la comtesse, obtint de son père la permission de s'éloigner du château.

Le comte la fit accompagner à Paris, où elle témoigna le désir de se rendre pour entrer chez les Carmélites du faubourg St-Jacques. Elle resta dans ce monastère jusqu'en 1689. Des raisons de santé l'obligèrent d'en sortir à cette époque, et elle se rendit à Gif, où elle passa encore quelques années; mais la faiblesse de son tempérament ne pouvant se plier aux rigueurs de la règle dans aucune maison, elle fut contrainte de rentrer dans le monde. Cependant elle vécut toujours dans le célibat et dans la pratique de toutes les vertus; aussi le baron de Sévigné et sa mère ne la désignaient-ils que sous le nom de *sainte Grignan.* Elle mourut le 19 février 1735 (1).

Tandis que Louise Adhémar tempérait un peu la joie du château par les regrets que sa retraite y laissait, son oncle, l'évêque élu d'Evreux, venait d'être transféré sur le siége de Carcassonne avant d'avoir été confirmé par le Souverain-Pontife (2). Il avait assisté à l'assemblée du clergé de 1680, ainsi que le coadjuteur d'Arles, qui avait eu l'honneur de prononcer la harangue de clôture.

Mme de Sévigné, toujours attentive à recueillir la part des louanges données aux Adhémar, ne manqua pas d'écrire à sa fille que cette harangue avait été trouvée parfaitement belle (3).

Vers le même temps, M. de Vendôme se rendait enfin dans son gouvernement de Provence; c'était le signal d'un changement inévitable dans les fonctions du comte Adhémar. Il avait gouverné la Provence en qualité de lieutenant pendant dix années consécutives. Peu de gens, dit avec raison Mme de Sévigné, avaient joui si longtemps d'un pareil interrègne. Cependant le comte et la comtesse furent assez contristés d'un rappel devenu nécessaire. « C'était une chose si agréable en Provence d'avoir réuni l'autorité du Roi avec le nom de Grignan! »

La marquise tenta de consoler son gendre, en lui faisant croire que les Provençaux ne donneraient pas bride abattue dans la nouveauté, et qu'il devait se féliciter même de son éclipse, parce que le séjour d'Aix était ruineux pour lui, et qu'il aurait dorénavant beaucoup plus de liberté. Il est douteux que le comte de Grignan goûtât beaucoup ces réflexions. Quoi qu'il en soit, il vint ensevelir ses regrets dans son château, où les divertissements reprirent leur cours ordinaire, vers le commencement du mois d'octobre 1680. Malheureusement, une déplorable affaire d'intérêt l'appela de nouveau en Provence, et la comtesse fut obligée de le suivre. « Quelle

(1) Vauxcelles, t. VI, p. 135. Blaise, t. IX, p. 72.
(2) *Gallia Christiana*, nouv. édit., t. VI, p. 927.
(3) *Procès-verbal des assemblées du clergé de France*, t. V, p. 385. *Recueil des harangues*, p. 786.

» bombe, s'écria Mme de Sévigné, quelle bombe tombée au milieu
» des plaisirs et de la tranquillité de votre automne! C'est, en vé-
» rité, quitter beaucoup que de quitter votre château, et la bonne
» compagnie, et la bonne chère, et la musique. Il n'y a point de
» religieux à qui l'obéissance donne plus de mortification. » Elle dit beaucoup mieux un peu plus tard : « Il n'y a point de remède
» contre la nécessité de payer (1). »

Cependant on touchait à la fin du mois d'octobre, et M. de Vendôme n'était pas encore arrivé en Provence. Le comte Adhémar, toujours en course, hâtait la conclusion de ses affaires; la comtesse s'impatientait au milieu des plus rudes fatigues, et Mme de Sévigné ne laissait passer aucune semaine sans l'exhorter, par toutes sortes de raisons, à partir pour Paris, dût-elle se mettre en route sans autre compagnie que sa fidèle Montgobert. « C'est se ruiner, ma
» fille, lui disait-elle, que de faire tant de dépenses, de louages de
» maisons, d'ajustements et de ballots pour trois mois. Voudriez-
» vous, ma chère enfant, achever de vous abîmer à Aix, ou vous
» dessécher cet hiver à la bise de Grignan (2)? »

La comtesse, en effet, ne pouvant plus se souffrir en Provence, prit le parti de s'en éloigner. Elle se mit donc en route avec son fils et Mlle d'Alayrac, vers le commencement de novembre, et arriva auprès de sa mère le 20 du même mois.

(1) Lettre du 2 octobre 1680 et du 5 du même mois.
(2) Lettre du 8 novembre 1680.

CHAPITRE XVI

Le comte de Grignan se rend à Paris avec Pauline. — Sacre de l'évêque de Carcassonne dans l'église Saint-Sauveur. — La comtesse visite la cour à Versailles. — Mort du *bien bon*. — Le marquis de Grignan se dirige vers l'Allemagne. — Retour au château. — Mansard. — Le petit compère. — Le comte Adhémar est nommé chevalier du Saint-Esprit. — Éducation du jeune marquis.

Quelque temps après le départ de la comtesse, le comte se rendit à Paris avec Pauline, et Mme de Sévigné, au comble de ses vœux, garda cette aimable famille auprès d'elle durant quatre années, qui furent, comme on le pense bien, des années de bonheur. Dès lors, le commerce des lettres est suspendu. Cependant elle écrivit, le 17 avril 1681, au président de Moulceau : « Ma fille est bien mieux qu'elle n'était quand vous êtes parti. M. de Grignan, ses filles et son fils, tout cela est comme on le peut souhaiter. Mlle d'Alayrac (sœur de la pieuse Carmélite) se fatigue et se ruine au Carousel. » Elle ajoute que l'évêque de Carcassonne allait passer quelque temps à Paris avec le chevalier de Grignan, qui recevait des visites de gens emmanchés de toutes les façons. C'est tout ce que nous apprend la marquise du long séjour que la tribu des Grignan fit auprès d'elle à cette époque.

L'évêque de Carcassonne avait été sacré dans l'église de Grignan le 21 décembre 1681. La cérémonie fut présidée par l'évêque de Vaison, Louis-Alphonse Suarez, prélat consécrateur, qui fut assisté par les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'Orange. Le vénérable archevêque d'Arles y fut présent, ainsi que l'évêque de Viviers, doyen des prélats du royaume (1). Le coadjuteur ne put s'y rendre, parce qu'il était malade. Aussitôt après la consécration, Louis-Joseph Adhémar, appelé jusqu'alors l'abbé de Grignan, alla prendre possession de son siége, et se rendit ensuite à Paris, où sa famille l'attendait chez la marquise de Sévigné.

(1) *Gallia Christ.*, nouv. édit., t. VI, p. 927. Blaise, t. VIII, p. 33. Il cite le *Mercure galant* du mois de janvier 1682.

Le 12 février 1684, Mme de Sévigné fut obligée de faire en Bretagne un voyage qui devait durer quelques mois. Le jour de son départ, elle se trouva, dit-elle, au milieu de mille épées. De son côté, la comtesse prit la route de Versailles. Elle se proposait d'intéresser la cour en faveur du comte Adhémar, qui avait épuisé ses ressources pendant les dix années de son gouvernement en Provence (a). Tous ses amis lui avaient conseillé de faire cette tentative, et une pareille grâce ne pouvait venir plus à propos, car, s'il faut en croire Mme de Sévigné, et la chose est très-probable, la fortune du comte était alors dans de terribles dérangements. Il fallut attendre néanmoins; la comtesse trouva bien des portes fermées; elle profita de ce retard pour aller à Gif voir *sainte Grignan*, à qui le baron de Sévigné avait fait, disait-il, quelques jours auparavant, « une très-dévote oraison. »

Le 15 novembre elle se rendit de nouveau à Versailles où la cour était revenue; elle eut l'honneur d'être présentée au roi qui l'accueillit avec bienveillance et lui promit de faire quelque chose pour M. de Grignan. Elle demandait une gratification, mais le roi trouvant sans doute, dit Mme de Sévigné, que c'était peu de chose, la refusa dans l'espoir de lui offrir bientôt un dédommagement plus honorable. Mme de Lafayette, qui était présente à cette entrevue, écrivit à la marquise que sa fille était belle comme un ange quand elle parlait au roi. Cependant, la comtesse avait dit à sa mère quelques jours auparavant qu'en paraissant devant Louis XIV, elle était comme une personne hors d'elle-même et abandonnée de toutes ses pensées; mais la marquise ne put croire que sa fille bien aimée et toujours toute pleine d'esprit et même de présence d'esprit, se fût trouvée dans cet état (1).

Quoi qu'il en soit, l'année 1684 finit sans que la demande de la comtesse eût été agréée. Elle continua ses instances durant les premiers mois de 1685, reparut fréquemment à la cour où elle fit fort bien son personnage avec le comte et le jeune marquis de Grignan qui commençait déjà à se faire admirer dans les salons et devait jouer un grand rôle à 14 ans; il n'en avait que 12 à cette époque, « mais on remarquait quelque chose de piquant et d'agréable » dans sa physionomie, et sa petite personne avait fixé l'attention » du roi qui l'avait regardé, dans une circonstance, avec un intérêt » tout particulier. » C'était une bonne fortune qu'un regard de Louis XIV! Mme de Grignan en était au comble de la joie.

Un jour néanmoins, elle eut à subir à la cour une petite humiliation au milieu d'une brillante fête. Elle se trouvait à Marly avec

(a) Les Génois et les Espagnols avaient menacé de faire une descente sur les côtes de Provence. M. de Grignan réunit en peu de temps la noblesse et la milice et mit tout le pays à couvert. Il traita pendant un mois entier toute la noblesse réunie à Antibes. Mémoire de Dangeau, t. Ier, p. 94.

(1) Lettre du 26 novembre 1684.

quelques courtisans qui furent invités comme elle à jouer avec le roi. Durant la partie, la comtesse eut le malheur de faire tomber quelques pièces d'or de dessus la table. Cette aventure fut une affaire d'État, les plus malins se hâtèrent autour de Mme de Grignan pour ramasser les pièces; le duc lui dit de ne pas tout renverser. Qu'on juge de son émotion! quand Mme de Sévigné apprit cette grande nouvelle, « elle en sua les grosses gouttes. Vous étiez écrite de la » main du Roi, lui dit-elle, vous étiez en bonne compagnie et dans » la plus agréable fête du monde ; il vous fallait ce petit rabat-joie. » M. de Coulanges, à qui la marquise n'avait pu cacher une aventure « qui s'était passée en face des nations » entreprit à son tour de consoler la comtesse :

« Cela ne fera aucun tort à vos affaires, lui dit-il, et vous » n'en aurez pas l'air plus maladroite ni la grâce moins bonne.... » Le Roi ne vous en estimera pas moins pour avoir laissé tomber » quelques pistoles par terre. Laissez dire les méchantes langues, » ce n'est que l'envie qui fait parler contre vous. C'est un grand » crime à la cour que d'avoir plus de beauté et plus d'esprit que » toutes les femmes qui y sont (1). »

L'arrivée de Mme de Sévigné à Paris au commencement de septembre 1685, nous prive d'autres détails sur l'histoire des Grignan jusqu'à l'année 1687. La comtesse et ses enfants étaient allés à sa rencontre jusqu'à Bavile : tous les Adhémar l'attendaient à l'hôtel Carnavalet. Ce fut un surcroît de bonheur pour la marquise qui ne soupirait qu'après le jour où elle se trouverait au milieu d'eux. La joie ne fut un moment altérée que par la mort de son oncle, *le bien bon* abbé de Coulanges ; ce vénérable ecclésiastique avait servi de père à Mme de Sévigné ; il l'avait tirée de l'abîme où elle était plongée à l'époque de la mort de son mari ; il avait gagné des procès en sa faveur, remis toutes ses terres en bon état, payé toutes ses dettes, marié ses enfants; en un mot, c'était à ses soins continuels qu'elle était redevable de la paix et du repos de sa vie. Il mourut âgé de 80 ans et emporta dans la tombe les regrets de toute sa famille.

Cependant le comte Adhémar et la comtesse poursuivaient leurs instances auprès de la cour; il leur fallait beaucoup de résignation pour endurer des refus si longtemps prolongés, après tant de promesses et de justes espérances; enfin s'ouvrit subitement toute une veine de bonheur. Le lieutenant-gouverneur de Provence obtint de Louis XIV l'indemnité que réclamait avec empire le dérangement de sa fortune (*a*) ; ce secours lui arriva accompagné du cor-

(1) Lettre du 12 août 1685.

(*a*) On lit ce qui suit dans le journal de Dangeau (5 octobre 1687). « Le Roi a donné 12,000 fr. de gratification à M. de Grignan; il lui en donna autant il y a deux ans. »

Blaise, tom. IX, p. 172.

don bleu de chevalier du Saint-Esprit et du gain d'un procès qu'il poursuivait depuis longtemps; mais ce qui surpassa alors toutes les joies des Grignan, ce fut l'heureux début du jeune marquis à l'armée.

Au commencement d'octobre 1688, au moment où son père et sa mère s'acheminaient vers la Provence, le marquis de Grignan se dirigeait vers l'Allemagne, et s'enrôlait sous les drapeaux en qualité de volontaire. Il fut attaché pendant le siége de Philisbourg, au régiment de Champagne, dont le comte Adhémar avait été lieutenant. « Quoique bien jeune encore, il entendait les coups de canons au-» tour de lui sans émotion; il montait à la tranchée et rendait » compte à son oncle des opérations du siége comme un vieux offi-» cier; il était aimé de tous les soldats et avait souvent l'honneur de » de manger avec le Dauphin qui était généralissime des trou-» pes (1). »

Le comte et sa femme étaient à Lyon quand Mme de Sévigné leur mandait ces précieuses nouvelles; ils avaient le projet de s'arrêter quelques jours à Grignan, mais comme une partie du château était alors en construction, la marquise conseillait à sa fille « d'aller sans bruit se reposer à la Garde, avec Pauline, ses femmes et deux laquais, jusqu'à ce que la place fût nette et habitable. C'était d'ailleurs le moyen d'empêcher mille visites importunes qui devaient comprendre qu'un château où l'on bâtissait n'était guère propre à les recevoir (2). » La comtesse suivit ce conseil, mais elle ne tarda pas de se rendre à Grignan.

Le 20 octobre, Mme de Sévigné lui disait : « Comment va la » truelle? On entend d'ici Mansard qui appelle le coadjuteur. » Ce mot, dit en passant, nous apprend que ce fut ce célèbre architecte qui, en 1688, dirigea les travaux qu'on exécutait au château de Grignan, aux frais du coadjuteur. On construisait alors vraisemblablement la façade qui porte encore aujourd'hui le nom de ce prélat. L'évêque de Carcassonne s'était aussi chargé de faire élever, à ses dépens, la façade du nord, mais ses ressources ne répondaient pas à sa bonne volonté. Les travaux qui s'exécutaient sous ses ordres laissaient beaucoup à désirer et la comtesse disait que son bâtiment était un vrai corps sans âme, manquant d'esprit, et surtout du nerf de la guerre.

Cependant, elle était fort incommodée de tant d'ouvriers et de manœuvres, et sa mère aggravait sa mauvaise humeur en lui écrivant : « que cette bise qui vous a tant fait avaler de poudre, est » désobligeante et incivile! ce n'était pas ainsi qu'il fallait vous » recevoir. »

Mais elle la consola bientôt par une lettre qui commençait par ces

(1) Lettre du 18 octobre 1688.
(2) Lettre du 18 octobre 1688

mots, écrits en gros caractères : « Philisbourg est pris, votre fils se » porte bien !

» Le marquis de Grignan, ce petit compère, avait couru de » grands dangers devant la place ; on l'avait vu porter des fascines, » pointer des pièces de canons et monter plusieurs fois à l'assaut ; » aussi le chevalier, son oncle, ravi de tant de courage, lui avait- » il écrit : vous n'êtes plus un petit garçon, vous n'êtes plus mon » neveu, vous êtes mon camarade. »

Il eut donc sa part à la gloire de la prise de Philisbourg, et Mme de Sévigné avait raison de dire que le comte et la comtesse de Grignan eussent été au désespoir si, à son âge, « il n'avait pas été à cette occasion, où il avait fait son devoir aussi bien que pas » un (1). »

A peine échappé du feu de Philisbourg, ce jeune maillot, comme l'appelait Mme de Coulanges, courait à Menhein où il reçut une légère contusion à la cuisse, « fort heureux d'en être quitte à si bon mar- » ché. Monseigneur, dit la marquise, fit mention au roi de cette « contusion; ce fut une nouvelle à Versailles, on la mit au rang » des aventures les plus heureuses, on disait que sa mère devait en » être ravie, que ce serait une chose à acheter. Mme de Maintenon » en félicita la marquise, toute la cour prit part à ce bonheur (2). » Ce fut dans cette circonstance que le comte Adhémar fut fait chevalier du Saint-Esprit, cet honneur lui fut décerné le 3 décembre 1688, la cérémonie de réception se fit le 1er de l'an 1689, mais le comte alors occupé en Provence fut dispensé d'y assister (3).

Quatre jours après la promotion du chevalier, son fils arriva à Paris, mais il faut ici laisser parler Mme de Sévigné : « Ce petit fri- » pon, dit-elle, arriva hier à 7 heures du soir, que je n'étais pas » revenue de la ville ; son oncle le reçut et fut ravi de le voir, et » moi, quand je revins, je le trouvai tout gai, tout joli, qui m'em- » brasse cinq ou six fois de très-bonne grâce ; il voulait me baiser » les mains, je voulais baiser ses joues, cela faisait une contestation; » je pris enfin possession de sa tête, je la baisai à ma fantaisie. Je » voulais voir sa contusion ; mais comme elle est, ne vous déplaise, » à la cuisse gauche, je ne trouvai pas à propos de lui faire mettre » chausses bas.... Nous causâmes, le soir, avec le petit compère, il » voudrait bien voir sa chère maman ; mais la qualité de guerrier » est si sévère qu'on n'oserait rien proposer..... Je voudrais que » vous lui eussiez entendu conter négligemment sa contusion et la » vérité du peu de cas qu'il en fit, du peu d'émotion qu'il en eut, » lorsque dans la tranchée tout le monde en était en peine. Au reste, » ma chère enfant, s'il avait retenu vos leçons et qu'il se fût tenu

(1) Lettre du 1er novembre 1688.
(2) Lettre du 15 novembre 1688.
(3) Anselme, tom. IX, p. 232. — Lettre du 6 décembre 1688.

» droit, il était mort, mais suivant sa bonne coutume, étant assis
» sur sa banquette, il était penché sur le comte de Guiche avec qui
» il causait. Vous n'eussiez jamais cru qu'il eût été si bon d'être un
» peu de travers.... Si vous aviez vu la violente contorsion de son
» épée et la pesanteur du morceau de bombe qui l'a retournée
» sur sa hanche, vous diriez bien qu'il est heureux et que Dieu l'a
» conservé visiblement par un coup si mesuré (1). Je ne vous dirai
» plus, il reviendra, vous ne le voulez pas. Vous voulez qu'on vous
» dise: le voilà ! oh ! tenez donc, le voilà, c'est lui-même en per-
» sonne : « si ce n'est lui-même, continue le jeune marquis, c'est
» donc son frère ou bien quelqu'un des siens. Me voilà donc arrivé,
» Madame, et songez que j'ai été voir, de mon chef, M. de
» Lamoignon, Mme de Coulanges et Mme de Bagnols. N'est-ce pas
» l'action d'un homme qui revient de trois siéges ? J'ai causé avec
» M. de Lamoignon auprès de son feu, j'ai pris du café avec Mme de
» Bagnols, j'ai été coucher chez un baigneur, autre action d'un
» grand homme.... Pour le capitaine il est encore jeune, mais j'en
» réponds. Adieu, Madame, permettez-moi de vous baiser les deux
» mains bien respectueusement (2). »

Le jeune marquis de Grignan touchait alors à sa dix-septième année ; sa mère, « qui était bonne à toutes sortes de choses, » ne se contenta pas de goûter en elle-même le bonheur qui lui causait la réputation naissante de cet aimable fils, elle voulut le mettre à la tête d'une compagnie de chevau-légers. Dans ce dessein, elle fit un appel aux jeunes gens du comté de Grignan. Cette compagnie formée, en quelque sorte, sous les yeux et par les soins de la comtesse, alla rejoindre le marquis vers la fin du mois de décembre. Il en fut transporté, dès qu'il l'eut aperçue. « C'était des hommes
» faits exprès, des chevaux jetés dans le même moule. En un mot,
» tout cela avait été choisi par une bonne connaisseuse (3). » Déjà Louis-Provence avait acquis des connaissances très-étendues sur l'art et la tactique militaire. Tandis que Mme de Sévigné lui apprenait à connaître le monde, le chevalier de Grignan le formait au métier des armes. « Il lui disait toujours les meilleures choses sur les grosses cordes de l'honneur et de la réputation, il entrait dans tout, se mêlait de tout et voulait que le marquis ménageât lui-même son argent, qu'il écrivît, qu'il supputât, qu'il ne dépensât rien d'inutile; c'est ainsi qu'il lui donnait un esprit de règle et d'économie et qu'il lui ôtait un air de grand seigneur, de qu'importe, et d'indifférence qui conduit fort droit à toutes sortes d'injustices et enfin à l'hôpital. »

Heureux le jeune homme élevé dans ces principes !

(1) Lettre du 8 décembre 1688.
(2) Lettre du 8 décembre 1688.
(3) Lettre du 3 janvier 1689.

M[me] de Sévigné en était charmée, et trouvait beaucoup de noblesse dans ce genre d'éducation. Elle voyait surtout avec plaisir « qu'il avait par-dessus tout cela des principes de religion dont il fallait remercier Dieu (1). »

(1) Lettres du 21 mars 1689.

CHAPITRE XVII

Séjour en Provence. — Éducation de Pauline. — Le comte Adhémar, gouverneur du Comtat-Venaissin. — Mort de l'archevêque d'Arles. — Maladie du chevalier de Grignan. — Le marquis de la Garde. — Affaire du Comtat. — Le duc de Chaulnes visite les Adhémar à Grignan. — Déceptions.

Pendant que le jeune guerrier se reposait doucement à Paris au milieu des soins de son oncle et des caresses de sa grand-mère, le comte et la comtesse de Grignan, rappelés en Provence, se trouvaient de nouveau accablés d'affaires, d'honneurs et de dépenses. Le 29 décembre, Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « Je comprends » cet ouvrage de deux mois que vous avez à faire cet hiver à Aix. » Il paraît grand et difficile, à le regarder tout d'une vue ; mais » quand vous serez en train d'aller et de travailler étant tous les » jours accablés de devoirs et d'écritures, vous trouverez que » malgré l'ennui et la fatigue, les jours ne laissent pas que de » s'écouler fort vite. Si vous voulez m'en croire, vous demeurerez » fort bien à Aix jusqu'à Pâques. Le Carême y est plus doux qu'a » Grignan. La bise de Grignan qui vous fait avaler la poudre de » tous les bâtiments de vos prélats me fait mal à votre poitrine. » Peut-on s'exprimer plus laconiquement et avec plus d'énergie !

Cependant le début glorieux du jeune marquis ne préoccupait pas tellement Mme de Sévigné qu'elle oubliât les autres enfants de sa chère comtesse. Le 24 janvier 1689, elle avait appris qu'il était question de placer Pauline dans un couvent ; elle fut alarmée de cette nouvelle, comme on le pense bien, et écrivit aussitôt : « Vous m'étonnez de Pauline. Ah ! ma fille, gardez-la auprès de vous. Vous lui » ferez lire de bons livres, par exemple les *Essais de Morale* et le » *Traité de la religion chrétienne*. Vous causerez avec elle, M. de » la Garde vous aidera. Je suis persuadée que cela vaudra mieux » qu'un couvent (2). »

(2) Lettre du 24 janvier 1689.

C'est bien ici le cas d'adresser à Mme de Sévigné elle-même ce qu'elle disait un jour à sa fille : « Mais savez-vous bien que si Jeanne Frémiot n'était pas dans le ciel, elle vous gronderait ! »

Du reste, la comtesse avait moins que jamais le temps de s'occuper de l'éducation de Pauline. Son mari, le comte Adhémar, était tout à la fois lieutenant de Provence et gouverneur du Comtat-Venaissin. Il remplissait cette dernière charge depuis l'origine des démêlés que la cour de Rome avait eus avec Louis XIV, et il en profitait pour rétablir un peu ses affaires personnelles. Les États du pays lui donnaient environ vingt mille francs par an, à peu près comme ils donnaient au vice-légat qui le gouvernait auparavant au nom du Souverain-Pontife (*a*).

Mme de Sévigné admirait à cette occasion comment Dieu sait tirer le bien du mal; mais elle ne se contentait pas d'admirer, elle entretenait encore l'amitié de son gendre par de petits présents. « Etranges présents, dit-elle, un cordon bleu, une ceinture, » un saint-esprit, une ombre, un souffle, un rien, c'est ce qu'on » donne quand on n'a plus rien à donner. »

Enfin ce bienheureux cordon de chevalier du Saint-Esprit arriva le 4 février. Le 7, la marquise écrivait à son gendre cette lettre laconique : « Bonjour, monsieur le comte, êtes-vous bien paré? » Avez-vous bonne mine? Il me semble que le cordon bleu vous » sied fort bien; je vous fais mon compliment et vous embrasse » avec cette nouvelle parure (1). »

Mais il n'est pas de plaisir pur dans ce monde. Le comte Adhémar était chevalier du Saint Esprit, lieutenant de Provence, gouverneur du Comtat, chéri de la cour, fier de la réputation de son fils; rien ne manquait, ce semble, à sa prospérité, et « voilà que tout-à-coup » le vent, le tourbillon, l'ouragan, les diables déchaînés, qui vien» lent emporter son château. » Voilà une dépense de mille écus à laquelle on ne s'attendait pas. « Pourquoi ce démon n'a-t-il pas » emporté le bâtiment dégingandé de Carcassonne? Ah! quelle » furie! quel ébranlement universel! quelle frayeur répandue par» tout! Mme de Grignan a dépeint cette horreur comme Virgile; » mais il n'y avait là personne pour dire : *Quos ego!!* » Ce qui affligeait surtout la comtesse, c'était l'état affreux du château de Grignan que la bise et la rage du coadjuteur rendait inhabitable. « Quoi! disait à ce propos Mme de Sévigné, bâtir et débâtir juste» ment comme on voit faire aux petites filles qui s'exercent sur un » morceau de canevas! Le coadjuteur en fait autant; il a mis sens » dessus dessous le château de ses pères (2). » Aussi Mme de

(*a*) Journal manuscrit de Dangeau, 8 avril 1689, coté par Blaise, tom. IX, p. 356.

(1) Lettre du 7 février 1689.

(2) Lettre du 14 février 1689.

Grignan prolongea-t-elle encore plusieurs mois son séjour en Provence ; elle en profita pour conduire Pauline à Marseille, et recueillit en tout lieu de nombreuses protestations de respect. Durant cet intervalle, le comte, à la tête de quelques détachements, parcourait les montagnes pour en chasser les huguenots. Il était « allé dans le » pays des chèvres, car il n'y avait guères que ces jolies personnes » qui pussent aller dans ces rochers. » Mais il ne comptait ni son bien ni sa vie, quand il était question d'obéir et de plaire à Louis XIV, et Mme de Sévigné avait raison de dire à ce propos : « Si nous étions ainsi pour Dieu, nous serions de grands » saints. »

Mais ces doléances redoublèrent bientôt à l'occasion de la mort du vénérable archevêque d'Arles, François Adhémar de Monteil. Ce digne prélat cessa de vivre le 9 mars 1689, âgé de 86 ans (1). Citons ici toute entière la lettre que la marquise écrivit alors à sa fille :

A Paris, vendredi, 18 mars 1689.

« Vous avez bien raison, ma chère enfant, de croire que je serai » bien affligée de la perte de M. l'archevêque. Vous ne sauriez vous » représenter combien le vrai mérite, la rare vertu, le grand esprit » et le cœur parfait de ce grand prélat me le font regretter ; je ne » puis songer à sa bonté pour sa famille, à sa tendresse pour tous » en général et pour vous, et pour votre fils en particulier, sans » qu'il me paraisse un grand vide dans votre maison, qui ne se » remplira jamais ; je ne crains point de le dire : il n'y a point d'es- » prit ni de cœur sur ce moule ; ce sont des sortes de métaux qui » ont été altérés par la corruption du temps et il n'y en a plus de » cette vieille roche. Vous aurez compris mes sentiments, vous » m'avez fait bien de l'honneur et je vous le rends en voyant les » vôtres tels qu'ils sont. Il faut avoir un peu de ce bon aloi que nous » regrettons, pour sentir cette perte comme nous la sentons ; cette » louange doit passer, car je suis persuadée qu'on est plus ou moins » touché de ces grandes qualités, selon qu'on y a plus ou moins de » rapport.

» Mon cher comte, recevez ici mon compliment ; vous avez été » tendrement aimé de ce grand homme ; il aimait son nom, sa mai- » son ; il avait raison, elle en vaut bien la peine. Je vous plains de » n'avoir plus à honorer tant de mérites, tant de qualités si respec- » tables. Voilà cette première race passée, nous irons après, mon » cher comte ; en attendant, je vous embrasse en pleurant, comme » si j'avais l'honneur d'être de votre nom. »

Le coadjuteur, Jean-Baptiste Adhémar de Monteil de Grignan,

(1) *Gallia Christiana*, nov. édit., tom. I, p. 593.

évêque de Claudiopolis, monta sur le siége archiépiscopal d'Arles après la mort de son oncle (1). On avait demandé pour lui le cordon de chevalier des ordres du roi que possédait le défunt, mais la cour n'agréa point cette requête.

La comtesse de Grignan vivement affectée de la mort de l'archevêque, suspendit toutes ses courses en Provence et se retira dans son château « malgré la bise et les manœuvres qui l'y attendaient. » Cette envie d'être seule, n'était, à la bien prendre, que l'envie d'être fidèle au goût qu'elle avait pour le désespoir et la tristesse. Le comte ne crut pas devoir la quitter dans des circonstances si pénibles; il l'accompagna à Grignan où ils passèrent ensemble quelques jours dans le deuil et une complète solitude; quelques membres de sa famille vinrent seuls les visiter, entre autres, le brave chevalier de Grignan qui arriva le 5 du mois de juin, et auquel la marquise écrivit le 19 pour lui demander si le bâtiment de Carcassonne avait toujours les pattes croisées. « Quoi, ajoutait-elle ensuite, il est à Grignan! » quoi, il n'est plus dans sa petite chambre? il vous voit, ma fille! » ah! que je le trouve heureux! » Cependant le chevalier était alors dans un état désespéré. Infirme depuis longtemps, il avait essuyé de grandes fatigues durant le voyage, et il se soutenait à peine lorsqu'il arriva au château. Son état, et la mort dont il était menacé affligeaient toute la famille; c'était une fortune étranglée, une perte surtout, un malheur pour le jeune marquis (2). Aussi, le mois de juillet vit-il un concours prodigieux de parents et d'amis réunis au château de Grignan. Quand M[me] de Sévigné se représentait cette brillante compagnie, elle aurait voulut pouvoir rire, et elle disait : « Ma fille est emportée par un tourbillon violent qu'elle ne peut éviter, qui la suit partout; c'est sa destinée, et je comprends que Dieu y proportionne son courage. Elle admirait cette conduite miraculeuse qui faisait que sa fille était toujours en l'air et volait sans ailes. Cependant elle s'en félicitait à cause du chevalier que l'air et la vie de Grignan devaient rétablir à vue d'œil, et qui n'avait plus à subir ces visites cruelles, ces paquets de chenilles qui lui donnaient la goutte lorsqu'il était à Paris. Point de froid, une bise qui prend le nom d'air natal pour ne pas effrayer! elle ne pouvait comprendre que l'opiniâtreté de ses vapeurs pût tenir contre tant de bonnes choses (3). »

Reviennent ensuite les doléances sur les *pattes croisées* de Carcassonne. « Eh! mon cher beau seigneur, dit-elle au prélat, encore » un petit effort, achevez votre ouvrage, voyez celui de M. d'Arles, » comme il est grand, comme il est haut, nomme il est achevé! » voudriez-vous lui céder cet honneur et laisser cet endroit du ma-

(1) *Gallia Christ.* Nov. édit. tom. I, p. 593.
(2) Walsh, p. 451.
(3) Lettre du 17 juillet 1689.

» gnifique château de vos illustres pères tout imparfait, tout délabré, tout abandonné à la bise, inhabitable et très-incommode à à votre frère aîné. Ah! mon cher seigneur, prenez, prenez courage! ne laissez pas cette tache à votre réputation, ni cet avantage à M. d'Arles qui, dans le milieu de ses petites dettes, a pourtant voulu couronner son entreprise (1). »

Malgré des instances si souvent et si naïvement réitérées, les constructions commencées par l'évêque de Carcassonne ne furent jamais achevées, et la ruine leur est venue avant qu'elles fussent habitables.

Mais ce chagrin ne fut pas le seul que les Adhémar eurent à subir vers le temps dont nous parlons. Le bruit s'étant répandu vers la fin du mois de juillet 1689 que M. de la Garde était sur le point de vendre son marquisat, toute la famille s'alarma de cette nouvelle; on espérait que cette riche succession, venue de Louis Adhémar, baron de Grignan (2), ne passerait pas en des mains étrangères, et qu'elle serait dévolue au chevalier ou au jeune marquis. Il paraît que M. de la Garde avait déjà testé en leur faveur; car on lit dans une lettre de la marquise : « Qui n'aurait cru qu'il était ravi de suivre ses premières pensées, qu'il n'y fût toujours confirmé par le mérite et même par la suite de ce qui pouvait arriver? quelle perspective que la consolation de laisser ainsi son bien

Aux mains du plus vaillant et du plus honnête homme
Qu'ait adoré la terre et qu'ait vu naître Rome (3).

quelle joie d'avoir un tel héritier, quelle justice même, et dans quelle famille M. de la Garde rejetait-il ce qui en venait! » Mais on croyait pourtant qu'il avait d'autres intentions, et c'était pour les Adhémar « une pensée monstrueuse » et que M[me] de Sévigné était « à mille lieues de comprendre (4). » Heureusement, cette pensée, si tant il y a que M. de la Garde l'ait jamais eue, s'évanouit.

Le marquisat ne fut point aliéné, probablement « parce qu'au dire de M[me] de Sévigné, il n'y eut point d'homme assez hardi pour acheter cette terre. » Elle appartint dans la suite à M[lle] de Castellane, petite-fille de Pauline de Grignan, qui fut légataire universelle de M. de la Garde, mort en 1713 (5). Elle a, depuis, été vendue à M. Hugues, riche négociant de Marseille, qui en prit le nom; sa fille a épousé le comte Maurice de Caraman.

Messieurs Hugues de la Garde ont vendu cette belle propriété et le château a été rasé (*a*).

(1) Lettre du 17 juillet 1689.
(2) Anselme, tom. VII, p. 930.
(3) Corneille, *Polyeucte*, acte 4, scène 4.
(4) Lettre du 20 juillet 1689.
(5) Vauxcelles, tom. VII, p. 338.
(*a*) Blaise, tom. X, p. 292.

Aux inquiétudes qu'avait causées aux Adhémar l'affaire dont nous venons de parler, succéda bientôt la crainte d'être dépouillé du gouvernement du comtat Venaissin. Tant que vécut Innoncent XI, Avignon, occupé par le roi de France, procura bien des douceurs au comte et à la comtesse de Grignan ; mais le pape était fort âgé, et il était à craindre que son successeur ne s'accommodât avec Louis XIV, et que le comtat ne revînt à son premier et légitime possesseur. Sans doute, les Grignan faisaient un bon usage des revenus qu'ils tiraient d'Avignon ; ils faisaient bâtir, ils voyageaient en grands seigneurs, ils envoyaient de l'argent au marquis ; « cela seul devait conserver la santé du cher Saint-Père ; » néanmoins on tremblait à tous les courriers ; on avait répandu le bruit de sa mort, et Mme de Sévigné s'effrayait à juste titre pour le bienheureux comtat. Innocent XI mourut, en effet, le 12 août 1689. « Qu'elle perte ! s'écria » la marquise, quel mécompte ! le bon Dieu n'a pas conservé ce » pape si nécessaire à votre vie et à votre satisfaction. Ce comtat » qui s'est fait sentir dans toute sa bonté, va disparaître ; je pleure » le pape, je pleure le comtat d'Avignon (1). »

En ce moment, l'évêque de Carcassonne, qu'une colère enfantine avait éloigné de Grignan, revint auprès de la comtesse pour la consoler de son malheur. Les fêtes et les plaisirs recommencèrent ; « le château reprit le meilleur air du monde ; on se consolait en disant : « On entend souffler la bise, eh bien ! laissons-la souffler. » Ce n'était pourtant pas une chose indifférente, pour la dépense, que le bel air dans une maison comme celle de Grignan : deux tables toujours servies à point nommé pouvaient donner une fort bonne opinion du maître d'hôtel, mais cette magnificence était ruineuse, et Mme de Sévigné avait raison de s'en plaindre ; « mais le moyen de se consoler autrement de la perte du Comtat ?

Pour surcroît d'allégresse, arriva sur ces entrefaites à Grignan le duc de Chaulnes, ami intime de Mme de Sévigné.

Le roi l'envoyait à Rome en qualité d'ambassadeur pour assister à l'élection du nouveau Pape, et régler avec lui le différend qui divisait la cour de France et le Saint-Siége. Sa suite était nombreuse et l'accompagna tout entière au château des Adhémar. Ce fut un des plus beaux jours qui ait jamais réjoui cette royale demeure. « Le » château de Grignan avait si bon air, il était si bien meublé, le » chapitre était si noble, les terrasses étaient si fières et si supé- » rieures à l'univers, que le duc pouvait comprendre aisément que » la bise n'était pas toujours en humeur de souffrir ces hauteurs » qui semblaient la braver et la défier. Aussi la réception fut-elle » magnifique ; une bonne chère, des tables servies à la grande à » une grande compagnie, sans que la bise s'en mêlât, car on était » assez de monde sans elle ! C'était à souhaiter qu'on vît la comtesse

(1) Lettres du 12 et du 31 août 1689.

» dans sa gloire. On parla de la marquise sa mère, on grimpa sur
» les chaises pour solenniser sa santé ; c'était, en un mot, dit Mme de
» Grignan, une brillante fête dans l'arche de Noë. »

En vérité, le comte de Grignan « était bien généreux de recevoir avec tant de magnificence un ambassadeur qui allait lui faire tant de mal ; » aussi le duc de Chaulnes en était-il bien fâché ; il fit même entrevoir qu'il y aurait de grandes difficultés au conclave, et surtout relativement à l'affaire des franchises. « Tant mieux, s'écriait-on,

« Rome sera, du moins, un peu plus tard rendue. »

Ce comtat, cet aimable Avignon demeurera au comte de Grignan pendant que le Saint Esprit choisira un Pape et que l'on fera des négociations. Mais, en attendant, que de folles dépenses ! Ne parlons point de cela. Il n'y paraissait pas au château, quand la comtesse y reçut l'ambassadeur. La marquise de Sévigné ignorait comment cela pouvait se faire, ni comment on pouvait toujours courir sans jambes. C'était un miracle à ses yeux, et elle en demandait à Dieu la continuation (1). »

On était alors au mois de septembre. Le 6 du mois suivant, le cardinal Ottobon fut élu Pape et prit le nom d'Alexandre VIII. Adieu le cher Comtat-Venaissin ! La première chose que le roi fit avec le nouveau Pape fut de lui rendre Avignon, « cet admirable morceau » qui était si bien à la bienséance des Adhémar. Cette déception fut bientôt suivie d'une seconde. L'archevêque d'Arles, qui était président des Etats de Provence depuis la mort de l'évêque de Marseille, abdiqua l'honneur d'assister à ces sortes d'assemblées, parce qu'il n'y occupait que la seconde place, selon le rang de son siége, depuis la nomination de Daniel de Cosnac à l'archevêché d'Aix. Celui-ci avait élevé, à cet égard, les protestations les plus exagérées. Voici, en effet, ce que Dangeau nous apprend dans son journal manuscrit : « M. l'archevêque d'Aix a gagné un grand procès contre toute la
» Provence ; on ne délivrera aucun mandat qui ne soit signé de lui,
» et dans les assemblées de la province, il aura un fauteuil, et les
» autres archevêques ou évêques seront sur un banc. Il voulait être
» traité de monseigneur par les députés de l'assemblée, mais il n'a
» pas gagné cet article (2). »

Ces prétentions déplurent singulièrement à l'archevêque d'Arles, qui résolut de ne plus assister aux assemblées. La cour agréa cette abdication, mais les parents du prélat en furent très-offensés, et la marquise surtout en murmura hautement. « Monsieur d'Arles,
» dit-elle, me parle de son abdication ; je n'hésiterai point de lui
» mander ce que j'en pense, quoique ce soit une chose faite et
» qu'il me dise que la cour l'a approuvée ; il est si facile d'extor-

(1) Lettre du 18 septembre 1689.
(2) Cité par Blaise, t. X, p. 304,

» quer des approbations! Il me mande que cela n'était bon que
» pour M. de Grignan; je ne veux que cela pour le confondre :
» n'est-ce donc rien que d'être bon à son aîné, dans une place
» comme celle-là! Et depuis quand un Grignan compte-t-il pour
» rien d'être utile à sa maison? eux que vous dites qui en aiment
» jusqu'à la moindre goutte, sous quelque figure que ce puisse
» être; n'ont-ils pas assez marqué dans les occasions publiques
» qu'ils ne sont qu'un? D'où vient qu'il plaît à M. l'archevêque de
» se démentir et de renoncer à cette belle et heureuse réputation?
» Je trouve qu'il faut être bien pointilleux pour être blessé d'un
» petit morceau de bois sur un banc qui fait la différence des places,
» qui ne touche ni sur la personne, ni sur le nom, et qui n'est
» fondée, dans cette assemblée seulement et pendant quelques jours,
» que sur les rangs de l'archevêque d'Aix et de l'archevêque d'Arles.
» Cela doit-il faire prendre la résolution de parler au roi comme un
» homme qui a fait longtemps un sacrifice dont le poids et le dégoût
» lui sont enfin devenus insupportables! Est-il possible que le roi
» soit entré véritablement dans cette peine, et qu'il n'ait point été
» surpris que l'honneur de le servir qu'on avait tant fait valoir en
» prenant cette place ne puisse plus se soutenir contre un chagrin
» qui n'est que dans son imagination? Enfin, je suis blessée de cette
» abdication, et je souhaite à celle-là le même repentir qu'aux
» autres, afin de nous venger (1). »

Cette catilinaire n'ébranla pas la résolution de l'archevêque d'Arles. Il avait en sa faveur l'opinion du chevalier de Grignan, qui pensait comme lui; il s'en prévalut contre la marquise, qui n'en persévéra pas moins dans son premier sentiment, et s'amusa même avec beaucoup d'esprit de ce qu'elle appelait la noble fierté de l'archevêque.
« Je serais bien aise de savoir, dit-elle, quelle humiliation souffri-
» rait monsieur d'Arles par le bras de bois qui est sur son banc, et
» qui ne paraît pas le toucher. Monsieur d'Aix doit être bien con-
» tent que monsieur d'Arles lui quitte la place. Appelle-t-on cela
» de l'orgueil? C'en est un au moins qui contente fort celui de
» l'archevêque d'Aix. Ces deux orgueils, dont l'un demeure et
» l'autre s'en va, s'accommodent fort bien ensemble. Si monsieur
» d'Arles croit avoir attrappé monsieur d'Aix, il est toujours sûr
» de confondre ses ennemis à ce prix-là (2). »

Au milieu de tant d'amertumes, une pensée consolante restait encore à Mme de Grignan, c'était la belle réputation de son jeune marquis, déjà colonel du régiment de son oncle le chevalier, depuis le mois de novembre 1689 (3).

(1) Lettre du 26 octobre 1689.
(2) Lettre du 4 décembre 1689.
(3) Le chevalier, devenu maréchal de camp en 1688, avait obtenu la permission de garder son régiment pour le remettre ensuite au marquis, son neveu. Vauxcelles, t. 1er, note 4, de la lettre du 9 février 1671, et t. 8, p. 165.

Il était difficile d'être à 18 ans dans un grade plus élevé, mais il fallait le soutenir honorablement et s'imposer à cette fin d'énormes sacrifices. Le moyen d'y pourvoir?

Grignan était toujours le rendez-vous d'un nombre infini de visiteurs; parents et amis pesaient sans scrupule sur une famille obérée; « on était ordinairement 100 au château et 80 dans les retranchements. » Cette affluence de convives épuisait la comtesse; elle n'avait plus d'espoir que dans la générosité du chevalier, à qui la goutte ôtait l'usage d'une grande partie de ses revenus. Celui ci, objet depuis longtemps des soins les plus empressés de toute la famille, prévint les désirs de sa belle-sœur et paya tous les frais de l'avancement du bien-aimé marquis, qui était alors en garnison à Mayence. On avait espéré un instant que M. de la Garde ne se laisserait pas vaincre en générosité dans cette pénible circonstance, mais tous les calculs de la comtesse furent étrangement trompés : au lieu de 28,000 livres de rente que tout le monde lui supposait, on sut bientôt que M. de la Garde était réduit à la détresse, et qu'en homme vraiment résigné, il souffrait depuis longtemps, sans rien dire, d'humiliantes privations. Les malheurs de la guerre avaient ruiné sa fortune; ses terres étaient aliénées, et la cour, on ne sait pour quel motif, lui avait retiré ses pensions.

Cette nouvelle affligea beaucoup les Grignan : on ne pouvait tomber de plus haut. Mme de Sévigné disait à cette occasion : « J'aime, j'honore et j'admire le courage et la vertu de ce saint disciple de la Providence. »

CHAPITRE XVIII

Les grandeurs de la comtesse. — Le jeune colonel. — Nouveaux embarras de famille. — Voyage de M. de Sévigné à Grignan. — Diners de Rochecourbières. — Cruelle chère que l'on fait au château. — Mariage du marquis de Grignan. — Mariage de Pauline.

Cette déception suspendit un moment les brillantes fêtes du château. La comtesse, par raison d'économie, avait résolu d'y passer l'hiver pour la première fois; mais comment vivre « dans la solitude et avec l'ouragan » sans se dédommager un peu par d'innocentes réjouissances. Grignan était donc toujours le théâtre des mêmes plaisirs. La comtesse avait trouvé le secret d'être économe et magnifique tout à la fois; mais cela n'était pas imaginable, au dire de Mme de Sévigné; cela ne pouvait durer longtemps, surtout avec les dépenses du jeune colonel, qui augmentaient tous les jours. Sans doute, ces pensées devaient troubler quelquefois le repos du comte Adhémar, et sa femme, se trouvant insensiblement plus près de l'abîme, devait aussi se livrer à de tristes réflexions. Les visites affluaient toujours néanmoins et célébraient à l'envi les grandeurs de la comtesse. « Tous ceux qui, comme des hirondelles, venaient » chercher le soleil de Grignan, en étaient de bons témoins; » aussi disait-elle qu'elle s'accommodait mieux de la mauvaise compagnie que de rien, et qu'elle voulait que son château fût toujours rempli. Quand il ne l'était pas, le comte allait à la chasse, la comtesse se promenait ou écrivait des *folies* à sa mère, qui lui répondait : « Quels sont les revenus de vos terres? Mandez-le moi. Faites-moi » comprendre aussi comment il se fait que quand M. de Grignan » est avec vous, vous soyez 100 ou 80 dans votre solitude. Vous » dites qu'il faut à vos affaires un autre remède que celui d'être à » Grignan; j'en suis persuadée comme vous (1). »

Une des principales causes des inquiétudes qu'éprouvait alors la maison de Grignan, était moins peut-être le faste de ce qu'on appe-

(1) Lettre du 4 janvier 1690.

lait ses grandeurs que l'élévation prématurée du jeune marquis au grade de colonel. « Ce brûleur de maisons » était bien jeune, bien neuf, bien peu fait pour soutenir un aussi grand fardeau et commander, à 18 ans, un régiment de 12 compagnies: « Sera-t-il » doux, disait avec autant de raison que d'esprit le marquis de Sévi- » gné, on lui passera la plume par le bec; sera-t-il rigoureux et » hautain, mais qu'il prenne garde d'avoir raison invinciblement, » car user d'autorité et avoir tort fait tomber dans de grandes hu- » miliations. S'il est obligé de faire quelque action de rigueur, c'est » une grande extrémité; s'il évite cette extrémité, les conséquences » en sont dangereuses, surtout avec des moustaches et des chamois. » Enfin on le plaignait; sa famille l'avait avancé de trop bonne heure, son avancement faisait son malheur; il aurait fallu, ou que le chevalier pût garder encore le régiment, ou que la Providence eût permis qu'il fût encore en état de servir et de veiller à la conduite de son neveu. « Tous ces monstres, tous ces dragons disparaissaient dès-lors, et ce n'était plus que des lis et des roses (1). »

Il fallait donc songer à donner, au jeune marquis, une bonne tête pour le conseiller un peu; mais ou prendre de l'argent? la comtesse ne trouvait pas même à emprunter. Sa mère et son frère ne pouvaient lui offrir que des compliments de condoléance; « vainement, le sang de la comtesse se mettait-il en colère, » il fallait subir cette amertume. On était donc alors triste au château; toutefois, c'était un soulagement que de l'être en bonne société. Enfin, pour tirer sa chère fille de cet abîme, M[me] de Sévigné trouva un moyen, mais il était ruineux; elle possédait encore en Bourgogne sa terre de Bourbilly qu'elle destinait à M[me] de Grignan, elle l'engagea à hypothéquer un emprunt sur cette propriété. « Bourbilly est à vous, lui » dit-elle, c'est un petit morceau qui est bon à garder pour la soif, » il est vrai que vous ne sauriez être plus altérée que vous l'êtes en » ce moment (2); mais vous savez si je me ferai prier quand vous » aurez besoin de ma signature (3). »

On s'explique avec peine comment les Adhémar se voyaient réduits à une pareille extrémité; non seulement ils engageaient leurs espérances, mais le comte avait même été contraint, pour l'arrangement de ses affaires, de céder les années 1690 et 1691 du revenu de sa charge, et c'est la raison pour laquelle il s'était retiré à Grignan, afin d'y passer l'hiver au lieu de le passer à Aix ou à Marseille, ou de faire un voyage à la cour (4). Quelle horrible mécompte! on est » quelquefois dérangé, disait la marquise, mais s'abîmer, s'enfoncer » à perte de vue, c'est ce qui ne devrait point arriver. » Il va sans

(1) Lettre du 22 janvier 1690.
(2) Lettre du 22 janvier 1690.
(3) id. 25 id. 1690.
(4) Vauxcelles, note de la page 200, t. VIII.

dire que le comte Adhémar y perdait beaucoup de sa considération, car les Provençaux ne pouvaient ignorer les motifs qui le forçaient à se tenir caché dans sa solitude.

Conçoit-on après cela que sa femme pût encore écrire librement, plaisamment, follement? c'est néanmoins le témoignage que lui rend Mme de Sévigné, dans une lettre du 5 février 1690. « Sa fille lui disait des choses si plaisantes qu'il fallait rire comme si on n'avait pas eu le cœur navré; en outre, il fallait encore calculer les dépenses du château à 80 personnes; il n'y en avait pas trop, malgré ces années de siècle de fer; la comtesse ne craignait pas de creuser sous ses pieds de nouveaux abîmes, et cependant tout était violent et violenté dans ses affaires; tout était pressé, nécessaire, exposé aux yeux du public, et Mme de Grignan n'était pas plus à plaindre que si on l'eût condamnée à faire de rien quelque chose (1). Comment dans une pareille situation n'être pas plongée tout entière au milieu des impossibilités qui l'environnaient de toute part? » Il serait curieux de savoir par quel heureux stratagème la maison de Grignan s'affranchit de ces cruels embarras de fortune; mais c'est précisément à cette époque que finit la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille. La dernière lettre arrivée de Bretagne est du 26 février 1690, neuf mois avant le voyage que la marquise fit à Grignan vers la fin de la même année; est-il croyable qu'elle n'ait point écrit durant un si long intervalle, elle qui ne goûtait pas de plus doux plaisirs? non, ce silence serait un mystère; il est à présumer que les lettres de cette époque n'ont jamais vu le jour, à cause des détails qu'elles renfermaient sur le déplorable état des affaires du comte de Grignan. Il est probable que la comtesse croyant son honneur intéressé aura livré aux flammes ces pièces justificatives, ou que ses héritiers, Pauline entre autres et son frère le marquis, auront refusé de les livrer au public, et qu'elles se trouvent encore de nos jours, dans les archives de quelque bibliothèque (2).

Quoi qu'il en soit, vers la fin de l'été 1690, Mme de Sévigné avait laissé entrevoir à ses amis qu'elle projetait de se rendre à Grignan; on le conclut d'une lettre qu'elle écrivit, à cette époque, à Mme de Lafayette (3). Elle partit, en effet, de Bretagne vers le commencement d'octobre, et à peine arrivée auprès de sa fille, elle manda de ses nouvelles au président de Moulceau :

Grignan, vendredi, 10 novembre 1690.

« Où pensez-vous que je suis, Monsieur? n'avez-vous pas su
» que j'étais en Bretagne? notre Corbinelli doit vous l'avoir mandé.
» Après y avoir été seize mois chez mon fils, j'ai trouvé qu'il serait

(1) Lettre du 15 février 1690.
(2) Vauxcelles, tom. VIII, p. 240. — Blaise, tom. XI, p. 135.
(3) Walsh, p. 162.

» fort joli de venir passer l'hiver ici avec ma fille. Ce projet d'un
» voyage de 150 lieues parut d'abord un château en Espagne; mais
» l'amitié l'a rendu si facile qu'enfin je l'ai exécuté depuis le 3 oc-
» tobre jusqu'au 24 que j'arrive au port du Robinet, où je suis
» reçue à bras ouverts de Mme de Grignan, avec tant de joie, d'a-
» mitié et de reconnaissance que je trouvais que je n'étais pas encore
» venue assez tôt ni d'assez loin. Après cela, Monsieur, dites que
» l'amitié n'est pas une belle chose; c'est elle qui me fait très-sou-
» vent penser à vous, et souhaiter de vous revoir encore une fois
» en ma vie. Nous y serons tout l'hiver et tout l'été : si vous ne
» trouvez un moment pour nous venir voir, je croirai que vous
» m'avez oubliée. Vous ne reconnaîtrez pas cette maison, tant elle
» est embellie; mais vous y retrouverez les maîtres toujours pleins
» d'estime pour vous.... »

Dans une lettre à son cousin, le comte de Bussy, elle exprime la joie qu'elle éprouve d'être arrivée auprès de sa fille et elle ajoute :
« Cette maison est d'une grandeur, d'une beauté et d'une magnifi-
» cence de meubles dont je vous entretiendrai quelque jour. Je
» sens ici un soleil capable de rajeunir par sa douce chaleur; nous
» ne devons pas négliger présentement ces petits secours, mon cher
» cousin. »

Quelques jours après, Mme de Sévigné suivit sa fille et son gendre à Lambesc, où ils se rendaient pour la tenue des États de Provence; elle y resta jusqu'à ce que le comte pût retourner à Grignan, et profita de cet intervalle pour aller à Aix voir la petite visitandine, Blanche Adhémar, qu'elle aimait encore malgré sa persévérance dans l'état religieux. Revenue au château, elle eut le bonheur d'y trouver le jeune colonel dont le régiment était en garnison à Valence et qui vint passer six semaines auprès de sa bonne mère. C'était alors un temps bien délicieux pour toute la famille; mais hélas! il s'écoulait trop rapidement pour Mme de Sévigné; elle soupirait, dit-elle, de le voir courir si vite; elle en voyait, elle en sentait toutes les conséquences. Quant à Mme de Grignan, sa joie était indicible.

« Oui, mandait-elle à M. de Coulanges, le 17 du même mois,
» nous sommes ensemble, nous aimant, nous embrassant de tout
» notre cœur; moi, ravie de voir ma mère venir courageusement
» me chercher du bout de l'univers et du couchant à l'aurore; il n'y
» a qu'elle au monde capable d'exécuter de pareilles entreprises.
» Tout ce qui est ici vous dit : *Ora pro nobis* (1). »

Allusion à ce que M. de Coulanges appelait ses litanies, c'est-à-dire l'énumération qu'il faisait dans ses lettres de toutes les personnes qui étaient au château de Grignan. Pour qu'il ne manquât rien au bonheur que Mme de Sévigné trouvait à vivre sous le même toit que sa fille, son fils, le marquis de Sévigné, arriva aussi à Gri-

(1) Lettre du 17 décembre 1690.

gnan, elle l'annonce au comte Bussy Rabutin, dans la charmante lettre que voici :

Grignan, ce 12 juillet 1690.

« Il y a huit mois que je suis ici, mon cousin. Je vous mandais le
» courage que j'avais eu d'y venir de Bretagne, je ne m'en suis
» pas repentie, ma fille est aimable comme vous le savez, elle
» m'aime extrêmement. M. de Grignan a toutes les qualités qui
» rendent la société agréable; leur château est très-beau et très-
» magnifique. Cette maison a un grand air, on y fait bonne chère,
» et on y voit mille gens, nous y avons passé l'hiver sans autre
» chagrin que d'y voir le maître de la maison malade d'une fièvre,
» dont le quinquina a eu toutes les peines du monde à le tirer, tout
» quinquina qu'il est; enfin il est guéri. Il a fait un voyage à Aix,
» et on a été ravi de le revoir. D'un autre côté, mon fils est venu
» encore de Bretagne, prendre des eaux en ce pays où la bonne com-
» pagnie, qu'il augmente par sa présence, lui fait plus de bien que
» tout autre remède. Nous sommes donc ici tous ensemble. Il y a
» une jeune petite de Grignan que vous ne connaissez pas (Pauline)
» qui tient fort bien sa place; elle a seize ans, elle est jolie, elle a
» de l'esprit, nous lui en donnons encore; tout cela ensemble fait
» fort bien et trop bien; car je trouve que les jours vont si vite, et
» les mois et les années, que pour moi, mon cher cousin, je ne
» puis plus les retenir; le temps vole et m'emporte malgré moi, j'ai
» beau vouloir le retenir, c'est lui qui m'entraîne et cette pensée me
» fait grand-peur, vous devinez à peu près pourquoi.... »

A propos du jeune marquis de Grignan, il faut bien mentionner en ce lieu un fait que nous trouvons dans une lettre du 10 avril de la même année, écrite à M. de Coulanges, qui était alors à Rome.

« Notre petit marquis était allé à ce siége de Nice, comme un
» aventurier. M. de Catinat lui a fait commander plusieurs jours la
» cavalerie pour ne le pas laisser volontaire. Ce qui ne l'a pas em-
» pêché d'aller partout, d'essuyer tout le feu qui fut fort vif
» d'abord, de porter des fascines au petit pas, car c'est le bel air;
» mais quelles fascines! toutes d'orangers, mon cousin, de lauriers
» roses, de grenadiers! Ils ne craignaient que d'être trop parfu-
» més.... Nous attendons ce petit colonel qui vient se préparer
» pour aller en Piémont.... Nous espérons aussi que trouvant tant
» de parents sur votre chemin, vous ne pourrez vous résoudre à
» passer plus loin sans vous arrêter dans ce château où vous êtes
» aimé et considéré. »

En effet, M. de Coulanges arriva à Grignan après l'élévation d'Innocent XII sur le siége pontifical. Il paraît que toute la noble compagnie qu'il trouva au château le suivit à son départ pour Paris, où elle était de retour au commencement de l'année 1692. Le comte Adhémar, sa femme et Pauline sa fille, y restèrent jusqu'au

mois d'avril 1694. Ils en repartirent à cette époque pour revenir à Grignan où Mme de Sévigné ne tarda pas de les rejoindre, car le 12 du mois suivant elle partit à son tour, accompagnée du chevalier et précédée d'une lettre de M. de Coulanges à Pauline, où on lit ces mots : « C'est enfin demain le départ de Mme de Sévigné et de M. le » chevalier de Grignan. Voilà des hôtes qui ne vous déplairont pas. » Plut à Dieu que je pusse les accompagner ; mais ce qui est différé » n'est pas perdu. Je crois fermement encore que je m'y trouverai » quelques jours dans l'admiration de toutes vos grandeurs ; car ce » chapitre d'un côté, tous ces écussons en manteau ducal de l'autre, » ce château magnifique, ces appartements si bien meublés, toutes » ces tables dans la galerie, tout ce monde qui va et vient, et ce » comte et cette comtesse qui remplissent si bien ce château et qui » y font si bonne chère à leurs amis, sont, en vérité, pour moi, » un séjour qui convient à tous mes goûts. Attendez-moi donc, » charmante Pauline, et soyez persuadée que vous ne pouvez jamais » voir à Grignan quelqu'un qui vous honore et vous estime plus » que moi (1). »

Les fêtes et les plaisirs reprirent leur cours ordinaire à Grignan, aussitôt après le retour de la comtesse et de Mme de Sévigné. Celle-ci parle fort souvent dans les lettres qu'elle écrivit à cette époque « des dîners de Rochecourbières et des agréments de ce lieu enchanté. » Malheureusement le comte Adhémar ne put y assister, il avait été obligé d'aller à Nice avec un corps de troupes pour repousser, en cas d'attaque, une flotte anglaise qui louvoyait dans ces parages. En ce temps-là, les lieutenants généraux des provinces étaient devenus lieutenants généraux des armées, dit Mme de Sévigné ; cet honneur charmait son gendre, mais il le ruinait ; c'est toujours là qu'en revient la trop prévoyante marquise.

Le comte cependant ne tarda pas de reprendre la route de Grignan ; il était, le 1er du mois d'octobre, à Marseille, d'où il se dirigea vers Avignon et de là à Grignan, où il arriva le 14 du même mois. Dans la lettre qui annonce son retour à M. de Coulanges, on lit cette description du château et des agréments de la vie qu'on y menait à cette époque :

« Il faut que je vous parle un peu, mon cher cousin, de la » beauté du château qui n'est pas commune. Ce vilain degré par où » l'on montait dans la seconde cour, à la honte des Adhémar, est » entièrement renversé, et fait place au plus agréable qu'on puisse » imaginer ; je ne dis point grand, ni magnifique, parce que ma » fille n'ayant pas voulu jeter tous les appartements par terre, il a » fallu se réduire à un certain espace où l'on a fait un chef-d'œuvre. » Le vestibule est beau et l'on y peut manger fort à son aise, on y » monte par un grand perron ; les armes de Grignan sont sur la

(1) Lettre du 10 mai 1694.

» porte; les appartements des prélats dont vous ne connaissez que
» le salon sont meublés fort honnêtement, et l'usage que nous en
» faisons est très-délicieux; mais, puisque nous y sommes, parlons
» un peu de la cruelle et continuelle chère que l'on y fait, surtout
» en ce temps-ci; ce ne sont pourtant que les mêmes choses que
» l'on mange partout, des perdreaux, cela est commun; mais il
» n'est pas commun qu'ils soient tous comme lorsqu'à Paris chacun
» les approche de son nez en faisant une certaine mine et criant :
» Ah! quel fumet! Sentez un peu; nous supprimons tous ces éton-
» nements; ces perdreaux sont tous nourris de thym, de marjo-
» laine et de tout ce qui fait le parfum de nos sachets; il n'y a point
» à choisir : j'en dis autant de nos cailles grasses dont il faut que
» la cuisse se sépare du corps à la première semonce; elle n'y
» manque jamais, et des tourterelles toutes parfaites aussi. Pour
» les melons, les figues et les muscats, c'est une chose étrange, si
» nous voulions, par quelque bizarre fantaisie, trouver un mauvais
» melon, nous serions obligés de le faire venir de Paris; il ne s'en
» trouve point ici; les figues blanches et sucrées, les muscats
» comme des grains d'ambre que l'on peut croquer et qui vous
» feraient fort bien tourner la tête, si vous en mangiez sans mesure,
» parce que c'est comme si on buvait à petits traits du plus exquis
» vin de Saint-Laurent. Mon cher cousin, quelle vie! Elle ne fait
» point du tout souvenir de celle de la Trappe. »

Cependant cette vie délicieuse offrait à Mme de Sévigné de moins douces consolations que le mariage de ses petits enfants qui eut lieu vers l'époque dont nous parlons.

Le jeune marquis de Grignan qui avait si bien débuté dans le monde, ce petit compère que la marquise avait embrassé avec tant de joie et d'orgueil à son arrivée d'Allemagne, ce colonel, ce brûleur de maisons n'attendit pas longtemps un riche parti; il venait d'entrer dans sa vingt-quatrième année, lorsqu'il épousa Mlle Anne Marguerite de Saint-Amand, « belle, modeste, raisonnable au dernier point, et à laquelle son père, fermier général, donnait 400,000 francs comptant, et beaucoup plus dans l'avenir, ce qui était à considérer pour soutenir les grandeurs de la maison (1). »

Le mariage fut bénit le 2 janvier 1695, dans la chapelle du château, et après les trois publications ordinaires, par Mgr Louis Joseph Adhémar, évêque de Carcassonne, du consentement exprès du curé de la paroisse et en présence de toute la famille. L'acte qui en fut dressé et qu'on lit encore dans les registres de l'état civil de la commune de Grignan porte dix-neuf signatures, parmi lesquelles on remarque celles de la marquise de Sévigné, de Rabutin-Chantal (2).

(1) Saint-Surin, notice, p. 124.
(2) Voyez cet acte aux pièces justificatives.

Ce fut une des plus brillantes fêtes qui ait jamais réjoui la demeure des Adhémar. Le récit qu'en manda la marquise à M. de Coulanges était vraiment romanesque : « J'ai vu, lui répondit-il, j'ai » vu vos noces comme si j'y avais été; j'ai vu ce beau château illu- » miné, toute la compagnie qui le remplissait, les belles hardes et » tous les ajustements de la mariée, ces trois tables somptueuse- » ment servies dans la galerie, tous ces appartements richement » meublés et éclairés; j'ai même entendu la musique; en un » mot, par vos détails aimables, je n'ai rien perdu de ce festin » nuptial. »

A propos d'une question un peu impertinente que M. de Coulanges adressait ensuite à Mme de Sévigné, celle-ci lui répond : « Hélas! mon cher cousin, que vous êtes grossier! J'ai été char- » mée de l'air et de la modestie de cette soirée; on mène la mariée » dans son appartement; on porte sa toilette, son linge, ses cor- » nettes; elle se décoiffe, on la déshabille, elle se met au lit; nous » ne savons qui va ni qui vient dans cette chambre; chacun se va » coucher; on se lève le lendemain; on ne va point chez les » mariés; ils se lèvent de leur côté; ils s'habillent; on ne leur fait » point de sottes questions : Etes-vous mon gendre? êtes-vous ma » belle-fille? Ils sont ce qu'ils sont; on ne propose aucune sorte de » déjeûner; chacun fait et mange ce qu'il veut; tout est dans le » silence et la modestie; il n'y a point de mauvaise contenance, » point d'embarras, point de méchantes plaisanteries, et voilà ce » que je n'avais jamais vu, et ce que je trouve la plus honnête et la » plus jolie chose du monde (1). »

Les fêtes de la noce se prolongèrent jusqu'au mois de février, malgré la rigueur de l'hiver qui fut horrible cette année-là. « Aussi Mme de Sévigné trouva-t-elle qu'il faisait cent fois plus froid à Grignan qu'à Paris. C'est le vent du midi, disait-elle, c'est la bise, c'est le diable, c'est à qui nous insultera; ils se battent entre eux pour avoir l'honneur de nous renfermer dans nos chambres. Toutes nos rivières sont prises; le Rhône, ce Rhône si furieux, n'y résiste pas; nos écritoires sont gelées; nos doigts sont transis; nous ne respirons que de la neige; nos montagnes sont charmantes dans leur excès d'horreur; je souhaite tous les jours un peintre pour bien représenter l'étendue de toutes ces épouvantables beautés. Voilà où nous en sommes. »

Neuf mois après fut célébré le mariage de Pauline. Cette jeune personne s'était fait remarquer de bonne heure par les grâces et la solidité de son esprit; malgré son humeur un peu capricieuse, elle fut l'idole de toute la famille. Dès ses plus jeunes années, tout le monde admirait en elle une raison peu commune à cet âge, un tact délicat, un abandon qui ressemblait beaucoup à celui de Mme de

(1) Lettre du 3 février 1695.

Sévigné. On l'appelait communément l'aimable, la charmante, l'adorable Pauline. On conçoit qu'avec tant de qualités précieuses un parti n'était pas difficile à trouver.

Pauline fut donnée à M. de Simiane, marquis d'Esparon, gentilhomme de Philippe de France, duc d'Orléans, lieutenant des gendarmes écossais de la garde du roi. Sa famille, l'une des plus illustres de la Provence, descendait d'un des anciens souverains de la ville d'Apt. Il était fils de Charles Louis de Simiane, seigneur de Truchenu, et de Madeleine Hay (1).

Les noces furent célébrées le 29 novembre 1695. Mgr Jean-Baptiste Adhémar, archevêque d'Arles, reçut le consentement des époux dans la chapelle du château, où le sacristain du chapitre, curé primitif de la paroisse, dit ensuite la sainte messe et donna la bénédiction nuptiale en présence de Mme de Sévigné et de tous les parents et amis des deux familles. Les registres de l'état civil de Grignan portent la signature de la marquise (2).

(1) Pithon-Curt, tom. III, p. 316.
Anselme, tom. II, p. 251.
Moréri, *Diction.* art. *Simiane.*
De Saint-Surin, notice, p. 125.
(2) Voyez l'acte de ce mariage aux pièces justificatives.

CHAPITRE XIX

Maladie de la comtesse. — Sa convalescence. — Dernières joies de Mme de Sévigné. — Sa maladie, sa mort. — Les regrets. — Voyage de la comtesse à Paris. — Elle revient en Provence. — Le chevalier de Grignan. — Mort du marquis de Grignan. — Maladie et mort de la comtesse.

Le bonheur que Mme de Sévigné ressentit de ces deux unions ne fut pas longtemps sans mélange. Le temps s'écoulait toujours trop vite à son gré. « Cela la tuait de toutes les manières. » Mais ce n'était point encore là la véritable cause de son chagrin. Son cœur maternel était alors en proie à une tristesse mortelle, à cause du changement qui venait de s'opérer tout à coup dans la santé de sa fille. Mme de Grignan était retombée dans cette langueur qui avait déjà plus d'une fois alarmé toute sa famille. Vers le 15 octobre, son état s'aggrava tellement qu'il fallut en venir à une saignée, étrange remède en ce temps-là ! C'est ce que Mme de Sévigné appelait « brûler la bougie par les deux bouts. »

Si l'on devine avec quelle tendresse cette bonne mère soignait la malade, on devine aussi combien elle devait souffrir des souffrances de sa fille.

Mme de Sévigné était atteinte, elle aussi, d'un mal pire que tous les autres, l'inquiétude maternelle. Cette inquiétude, dit avec raison M. Walsh, il fallait la dissimuler soigneusement, la dévorer avec toute son amertume ; or, ces peines que l'on est contraint d'endurer en secret torturent bien autrement que celles qui peuvent s'adoucir par les larmes et de douces confidences. Ici, la tendre mère n'avait aucun de ses soulagements. Devant la comtesse, devant son gendre, il fallait sourire ; à l'abattement, à la langueur de sa fille, il fallait opposer de l'animation et de la gaîté. Feindre la tranquillité quand l'inquiétude déchire le cœur, se composer un visage serein quand on éprouve un violent besoin de pleurer, c'est la torture qui use la vie le plus vite et le plus douloureusement.

Pour aggraver sa douleur, Mme de Sévigné avait vu partir du château le marquis de Grignan et sa femme, que de pressantes affaires appelaient à Paris. Pauline et M. de Simiane s'étaient retirés à Valréas. La plupart des parents et amis avaient disparu. Le silence et la tristesse avaient succédé au tumulte et aux plaisirs.

Quelques mois s'écoulèrent, et Mme de Grignan, toujours souffrante, se promettait vainement chaque jour de partir pour Paris avec sa mère, afin de changer d'air. Au mois de février 1696, elle se trouva plus mal. Pour lors, Mme de Sévigné n'y tint plus. La pénible contrainte qu'elle s'imposait depuis longtemps avait altéré toutes ses forces; mais laissons parler ici son éloquent historien :

« Sans la cruelle inquiétude que la vue de sa fille dépérissante lui donnait, Mme de Sévigné aurait pu compter encore sur plusieurs années de vie. Tous ses désirs étaient réalisés; elle était maintenant réunie à sa fille !... Mais voyez comme ce qu'elle avait ardemment souhaité est ce qui hâte sa mort!... Les jours, elle les passe auprès de Mme de Grignan; elle cause, elle agit, elle reçoit les visites, elle parle pour que la poitrine de sa fille se repose; elle écrit auprès d'elle, elle lit les lettres qu'elle adresse à ses amis, à tous ceux avec qui elle peut s'entretenir de ce qui se passe dans le grand château de Grignan. La nuit, elle écrira d'autres lettres; mais celles-là, Mme de Grignan n'en aura aucune connaissance, et elles seront confiées à la poste tout humides de larmes. Oh ! les moments où elle entrait dans sa chambre de la tour, l'instant où elle refermait la porte, où elle se trouvait seule avec son inquiétude, son amour et Dieu, étaient saisissants et solennels ! Alors plus de contrainte, mais que de pleurs ! plus de crainte d'alarmer par un air triste, mais que de soupirs, de prières et de sanglots! plus de repos, plus de sommeil, et quand elle n'est plus à genoux, quand, pour avoir un peu de force le lendemain, elle s'est couchée, elle demeure éveillée, occupée à rappeler tous les instants, toutes les phases de la journée, quelles ont été pour sa fille les bonnes et les mauvaises heures. Voilà maintenant ses nuits. Comment voulez-vous qu'elle y pût résister (1)? »

Toutefois, l'état de la comtesse s'était un peu amélioré. Mme de Sévigné allait, à son tour, trouver un peu de repos et de joie dans la convalescence de sa fille, quand tout à coup elle-même tombe sérieusement malade. On crut d'abord que ce ne serait qu'une de ces indispositions qu'elle éprouvait fréquemment, mais on se trompa. Six mois de cruelles et constantes inquiétudes avaient épuisé tout ce que l'âge lui avait laissé de forces et d'énergie. Le 10 avril, on s'aperçut enfin du danger, et il n'est pas besoin de chercher à dépeindre ce qui se passa alors dans le château. « Qui de nous n'a éprouvé dans sa vie quelques-unes de ces fortes émotions que res-

(1) Walsh, p. 472.

sentent les familles quand à la porte d'une chambre, où languit un malade qui leur est cher, on murmure tout bas ces terribles paroles : Il n'y a plus d'espoir! »

Mme de Sévigné n'avait pas attendu jusqu'à cette heure décisive pour demander les secours de la religion. Joseph de Rippert, doyen du chapitre, lui administra, après l'avoir confessée, les derniers sacrements, tandis que les Adhémar priaient à genoux, les uns auprès du lit de la chère malade, les autres dans leurs chambres, qu'ils faisaient retentir de leurs sanglots.

Quelques jours s'écoulèrent encore au milieu des alarmes et des pleurs. Enfin, le 17 avril 1696, vers les cinq heures du matin, Mme de Sévigné rendit le dernier soupir entre les bras de son gendre, qui ne l'avait pas quittée un instant depuis le commencement de sa maladie.

La comtesse, accablée de douleur par le triste pressentiment de la perte qu'elle allait faire, était retombée dans un tel état de souffrances peu de temps auparavant, que son mari ne voulut pas qu'elle fût témoin d'une scène aussi déchirante ; il l'avait conduite au château de la Garde, où on lui cacha, durant quelques jours, le malheur dont elle venait d'être frappée (1).

Le lendemain, tout le chapitre fut convoqué pour les funérailles, qui eurent lieu avec beaucoup de pompe et de solennité. Le corps, revêtu d'une robe blanche, fut déposé dans un cercueil en plomb, et porté processionnellement dans l'église collégiale. On le descendit dans le caveau des Adhémar, où il a reposé en paix jusqu'en 1793 (2).

La marquise de Sévigné avait vécu 69 ans, 1 mois et 21 jours. Bientôt la nouvelle de sa mort se répandit au loin. A Paris, à Versailles, en Bourgogne, en Bretagne, partout où la marquise avait été connue, elle fut vivement et sincèrement regrettée. Laissons parler ici sa fille et ses amis.

Le 25 avril, M. de Coulanges écrivit à Pauline (Mme de Simiane) :

« Bien loin de trouver mauvais, Madame, que vous ne m'ayez
» point écrit de votre main, je suis fort surpris que seulement vous
» ayez songé à moi dans une occasion aussi cruelle et aussi funeste
» que celle où nous nous trouvons. Je n'ai point douté de votre
» sensibilité sur la perte que nous avons faite, et j'ai bien compris
» ce qu'il en coûterait à votre bon naturel. Mon Dieu ! Madame,
» quel coup pour tous tant que nous sommes ! Quant à moi, je me
» perds dans la pensée que je ne verrai plus cette pauvre cousine à
» qui j'ai été si tendrement attaché depuis que je suis au monde,

(1) Mémoire de Dangeau, t. XI, p. 42. 26 avril 1696.
Blaise, t. XI, p. 551.

(2) Voyez aux pièces justificatives, l'enregistrement du décès de Mme de Sévigné.

» et qui m'avait rendu cet attachement par une si tendre et si cons-
» tante amitié. Si vous voyiez, Madame, tout ce qui se passe ici,
» vous connaîtriez encore plus le mérite de madame votre grand'-
» mère ; car jamais il n'y en eut de plus reconnu que le sien, et le
» public lui rend avec des regrets infinis tout l'honneur qui lui est
» dû. Mme de Coulanges est dans une désolation qu'on ne peut ex-
» primer, et si grande, que je crains qu'elle n'en tombe bien
» malade. Depuis le jour qu'on nous annonça sa cruelle maladie,
» qui, à la fin, nous l'a enlevée, nous avons perdu toute sorte de
» repos.

» Mme la duchesse de Chaulnes s'en meurt; la pauvre Mme de la
» Troche...,. Enfin, nous nous rassemblons pour pleurer et pour
» regretter ce que nous avons perdu, et, parmi nos douleurs,
» l'inquiétude où nous sommes encore pour la santé de madame
» votre mère n'est pas une des moindres. Ne m'écrivez point, mais
» ordonnez seulement au moindre de vos gens de nous mander de
» vos nouvelles : je vous supplie de croire que la santé de madame
» votre mère et la vôtre me sont très-précieuses, et par plus d'une
» raison; car je crois devoir encore à la mémoire de Mme de Sévigné
» d'être plus attaché qu'auparavant à vous et à Mme de Grignan par
» bien connaître les sentiments qu'elle avait pour elle et pour vous.
» Je n'écrirai de longtemps à madame votre mère de peur d'aug-
» menter sa douleur par mes lettres. Mais ne m'oubliez pas dans
» les occasions, nommez mon nom, assurez que de tous vos servi-
« teurs, parents et amis, personne assurément n'est plus sensible-
» ment affligé que je le suis et ne prend plus de part que je fais à
» tout ce qui vous regarde. Trouvez bon que je fasse ici de très-
» tristes compliments à M. de Simiane, à M. le chevalier de Gri-
» gnan et à M. de la Garde. Quelle scène, bon Dieu, dans ce royal
» château ! »

Le 28 du même mois, Mme de Grignan, recueillant enfin le peu de force qui lui restait, écrivit au président de Moulceau.

« Votre politesse, Monsieur, ne doit point craindre de renouveler
» ma douleur en me parlant de la douloureuse perte que j'ai faite.
» C'est un objet que mon esprit ne perd pas de vue et qu'il trouve
» si vivement gravé dans mon cœur, que rien ne peut l'augmenter
» ni le diminuer. Je suis très-persuadée, Monsieur, que vous ne
» sauriez avoir appris le malheur épouvantable qui m'est arrivé
» sans répandre des larmes, la bonté de votre cœur m'en répond.
» Vous perdez une amie d'un mérite et d'une fidélité incomparables ;
» rien n'est plus digne de vos regrets! Et moi, Monsieur, que ne
» perds-je point? quelle perfection ne réunissait-elle pas pour être à
» mon égard, par différents caractères, plus chère et plus précieuse!
» Une perte si complète et si irréparable ne porte pas à chercher
» de consolation ailleurs que dans l'amertume des larmes et des
» gémissements. Je n'ai point la force de lever les yeux assez haut

» pour trouver le lieu d'où doit venir le secours ; je ne puis encore » tourner les regards qu'autour de moi, et je n'y vois plus cette » personne qui m'a comblée de biens, qui n'a eu d'attention qu'à » me donner tous les jours de nouvelles marques de son tendre » attachement, avec l'agrément de la société. Il est bien vrai, Mon- » sieur, il faut une force plus qu'humaine pour soutenir une si » cruelle séparation et tant de privations. J'étais bien loin d'y être » préparée : la parfaite santé dont je la voyais jouir, un an de ma- » ladie qui m'a mise cent fois en péril, m'avaient ôté l'idée que » l'ordre de la nature pût avoir lieu à mon égard. Je me flattais de » ne jamais souffrir un si grand mal ; je le souffre et je le sens dans » toute sa rigueur. Je mérite votre pitié, Monsieur, et quelque » part dans l'honneur de votre amitié, si on le mérite par une sin- » cère estime et beaucoup de vénération pour votre vertu. »

Le 2 mai, Mme de Coulanges, s'adressant à Mme de Simiane, lui disait :

« Je vous suis sensiblement obligée, Madame, de songer encore » à moi ; je connaissais toutes vos perfections, mais la tendresse de » votre cœur et l'amitié que vous avez su avoir pour une personne » aussi digne d'être aimée que celle que vous regrettez, c'est ce » qui me paraît fort au-dessus de tout ce qu'on en peut dire. Oh ! » Madame, que vous avez raison de me croire infiniment touchée ! » je ne pense à autre chose, je ne parle d'autre chose, j'ignore tous » les détails de cette funeste maladie, je les cherche avec un em- » pressement qui fait voir que je ne songe point à me ménager ; je » passai hier toute la journée avec le prieur de Sainte-Catherine ; » vous jugez bien sur quoi roula toute notre conversation ; je lui » fis voir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, elle » lui fit un vrai plaisir, car ces sortes de gens-là sont si persuadés » que cette vie-ci ne doit servir qu'à s'assurer l'autre, que les dis- » positions dans lesquelles on quitte le monde, sont seules dignes » d'attention pour eux; mais on songe à ce qu'on perd et on le » pleure. Pour moi, il ne me reste plus d'amie, mon tour viendra » bientôt, cela est raisonnable ; ce qui ne l'est guères, c'est d'en- » tretenir une personne de votre âge de si tristes et de si noires » pensées. Votre raison fait oublier votre jeunesse, Madame, et cela, » joint à l'inclination naturelle que j'ai pour vous, m'autorise, ce » ce me semble, à vous parler comme je fais. »

Le 27 mai, M. de Grignan écrivit à M. de Pomponne (1) : « Vous » comprenez si bien, Monsieur, tout ce que l'on peut sentir dans » la perte que nous venons de faire et vous y entrez si sincèrement » et pour vous et pour moi, que je me trouve obligé de joindre aux

(1) Cette lettre a été gravée et placée à la tête du 5e volume de l'édit. in-8° des lettres de Mme de Sévigné, comme *fac-simile* de l'écriture de M. de Grignan.

» très-humbles remercîments que je dois à vos bontés, un com-
» pliment particulier sur votre douleur. En vérité, Monsieur, toutes
» les personnes qui étaient attachées à Mme de Sévigné par les liens
» du sang et de l'amitié, sont bien à plaindre, et surtout celles qui
» ont pu connaître, dans les dernières journées de sa vie, toute
» l'étendue de son mérite et de sa solide vertu; j'aurai l'honneur
» quelque jour de vous conter des détails sur cela qui exciteront
» votre admiration.

» Faites-moi la grâce d'être bien persuadé, Monsieur, de mon
» parfait attachement pour vous et du véritable respect avec lequel
» je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Grignan. »

Quelques jours après il mandait à M. de Coulanges :

Grignan, 23 mai 1696.

« Vous comprenez mieux que personne, Monsieur, la grandeur, de la
» perte que nous venons de faire et ma juste douleur. Le mérite dis-
» tinctif de Mme de Sévigné vous était parfaitement connu. Ce n'est pas
» seulement une belle-mère que je regrette, ce nom n'a pas accoutu-
» mé d'imposer toujours; c'est une amie aimable et solide, une société
» délicieuse, mais ce qui est encore bien plus digne de notre admi-
» ration que de nos regrets, c'est une femme forte dont il est
» question, qui a envisagé la mort dont elle n'a point douté dès les
» premiers jours de sa maladie, avec une fermeté et une soumis-
» sion étonnante. Cette personne si tendre et si faible pour tout ce
» qu'elle aimait, n'a trouvé que du courage et de la religion, quand
» elle a cru ne devoir songer qu'à elle, et nous avons dû remarquer
» de quelle utilité, de quelle importance il est de se remplir l'es-
» prit de bonnes choses et de saintes lectures, pour lesquelles
» Mme de Sévigné avait un goût, pour ne pas dire une avidité sur-
» prenante, par l'usage qu'elle a su faire de ces bonnes provisions
» dans les derniers moments de sa vie. Je vous conte tous ces dé-
» tails, Monsieur, parcequ'ils conviennent à vos sentiments et à
» l'amitié que vous aviez pour celle que nous pleurons, et je vous
» avoue que j'en ai l'esprit si rempli que ce m'est un soulagement
» de trouver un homme aussi propre que vous à les écouter, et à
» les aimer; j'espère, Monsieur, que le souvenir d'une amie qui
» vous estimait infiniment, contribuera à me conserver l'amitié
» dont vous m'honorez depuis longtemps, je l'estime et la sou-
» haite trop pour ne pas la mériter un peu. J'ai l'honneur... etc. »

Le premier titre de gloire de Mme de Sévigné est de faire les dé-
lices de toutes les générations, sans avoir voulu écrire une seule
ligne pour l'immortalité; elle était bien éloignée de prévoir que des
feuilles remplies à course de plume formeraient un des monuments

les plus originaux de notre littérature (1). Puisqu'elle fixe l'attention générale, il est convenable de donner une idée des principaux jugements dont elle a été l'objet; c'est le moyen de l'envisager sous tous les aspects. Nous suivrons ici M. de Saint-Surin (2).

L'Académie de Marseille, ayant proposé pour son prix d'éloquence l'éloge de Mme de Sévigné, couronna celui qui fut composé par la présidente Brisson.

Le plan de ce discours est assez bien ordonné, la morale en est très-saine; mais il y a des lieux communs, des louanges exagérées. Par exemple, en rapportant la peinture effrayante que Mme de Sévigné fait de la douleur de la duchesse de Longueville, l'auteur dit que, sous un tel pinceau, cette mère, inconsolable de la mort de son fils, laisse bien loin Andromaque et Clytemnestre.... Mme Brisson se complait dans un appareil de rhétorique qui contraste singulièrement avec des lettres dont le style offre, dans son plus grand éclat, les grâces négligées d'un heureux abandon.

Mme Neker se proposait de disputer auprès de l'Académie de Marseille le prix qui fut remporté par la présidente Brisson. Dans ses *Mélanges*, publiés par son mari, on a inséré un éloge de Mme de Sévigné, qu'elle paraît avoir eu le bon esprit de ne pas envoyer au concours, après avoir eu le tort de le composer. C'est un assemblage de morceaux incohérents, péniblement travaillé, où les faits sont inexacts; ses pensées vagues et confuses se perdent dans des abstractions inintelligibles. La pompeuse obscurité de ses périodes démontre qu'elle n'avait pour le mérite de Mme de Sévigné qu'un respect de tradition. Lorsqu'elle en vante avec emphase le naturel exquis, on s'aperçoit que c'est moins par conviction que d'après des jugements transcrits sur ses tablettes.

(1) Ce serait une question à examiner, que celle de savoir, si Mme de Sévigné ne s'attendait pas aux honneurs de la publicité; elle exprime quelque part assez gaiement la peur de se voir un jour imprimée; mais nous savons qu'il y a des craintes semblables à des espérances. Quoi qu'il en soit, les lettres sorties de sa main étaient destinées à être lues par beaucoup de personnes. A défaut de nos revues, de nos feuilles quotidiennes, dit une femme qui a fait l'éloge de Mme de Sévigné, des correspondances régulières étaient établies de Paris avec la province et de la province à Paris, pour se transmettre mutuellement les nouvelles. Ces lettres passaient de main en main, on en faisait des copies. Ce n'était pas le grand jour de la publicité, mais ce n'était plus le mystère d'un entretien intime. Beaucoup de femmes avaient en ce genre une réputation, et celle de Mme de Sévigné était faite, sous ce rapport, bien avant ses lettres à sa fille. » Mme de Coulanges lui écrivait: « Vos lettres font tout le bruit qu'elles méritent, il est certain qu'elles sont délicieuses, et vous êtes comme vos lettres. » Corbinelli lui parlait de Cicéron « qui excellait comme elle dans le genre épistolaire. » « Vous ne sauriez croire, lui mandait le duc de La Rochefoucauld, le plaisir que vous m'avez fait de m'envoyer la plus agréable lettre qui ait jamais été écrite; elle a été lue et admirée comme vous pouvez le souhaiter. » Enfin, cette noble dame était elle-même assez convaincue de son propre talent, et disait à sa fille, pour louer le style de quelqu'un: « Il écrit comme nous. »

(2) *Notice sur Mme de Sévigné*, p. 129.

L'auteur du *Lycée ou Cours de littérature*, caractérise parfaitement le genre de mérite des lettres de Mme de Sévigné. En remontant à la source du plaisir toujours nouveau qu'elles donnent au lecteur, il la découvre bien moins dans les évènements du grand siècle de Louis XIV, que dans la manière de les narrer, que dans une imagination active et mobile qui s'attache aux objets, qui les peint avec charmes, d'où naissent, en un mot, la vivacité des tournures et le bonheur des expressions. Il remarque en même temps, qu'on peut montrer beaucoup de goût dans son style et fort peu de jugement. Cette distinction est vraie ; mais il l'appuie de raisonements qui ne sont pas tous également justes, surtout à l'égard de Mme de Sévigné. Comment se persuader, en effet, qu'elle se défendait d'admirer Racine, pour ne pas avoir l'air de revenir sur Corneille ; qu'elle se dédommageait sur l'un de la justice qu'elle rendait à l'autre, en faisant la part de la malignité ? Nous doutons que ce dernier raisonnement soit, comme le pense La Harpe, fondé sur la connaissance de l'homme ; il serait trop affigeant d'en reconnaître la vérité dans son propre cœur.

Grouvelle, dans sa Notice, dont le style n'est pas sans afféterie, et dont le but semble être de rabaisser le dix-septième siècle, a sous différents rapports jugé convenablement Mme de Sévigné ; mais l'honneur de la vérité nous force de le combattre sur un point trop important pour l'omettre (1). Il croit ajouter à la renommée de la mère et de la fille en les transformant en incrédules ; il affecte de prendre à la rigueur ou plutôt il dénature des plaisanteries innocentes qu'elles se font mutuellement. Sur la foi du continuateur du *Dictionnaire* de Bayle (2), il attribue à la première les opinions anti-catholiques contre lesquelles déposent toutes ses lettres ; il voudrait faire passer pour un pur badinage ses plaintes de ne pouvoir mettre en pratique la religion avec assez de ferveur ; plaintes qui annoncent la défiance de soi-même, modeste compagne d'une piété sincère ; enfin il travestit en attachement pour la fatalité la soumission la plus entière aux volontés de Dieu. Nous nous arrêtons sur cette dernière assertion parce qu'elle est la plus grave.

La citation suivante suffira pour la détruire ; Mme de Sévigné nous dit nettement : « je suis les conduites ordinaires de la bonne petite prudence humaine, croyant même que c'est par elle qu'on arrive aux ordres de la Providence (3). »

Elle avait toujours redouté la mort ; elle l'envisagea, dès les premiers symptômes de sa dernière maladie, avec une fermeté puisée dans les principes consolants qu'elle professait.

(1) Voyez la notice *sur la vie et sur la personne de madame de Sévigné*, par Ph.-A. Grouvelle, en tête de l'édition qu'il a donnée de ses lettres, 8 vol. in-8°, 1806, tom. Ier, p. lxij.
(2) Supplément au *Dictionnaire de Bayle*, par Chauffepié, art. *Sévigné*.
(3) Lettre du 7 octobre 1676.

Quelques théologiens ardents et divisés par leurs opinions, ont traité la marquise, les uns en amis, les autres d'une manière hostile (1).

Les liens qui l'unissaient au chevalier de Sévigné, qui avait fait construire à Port-Royal des bâtiments dont elle posa, dit-on, la première pierre; son goût constant pour les écrits des solitaires de cette maison, ses rapports intimes avec la célèbre famille Arnauld, tous ces motifs réunis ont pu faire croire qu'elle avait embrassé les principes du jansénisme avec un zèle outré; il serait facile d'établir le contraire par différents passages; nous nous bornerons à un seul, relativement au libre arbitre. Après avoir lu l'histoire du vieux et du nouveau Testament par le sieur de Royaumont, elle fait cette remarque : « Voyant les reproches d'ingratitude, les punitions horribles dont Dieu afflige son peuple, je suis persuadée que nous avons notre liberté toute entière, que par conséquent nous sommes très-coupables et méritons fort bien le feu et l'eau, dont Dieu se sert quand il lui plait. Les jésuites n'en disent pas encore assez, et les autres donnent sujet de murmurer contre la justice de Dieu, quand ils affaiblissent tant notre liberté (2). »

Tels sont les principaux jugements portés sur Mme de Sévigné ; nous les complèterons par deux morceaux assez courts pour être

(1) Voyez les *Réflexions*, par l'abbé de Vauxcelles.

(2) Lettre du 28 août 1676.

Ce n'est pas avec un passage isolé qu'on fait l'histoire. Il est certain que Mme de Sévigné se croyait souvent fort éclairée, lors même qu'elle s'égarait ; elle parle avec une suffisance très-peu exemplaire de certaines matières religieuses ; elle disserte, elle tranche, elle plaisante sur des choses très-graves et quelquefois même, à travers la vivacité de son langage, on ne distingue pas si elle parle sérieusement. Voilà pourquoi sans doute Grouvelle, et d'autres commentateurs, s'emparant de plusieurs passages, ont cherché à lui faire une réputation d'incrédulité, réputation odieuse et fausse que M. de Saint-Surin a raison de repousser avec chaleur pour la petite fille de Sainte-Chantal. Cette manière irrespectueuse et hautaine de s'exprimer tenait un peu, je veux le croire, au ton général de l'époque, aux relations de Mme de Sévigné, au genre même d'éducation qu'elle avait reçu, et sans doute aussi aux hommages qui étaient prodigués à son esprit. On sait d'ailleurs qu'elle aimait le jansénisme, et elle en formule plus d'une fois la doctrine désespérante, parlant à tort et à travers de saint Paul, de saint Augustin, citant même l'Evangile dont elle interprète certains passages à sa façon, et disant simplement qu'elle les comprend tous. Nous ne voulons pas discuter sa bonne foi, relativement à cette secte subtile qui a remué tant d'intelligences ; l'erreur avait fait alors des pas moins hardis en apparence que depuis, et trop de nuages voilaient peut-être le véritable état des choses à certaines âmes dont l'intention était bonne. La liaison de Mme de Sévigné avec la famille Arnaud, la retraite de son oncle, Renaud de Sévigné, dans le désert du Port-Royal, étaient pour elle des causes particulières de séduction. Et puis, nous ne pouvons pas dire jusqu'à quel point elle tenait aux doctrines des jansénistes. Il lui arrive d'accuser ces Messieurs de contradiction, et de dire : « Je veux mourir si je n'aime mille fois mieux les jésuites, ils sont au moins tout d'une pièce, uniformes dans la doctrine et dans la morale. » Personne n'ignore son admiration pour Bourdaloue, un des plus purs interprètes de l'orthodoxie.

cités entièrement. Le premier est d'autant plus remarquable, que l'auteur, dans sa composition forte et solennelle, mais enflée et laborieuse, n'avait aucune analogie avec celle qu'il juge si bien. Le second est d'un écrivain agréable et varié, dont il ne faut pas lire les théories littéraires sans défiance, mais à qui l'on ne saurait refuser le mérite d'en avoir présenté de neuves et de satisfaisantes. C'est un parallèle des deux génies les plus faciles, les plus aimables, les plus désespérants pour un esprit imitateur.

Jugement de Thomas sur Mme de Sévigné.

« Mme de Sévigné, avec des lettres écrites au hasard, a fait, sans y penser, un ouvrage enchanteur; dans son style plein d'imagination elle crée presque une langue nouvelle; elle jette à tout moment de ces expressions que l'esprit ne fait pas, et qu'une âme sensible seule peut trouver. Elle donne aux mots les plus communs une physionomie, une âme; tous ses tours de phrases sont des mouvements, mais des mouvements abandonnés, et qui n'en ont que plus de grâce. Les mouvements qu'elle peint se fixent sous son pinceau, et on les voit encore. Comme elle s'accuse, se loue, se plaint! Comme sa joie est douce, et sa tristesse a de charmes! Comme elle intéresse toute la nature à sa tendresse! S'il y avait un être qui ignorât ce que c'est que sensibilité (à peu près comme il y a des aveugles et des sourds de naissance), et qu'on voulût lui donner une idée de cette espèce de sens qu'il n'a pas, il faudrait lui lire les lettres de Mme de Sévigné (1). »

Parallèle de Lafontaine et de Mme de Sévigné, par Marmontel.

« Athènes et Rome n'ont jamais eu rien de comparable au naturel ingénieux, sensible, animé, plein de grâces de Mme de Sévigné; au naturel plus précieux encore de ce bon Lafontaine, qui a laissé Phèdre si loin de lui. Dans les lettre de Sévigné l'on voit distinctement ce que l'esprit de société avait acquis de politesse, d'élégance, de mobilité, de souplesse, d'agrément dans sa négligence, de finesse dans sa malice, de noblesse dans sa gaîté, de grâce et de décence dans son abandon même et dans toute sa liberté. On y voit les progrès rapides que le bon esprit avait fait faire au goût, depuis le temps peu éloigné où Balzac et Voiture étaient les merveilles du siècle.

Dans les fables de Lafontaine, on voit tout ce que l'art avait appris à faire, sans se déceler un moment et sans cesser de ressembler au pur instinct de la nature. Mme de Sévigné a laissé douter si elle avait

(1) *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes, dans les différents siècles*, tom. IV, p. 290.

le goût des grandes choses ; mais celui des petites ne fut jamais plus pur, plus délicat que dans ses lettres ; elles en sont un modèle achevé. Lafontaine a persuadé qu'il n'y avait dans son talent qu'une simplicité naïve, et jamais la sagacité de l'intelligence n'a été à un plus haut point. Le goût dans Sévigné était le sentiment exquis des convenances sociales. Le goût, dans Lafontaine, était le sentiment profond des convenances naturelles ; et ce sentiment, il l'avait appliqué non seulement aux mœurs des hommes, mais à celles des animaux (1).

Ajoutons en finissant que le recueil complet des lettres de Mme de Sévigné ne doit point être mis entre les mains de la jeunesse, n'en déplaise aux littérateurs. Cultiver l'esprit aux dépens du cœur, développer les facultés intellectuelles du premier âge au risque d'altérer son innocence et d'insinuer en lui des sentiments qu'il aura plus tard à déplorer, c'est un attentat commun de nos jours, il est vrai, mais qui n'en est pas moins regrettable. Les lettres de l'illustre marquise renferment des tableaux de mœurs, des épisodes, des intrigues, dont le récit pouvait être innocent dans un siècle moins corrompu que le nôtre, mais dont la lecture aujourd'hui ne serait propre qu'à exalter les jeunes imaginations, qu'à exciter une curiosité dangereuse, qu'à développer des sentiments que l'enfance voit toujours se réveiller trop tôt. Notre langue est devenue plus sévère, plus châtiée, à mesure que les mœurs se sont altérées parmi nous. C'est pourquoi nous approuvons hautement la réserve des mères de famille et des professeurs qui laissent ignorer aux enfants une partie des chefs-d'œuvre de Mme de Sévigné, et qui ne mettent entre leurs mains que des recueils sagement composés, d'où l'on a élagué sans miséricorde tout ce qui ne peut être lu que par des personnes dont le cœur est à l'abri du péril. Tel est entre autres celui qui a été publié en 1834 par M. l'abbé Allemand, directeur des études au petit séminaire de Valence.

(1) *Essai sur le goût*, t. IV, p. 413.

CHAPITRE XX

Voyage de la comtesse de Grignan à Paris. — Retour en Provence. — Le chevalier de Grignan. — Mort du marquis de Grignan. — Maladie et mort de la comtesse. — Jugement.

Après les larmes données à la mort de la plus tendre des mères, Mme de Grignan, docile aux conseils de ses parents et amis, donna tous ses soins à sa santé et eut le bonheur de la voir se rétablir peu à peu. Sa convalescence n'était pas néanmoins assez bien caractérisée pour lui permettre de s'éloigner du château. Ce ne fut que le 14 septembre, cinq mois après la mort de sa mère, qu'elle se détermina à faire un voyage à Paris. Sa fille, Mme de Simiane, ne put l'y accompagner; le comte seul et quelques personnes de sa suite veillèrent à ses besoins durant une course de 200 lieues, pendant laquelle elle endura d'horribles incommodités à cause de la saison qui était fort rigoureuse et des regrets amers qui déchiraient son cœur; mais son fils, le marquis de Grignan, et sa belle-fille, Marguerite de Saint-Amand, l'en dédommagèrent par l'accueil empressé qu'ils lui firent et les soins affectueux qu'ils lui prodiguèrent. Ce dut être pour la comtesse un moment bien pénible quand elle embrassa ses enfants que Mme de Sévigné avait tant aimés; quand elle mit le pied sur le seuil de cet hôtel où elle avait coulé des jours si heureux; quand elle revit les personnes qui l'avaient connue, et qui vinrent en toute hâte lui adresser leurs compliments de condoléance. Oh! que le nom de la marquise dut se répéter avec douleur dans ces nombreuses entrevues! et que de larmes durent tomber encore des yeux de sa chère fille et de toutes ses amies!

Le séjour de Mme de Grignan à Paris se prolongea jusqu'au mois d'avril de l'année 1700. Le 29 de ce mois, elle était de retour dans son château, où elle reçut, quelque temps après, la visite des ducs

de Bourgogne et de Berry, qui allaient à la rencontre du roi d'Espagne (1).

Le comte Adhémar, qui se trouvait alors à Grignan, déploya beaucoup de magnificence dans cette occasion ; mais il fit plus encore lorsqu'il eut l'honneur de recevoir à Marseille le roi et la reine d'Espagne, qui s'y arrêtèrent quelques jours en 1702; il fit alors les honneurs de la France avec une telle profusion que l'on en parla durant longtemps à Paris (2). Le bruit courut même que le roi avait donné à la comtesse son portrait enrichi de diamants; mais elle écrivit le 5 février 1703 : « Les grâces que Sa Majesté Catholique » a faites au comte Adhémar sont d'une autre nature et d'un plus » grand prix, parce qu'elles sont moins communes; il a permis » que M. de Grignan eût l'honneur de le loger et de le défrayer » durant son séjour à Marseille. Ce sont des honneurs singuliers » qui se mettent parmi les titres des maisons, et voilà les sortes de » grâces qui viennent jusqu'à nous. »

A cette époque, le chevalier de Grignan s'était retiré au château de Mazargues, jolie terre aux environs de Marseille, échue à la maison des Adhémar par une fille de la maison d'Ornano. Il se plaisait beaucoup dans cette solitude. Il se fit bâtir un petit logement dans un couvent de Carmes qui en était voisin, et une tribune au fond de leur église, où il allait prier fréquemment. Un petit jardin à côté de sa Bastide faisait toutes ses délices, et ce brave guerrier s'y trouvait si heureux que la comtesse de Grignan, dont il était tendrement aimé, désespérait de pouvoir l'emmener avec elle dans son prochain voyage à Paris. En effet, la comtesse y était vivement désirée en 1703, et M[me] de Coulanges, pour l'y attirer, lui assurait que le comte Adhémar ne pouvait se dispenser d'y faire un voyage dans les intérêts de sa famille.

« Ne laissez plus aller le chevalier dans la solitude, lui disait-elle, » et entretenez M. le comte dans l'envie qu'il a de faire sa cour. Je » ne crois personne plus propre que lui à convertir les huguenots ; » il a bien de la douceur, bien de la raison, il n'est point du tout » hérétique ; voilà de grands talents pour Orange, mais il en a aussi » pour le monde qui le font bien désirer ici. »

Nous ignorons si les désirs de M[me] de Coulanges furent réalisés. Ici, tous les documents disparaissent, toute correspondance est suspendue ; l'histoire des Adhémar touche à sa fin.

La comtesse ne dut pas tarder longtemps de retourner à Paris ; elle y était sans doute en 1704, année fatale qui vit s'évanouir toutes les espérances qu'on avait fondées sur le marquis de Grignan, et qui plongea toute la famille, dont il était l'idole, dans la plus amère douleur. Ce jeune guerrier avait déjà parcouru une belle carrière, et son

(1) Lettre de M[me] de Coulanges à la comtesse du 18 décembre 1700.
(2) Lettre du 4 avril 1702.

mérite l'avait fait élever au grade de mestre de camp d'un régiment de cavalerie et de brigadier des armées du roi (1). Chéri de son épouse et de toute la famille de Saint-Amand, protégé à la cour par de nombreux amis, brave, infatigable et presque toujours heureux à la tête de ses soldats, il pouvait, sans présomption, se promettre un brillant avenir; déjà il était ambassadeur de France à la cour de Lorraine; tous les Adhémar avaient les yeux fixés sur lui. Mais, ô vanité des espérances! ô caprices de la fortune! Le marquis n'avait qu'un fils qui vécut peu de temps. Il le pleurait encore, quand lui-même tomba malade, atteint de la petite vérole, et mourut à Thionville, le 4 du mois d'octobre de l'année 1704, âgé de 33 ans. En lui s'éteignit tout l'espoir de sa maison (2).

Mme de Grignan reçut, à cette occasion, la lettre suivante de Flechier, évêque de Nîmes :

« Nîmes, ce 15 novembre 1704.

« Quoiqu'il y ait déjà quelques mois, Madame, que vous avez » perdu monsieur votre fils, la perte est si grande, et je sais que » votre douleur est encore si vive, qu'il est toujours temps qu'on y » prenne part. Vous pleurez avec raison ce fils estimable par » sa personne, plus encore par son mérite, on peut dire à la » fleur de son âge; sorti depuis peu des plus grands dangers de la » guerre, honoré de l'approbation et des louanges du roi et couvert » de sa propre gloire. Je me souviens quelquefois des soins que » vous avez pris de son éducation, dont j'ai été le témoin, et des » espérances que vous fondiez sur les vertus et les sciences que » vous vouliez lui faire apprendre et que vous étiez occupée à lui » inspirer. Je sais, Madame, le profit qu'il avait fait des principes » que vous lui aviez donnés pour les mœurs et pour la conduite de » sa vie, et je ne doute pas que ce qui faisait votre satisfaction ne » devienne aujourd'hui le sujet de votre douleur. Il serait inutile, » après cela, de vouloir vous consoler; ni votre sagesse, ni votre » bon esprit même ne peuvent le faire. Dieu seul qui a fait le mal » peut le guérir, et c'est uniquement du fonds de votre piété que » vous pouvez tirer les véritables consolations. Plus la faiblesse de » la nature nous paraît douce et raisonnable, plus il faut faire agir » la foi et la religion pour nous soutenir. Vous éprouvez cela, » Madame, mieux que je ne puis vous le dire. Je me contente de » vous témoigner que personne ne compatit plus sincèrement que » moi à votre affliction, et ne conserve plus fidèlement dans ma » résidence éloignée les sentiments respectueux avec lesquels j'ai » été et je dois être, Madame, votre... etc. »

(1) Moreri, t. IV, p. 424. Anselme, t. IX, p. 233.
(2) Pithon-Curt, t. IV, p. 41.

Mme de Grignan conçut, en effet, tant de douleur de la mort de son fils, qu'elle devint inconsolable. Sa santé, déjà bien affaiblie, ne put résister à tant de chagrins ; elle languit encore quelque temps, tantôt à Paris, tantôt en Provence, et finit par succomber le 13 du mois d'août de l'année 1705, âgée de 57 ans.

Voici, d'après son médecin Chambon, quelques détails sur la maladie qui l'enleva : « La comtesse de Grignan, dit-il, fut attaquée de la petite vérole, et le neuvième jour de la sortie des pustules, il n'y avait encore eu aucun symptôme alarmant. Elle eut beaucoup d'inquiétude pendant la nuit ; elle se découvrait très-souvent, malgré l'attention des personnes qui la servaient. Les pustules qui étaient élevées s'applatirent et devinrent violettes. On m'appela pour me faire voir ce changement, et m'en étant aperçu, je lui fis donner un peu de vin, dans lequel je mis quelques gouttes de celles dont j'ai donné la composition dans mon livre de physique ; les pustules revinrent à leurs premières formes. On avait fait venir un nommé Raymond, médecin de Cavaillon, qui fit changer de batterie et conseilla l'usage d'une tisane rafraîchissante ; mais la nuit d'après, la comtesse tomba dans un fort grand assoupissement ; elle perdit toute connaissance, et la voyant dans cet état, je crus que c'en était fait d'elle ; je lui redonnai de mes gouttes, et en très-peu de temps elle fut hors de danger. Depuis la naissance de la maladie jusqu'à ce jour, j'avais pressé ceux qui l'approchaient de lui faire remplir les devoirs d'un chrétien ; mais personne ne voulut se charger de cette commission ; ce dernier accident fut si fort, que j'allai moi-même, vers minuit, chercher les secours spirituels. Sur les sept à huit heures du matin, le docteur Raymond étant revenu, je lui fis le récit de ce qui s'était passé ; il proposa de saigner la malade ; je m'opiniâtrai, ou plutôt je fus ferme à n'y pas consentir. La comtesse resta jusqu'à midi sans prendre aucun remède. Voilà un des effets de la consultation quand les médecins ne s'entendent pas. Peu de temps après, on vint me dire que la malade se mourait. Le médecin en question revint, accompagné de deux autres, qui conclurent d'abord à la saignée. Cela fut fait comme on l'avait dit, mais peu de temps après la malade expira (1). »

Celui dont nous tenons ces détails était un homme dévoué à la famille de Grignan. Il fut d'autant plus affligé de la mort de la comtesse que ses confrères répandirent le bruit qu'il l'avait tuée. Cette accusation indigna tout le monde et en particulier le comte Adhémar. Chambon en fut atterré, il s'en justifie avec beaucoup d'amertume, dans son traité *des métaux*. « Cette dame, dit-il, était écrasée d'un vieux rhumatisme, elle était épuisée par la charge et le fardeau des affaires qui regardaient sa maison dont elle soutenait

(1) *Traité des métaux et des minéraux*, par Chambon. Paris, 1714, 1 vol. in-12, p. 403 et suiv.

tout le poids et qui avait le même sort que bien d'autres. Elle était très-petite mangeuse, il n'y avait aucune raison d'imaginer que l'excès du sang fût un obstacle à sa guérison, d'autant mieux qu'il n'y avait qu'une huitaine de jours qu'elle avait été saignée. Mais comme cette maladie était populaire et maligne et qu'elle enlevait un nombre infini d'autres malades, y a-t-il lieu d'être surpris qu'une personne de 63 ans (1) sur le tableau que je viens d'en faire, avec la conduite la plus prudente et la plus éclairée, succombe à une maladie de cette nature? »

» Sa famille ne doute nullement de mon attachement sincère, elle a vu plusieurs marques de ma capacité; mais tout cela ne me mettrait point à couvert de la médisance, si, par une conduite mal concertée, j'avais contribué à sa mort. Pour pouvoir avancer que j'en étais l'instrument, il fallait du moins me la laisser tuer tout seul. »

« Ah! j'aurais bien désiré que ce médecin, ce bateleur, ce mangeur de vipères, eût su guérir Mme de Grignan; il m'aurait conservé une amie et je serais resté dans un pays où je me plais fort, dont elle faisait le principal ornement et où je n'avais pris le parti de fixer mon séjour que parce qu'elle y faisait le sien (2). »

Ainsi mourut la comtesse de Grignan, pendant que quatre médecins se querellaient entre eux sur l'opportunité des remèdes que réclamait son état désespéré. Jugée sévèrement par les uns, justifiée par les autres, elle a trouvé, comme sa mère, beaucoup d'apologistes et beaucoup de censeurs. « Je ne sais pourquoi, dit Vauxcelles, j'ai éprouvé cent fois, dès ma première jeunesse, dans cet âge où les jugements sont ceux de l'instinct, qu'après avoir lu les lettres de Mme de Sévigné, je l'aimais beaucoup, et qu'au contraire, j'aimais très-peu cette fille qu'elle adore. Je soupçonnais celle-ci d'être altière, guindée dans les hauteurs de son esprit cartésien et dans les priviléges d'une commandante de Provence, abaissant sans pitié et désirant qu'on n'épargne point ce qui a rencontré sa défaveur. C'est sous ces traits que s'offrait à moi Mme de Grignan, et j'en demande pardon à sa mère. Cette idée n'a pu s'effacer entièrement de mon esprit, quoique d'une part je n'aie lu contre elle aucune accusation contemporaine, et que je voie de l'autre de quels éloges sa mère l'a comblée pendant tant d'années. De tels éloges donnés par une telle mère dans plusieurs volumes de lettres ne peuvent être ni une longue bêtise ni une effronterie maladroite. Mme de Sévigné me fait aimer tout ce qu'elle aime, excepté sa fille, que je consens seulement à estimer, à admirer même comme il est dû à toute dame qui est philosophe, qui s'est faite la fille de Descartes, dont l'esprit,

(1) Chambon contredit ici tous les historiens qui ne donnent que 57 ans à la comtesse.
(2) *Ibid.*, p. 112 et suiv.

au premier rang entre les premiers, n'estime ni Virgile, ni Homère, et disserte sur l'indéfectibilité de la matière et les négations non conversibles. Cette femme-là cesse d'être femme, ce qui est un grand tort. Sa mère n'a jamais celui-là (1). »

Quoique ces réflexions soient un peu sévères, elles sont cependant justifiées jusqu'à un certain point par la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille. Voici, en effet, comment la marquise traçait en deux mots le caractère de Mme de Grignan : « Je ne puis » vous dire combien je vous plains, ma fille, combien je vous loue, » combien je vous admire. Voilà mon discours divisé en trois » points : Je vous plains d'être sujette à des humeurs noires qui » vous font assurément beaucoup de mal. Je vous loue d'en être » la maîtresse quand il le faut et principalement pour M. de Gri- » gnan qui en serait pénétré; c'est une marque de l'amitié et de » la complaisance que vous avez pour lui, Je vous admire de vous » contraindre pour paraître ce que vous n'êtes pas. Voilà qui est » héroïque et le fruit de votre philosophie; vous avez en vous de » quoi l'exercer. » Elle lui dit ailleurs : « Vous êtes très-injuste, » ma très-chère, dans le jugement que vous faites de vous : Vous » dites que d'abord on vous croit assez aimable, et qu'en vous » connaissant davantage, on ne vous aime plus. C'est précisément le » contraire : d'abord on vous craint, vous avez un air dédaigneux, » on n'espère pas être de vos amis ; mais quand on vous connaît, il » est impossible qu'on ne s'attache entièrement à vous. Si quel- » qu'un paraît vous quitter, c'est parce qu'on vous aime et qu'on » est au désespoir de n'être pas aimé autant qu'on le voudrait. J'ai » entendu louer jusqu'aux nues les charmes qu'on trouve dans » votre amitié, et retomber sur le peu de mérite qui fait qu'on n'a » pu conserver un tel bonheur. Ainsi chacun s'en prend à soi de ce » léger refroidissement, et comme il n'y a point de plaintes, ni de » sujets véritables, je crois qu'il n'y aurait qu'à causer ensemble et » s'éclaircir pour se retrouver bons amis (2). »

Avec un pareil caractère, il n'y a pas lieu d'être surpris qu'on ait eu à reprocher à Mme de Grignan quelques caprices, des inattentions, des inégalités d'humeur qui diminuaient l'attrait de son commerce; sa mère elle-même eut plusieurs fois à souffrir de ces fâcheuses dispositions ; il est certain qu'il s'élevait quelquefois entre elles de légers différents ; la marquise, excessivement affectueuse, témoignait sa tendresse avec trop d'empressement. La comtesse, très-peu expansive, y répondait avec trop de froideur. De là, des malentendus qui troublaient la paix et altéraient les charmes d'une affection réciproque.

Mais Mme de Grignan savait du moins reconnaître ses torts, elle

(1) Vauxcelles, *Réflexions sur madame de Sévigné,* tom. X, p. 17.
(2) Lettre du 22 septembre 1680.

les avoue sans cesse, elle s'en excuse avec des regrets amers. On sait en outre qu'avec le secours de l'expérience elle parvint à se corriger, ou, pour parler plus exactement, à rendre moins sensibles les inégalités de son humeur. Deux ans après l'époque où ces défauts avaient le plus offensé sa mère, elle se les reproche encore, et Mme de Sévigné, avec une adresse et un tact merveilleux, s'efforce de la rassurer en lui disant : « Vous n'avez plus d'humeur qui ne » nous fasse plaisir, et nous ne pouvons finir sur le solide et vrai » mérite que Dieu vous a donné... Si dans les temps passés votre » humeur a été quelquefois un nuage qui nous cachait votre ami- » tié, vous avez bien levé le voile depuis plusieurs années (1). »

Au reste, la critique n'a pas été exempte d'injustes préventions à l'égard de Mme de Grignan : Vauxcelles lui reproche avec amertume son goût prononcé pour la lecture des ouvrages de Descartes et pour les abstractions de la métaphysique, et il applique sur les joues de la comtesse de violents soufflets aux femmes philosophes. Grouvelle, au contraire, lui accorde toutes les perfections imaginables. Pour éviter ces extrêmes, nous dirons en peu de mots avec M. de Saint-Surin : « que Mme de Grignan était ornée de talents aimables, mais qu'elle était peu jalouse de se faire valoir, que l'intimité seule laissait apercevoir son mérite et que son caractère était plus élevé que fléxible, plus solide qu'agréable. »

On s'est demandé bien des fois pourquoi on n'a pas livré au public les réponses de la comtesse à Mme de Sévigné ; s'il faut en croire le chevalier de Perrin, ces réponses furent en 1734 sacrifiées à un scrupule de dévotion. Mais en supposant que la prédilection de Mme de Grignan pour Descartes qu'elle appelait son père l'eût familiarisée avec le doute méthodique de ce philosophe, au point d'altérer en elle la simplicité de la foi, est-il vraisemblable que toutes ses lettres aient été brûlées pour cette seule raison ? Elles ne roulaient pas toujours, à beaucoup près, sur des points de controverse. N'est-il pas plutôt à présumer que les tracasseries de province, les chagrins domestiques dont malgré sa fermeté Mme de Grignan était réduite à s'entretenir, sont le véritable motif d'une suppression qui cause autant de surprise que de regret ?

Sans doute, des lettres écrites de Grignan ou du fond de la Provence n'exciteraient pas, eussent-elles un charme égal dans la diction, autant d'intérêt que des lettres écrites de la cour, de la société la plus distinguée, à l'époque la plus florissante de la monarchie ; toutefois, un choix de réponses de Mme de Grignan n'en serait pas moins précieux, et par le mérite de la forme et par le jour qu'elles répandraient sur les lettres de sa mère. Malheureusement, elles paraissent être perdues sans retour. Celles qui nous restent encore font connaître sa manière d'écrire, il ne faut pas y chercher

(1) Lettre du 26 octobre 1688.

l'inspiration que la marquise y remarque dans ses excès d'enthousiasme maternel ; c'est au contraire une composition soignée et réfléchie, dont le tour étudié est en général précis, spirituel et noble.

Mme de Sévigné la juge bien mieux lorsqu'elle dit : « C'est un style juste et court, qui charme et qui plaît au souverain degré (1). »

(1) Lettre du 9 mars 1672. *Voy.* Saint-Surin, p. 164 et suiv.

CHAPITRE XXI

Chambon. — Dernières années du comte de Grignan. — Sa mort. — Pauline. Première édition des Lettres de Mme de Sévigné. — Mort de la marquise de Grignan.

Avant de passer outre et de mettre sous les yeux du lecteur le tableau de l'extinction complète de la famille des Adhémar, je crois devoir ajouter ici quelques mots sur le docteur Chambon, parce qu'il était natif de Grignan, et que son histoire un peu romanesque mérite d'être connue.

Chambon naquit en 1647. Il étudia la médecine à Aix où il prit le degré de docteur. Après sa promotion, il se rendit à Marseille dans l'intention d'y fixer son séjour ; mais une querelle l'obligea de passer en Italie, de là en Allemagne, ensuite en Pologne où il devint médecin du roi Jean Sobieski. Ce prince connut bientôt son mérite et lui donna des preuves d'une sincère affection. Mais Chambon le quitta pendant le siége de Vienne, et fut en Hollande conférer avec les sectateurs de la doctrine de Paracelse et de Van-Helmont. De retour en France, il se rendit à Paris où il fut reçu avec distinction par Fagon, médecin du roi, qui souhaita de le faire agréger à la Faculté de médecine de cette ville. Cet honneur lui était dû ; mais il souffrit d'abord quelques difficultés, parce que Chambon n'était pas maître ès-arts. Fagon leva cet obstacle ; son protégé passa bachelier et licencié sans aucune contradiction. Lorsqu'il n'avait plus qu'à prêter serment, les médecins voulurent lui faire promettre qu'il ne donnerait aucun remède particulier et qu'il laisserait ce soin aux apothicaires. Il répondit qu'il ne pouvait prendre un tel engagement, parce qu'il avait des remèdes spécifiques dont il avait fait cent fois l'expérience et avec lesquels il opérait des cures merveilleuses ; il promit seulement de ne débiter aucun des remèdes qu'on trouverait chez les apothicaires. La Faculté n'ayant pas voulu se contenter de cette promesse, Chambon, toujours appuyé du

crédit de son protecteur, obtint un arrêt du Parlement qui le confirma et le maintint dans son grade de licencié. A l'aide de ce titre, il pratiqua la médecine à Paris où il acquit de la réputation. Le 17 juin 1701, M[me] de Coulanges écrivait à la comtesse de Grignan : « Je vous rends mille grâces, madame, de l'attention que vous avez eue à la subite et violente maladie dont, par les soins de Chambon, j'ai été délivrée en 24 heures. Je suis ravie de vous devoir ce médecin... »

Quelque temps après, un seigneur napolitain, le prince de la Riccia, ayant été conduit à la Bastille, Chambon fut choisi par M. d'Argenson, alors lieutenant-général de police, pour lui servir de médecin. Les fréquentes visites qu'il lui fit le mirent bientôt au fait du sujet qui l'avait fait arrêter. Dès lors, il résolut d'obtenir son élargissement, et, dans ce dessein, il composa un mémoire qu'il fit présenter à la cour. Comme ce mémoire était directement contre le duc de Savoie et la duchesse de Bourgogne, M[me] de Maintenon le communiqua à cette princesse, et Chambon fut aussitôt enfermé à la Bastille, le 26 septembre 1702. Tel est le récit d'Eloy, dans son *Dictionnaire historique de la Médecine* (1). D'autres prétendent qu'il avait eu l'imprudence de remettre au prince de la Riccia une orange qui renfermait un plan d'évasion (2), et qu'on intercepta plusieurs lettres dans lesquelles il indiquait au prisonnier les moyens de correspondre en Italie (3).

Quoi qu'il en soit, M. d'Argenson était allé interroger le nouveau prisonnier. Celui-ci s'imagina qu'il obtiendrait plutôt son élargissement s'il s'avouait le seul coupable, mais il se trompa, et demeura deux ans renfermé dans la Bastille. M[me] de Coulanges ne manqua pas de s'intéresser en sa faveur; elle réussit même à lui obtenir un peu de liberté durant le mois de février 1703.

Chambon s'en félicitait dans une lettre qu'il écrivit alors à M[me] de Grignan. » Cette lettre, dit la comtesse, est pleine de sentiments que l'on trouve apparemment dans les cachots de la Bastille et que Dieu y met sans doute pour la consolation des malheureux (4). »

Quelque temps après, M[me] de Coulanges mandait à M[me] de Grignan. « Je ne puis rien vous dire de Chambon, j'en suis désolée, moins il sera coupable, plus sa prison sera longue, il n'oserait dire ce qui pourrait le justifier, cela vous paraîtra une énigme; mais je n'ose en dire davantage de peur d'être à la Bastille (5). » Elle dit dans une autre lettre : » L'affaire du pauvre Chambon n'avance

(1) Eloy, *Diction. hist. de la Médecine*, in-4° mons., tom. I, p. 187.
(2) Voyez l'*Hist. de la Bastille*, par Constantin de Renneville. tom. II p. 369, édit. de 1724.
(3) Lettre manuscrite de M. de Torci à M. de Saint-Mars, du 25 septembre 1702. Citée par Blaise, tom. XII, p. 37.
(4) Lettre de M[me] de Grignan à M[me] de Coulanges, du 5 février 1703.
(5) Lettre de M[me] de Coulanges à M[me] de Grignan, du 10 mai 1703.

pas. J'allai hier à la Bastille, je fis tout mon possible pour le voir, on n'y voulut jamais consentir, je le regarde comme une homme ruiné, sans ressource, d'autant qu'on ne voit point la fin de ses malheurs. Sa petite femme me fait une extrême pitié (1). Vous ne connaissez plus la cour, de croire qu'on a pu lire sa justification ; on ne lirait pas un billet de deux lignes de quelque importance qu'il pût être (2). »

Cependant vers la fin du mois de septembre 1703, l'affaire changea un peu de face, Chambon fut élargi ; mais se trouvant alors sans clientelle, et ne pouvant plus soutenir ni sa table, ni son équipage, il résolut de se retirer en Provence et, par le crédit du comte de Grignan, il devint médecin des galères, à Marseille. Ce fut dans cette ville qu'il traita la comtesse de Grignan pendant sa dernière maladie, dit Eloy ; mais cette dame étant morte entre ses mains, il en eut tant de douleur qu'il quitta son poste et se retira à Grignan auprès d'un de ses frères qui était chanoine de l'église Saint-Sauveur ; il y vivait encore en 1732.

Les tronbles dont la vie de ce médecin fut agitée ne l'ont pas empêché d'écrire sur sa profession. Il y a des choses curieuses dans les ouvrages qu'il a composés, surtout dans celui qui traite des métaux et des minéraux, bien que le style en soit languissant et ennuyeux ; c'est le jugement de Langlet-Dufresnoy dans son histoire de la philosophie hermétique. Ce volume très-rare aujourd'hui nous a été communiqué par M[lle] Bernard, de Grignan, dernier rejeton de la famille Chambon. Nous avons remarqué que l'auteur s'exprime avec beaucoup de négligence et d'embarras, et que surtout il parle de lui et de ses talents avec une candeur bien éloignée des règles de la modestie.

Le comte de Grignan, après avoir rendu à sa femme les derniers honneurs, reprit ses fonctions de lieutenant-général de Provence, dont, malgré son âge, il s'acquitta jusqu'à la mort avec autant de dévouement que de succès.

En 1707, la Provence était menacée d'une invasion par le duc de Savoie et par le prince Eugène. Les deux princes avaient rassemblé leurs troupes près de Coni, et se disposaient à marcher vers Toulon, ville alors la plus importante de la France sur les côtes de la Méditerranée. Le maréchal de Tessé qui commandait sur les frontières de Piémont en donna avis à M. de Grignan. Le comte eut à peine reçu ses ordres qu'il commença les travaux nécessaires pour mettre la ville en état de défense ; il rassembla, dans vingt-quatre heures, quatre mille ouvriers qui travaillèrent avec une célérité prodigieuse ; en très-peu de temps les remparts et les fossés furent réparés et les chemins couverts rétablis. Il fit tracer et fortifier un camp, en attendant que les troupes vinssent l'occuper. Ce ne fut point à ces travaux impor-

(1) Lettre du 5 août 1703.
(2) Lettre du 25 septembre 1703.

tants qu'il borna son zèle; on le vit à Aix et à Marseille chercher des secours d'argent pour subvenir aux frais immenses que ces préparatifs occasionnaient. Aussi le maréchal de Tessé écrivait-il le 12 juillet : « Le comte de Grignan fait des merveilles pour faire contribuer la Provence à tout ce qui regarde le service du roi (1). » Cependant les troupes ennemies avançaient vers Toulon; mais grâce à l'activité du comte Adhémar, l'armée française les devança et quarante-quatre bataillons étaient retranchés auprès de la ville lorsque le duc de Savoie était encore à une journée de marche; quand il apprit que c'était aux conseils du comte que l'on devait cette extrême diligence, il dit au prince Eugène : « Ce vieux Grignan nous a gagnés de vitesse. » Cependant, l'armée combinée forte de quarante mille hommes arriva le 26 juillet 1707 au village de la Vallette, où fut établi le quartier-général. La ville de Toulon était bien défendue, mais les ennemis l'attaquèrent avec tant de vigueur, qu'en peu de jours, un des forts les plus considérables tomba en leur pouvoir. Le 14 du mois d'oût, les Français le reprirent.

Le comte Adhémar, âgé de 78 ans, eut part à cette affaire autant que ses forces le lui permirent; il fut toujours à cheval pendant l'action qui dura plus de six heures (2).

Cet avantage déconcerta les alliés; ils résolurent de bombarder la ville, mais tous leurs efforts échouèrent devant le courage des assiégés et ils décampèrent dans la nuit du 21 au 22. Tous les ordres et toutes les villes de Provence montrèrent en cette occasion le plus grand zèle pour le salut de la patrie, aussi le roi touché de leur dévouement en témoigna-t-il sa satisfaction dans une lettre qu'il écrivit de sa propre main au comte Adhémar et que voici dans toute son étendue :

« Monsieur le comte de Grignan, on ne peut être plus content » que je ne le suis des preuves que mes sujets de Provence m'ont » données de leur valeur et de leur fidélité, et de celles que les » communautés de la même province viennent de me donner de leur » zèle pour le bien de mon service, par le concours prompt et una- » nime à m'accorder le secours qui leur a été demandé de ma part. » Je désire que vous leur fassiez bien connaître le gré particulier » que je leur en sais, et mon attention à leur en donner des mar- » ques. Il ne se peut rien ajouter aussi à la satisfaction que j'ai de » vos services, et je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le comte de » Grignan, en sa sainte garde.

» A Versailles, le 30 novembre 1707.

» *Signé*, Louis. » (3)

(1) Papon. *Hist. de Provence*, tom. IV, p. 615 et suiv.
(2) *Ibid.* — Papon ne donne que 75 ans au comte Adhémar en 1707. C'est une erreur manifeste, car tous les généalogistes disent qu'il mourut en 1714, âgé de 85 ans. Il en avait 78 en 1707.
(3) Ibid. p. 632.

C'est par cette lettre honorable, témoignage authentique des hautes qualités du comte Adhémar, que nous terminerons son histoire. Il mourut le 30 décembre 1714, âgé de 85 ans, dans une hôtellerie située sur la route de Lambesc à Marseille. « C'était, dit le duc de Saint-Simon, un homme fort bien fait, laid, qui sentait fort ce qu'il était, fort honnête homme, fort poli, fort noble, en tout fort obligeant, et universellement estimé, aimé et respecté en Provence, où.... il se ruina (1). »

Les autres membres de la famille Adhémar le suivirent de près au tombeau; le chevalier de Grignan était mort l'année précédente, c'est-à-dire le 19 novembre 1713, âgé de 69 ans (2).

L'évêque de Carcassonne mourut le 1er mars 1722, âgé de 78 ans (3); Louise Catherine, l'aînée des filles que le comte avait eue de son premier mariage et qui avait embrassé l'état religieux, mourut le 19 février 1735. Julie Françoise, la cadette, qui s'était mariée malgré ses parents, le 6 mai 1689, avec Henri-Éléonore Huraut, marquis de Vibraye, mourut le 11 janvier 1739. Blanche, religieuse visitandine à Aix, mourut en 1732 âgée de 62 ans.

Pauline perdit en 1718 son mari, M. de Simiane, que Mme de Maintenon avait fait nommer colonel (4).

Cette dame, unique rejeton de la famille des Adhémar, mérite que nous la fassions connaître avec un peu plus de détails.

Née en 1674, elle fut, dès l'âge de cinq à six ans, célébrée, comme on disait alors pour la beauté de son esprit autant que pour les grâces de sa personne. Ses lettres étaient déjà regardées comme de petits chefs-d'œuvre où le naïf et le naturel se faisaient également admirer; il lui échappait quelquefois des réparties aussi fines que plaisantes. Elle n'avait encore que 13 ans lorsqu'elle écrivit, par l'ordre de la comtesse, sa mère, une petite histoire de piété, dont le plus bel esprit, dit-on, aurait pu se faire honneur. Élevée sous les yeux de Mme de Grignan et chérie de la marquise de Sévigné, elle devint bientôt une personne accomplie. On cite d'elle quelques vers que le hasard a conservés et qu'elle fit par amusement, à l'occasion de son dernier voyage en Provence où, en qualité d'héritière de sa famille, elle alla plaider au parlement d'Aix avec les créanciers de la succession de son père :

« Lorsque j'étais encor cette jeune Pauline,
» J'écrivais, dit-on, joliment,
» Et sans me piquer d'être une beauté divine
» Je ne manquais pas d'agrément.

(1) Pithon-Curt., tom. 4, p. 40. — Saint-Surin, p. 168. — Morin, tom. IV, p. 423.
(2) Edit. Blaise. tom. II, p. 121.
(3) Pithon-Curt., tom. III, p. 39.
Gallia Christ., nouv. édit., tom. VI, p. 927.
(4) Anselme, tom. II, p. 251.

» Mais depuis que les destinées
» M'ont transformée en pilier de palais,
» Que le cours de plusieurs années,
» A fait insulte à mes attraits,
» C'en est fait, à peine je pense,
» Et quand par un heureux succès,
» Je gagnerais tout en Provence
» J'ai toujours perdu mon procès.

Mme de Simiane possédait au souverain degré le talent de bien parler et le don de plaire sans nulle affectation ; sa conversation était vive, enjouée et toujours décente : mais si l'humanité ne comporte point que tant de qualités aimables soient exemptes du plus léger défaut, comment n'être pas surpris qu'un peu d'inégalité dans l'humeur ait été le seul reproche qu'on ait pu lui adresser ? disons encore à sa louange que, comme le cœur n'y eût jamais de part, sa société n'en fut ni moins délicieuse, ni moins recherchée (1). Une âme haute, généreuse, compatissante ; un cœur droit, sensible et ami du vrai, formaient essentiellement son caractère ; elle signala ses principes de religion jusque dans le tumulte du monde et de la cour, mais ils ne parurent jamais avec plus d'éclat que vers les dernières années de sa vie, qu'elle passa dans l'exercice constant de toutes les vertus,

Il est souvent parlé d'elle dans la correspondance de Mme de Sévigné avec la comtesse de Grignan. C'est la marquise qui dirige en quelque sorte son éducation ; elle lui prescrit la lecture des histoires, lui conseille les livres de Nicolle, de Pascal et d'Abbadie, les pièces de Corneille, etc.

Pauline goûtait ces sortes de lectures, mais elle préférait encore celles des romans. A ce propos, Mme de Sévigné dit à la comtesse : « Je ne veux rien dire des goûts de Pauline pour les romans ; » je les ai lus avec tant d'autres personnes qui valent mieux que » moi, que je n'ai qu'à me taire. Il y a des exemples des effets bons » et mauvais de ces sortes de lectures. Vous ne les aimez pas, vous » avez fort bien réussi ; je les aimais, je n'ai pas trop mal couru » ma carrière : tout est sain aux sains, comme vous dites. Pour » moi, qui voulais m'appuyer dans mon goût, je trouvais qu'un » jeune homme devenait généreux et brave en voyant un héros, et » qu'une jeune fille devenait honnête et sage en voyant *Cléopâtre*. » Quelquefois il y en a qui prennent un peu les choses de travers, » mais ces personnes ne feraient peut-être guère mieux, quand » elles ne sauraient pas lire. Ce qui est essentiel, c'est d'avoir » l'esprit bien fait. Cela supposé, je vous conjure, ma chère Pauline, » de ne pas tant laisser tourner votre esprit du côté des choses frivoles, que vous n'en conserviez pour les solides, autrement votre » goût aurait les pâles couleurs (1). »

(1) Saint-Surin, p. 184.
(1) Lettre du 16 novembre 1689.

Pauline suivit ce conseil, et ne lut depuis aucun roman sans avoir consulté son directeur. Mme de Sévigné s'amusait quelquefois de cette discrétion et disait :

« C'est justement comme la rhubarbe qu'on prend avant le repas,
» mais on mange ensuite des champignons et de la salade, adieu la
» rhubarbe! A l'application, ma chère Pauline... »

Cette piquante observation pourrait convenir à un grand nombre de jeunes lectrices de nos jours, qui veulent associer en elles tous les extrêmes, et s'autorisent d'une permission extorquée à leurs parents ou à leurs directeurs pour consumer la plus grande partie de leur temps à des lectures sans contredit plus dangereuses qu'elles ne l'étaient autrefois, attendu la corruption des mœurs et la licence des romans contemporains. Il ne suffit plus aujourd'hui d'avoir l'esprit bien fait. La presse a poussé le cynisme jusqu'à un tel degré qu'il n'est plus seulement question de choses frivoles; c'est l'immoralité dans toute sa laideur, c'est le vice dans tous ses excès. Ce n'est plus le cas de dire avec Mme de Sévigné : Il est des gens qui prennent un peu les choses de travers. Ce prétexte pouvait peut-être pallier, jusqu'à un certain point, l'imprudence des personnes qui, durant le siècle de Louis XIV, s'adonnaient à la lecture des romans; mais aujourd'hui notre littérature est tellement dégradée, la plupart de nos feuilletons sont si indécents, notre théâtre est si corrompu, nos romans sont si absurdes, si exagérés, si lubriques, qu'il n'y a pas à s'y méprendre sur les dangers qu'ils offrent à la jeunesse, et que, même avec les intentions les plus droites, il est impossible d'y trouver une page dont la lecture puisse former l'esprit ou le cœur. Nous le dirons à regret, mais avec une persuasion intime : La cause secrète de cette démoralisation inouïe qui s'est étendue sur le XIXe siècle comme une lèpre hideuse, c'est le dévergondage de notre littérature, c'est l'enthousiasme fiévreux qu'excite dans le cœur de la jeunesse, et principalement dans les femmes, la lecture de nos romans. C'est par là que, tôt ou tard, sera consommée parmi nous la ruine entière de l'édifice social et religieux. Tous nos lecteurs n'approuveront pas peut-être la flétrissure que nous venons d'imprimer aux mauvais livres qui nous inondent, mais le plus grand nombre, du moins nous avons cette confiance, voudront bien nous pardonner cette digression en faveur du motif qui nous l'a inspirée. Revenons à Mme de Simiane.

Docile aux conseils de Mme de Sévigné, Pauline Adhémar faisait de la lecture sa principale occupation; elle devint bientôt « une dévoreuse de livres; » histoire, morale, philosophie, poésie, elle voulut tout connaître et tout approfondir. Aussi puisa-t-elle dans cet exercice une instruction aussi variée qu'étendue, et en se formant un goût pur, elle apprit à parler la langue que les femmes de son temps ne connaissaient pas, dit Mme de Sévigné. Il nous reste d'elle plusieurs lettres qu'on lit avec plaisir, et où l'on découvre un

air de famille, au jugement de la Harpe. Celle où elle peint un vieux domestique de son père fondant en larmes devant le portrait de son ancien maître est un modèle de la sensibilité la plus honnête et la plus touchante (1).

C'est à elle qu'est due la première édition des lettres de Mme de Sévigné. Ce trésor était conservé par la comtesse de Grignan ; elle le transmit à sa fille, qui le recueillit précieusement et le conserva intact jusqu'à l'année 1734. Ce n'est pas que le public ne connût déjà une partie des lettres de la marquise. Quelques-unes avaient été publiées en 1696 dans les mémoires du comte de Bussi-Rabutin. L'année suivante, on en divulgua quelques autres. En 1726, elles furent réunies en deux volumes. Le peu de soin qu'on avait donné à ces éditions ne nuisit point à leur succès, et dès l'année 1733, on en vit paraître une nouvelle en trois volumes, qui les reproduisait fidèlement. La famille de Mme de Sévigné ne crut pas devoir se refuser plus longtemps aux vœux du public, et en 1734, il parut une édition de ses lettres faites sur les originaux en quatre volumes, qui furent augmentés de deux autres en 1737. Cette édition était due aux soins de M. le chevalier Denis-Marius de Perrin, ami intime de Mme de Simiane. Celle-ci en autorisa la publication pour faire oublier celles qui avaient été imprimées à son insu, et dans lesquelles on n'avait gardé aucun de ces ménagements que l'on doit aux contemporains. L'édition de 1734, qui désavouait les précédentes, et où les égards dus à Mme de Sévigné et au public étaient mieux observés, satisfit les familles qui avaient cru leur honneur compromis, et la gloire littéraire de la marquise reçut des mains de Mme de Simiane un hommage digne d'elle. Depuis lors, les éditions des lettres de Mme de Sévigné se sont multipliées et enrichies de jour en jour ; on en peut voir le détail dans la notice biographique de M. de Monmerqué, qui se lit à la tête du premier volume de l'édition Blaise, Paris, 1818, et dans le *Manuel du Libraire*, par Brunet, nouvelle édition, tom. IVe, page 270 (*a*).

(1) Édit. Vauxcelles, t. X, p. 100.
Saint-Surin, p. 182.

(*a*) Comme l'excellent manuel de Brunet est un ouvrage peu connu dans les provinces, à cause du prix qui en est très-élevé, j'ai cru faire plaisir aux bibliophiles en reproduisant ici son article sur les meilleures éditions des lettres de Mme de Sévigné :

« Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de). *Lettres de Mme Sévigné de sa famille et de ses amis*, nouv. édit. publiée par M. Monmerqué, avec une notice par M. de Saint-Surin. Paris, Blaise, de l'imprimerie de Didot l'aîné, 1818, 10 vol. in-8°, figures, 60 à 80 f. Edition la meilleure que l'on ait jusqu'ici de cette immortelle correspondance : il y manque cependant les lettres inédites de Mme de Sévigné, publiées à Paris, 1814, en 1 vol. in-8° ; elle est ornée de 8 portraits, de 13 vues et de 10 *fac simile*. Il y a des exemplaires en papier velin avec fig. lettre grise, et 15 en pap. vel. carré double avec les eaux fortes. Le libraire a publié séparément 20 portraits de personnages du siècle de Louis XIV, que l'on peut insérer dans les lettres de

On a fort peu de détails sur Mme de Simiane, depuis son mariage jusqu'à ses dernières années ; elle habitait tantôt à Paris et tantôt en Provence. Elle eut de nombreux amis, au nombre desquels on place deux hommes qui ont illustré la chaire française à des époques différentes, Massillon et l'abbé Poulle. M. d'Héricourt, intendant de la marine à Marseille et ensuite à Toulon, était en correspondance active avec elle. Mme de Simiane lui écrivait, le 3 décembre 1736, cette lettre, que nous insérons ici comme un témoignage authentique des sentiments religieux de cette arrière-petite-fille de sainte Chantal.

« Monsieur,

» Il s'est passé bien des événements depuis notre dernière con-
» versation ; nous savons les morts de M. d'Autun, de M. de Luçon,
» de Mme de Verne...

» Il faut paraître tous à ce grand tribunal. Je tremble de plus en
» plus, mon cher Monsieur ; je tremble pour moi, je tremble pour
» mes amis, pour les morts, pour les vivants, pour vous en parti-
» culier ; je voudrais vous voir un saint. Le tourbillon d'affaires, de
» devoirs, de cours, d'intendance, ah ! mon Dieu, que d'obstacles !...
» Votre lettre, remplie de morts, a été cause d'une chose qui vous
» fâchera peut-être et dont je vous demande pardon ; je vous avoue
» ingénuement que, saisie d'effroi, j'ai mal reçu la pièce de M. de

Mme de Sévigné. Il est convenable de réunir à cette excellente édit. le volume intitulé : *Mémoires de Mme de Coulanges*, publiés par M. de Monmerqué. Paris, Blaise, 1820, in-8°, 10 f.

Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis. Paris, Blaise, impr. Didot, 1820-21, 10 vol. in-8°, avec 8 portraits, 13 vues et 10 *fac simile*, 50 à 60 f.

Réimpression de l'édition précédente. Le même libraire a donné une autre édition de ces lettres. Paris, 1818, en 12 vol. in-12.

Lettre de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, édit. ornée de 25 portraits dessinés par Dévéria, augmentée de plusieurs lettres inédites, des 150 lettres publiées en 1814, des notes et notices de Grouvelle, et des réflexions de l'abbé de Vauxcelles, précédées d'une nouvelle notice briograph. sur Mme de Sévigné, accompagnées de notes géographiques et historiques par M. Gault de Saint-Germain. Paris, Dalibon, 1823-24, 12 vol. in-8°. Cette édition contient des lettres qui n'ont pas été insérées dans la collection précédente, mais on n'y trouve pas celles que M. Monmerqué a publiées séparément. Il y a des exempl. en pap. ord., 36 à 42 fr.

En papier fin, 42 à 48 fr. ; en pap. carré vel., 48 à 60 fr.

Grand raisin vel., 96 à 100. ; et enfin en gr. pap. vel. avec portraits, avant la lettre, sur papier de Chine et les eaux fortes, 120 à 150 f.

Il a été tiré de plus 2 exempl. sur pap. gr. raisin, vol. fort, et un exempl. sur gr. pap. de Chine, auquel on ajoute les dessins originaux. Ce dernier s'est vendu 880 f., chez M. Nodier, en 1830.

Les mêmes lettres, édit. précédée d'un essai biograph. et littéraire, par M. Campanon, et ornée de 2 portraits. Paris, Janet et Cotelle, impr. de Didot, 1822-23, 12 vol. in-8°, 30 fr.

On n'a inséré dans cette nouvelle édition ni les lettres publiées en 1814, ni les nouvelles lettres inédites.

» Voltaire, annoncée comme peu chaste et peu chrétienne. Je ne « l'ai non seulement pas lue, mais sur-le-champ je l'ai jetée au feu; » ainsi elle n'a point été vue, ni envoyée selon vos intentions. Je » crois que vous ne me prendrez plus pour votre correspondante » en pareilles matières. Je suis à votre service pour tout le reste; » vous saurez que je vous suis fidèlement et tendrement dévouée; » mais s'il y a de la faiblesse, de la petitesse à ce que j'ai fait, ne » faut-il pas se pardonner quelque chose? Je ne lis plus aucune » sorte de bagatelle et je n'en ai même nulle curiosité... »

Quelque temps avant sa mort, elle écrivit encore à un de ses » amis : « Je viens de perdre Mme de Grignan, ma belle-sœur, » que j'aimais tendrement (la femme du marquis son frère). C'était » une sainte ignorée du monde; elle m'a toujours aimée et m'en a » donné, en mourant, des marques très-aimables. Elle m'a fait pré- » sent de toute sa bibliothèque, qui est une chose parfaite pour le » choix des livres et des reliures recherchées. C'était là tout son » plaisir et son amusement. Elle a ajouté à cela le portrait de feu » mon frère et un bracelet avec de beaux diamants. »

Quelque précieux que fussent ces souvenirs, Mme de Simiane n'en jouit pas longtemps; elle mourut au mois de juillet 1737 (1).

Elle n'avait eu qu'un fils, qui mourut fort jeune, et trois filles, qui lui survécurent. Anne, l'aînée, embrassa la vie religieuse et fit profession au couvent du Calvaire, au Marais, en 1720; elle fut, pour cause de jansénisme, reléguée à Tours, où elle mourut.

Sophie, la cadette, épousa M. de Villeneuve, marquis de Vence, en 1723.

Julie, la troisième, fut donnée en mariage au marquis de Castellane-Esparron, et mourut sans postérité.

Mme de Vence est la seule qui ait laissé des enfants, parmi lesquels on compte Mmes de Flayon, de Saint-Vincent et de Châteauneuf (2).

Ainsi s'en vont pour toujours les noms les plus illustres; ainsi s'évanouissent peu à peu toutes les grandeurs de ce monde! Il n'y a plus de Sévigné, plus de Grignan, plus de Simiane, les rochers sont silencieux; Rochecourbières est oubliée; le château d'*Apollidon* n'est plus qu'un amas de ruines. C'est ainsi que Dieu se joue de la gloire et de l'orgueil des familles, et qu'il abandonne au temps, cet implacable niveleur, le soin de nous enseigner la vanité de toutes les splendeurs terrestres; *Vanitas !....*

(1) M. Walsh, s'autorisant du témoignage d'une généalogie manifestement fautive, fait mourir Mme de Simiane en 1705. Walsh, p. 491.

(2) Saint-Surin, p. 185.
Walsh, p. 492.
Anselme, t. II, p. 251.

CHAPITRE XXII

Deuxième série des comtes de Grignan. — Félix du Muy. — Louis-Nicolas de Félix. — Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix. — La proscription. — Démolition du château de Grignan.

Pauline, unique héritière du comte Adhémar, ne recueillit qu'une succession grevée de mille hypothèques. Poursuivie par d'innombrables créanciers, elle tenta de sauver au moins du naufrage la terre et le château de Grignan qui lui rappelaient de si précieux souvenirs; mais tous ses efforts, quoique secondés par le parlement d'Aix, furent infructueux et le comté fut mis en vente au mois de mars de l'année 1732; le 5 du mois suivant il fut acheté par M. *Félix du Muy*, qui en devint propriétaire pour la somme de 290,000 fr.

Les histoires de Savoie qui font mention de l'ancienneté de cette famille, nous apprennent qu'ayant quitté la ville de Turin, où elle faisait ordinairement sa demeure, elle se retira dans celle de Rivole, où elle acquit une immense fortune, et obtint les plus grands honneurs, entre autres celui de faire placer ses armes en plusieurs endroits de la ville. Ces armes étaient autrefois de *gueules à une bande d'azur*, mais par concession des comtes de Savoie et en récompense de la fidélité que cette famille lui témoigna dans une guerre civile, il lui fut accordé de porter cette bande chargée de trois F. F. F. qui signifient : *felices fuerunt fideles*. On les voit encore aujourd'hui sculptées sur le portique de l'église de Grignan (1).

La famille Félix descend en ligne directe de Surleo-Grimaldi qui épousa, en 1266, Marguerite de Félix de Turin, héritière de sa maison.

Les enfants issus de ce mariage prirent le nom et les armes de leur mère qu'ils transmirent à leurs descendants. Philippe de Félix, arrière petit-fils de Surleo, passa les monts et vint se fixer à Avignon

(1) *État de Provence dans sa noblesse*, par Robert, tom. 2, p. 61.

où par délibération des consuls de cette ville, il fut admis au rang des gentilshommes italiens qui s'y trouvaient établis. Il hérita de Jacques Fraxinello, son cousin germain ; cette succession lui occasionna divers procès avec le comte de Casal et le marquis de Montferrat qu'il fit condamner au petit sceau de Montpellier en 1466. Il acquit un peu plus tard la terre de la Ferratière près d'Avignon.

Il laissa de son mariage avec Sybille d'Ardussio, du Pont-Saint-Esprit, Claude de Félix et Alexandrette de Félix.

Alexandrette épousa d'abord noble Perrinet de Grillet, seigneur de Brissac, et en secondes noces, Jean Clopet, président de Bresse, chancelier de Savoie.

Claude, né à Avignon, épousa, le 6 mai, 1493, Isoarde de Perrussis ou Peruzzi, fille de Rodophe de Perussis Ier, consul de cette ville et d'Hélène Fallet, noble avignonaise (1). C'est de cette alliance que sont sorties les différentes branches de la maison de Félix, savoir : celle des seigneurs de la Ferratière, des seigneurs marquis du Muy, et comtes de Grignan, des marquis d'Olières, etc. (2).

Louis-Nicolas de Félix, comte du Muy, qui acheta en 1732, la terre et le château de Grignan, était né à Marseille en 1711, d'un père que le cardinal de Fleury avait jugé capable par ses talents et digne par ses vertus de former un jeune roi, car il l'avait fait nommer sous-gouverneur du Dauphin.

Nicolas, d'abord chevalier de Saint-Jean, entra dans la carrière des armes, et s'appliqua avec zèle à sonder toutes les profondeurs du grand art qu'il pratiquait. Il fit ses premières campagnes en 1734, pour soutenir Stanislas roi de Pologne. Très-jeune encore, il fut appelé à la cour par le Dauphin qui l'attacha à son fils en qualité de menin. Le comte de Saxe avait demandé cet honneur pour un de ses amis; mais dès qu'il fut informé du dessein et du choix du prince, il cessa de le solliciter et dit: «Je ne veux pas faire à ce prince le tort de le priver de la société d'un homme aussi vertueux que le chevalier du Muy, et qui peut devenir très-utile à la France. »

Le Dauphin l'honora d'abord de ses bontés et de toute son amitié, car on ne peut donner que ce nom au sentiment qui les attacha l'un à l'autre, Cette amitié était fondée sur la conformité singulière de leurs caractères; même austérité de mœurs, même humanité, même bienfaisance, même dévouement au bien public, même zèle pour la religion. Afin de connaître l'état de la France, les maux et les remèdes politiques, le prince croyait qu'il fallait voir par soi-même ; mais il était persuadé qu'il atteindrait ce but important en envoyant, dans les provinces, un ami digne de toute sa confiance,

(1) Pithon-Curt., tom. II, p. 63.
(2) Expilli, *Dictionnaire géographique, historique, politique des Gaules*, tom. III, p. 673.

un citoyen dévoué à l'intérêt public, un observateur judicieux. Le Le comte du Muy remplit cette mission avec le plus heureux succès.

La guerre de 1744, sépara ces deux hommes si étroitement unis. On peut juger des services que le comte rendit à cour par la rapidité avec laquelle il fut élevé aux grades supérieurs : brigadier en 1743, il devint lieutenant-général en 1748, après la bataille de Fontenoi ; Dans la guerre de 1756, il est blessé à Crevelt et battu à Warbourg, mais sa défaite n'aurait pas diminué la gloire du plus grand capitaine. Sa retraite l'aurait soutenue, et sa manière de supporter ce malheur l'aurait rehaussée. Que pouvaient faire 18,000 hommes contre une armée de 40,000, déjà victorieuse et dont les manœuvres avaient été cachées par le brouillard le plus épais ? M. du Muy rendu à ses loisirs se livra de nouveau au service du prince qui l'affectionnait tendrement, qui le regardait comme un soutien nécessaire, et demandait tous les jours, par une prière fervente, la conservation de cette ami précieux.

L'abbé Proyart nous a conservé cette prière que le prince avait lui-même composée : « Seigneur, Dieu des armées, seul arbitre de » la vie et de la mort; vous, qui du milieu des combats, détournez, » quand il vous plaît, les coups de dessus ceux que vous voulez » sauver ; exaucez, je vous en conjure, l'humble prière que je vous » adresse : Conservez Louis-Nicolas-Victor, votre fidèle serviteur, » servez-lui vous-même de bouclier, préservez-le de tout accident, » soutenez-le dans les fatigues, afin que de retour en santé, il » puisse m'assister de ses bons conseils, m'aider à faire triompher » la justice et la religion, et m'enseigner toujours la voie droite qui » conduit à vous (1). »

Dans un des derniers moments de sa vie, ce bon prince, voyant le comte au pied de son lit, plongé dans la plus vive tristesse, lui dit du ton le plus affectueux : « Ne vous abandonnez donc point à la » douleur. Conservez-vous pour servir mes enfants; ils auront besoin » de vos lumières et de vos vertus ; faites pour eux ce que vous avez » fait pour moi, je compte sur cette dernière preuve de votre ten- » dresse ; j'espère que Dieu les protégera, mais surtout que leur » jeunesse ne vous éloigne jamais d'eux (2). »

La plaie que la mort du dauphin fit au cœur de M. du Muy ne se ferma jamais. La religion et le devoir empêchèrent qu'il ne succombât entièrement à sa douleur, mais ses larmes ne cessèrent plus de couler. Depuis cette époque il ne trouva pas de moyen plus efficace pour se distraire, que le travail et la pratique de toutes les vertus. La Flandre n'oubliera jamais avec quelle exactitude, quelle attention et quelle zèle il remplit les fonctions de commandant de

(1) Ibid. p. 147.
(2) Feller, *Dictionnaire historique*, art. Muy.

cette province. Louis XV voulut l'honorer du ministère de la guerre, mais le comte le pria de le dispenser d'accepter cette honneur parce-qu'il ne croyait pas les conjonctures assez favorables pour travailler efficacement au bien de l'État. Louis XVI fut plus heureux; à peine était-il monté sur le trône qu'il invita le vertueux ami de son père à venir l'aider de ses conseils, en qualité de ministre de la guerre. Le comte, par un principe qu'il serait fâcheux que tous les gens de bien adoptassent, voulait encore décliner l'honneur d'une pareille marque de confiance, mais il crut devoir sacrifier, en cette occasion, sa façon de penser aux vœux du dauphin mourant, il se rappela les dernières paroles de ce prince, et il dit : « Je n'ai pu consentir au » choix de Louis XV, j'aurais encore refusé le roi, mais je dois » obéir aux volontés du fils de Mgr. le dauphin (1). » Il signala le temps de son ministère par les plus sages règlements, et dressa plusieurs plans qui furent exécutés sous son successeur. En 1774, il fut élevé au grade de maréchal et mourut de l'opération de la pierre, le 10 octobre 1775, ayant obtenu du roi qu'il serait enterré aux pieds du dauphin; il désigna lui-même l'endroit de sa tombe sur laquelle il fit graver l'expression de ses regrets : *hùc usquè luctus meus : — Ma douleur m'a suivi jusqu'ici* !

La religion semblait avoir formé le caractère du comte du Muy. Elle était en lui comme une seconde nature; elle inspirait ses pensées, elle réglait ses sentiments, elle dominait dans toutes ses actions. Sa foi, échappée à la fougue de l'âge, à la licence des armes, aux dangers des voyages, à la corruption du siècle, se conserva au milieu des périls de la cour.

Il en donna des preuves éclatantes en plusieurs occasions :

L'étiquette veut que les ménins accompagnent le prince au spectacle; M. du Muy qui ne croit pas qu'il lui soit permis d'y assister, demande à être dispensé de cette obligation et il l'obtient. Telles sont les grâces qu'il sollicite. Sa scrupuleuse exactitude ne se dément jamais. Obligé, en qualité de commandant de la Flandre de conduire partout le roi de Danemarck, et arrivé avec le prince à la porte de la salle du spectacle, il lui représente les devoirs qu'il croit lui être imposés par la religion et se retire.

On le vit régler toujours sa table sur le précepte de l'abstinence, lors même qu'il eut l'honneur d'y faire asseoir le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, qu'une croyance différente semblait dispenser de cette obligation : « Ma loi, lui dit-il, s'observe exactement » dans ma maison; si j'avais le malheur d'y manquer quelquefois, » je l'observerais plus particulièrement aujourd'hui que j'ai l'honneur d'avoir un illustre prince pour témoin et pour censeur de ma » conduite. Les anglais suivent fidèlement leur loi. Par respect pour

(1) Proyart, ibid.
Mazas, *Histoire de Provence*, tom. IV, p. 134, 137.

» vous-même je ne donnerai pas le scandale d'un mauvais catho-
» lique, qui ose violer la sienne jusqu'en votre présence. »

Lorsqu'il était à la tête des troupes on le vit toujours veiller avec une singulière attention à l'observation de la discipline. Chaque jour il faisait une inspection sévère des hôpitaux et examinait le pain destiné aux soldats. Après avoir rempli ces devoirs, ses plaisirs étaient de soulager la misère, de protéger l'innocence, de soutenir la vertu. Sans opulence il parut toujours prodigue envers l'indigent, c'était son luxe, fruit d'une sage économie. Il a laissé des mémoires pleins d'excellentes vues sur différents objets de l'administration publique, et que nous croyons n'avoir pas encore été publiés. M. de Beauvais, évêque de Senez, a prononcé son oraison funèbre; peu d'hommes ont mieux mérité d'être loués dans la chaire de vérité. M. Le Tourneur et M. de Tresséol ont aussi fait son éloge; l'ouvrage de ce dernier, moins éloquent que les deux autres, est néanmoins plein de choses et renferme plus de traits de caractère. L'épigraphe, tirée de Salluste, peint parfaitement le comte du Muy, attaché à la vertu par elle-même et n'en recueillant la gloire que lorsqu'il ne pouvait pas l'éviter. *Esse bonus quàm videri maluit; ità quo minùs gloriam petebat, eò magis illam assequebatur.* Vertu pure et désintéressée, bien différente du simulacre qui, dans ce siècle d'illusion, en a pris le nom et la place, affaire d'ostentation et de vaine parade, qui détruirait la vertu essentiellement modeste, si ces deux choses pouvaient exister un moment dans le même homme (1).

Les charges importantes confiées au maréchal du Muy le tinrent presque toujours éloigné de Grignan, mais il y avait pour homme d'affaires M. Louis Vigne, lequel avait la garde du château dont il tenait les clés chez lui et veillait aux intérêts du comte. Celui-ci y vint pourtant quelquefois et signala sa libéralité envers le chapitre, dont il était juspatron, comme ses prédécesseurs (2), et envers l'hospice de la ville qui honore sa mémoire comme celle du plus généreux de ses bienfaiteurs (3).

Comme il n'avait point d'enfants, il craignit que sa succession dévolue par égales parties à d'avides et nombreux héritiers ne s'évanouit, pour ainsi dire, dans ce morcellement, et il résolut de ne donner son nom, ses armes et ses terres qu'à un seul de ses neveux. Son choix tomba sur Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix, marquis de Saint-Mesmes, alors capitaine d'un régiment de cavalerie; il fit donc son testament en sa faveur, à l'Isle, le 18 septembre 1773, et le nomma son légataire universel. Aussitôt après sa

(1) Feller, *Dictionnaire historique*, art. Muy.
(2) Délib. capitul. du 21 nov. 1763.
(3) Archives de l'hospice et divers manuscrits qui sont entre les mains de M. Faure, propriétaire actuel du château.

Le buste du maréchal du Muy, décore une des salles de l'hospice de Grignan. En 1751, il donna 3,000 livres pour les réparations qu'on y faisait alors.

mort qui eut lieu, comme nous l'avons dit, en 1775, ce testament fut contrôlé à Paris et vu au greffe des insinuations du Châtelet, il fut ensuite déposé entre les mains de Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, frère du défunt et son exécuteur testamentaire.

Quelque temps après, son neveu, Jean-Baptiste, fut mis en possession de la seigneurie de Grignan (1). Il était né à Olières en Provence, le 25 décembre 1751, de Louis de Félix, baron d'Olières, et de Madeleine de Brunes de Tressemanes. Il se distingua d'abord à la tête du régiment de Soissonnais, dont son oncle, devenu ministre de Louis XVI, lui avait donné le commandement. Il fit, avec ce corps, la guerre de l'indépendance américaine, signala sa valeur au siége de New-York, obtint la décoration de Cincinnatus et fut nommé, à son retour en France, maréchal-de-camp, le 9 mars 1788. Le ministère lui confia, en 1789, un commandement militaire qui s'étendait depuis Toulon jusqu'à Lyon; il fut ensuite envoyé dans le comtat venaissin pour y pacifier quelques troubles, mais il ne put y réussir. Il s'arrêta plusieurs fois à Grignan dans les courses qu'il fit en Provence et témoigna au chapitre autant d'intérêt que son oncle, proposant aux chanoines divers projets de réformes, prenant part à leurs délibérations et nommant à tous les bénéfices avec autant d'exactitude que de sagesse; aussi le chapitre ne se contentait-il pas de lui donner seulement les titres de fondateur, protecteur et jus-patron; mais il y ajoutait celui de premier chanoine de la collégiale (2).

Il servait en 1792 dans l'armée du midi, lorsqu'il fut chargé par le ministère de la guerre d'une mission en Suisse. Ce fut à cette occasion que des commissaires de l'assemblée législative le destituèrent sous prétexte qu'il avait émigré; mais le ministre Servan ayant instruit l'assemblée des motifs de son absence, la destitution fut annulée. Le 6 février 1792, il fut nommé général de division et obtint le commandement provisoire de l'armée des Alpes jusqu'au 19 août. Le 3 octobre, il fut porté sur la liste des candidats au ministère de la guerre, vacant par la retraite de Servan; mais on l'en raya, dans la séance du 4, sur la demande de Chabot qui le représenta comme ayant excité la guerre civile à Avignon; cette accusation mensongère, unie à celle qu'avaient fait valoir les commissaires de l'Assemblée législative pour le destituer du commandament de l'armée des Alpes, parvint bientôt aux oreilles du directoire de Valence qui ne manqua pas de comprendre le comte de Grignan dans une liste d'émigrés, dressée le 5 septembre 1792. A ce titre, on lui fit bientôt l'application de toutes les lois qui confisquaient ses propriétés en faveur de

(1) Inventaire des titres du comte de Grignan, dressé après la mort du maréchal. Arch. de M. Faure.

(2) Registre des délib. capitul. des années 1784, 1785, etc., plusieurs portent la signature du comte.

la nation. Quelques membres du district de Montélimar, furent envoyés à Grignan pour dresser l'inventaire de tous les meubles et immeubles que le comte y possédait (1) ; cette opération durait encore quand il fit présenter au directoire de Valence divers certificats en forme pour constater qu'il n'était pas sorti des terres de la république. Sur l'exhibition de ces pièces, on le raya de la liste des émigrés et on lui rendit tous ses biens qu'on avait mis en sequestre (2).

Cependant, le 9 juillet 1793, un membre du directoire fit observer que la loi du 28 mars de la même année, art. 30 et 31 de la section 6e, avait déclaré nuls et non avenus tous les certificats rédigés dans les mêmes formes que ceux qu'avait exhibés le comte de Grignan, aussi bien que les délibérations par lesquelles les corps administratifs auraient réintégré dans leurs biens les personnes prévenues d'émigration, en vertu de pareils certificats ; sur quoi le conseil considérant qu'il s'était déjà écoulé cinq mois, sans que M. de Félix eût justifié, dans les formes légales, de sa résidence sur les terres de la république, obligation qui était imposée par la loi du 28 mars à tous les propriétaires fonciers dans les départements où ils ne faisaient pas leur résidence habituelle ; considérant en outre que la loi soumettait ces propriétaires à produire tous les trois mois un certificat de résidence dans les nouvelles formes qu'elle avait prescrites, et que si le sieur comte de Grignan était resté cinq mois sans remplir cette obligation, son silence était d'autant plus suspect qu'un général employé dans les armées de la république, devait remplir avec plus d'empressement et d'attention que personne, les devoirs que lui imposait la loi ; considérant enfin que celui qui ne s'empressait pas de s'y soumettre dans certaines occasions, méritait d'être soupçonné de ne pas s'y conformer dans d'autres, et qu'il était plus probable qu'il n'avait pas plus produit de certificat de civisme qu'il n'en avait produit de résidence ;

Ouï, le procureur syndic ;

Le conseil du département de la Drôme, arrêta que le ci-devant comte de Grignan serait dénoncé à la convention nationale, au conseil exécutif, aux représentants du peuple et au général des armées des Alpes (3).

Cet arrêté manifestement injuste reposait sur des motif trop arbitraires pour être mis à exécution ; aussi, dans la séance du 26 juil-

(1) Parmi les objets les plus précieux dont il est fait mention dans l'inventaire, nous devons signaler un tableau magnifique, représentant Notre Seigneur J. C. dans le sépulcre, et qui se trouvait dans la chapelle du château, au-dessus du grand autel. Ce tableau décore aujourd'hui la chapelle de l'hospice. On l'attribue au célèbre Carrache.

(2) Voyez les pièces justificatives.

(3) Registres des délib. du Direct. de Valence, tom. 5, p. 103, conservé aux archives de la préfecture.

let, le conseil l'annula-t-il sur la proposition d'un membre qui en fit ressortir avec chaleur tout le danger, mais c'était malheureusement trop tard (1); déjà on s'entretenait, dans tout le département, des accusations intentées contre M. de Félix, on le disait hors des terres de la république, on attendait avec impatience le décret définitif, qui ordonnerait la vente de ses propriétés et la démolition du château. En effet, le 5 du mois d'août, l'inventaire de tous ses biens fut adressé au directoire, et les ordres les plus rigoureux furent donnés, à la requête du procureur syndic du district de Montélimar, pour qu'on procédât, sans délai, à la vente de tous les meubles qui se trouveraient dans le château de Grignan.

Le district envoya sur les lieux l'huissier J.-B. G. et G., commissaires députés, qui s'adjoignirent quelques-uns des administrateurs de la commune (2). Ces commissaires notifièrent d'abord aux habitants, par une double proclamation, l'objet de leur mission, et procédèrent ensuite à la vente du mobilier du château au plus offrant et dernier enchérisseur. Tout fut expédié dans l'espace de dix jours, depuis le 27 frimaire jusqu'au 6 nivôse an II de la république, c'est-à-dire depuis le 18 décembre jusqu'au 27 du même mois de l'année 1793. Ustensiles de cuisine, meubles de tout genre, étoffes, linges, tableaux, portes, fenêtres, bois, fers, pierres, tout fut vendu, jusqu'au portail de l'entrée principale du château. Il n'y eut de réservé que quelques objets que l'on porta au dépôt de l'administration du district.

Cette vente produisit la somme de 29,269 fr. 18 sous (3).

Le district de Montélimar n'attendit pas que cette opération fût achevée pour ordonner la démolition du château.

Le 1er nivôse (20 décembre de la même année), les administrateurs du conseil, réunis en séance publique, « considérant que rien n'était plus nécessaire que de faire disparaître du sol de la France des monuments qui insultaient l'égalité en rappelant ces temps de servitude, de féodalité et de superstition dont le fardeau avait trop longtemps pesé sur un peuple rendu enfin à la liberté, » arrêtèrent que tous les ci-devant châteaux, forts, tours et donjons existant dans le district de Montélimar seraient démolis jusqu'aux fondements. Aux termes de cet arrêté, les propriétaires non émigrés devaient eux-mêmes faire procéder à la démolition de leurs châteaux dans le délai de trois mois, à dater du 1er nivôse : tels étaient les seigneurs de la Garde, de Rochefort, de Beaume-Marat (de Transit) et de Montboucher.

Quant aux châteaux appartenant aux émigrés, ils devaient être démolis aux frais de la nation, en suite d'un bail au rabais. Dans ce

(1) Ibid. p. 134.
(2) Procès-verbal de la vente du mobilier de Félix, à Grignan, cahier de 100 pages in-folio..., archiv. de M. Faure.
(3) Ibid.

nombre étaient compris ceux de Puygiron, de Grignan, de Roussas, de Condillac, de Clansayes et de Charols (1).

Conformément à cet arrêté, que l'administration du district confirma le 4 nivôse, une nouvelle commission se transporta à Grignan et requit quelques ouvriers maçons qui n'osèrent point refuser leur concours à une œuvre de vandalisme. Heureusement, la démolition du château des Adhémar ne fut pas consommée; on n'abattit que la toiture, les deux tiers de la grande façade et une partie de la façade Carcassonne, dont les matériaux, vendus en treize séances, produisirent la somme de 6,468 fr. 9 sous. De cette somme, il fallut retrancher 1,462 fr. pour les frais de démolition; restaient 5,005 fr., qui furent envoyés au district (2).

(1) Voyez cet arrêté aux pièces justificatives.
(2) Notes sommaires destinées à donner des renseignements sur la possession de M. de Félix, cahier de 6 feuilles, archives de M. Faure.

CHAPITRE XXIII

Le comte de Grignan commande dans les armées en qualité de général. — Il proteste contre la spoliation de ses domaines. — Sa mort. — La bande noire.

On ignore où se trouvait le comte de Grignan pendant que le district de Montélimar faisait procéder à la vente de ses biens et à la démolition de son château. Vers la fin de 1793, il quitta le service militaire par suite d'un décret de la Convention qui ordonnait la destitution de tous les officiers nobles. Remis en activité en 1795, il fut d'abord employé dans l'armée du Nord comme inspecteur général d'artillerie, et ensuite promu au commandement de l'armée destinée à seconder les opérations des commissaires qui devaient être envoyés aux Indes occidentales. Cette expédition n'ayant pas eu lieu, le général du Muy fit la campagne d'Egypte, où il rendit de grands services et organisa la légion nautique. Embarqué pour revenir en France, il fut pris par les Anglais, conduit à Mahon, mis en liberté sur parole, puis échangé en 1801. Il commanda la 11e division à Poitiers, ensuite la 21e à Tours.

Employé de nouveau en 1805, il fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, se distingua au siége de Neiss, et obtint le gouvernement général de la Silésie.

En janvier 1811, il fut élu candidat au sénat par le collége électoral de Tarn; il commanda la seconde division à Marseille, depuis 1810 jusqu'à la chute du gouvernement impérial, en 1814. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, et peu après écrivit au ministère de la guerre une lettre pleine de sentiments généreux pour lui annoncer qu'il avait mis en liberté les prisonniers d'Etat détenus au château d'If, et pour réclamer la translation des cendres de Kléber dans un lieu digne de sa mémoire.

Enfin, le général Félix du Muy fut nommé grand officier de la Légion d'honneur le 29 juillet 1816 et commandeur de Saint-Louis le 23 août suivant.

Le 5 mars 1819, il fut appelé à la chambre des pairs, et mourut à Paris le 5 du mois de juin de l'année 1820 (1).

En rentrant en activité de service, le comte de Grignan avait protesté contre la spoliation de ses domaines, et obtenu qu'ils lui fussent restitués, par arrêt authentique du comité de législation. A cet effet, il avait retiré des mains du receveur du district de Montélimar les sommes et toutes les valeurs dont la main-levée lui avait été accordée, avec réserve de tous ses droits contre quiconque aurait pris part à son injuste spoliation.

Il fit dresser ensuite une procédure par devant le juge de paix de Grignan pour constater la dévastation du château, ainsi qu'un procès-verbal évaluant les pertes qu'on lui avait causées et le prix des réparations qu'il y aurait à faire pour rétablir le château dans son premier état, en employant les matériaux qui n'avaient pas été vendus ou qu'il serait possible de recouvrer (2).

Mais ce projet ne reçut pas d'exécution; l'antique château des Adhémar fut délaissé pour toujours, et peu à peu le temps a accumulé dans cette noble demeure des ruines qui, selon toute apparence, ne se relèveront jamais (3).

Le général du Muy laissa la terre de Grignan à M. Félix, son neveu, qui la vendit à la *bande noire*. C'en était fait des riches débris qui couronnent encore la petite ville de Grignan. Le marteau des démolisseurs menaçait déjà la belle façade de Carcassonne et la tour Sévigné, qu'un génie protecteur semblait avoir défendue jusqu'alors contre toutes sortes d'orages, quand M. Léopold Faure, cédant à une heureuse inspiration, acheta ces ruines majestueuses et la vaste enceinte qui les renferme. Depuis ce jour, le silence de cette solitude est moins triste, la vue de ces décombres offre un nouvel intérêt; on admire le dévouement de celui qui s'en est constitué le protecteur et le soin religieux avec lequel il les conserve. Depuis lors aussi les visiteurs accourent plus nombreux au château de Grignan, et ils en interrogent les souvenirs avec une émotion d'autant plus vive que rien n'égale l'empressement avec lequel ils y sont accueillis.

(1) *Biographie des Contemporains*. Paris, 1834, t. III, p. 736.

(2) Instructions relatives aux affaires du citoyen du Muy, cahier in-folio de 4 pages.

(3) On assure que l'empereur avait promis au général du Muy une somme considérable pour l'aider à restaurer le château de Grignan, mais cette promesse ne se réalisa point.

CHAPITRE XXIV

Chapitre collégial de Grignan. — Priviléges. — Organisation. — Statuts. Mense capitulaire. — Prieurés desservis par le chapitre. — Les doyens.

Le château qui, durant plusieurs siècles, avait servi de demeure aux Adhémar n'était pas le seul monument de leur magnificence. La collégiale de Saint-Sauveur et le chapitre qui la desservait étaient encore une création digne de leur générosité et de leurs sentiments religieux. Il est juste de dire ici quelques mots, en terminant, de ce clergé qui donna des évêques aux églises voisines, et qui compta dans son sein des personnages remarquables par leurs vertus aussi bien que par leurs talents et leur naissance.

Les Adhémar avaient trop à cœur une fondation si pieuse pour ne pas l'honorer de leur estime, et lui assurer une constante protection. Nous avons parlé des riches faveurs accordées aux premiers chanoines par Louis Gaucher Adhémar. Cet exemple de générosité fut suivi par les comtes qui se succédèrent et par tous leurs enfants. Les marquis de la Garde, les seigneurs du Puy-Saint-Martin, les archevêques d'Arles, les évêques de Carcassonne et d'Uzez, se piquaient tous d'une noble émulation, et fondèrent une multitude de services dans la collégiale; on en peut voir le détail dans le Mémoire rédigé, en 1760, par M. de Castillon, capiscol du chapitre, précieux manuscrit de 130 pages in-folio, dont nous devons la communication à Mme Vigne de Grignan.

La plupart de ces fondations, il est vrai, disparurent dans l'abîme où s'engloutit la fortune des Adhémar, vers la fin du XVIIe siècle; mais Pauline de Grignan, marquise de Simiane, fut assez heureuse pour en sauver une partie du naufrage en 1729, et Mme de Vence, son héritière, en paya le capital au chapitre, le 16 février 1741 (1).

(1) Mémoire de M. de Castillon, p. 20.

Les habitants de Grignan, fiers à juste titre de la noblesse de leur collégiale, signalèrent aussi à son égard leur pieuse libéralité. Mais nous ne pouvons détailler ici toutes ces fondations, bien qu'elles puissent intéresser un grand nombre de familles, qui verraient sans doute avec plaisir ces touchants témoignages de la piété de leurs ancêtres.

Le chapitre de Grignan était composé d'un doyen, d'un sacristain, d'un trésorier, d'un capiscol, d'un maître de chœur, de six chanoines sans titre spécial, de quatre prêtres appelés hebdomadiers, d'un diacre, d'un sous-diacre, de deux choristes, supprimés en 1624 et rétablis en 1655, et enfin de huit enfants de chœur.

Il était exempt de la juridiction épiscopale et avait fort à cœur cette prérogative, qui se trouve signalée dans la plupart de ses délibérations. Il ne manquait pas de s'en prévaloir lorsque l'évêque de Die venait faire la visite canonique de l'église Saint-Sauveur. En 1644, Mgr de Léberon s'étant fait annoncer à Grignan pour le 25 mai, les chanoines se réunirent en assemblée extraordinaire pour délibérer sur la réception qui devait lui être faite. Avant tout, il fut convenu qu'on n'aurait garde de préjudicier en rien à l'exemption et aux libertés du chapitre; mais on ajouta que puisque le comte, juspatron de la collégiale, désirait rendre tous les honneurs possibles au prélat, on lui déférerait avec respect tout ce que le chapitre pourrait, sans préjudice de ladite exemption.

En conséquence, on régla « que le promoteur ferait assembler les » musiciens, et qu'avec eux et autres qu'il manderait quérir au » voisinage, s'il le jugeait nécessaire, il irait à la rencontre de » l'évêque jusqu'à la porte de la ville; que la procession serait pré- » sidée par le curé en chappe et par le chanoine sacristain chargé » du service paroissial; que le doyen n'y paraîtrait pas, ou que, du » moins, il se contenterait d'aller recevoir Sa Grandeur à la porte » de l'église, avec tel nombre de chanoines qu'il lui plairait, por- » tant les marques de sa juridiction; que ce ne serait cependant » que pour faire honneur à l'évêque en le recevant dans l'église du » chapitre, où se faisaient les fonctions curiales, mais sans préjudi- » cier, encore une fois, aux immunités et indépendances dudit » chapitre. De quoi M. le doyen était instamment supplié (1). »

Nonobstant ces prérogatives, les évêques diocésains exerçaient pleine juridiction sur les prieurés que desservait le chapitre; ils portaient des ordonnances pour la réparation de leurs églises, l'entretien de leurs sacristies, le service divin et le soin spirituel des fidèles. C'est ainsi qu'en 1762, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ordonna que les chanoines feraient célébrer à Collonzelle une seconde messe tous les dimanches et y enverraient un confesseur pour aider le curé toutes les grandes fêtes et le troisième dimanche

(1) Délibérat. capitul. du 22 mai 1644.

de chaque mois. En outre, c'était aux prélats diocésains à donner des pouvoirs aux curés nommés par le chapitre pour ses divers prieurés ainsi qu'aux prédicateurs qu'ils y appelaient, y compris même celui qui devait, chaque année, prêcher le carême à Grignan.

Les comtes de Grignan étaient les protecteurs-nés de la collégiale en qualité de fondateurs, de juspatrons et de premiers chanoines. Ils nommaient à tous les bénéfices vacants, avaient droit d'assister aux assemblées capitulaires et de délibérer sur les cérémonies du chœur, la réforme des abus, la punition des coupables, et tous les intérêts matériels du chapitre. Souvent même on ne pouvait rien conclure sans les avoir préalablement consultés. En 1668 on alla chercher à Marseille le juspatron pour savoir si les diacres et les sous-diacres étaient tenus de commencer l'invitatoire, et si le chapitre pouvait les y contraindre par une amende. Quand le comte assistait au chœur, le sous-diacre lui portait l'instrument de la paix ainsi qu'à la comtesse et aux autres dames et seigneurs de leur suite, et s'il était à sa place dans les stalles, on lui donnait de l'encens (1).

Le doyen, de concert avec le juspatron et le chapitre, pouvait interdire l'entrée du chœur à tous les membres qui se rendaient coupables de quelque faute. Ils avaient le pouvoir de faire de nouveaux statuts, sans l'intervention du Saint-Siége, ce qui eut lieu en 1683.

C'était d'ordinaire dans les assemblées générales que se traitaient en commun toutes ces questions. Les assemblées étaient précédées d'une messe solennelle où tous les chanoines devaient assister pour implorer les lumières du Saint Esprit ; elles étaient présidées par le comte lorsqu'il se trouvait à Grignan, ou par le doyen. Les deux plus importantes, désignées sous le nom de chapitres généraux, se tenaient le 7 janvier et le 7 août. Quiconque y manquait devait être privé des *menus grains et des transailles.* Les autres étaient convoquées indifféremment par le doyen, selon les circonstances; il était de règle toutefois que les chanoines se réunissent en chapitre tous les samedis à l'issue des vêpres ; on ne pouvait rien conclure s'il n'y avait au moins cinq membres présents ; ceux qui s'absentaient sans bonnes raisons étaient pointés comme s'ils avaient manqué une partie de l'office. Les délibérations avaient ordinairement pour objet la célébration des messes, les devoirs respectifs des divers membres de la collégiale, l'observation des réglements, l'ordre et la modestie à observer dans le chœur, etc.

Toutes les messes de fondations affectées à la collégiale devaient se dire dans l'église Saint-Sauveur ou dans la chapelle du château ; ceux qui les disaient ailleurs étaient tenus de les faire cé-

(1) Délib. Capit. de 1651 et suiv.

lébrer une seconde fois à leurs frais et dépens; quiconque ne disait pas la messe à l'heure qui lui avait été prescrite était condamné à une amende. Cette amende était d'un écu les dimanches et jours de fête et de 15 sols les jours ouvriers. Quand un membre du chapitre venait à mourir, on célébrait un service funèbre pour le repos de son âme et chaque chanoine devait dire une messe basse à la même intention.

Quiconque, sauf le cas de maladie ou autre raison agréée par le chapitre, manquait l'office pendant un mois entier était privé de sa part à la distribution des gros fruits. Nul ne devait sortir du chœur avant la fin de l'office sous peine d'être pointé, s'il ne rentrait bientôt; et s'il avait de bonnes raisons pour s'absenter, il devait le faire connaître au maître de chœur par une révérence profonde.

Lorsqu'un chanoine injuriait un de ses confrères au chœur ou à la procession, le maître de chœur l'avertissait doucement, et s'il persistait il était amendé et puni avec rigueur. Ceux qui, durant l'office, se permettaient de parler, de rire, de lire des lettres, ou de réciter leur bréviaire étaient pointés comme coupables. Tout le monde devait obéir au maître de chœur en ce qui concernait l'office divin, sauf à se plaindre après avoir obéi s'il avait commandé mal à propos. La désobéissance était punie d'une amende de 30 sols et quelquefois d'un écu.

On recommandait fréquemment l'observation des règles touchant la modestie dans le chœur, l'uniformité de contenance, le chant qui devait s'exécuter avec ensemble et sans précipitation, et la psalmodie. Les réglements qui avaient pour objet la conduite des chanoines hors du saint lieu, n'étaient pas moins inviolables. Il leur était défendu de paraître en ville sans soutane, sous peine de six livres d'amende, de jouer le dimanche pendant les offices, sous de très-grandes peines et les jours ouvriers sous peine d'un écu d'amende. Ceux qui jouaient dans la ville, sans soutane, à des jeux publics, étaient pointés pour quinze jours. Quiconque entrait dans un cabaret était passible d'un écu d'amende pour la première fois, et de grandes peines en cas de récidive.

Enfin, tout chanoine qui, dans l'espace de six mois, après avoir été reçu dans le chapitre, n'entrait pas dans les saints ordres perdait droit à la moitié des rétributions, et quiconque s'absentait plusieurs mois et venait au bout de chacun frauduleusement assister au chœur, pour s'en retourner ensuite, était privé des gros fruits comme s'il n'avait point paru (1).

Le chapitre de Grignan suivait depuis son institution la liturgie romaine. Cependant, nous lisons dans une délibération du 29 décembre 1631 que vers la même époque il chargea son trésorier et les chanoines les plus anciens de *ranger l'office* selon le concile de

(1) Délib. capitul... Passim.

Trente. Ce qui nous porterait à croire qu'on avait recité jusqu'alors dans cette église l'ancien bréviaire appelé gallican ; quoi qu'il en soit, cette délibération fut renouvelée le 25 avril 1635. On ajouta alors au bréviaire du concile le cérémonial de Rome, c'est-à-dire les diverses prescriptions de la liturgie romaine que les chanoines s'engagèrent à suivre de point en point (1). Toutefois, le chapitre de Grignan voulut, lui aussi, fabriquer un petit supplément à son usage, comme c'était alors la coutume dans la plupart des diocèses de France.

Le 7 août 1705, il fut arrêté daus une assemblée capitulaire qu'on insèrerait dans le bréviaire romain une légende pour l'octave de la transfiguration, fête patronale de l'église ; on l'enrichit encore de quelques saints particuliers (2).

Lorsque Urbain VIII eut ordonné la correction des livres de chœur, le chapitre, redoutant sans doute la confusion qui aurait pu en être la suite, résolut de ne point les adopter, et le chant continua tel qu'il était noté dans les anciens livres ; mais en 1665, les nouvelles éditions s'étant peu à peu introduites dans le chœur, il fallut de toute nécessité adopter le chant nouveau. On eut soin de délibérer à cet égard ; quelques chanoines ne manquèrent pas de signaler plusieurs hymnes « dont le ton, disaient-ils, leur paraissait bizarre ; sur ce, les plus habiles en plain-chant furent priés de choisir des airs plus commodes et de plus facile exécution (3). »

L'habit de chœur avait été prescrit par la bulle de fondation ; c'était pour le doyen, le sacristain et les chanoines, une chappe noire relevée de fourrures grises ; pour le maître de chœur et le trésorier, une chappe enrichie d'hermine, et pour les bénéficiers une chappe moins riche et pour la couleur, et pour les ornements (4). Cette chappe était un manteau que l'on portait autrefois sur le surplis pendant l'office et qui descendait jusqu'aux pieds, elle était semblable à la *cappa magna* que portent aujourd'hui les chanoines d'Avignon et quelques-uns de nos évêques, entre autres celui de Valence depuis 1847. L'aumusse était de rigueur pour tout le chapitre. Ce n'était, dans le principe, qu'une fourrure en forme de capuchon, dont les chanoines se couvraient pour se prémunir contre le froid pendant l'hiver ; plus tard on allongea ces capuchons afin qu'ils défendissent les épaules. En été, on les plaçait sur le bras gauche. Bientôt ce ne fut plus qu'un objet de pur cérémonial. Enfin, la mître simple était le complément du costume des chanoines de

(1) Délib. du 29 décembre 1631, et du 25 avril 1635.
(2) Délib. du 1er janvier et du 7 août 1705.
(3) Délib. du 7 août 1665.
(4) Il n'est pas facile de désigner au juste les couleurs et les ornements affectés aux divers membres de la collégiale, les expressions dont se sert la bulle, pour les qualifier, sont intraduisibles. Le glossaire de Ducange ne nous a fourni aucune lumière à cet égard.

Grignan ; elle était moins grande et moins riche que celle des prélats, et s'est transformée peu à peu en bonnet carré et en barrette.

On conserva dans l'église Saint-Sauveur, l'usage des chappes et des aumusses jusqu'en 1784 ; mais comme, à cette époque, ces habits étaient pour la plupart dans un état peu décent, à cause de leur vétusté, les chanoines se les transmettant sans doute de l'un à l'autre au moment de leur mort, on proposa de demander au comte du Muy, juspatron, la permission de prendre le surpils et le camail parce que cet habit était plus commode et moins coûteux, et que déjà il avait été adopté par les chapitres auxquels la bulle de fondation assimilait celui de Grignan.

En effet, le 17 septembre 1786, on décida capitulairement qu'à l'avenir on se conformerait, pour l'habit de chœur, au chapitre de Saint-Nizier de Lyon, et on adopta le camail en drap noir doublé de cramoisi et le rochet à manches étroites tout uni et sans dentelles. Quand aux bénéficiers on leur donna un camail sans hermine, avec une seule bande de petit-gris pectoral.

Chacun des divers membres du chapitre était rétribué selon ses fonctions. Outre les revenus des anniversaires et autres exercices religieux fondés dans la collégiale par la piété des Adhémar et des fidèles, tous avaient leur part assignée dans la mense capitulaire. Le produit des dîmes se distribuait à certains jours déterminés ; on le recevait en nature, lorsque c'était du blé ou du vin ; les autres produits se vendaient et on en recueillait le prix. Les enfants de chœur avaient pour eux une fondation de 1200 livres qui datait de 1643, et chaque jour on leur donnait une *feuillette* de vin. Un maître de musique rétribué par le chapitre leur apprenait le chant et faisait leur éducation sous la surveillance du capiscol. Ils étaient tenus à un service de six ans, après lesquels ils avaient droit à une gratification et étaient envoyés dans un séminaire si leurs parents en témoignaient le désir.

La mense capitulaire était assez riche pour l'époque ; mais ses revenus étaient souvent diminués par les charges considérables qui pesaient sur elle. Indépendamment de la rétribution allouée à tous les chanoines, le chapitre devait concourir aux réparations de la maîtrise et de l'église Saint-Sauveur, ainsi que des églises de ses divers prieurés ; ils devaient encore entretenir des prêtres secondaires à Monségur, à Colionzelle, à Rousset, à Grignan, à Grillon, à la Garde et ailleurs, quoique les chanoines s'y rendissent souvent pour y célébrer la sainte messe ; il avait aussi des procès à soutenir contre ses fermiers et ses débiteurs ; il envoyait des prédicateurs dans toutes les églises des prieurés et payait celui qui chaque année donnait le carême à Grignan.

Il n'est pas rare de trouver des personnes qui se prennent à sourire de pitié quand on leur parle des revenus des anciennes collégiales, des nombreuses fondations créées en leur faveur, des dîmes

qu'elles prélevaient, des richesses qu'elles accumulaient, dit-on, au milieu d'un peuple imbécile qui se laissait dépouiller impunément.

Il est vrai qu'un pareil tableau des mœurs et des coutumes d'un âge déjà bien éloigné de nous, offre de bien tristes couleurs; mais il est facile d'exagérer en ce point comme en bien d'autres, et sans prétendre vouloir réhabiliter ici des institutions abolies pour toujours, il est permis, ce semble, d'examiner si l'horreur qu'elles inspirent ne vient pas uniquement des fausses couleurs sous lesquelles on les présente.

Pourquoi, demande-t on, un clergé si riche et si nombreux à Grignan? A quoi bon tant de prêtres au milieu d'une population qui peut à peine se suffire à elle-même? A cela nous répondons : Ce clergé, loin d'être aussi nombreux qu'on le dit, pouvait à peine suffire à tous ses devoirs. Chargé du service de la paroisse, il administrait les sacrements, annonçait la parole de Dieu, visitait les malades, chantait chaque jour tout l'office divin, vaquait presque incessamment à la prière. De l'église collégiale, il étendait sa sollicitude sur les paroisses voisines, où il allait, tous les dimanches et souvent plusieurs jours de la semaine, célébrer le Saint-Sacrifice, prêcher, confesser, administrer les malades, remplir, en un mot, toutes les fonctions du ministère. Vieux et infirmes pour la plupart, les chanoines de Grignan servaient de pasteurs à sept ou huit paroisses voisines, et leur zèle entretenait la foi et la piété au milieu de ces petites populations que leur isolement eût privées de tout secours spirituel, car on semble ignorer qu'autrefois le service paroissial n'était pas organisé comme de nos jours. Aujourd'hui, chaque village a son église, chaque troupeau a son pasteur; il n'est pas de hameau si reculé où le culte ne soit organisé d'une manière convenable; mais il n'en était pas de même autrefois; et pour ne parler ici que des paroisses desservies par le chapitre de Grignan, plusieurs d'entre elles n'avaient d'autres pasteurs que les chanoines de la collégiale, et celles qui, renfermant une population considérable, possédaient un desservant, recevaient encore tous les dimanches la visite d'un membre du chapitre qui allait y célébrer une seconde messe.

Qu'on juge maintenant si le clergé de Saint-Sauveur était trop nombreux pour un service aussi pénible et aussi étendu; mais, dit-on, ce clergé était immensément riche. Certes, quand la mense capitulaire eût alloué mille francs à chacun des chanoines, une pareille somme était-elle exorbitante pour un vieillard, un infirme, un prêtre que son zèle, son mérite et ses travaux appelaient à une retraite honorable? On parle de la dîme, et ce mot fait sourire de pitié. Mais après tout, le peuple ne doit-il pas le pain matériel à celui qui lui distribue la nourriture spirituelle? On nous montre les riches propriétés du chapitre. Mais de qui les tenait-il? Les avait-il ravies injustement? Lui ferez-vous un crime de les avoir reçues de

la générosité de ses protecteurs et de la piété des fidèles? Lui reprocherez-vous d'avoir fait valoir ses revenus dans un temps où les ressources du clergé n'étaient pas, comme aujourd'hui, calculées sur le budget de l'Etat? Aura-t-on la hardiesse de blâmer l'usage qu'il en faisait? Que ses détracteurs arrêtent un instant leurs regards sur l'église de Grignan, et ils seront forcés de convenir que si le chapitre était riche, il n'était pas moins généreux, car l'église Saint-Sauveur est aussi bien son œuvre que celle des Adhémar. Il a concouru depuis sa fondation à l'entretien de ce monument; il l'a embelli, il l'a décoré à ses frais. Ce magnifique retable, ces boiseries qui décorent le sanctuaire et qu'on admirerait dans une basilique, ces riches dorures qui protégent un des plus beaux tableaux du département de la Drôme, ce sont les chanoines qui les ont fait exécuter à leurs dépens; cette voûte hardie, jetée à 17 mètres d'élévation et surmontée d'une terrasse peut-être unique en son genre, ce sont les chanoines qui l'ont fait bâtir. Ces orgues, admirées de tous les connaisseurs, ornées de sculptures dont les proportions et l'élégance frappent tous les yeux, ce sont les chanoines qui les ont achetées de leurs deniers. Voilà quel noble usage ils faisaient de leurs richesses; voilà comment le clergé de Grignan végétait au sein de l'opulence.

En vérité, rien n'égale l'injustice d'une pareille accusation, sinon, peut-être, l'ingratitude de ceux qui osent s'en faire les échos; car, sans le chapitre de Saint-Sauveur, aurions-nous aujourd'hui une église qui méritât l'honneur d'être déclarée monumentale? Quoi! nos pères ne purent, dans l'espace d'un siècle, relever les ruines de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, et nous aurions pu bâtir un monument, nous, qui pouvons à peine nous résoudre à le faire badigeonner, et qui en contemplons sans douleur la voûte ébranlée de toute part, depuis que les eaux pluviales la pénètrent comme le toit d'un grenier à foin (1)!

Nous parlions tout-à-l'heure des prieurés desservis par le chapitre de Grignan, et où il percevait quelques revenus. Nous devons, à ce propos, entrer dans quelques détails historiques.

Le plus ancien de ces prieurés était celui de Tourrette, situé sur le territoire de Grignan, à une demi-lieue environ de la ville. C'était une abbaye fondée vers le milieu du XIe siècle, et dépendante de l'ordre de Saint-Benoît. Les religieux de ce monastère étaient prieurs de Grignan avant la fondation du chapitre. On voyait autrefois, dans les archives de la mairie, une transaction qu'ils passèrent avec les consuls, au sujet de la dîme, le 27 septembre 1345, et une autre, au sujet des ornements que lesdits religieux devaient fournir à l'église qu'ils desservaient, du 22 février 1433.

(1) Ces protestations ne s'adressent point à l'administration municipale de Grignan, dont le généreux concours n'a jamais fait défaut, quand il s'est agi de l'entretien et de la décoration de la belle église des Adhémar.

Vers les premières années du XVII[e] siècle, ce monastère, déchu de sa prospérité primitive, était possédé en commande par Antoine Vache, qui le résigna entre les mains du Souverain-Pontife. Gaspard de Glandevès l'obtint au même titre, et s'en démit, à son tour, en faveur du baron de Grignan, qui en demanda l'union au chapitre de Saint-Sauveur, ce qui fut agréé par le Saint-Siége (1). On croit que ce fut de ce monastère que furent tirés les premiers chanoines établis par Gaucher Adhémar dans l'église Saint-Jean-l'Evangéliste.

Le second prieuré, uni à la collégiale de Grignan par la bulle de Paul III, était celui de Notre-Dame-de-Sparon, ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse d'Aix en Provence.

Le troisième était celui de la Vallée-des-Nymphes, près de la Garde-Adhémar, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ce monastère avait été fondé à l'époque où les premiers disciples de Saint-Benoît vinrent s'établir en France, et il se réforma en passant dans la congrégation de Cluny. Gaspard de Glandevès en était prieur, lorsque le pape Paul III l'unit au chapitre de Grignan par la bulle de 1539.

Le quatrième était celui de Saint-Pierre-de-Collonzelle, dépendant d'abord des religieux bénédictins, et plus tard de l'ordre de Cluny. C'était un doyenné d'une origine fort ancienne. Autrefois, on appelait de ce nom le ressort d'un doyen rural, comme on entend aujourd'hui par archiprêtré l'étendue du pays sur lequel s'exercent les droits d'un archiprêtre. Le doyen rural était un curé, religieux ou séculier, élu par ses confrères pour présider les conférences et les réunions qui avaient lieu dans chaque quartier du diocèse (2).

En 1276, il y eut de vives contestations entre le seigneur de Grignan et la communauté de Collonzelle. Celle-ci prétendait qu'elle avait le droit de faire paître ses troupeaux dans le territoire de Grignan, ce que niait le seigneur. On parla d'abord de transaction, et l'affaire fut soumise à l'arbitrage; mais Pierre de Cornillon, doyen de Collonzelle, n'ayant pu s'entendre avec le baron de Grignan, celui-ci résolut de se faire justice par des moyens de rigueur; il arma une partie de ses gens et les mit à la poursuite des troupeaux, qui furent enlevés. Le doyen s'en plaignit amèrement, et demanda réparation de ce dommage, qui s'élevait à la somme de 5,000 sols viennois. Les parties transigèrent; mais il paraît que ce ne fut pas pour longtemps; car, en 1380, Giraud Adhémar, baron de Grignan, intenta un nouveau procès aux habitants de Collonzelle, qui élurent pour leur défenseur Guillaume Trenelhan, religieux de Cluny et doyen de leur église; on convint d'un accord à l'amiable, et on nomma des arbitres, afin d'y procéder. La transaction fut, en effet, passée au chateau de Grignan, le 27 mars de l'année 1380. Cet acte

(1) *Bulla fundationis ecc. colleg.* Dans le Mémoire de M. de Castillon, p. 217.
(2) Vid. Durand de Maillane, *Dict. de droit canonique*, t. II, p. 680.

urieux, pour l'époque à laquelle il remonte, est entre les mains de M. Guinand, curé de Collonzelle; c'est un parchemin de onze peaux très-bien conservé.

Le doyen de Collonzelle était seigneur du pays; il le tenait en fief des Adhémar, comme il résulte de plusieurs procédures faites par les officiers de Grignan contre lui, touchant sa juridiction en 1270 et en 1352 (1). Mais cette seigneurie fut recouvrée quelque temps avant la fondation de la collégiale Saint-Sauveur, et assignée pour prébende au doyen du chapitre par une bulle du Pape Clément VII. En 1574, le seigneur voulut réunir Collonzelle à sa baronnie, et fit un échange avec le doyen, par lequel il lui remit des fonds nobles à lui appartenants. Le soin spirituel des habitants de Collonzelle resta néanmoins toujours affecté au doyen, qui n'allait dire sa messe que dans ce prieuré.

Les autres prieurés du chapitre de Grignan, et dont l'acquisition date d'une époque postérieure, étaient ceux d'Ortigues, de Clansayes, de Chamaret, de Monségur, de Grillon et de Saint-Amand. Ce dernier était autrefois simple régulier de l'ordre de Cluny, et fut uni à la collégiale Saint-Sauveur par le Pape Paul V, dans une bulle en forme, du 29 juillet 1605. La bulle ne fut cependant fulminée par l'official de Saint-Paul-Trois-Châteaux que le 5 mai 1607. Cette union souffrit dans la suite de grandes difficultés. En 1718, un clerc tonsuré du diocèse de Valence, nommé Grégoire du Fesc, en obtint le dévolut par une bulle du vice-légat d'Avignon, et l'abbé de Cluny le confirma le 8 mai 1722. Le chapitre de Grignan ne manqua pas de protester et de faire valoir la bulle de Paul V, qui l'avait mis en possession de ce bénéfice. Du Fesc en appela comme d'abus au grand conseil du roi. L'agent général de l'ordre de Cluny, Dom Martin de la Vigne, le procureur général du grand conseil et le frère d'un conseiller prirent fait et cause pour lui et en référèrent à la cour de Rome. Les brigues et les poursuites durèrent plus de trois ans; mais le capiscol du chapitre Saint-Sauveur, nommé Antoine Robert, défendit les intérêts de la collégiale avec un zèle et une habileté qui furent couronnés du plus heureux succès. Le 7 juillet 1723, un arrêt définitif du grand conseil, rendu contradictoirement, « débouta les appelants comme d'abus, et maintint le » chapitre dans la possession du prieuré Saint-Amand, de ceux de » Clansayes, de Grillon et de Monségur, ainsi que de leurs annexes, » fruits et profits, revenus et émoluments, fesant défense à du Fesc, » de la Vigne et tous autres de le troubler en la dite jouissance et » possession. »

Les parties ayant été de la sorte mises hors cours et procès, l'agent de Cluny et le prétendu dévolutaire furent condamnés à 75 livres

(1) Extrait de l'inventaire des archives du château de Grignan, fait après la mort du général du Muy.

d'amende au profit du roi et aux dépens envers le chapitre. L'arrêt imprimé se lit dans le Mémoire de M. de Castillon.

L'heureuse issue de cette affaire fut si sensible au chapitre qu'il voulut qu'on célébrât une messe d'actions de grâces chaque année, au jour anniversaire où le procès avait été gagné. Cette messe en l'honneur de la Sainte Vierge devait être pour tous ceux qui avaient aidé Antoine Robert dans cette affaire. De plus, il fut arrêté qu'on ferait à l'avenir, le 6 février, l'office de saint Amand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sous le rit double majeur (1).

Il nous reste à faire connaître quelques-uns des principaux personnages qui ont illustré le chapitre de Grignan par leur origine, leurs vertus et leurs œuvres. De ce nombre furent, sans contredit, les doyens qui occupèrent le premier rang dans la collégiale, et dont le plus ancien qui nous soit connu est Antoine Gaume (2).

Antoine Gaume était natif de Richerenche, petit village autrefois du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et aujourd'hui du diocèse d'Avignon. Louis Adhémar de Monteil, comte de Grignan, qui avait connu de bonne heure son rare mérite, l'associa au chapitre Saint-Sauveur en 1568, et lui conféra le titre de doyen quelques années après (3). On présume que ce fut lui qui le fit connaître à Henri III, et lui obtint l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1585.

Antoine, devenu évêque de cette ville, ne renonça point au doyenné de Saint-Sauveur; il fixa même sa résidence à Grignan, d'où il gouverna son Église, qui en est très-rapprochée. Sa cathédrale avait été dévastée et ruinée quelque temps auparavant par les Calvinistes; son clergé était dispersé; les biens de son chapitre étaient tombés entre les mains d'injustes ravisseurs; ce fut ce qui l'empêcha de fixer sa demeure dans la ville épiscopale; mais il n'en travailla pas avec moins de zèle au bien spirituel de son troupeau durant un épiscopat de treize ans. Il mourut en 1598, à Grignan, et fut enseveli dans l'église collégiale.

Le comte lui donna pour successeur dans le doyenné Marc de la Salle. Sa famille était illustre en Provence dès l'année 1374 (4), et se divisa en plusieurs branches dont la généalogie n'est pas connue. Il fut successivement chorier, trésorier, sacristain et doyen de l'église Saint-Sauveur, et légua au chapitre, en mourant, 130 livres, qui

(1) Délib. capit. de 1723, Mémoire, p. 36.

(2) Nous suivrons ici les registres des délibérations capitulaires, dont malheureusement nous n'avons pu recouvrer, malgré d'actives recherches, que le 2e et le 3e cahier. Le 1er est sans doute perdu : il comprenait les délibérations du chapitre depuis sa fondation jusqu'à l'année 1627. Les deux autres s'étendent depuis 1627 jusqu'en 1789.

(3) Mémoire de M. de Castillon, p. 204. *Hist. de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux,* par le P. Boyer, p. 241.

(4) Pithon-Curt, t. III, p. 216.

furent payées par Jeanne d'Ancezune, comtesse de Grignan, qu'il avait fait son héritière (1).

Adam de Sompi, qui était déjà doyen de l'église collégiale d'Apt, et abbé commendataire de l'abbaye d'Aiguebelle, succéda à Marc de la Salle. Aiguebelle se trouvant dans le voisinage de Grignan, Adam renonça au doyenné d'Apt, et fixa sa résidence auprès du chapitre Saint-Sauveur, d'où il visita fréquemment son abbaye. Ses premiers revenus furent employés à réparer les dommages qu'elle avait soufferts durant les guerres de religion (2). Il fit relever une partie de l'église et les dortoirs. Il mourut à Grignan le 6 octobre 1607, et voulut être enseveli à Aiguebelle, au milieu des abbés ses prédécesseurs; il fonda, par son testament, dans l'église collégiale une grand'messe de mort à perpétuité pour l'anniversaire de son décès (3).

Jean Gachon, successeur d'Adam de Sompi, ne nous est connu que par le Mémoire de M. de Castillon. Il jouit du doyenné de Saint-Sauveur depuis 1607 jusqu'en 1655, et fit plusieurs fondation de grand'messes dont le capital ne fut pas payé par ses héritiers; il fonda de plus douze messes basses pour lesquelles il donna lui-même un capital de 20 florins, et légua au chapitre, en mourant, la somme de 40 livres pour son droit d'anniversaire (4) Il fut remplacé en qualité de doyen par Michel d'Almeras. qui succéda à Guillaume de Cheisolme dans l'évêché de Vaison.

(1) Mémoire de M. de Castillon, p. 121.
(2) Archives d'Aiguebelle.
(3) Mémoire de M. de Castillon, p. 123.
(4) Ibid., p. 75.

CHAPITRE XXV

Suite des doyens. — Michel d'Alméras, évêque de Vaison. — Ses successeurs. — Proscription des chanoines de Grignan. — Les intrus. — Restauration du culte. — Martinel de Saint-Estève.

Michel s'était lié d'amitié avec l'évêque de Vaison dans les rapports qu'ils avaient eus ensemble au château de Grignan ; il avait même su lui inspirer tant de confiance, que le prélat déjà fort âgé, et ne pouvant plus remplir dignement les fonctions épiscopales, l'avait choisi pour son coadjuteur.

Michel dut néanmoins cette faveur au comte de Grignan qui l'avait en singulière estime, et qui écrivit à Louis XIII pour solliciter des lettres de recommandation que le doyen de Grignan devait porter au souverain-pontife. Il paraît toutefois que Michel avait un peu plus d'ambition que de vrai mérite ; quoi qu'il en soit, il partit pour Rome muni de toutes pièces, et fit si bien valoir le crédit de son protecteur auprès des cardinaux et de l'ambassade française, qu'il obtint en peu de jours la coadjutorerie de Vaison. Il fut sacré sous le titre d'évêque de Philadelphie en 1624. Mais Guillaume ne tarda point à s'apercevoir qu'on avait trompé sa bonne foi. En demandant un coadjuteur, il s'était expressément réservé 200 écus de pension annuelle sur les revenus de son évêché pour un sien neveu, clerc de l'église de Vaison. Or le doyen de Grignan, absorbé sans doute par les embarras d'une négociation dont le succès lui tenait vivement au cœur, avait oublié cette condition importante. Que l'oubli fut volontaire ou non, il n'en déplut pas moins au vieillard, et quand le coadjuteur fut de retour, il l'accueillit avec indignation, lui fit les reproches les plus humiliants, et l'assura qu'il voulait revenir sur la cession qu'il lui avait faite de son évêché. En effet, l'évêque adressa sur le champ à la cour de Rome une supplique dans laquelle il prouvait que Michel d'Alméras, avait obtenu la coadjuto-

rerie de Vaison et le titre d'évêque de Philadelphie obrepticement et subrepticement, 1° parcequ'il n'avait fait aucune mention de la rente annuelle de 200 écus qu'il avait promise à son neveu, jeune écossais banni de son pays en haine de la religion catholique ; 2° parcequ'il avait trompé le souverain-pontife assurant qu'il avait 800 écus de rente pour soutenir la dignité épiscopale, tandis qu'en réalité, lui et sa famille n'en avaient pas 300 ; d'où il conclut que dans cette affaire on avait visiblement blessé tous ses droits, méconnu toutes ses instructions, et qu'en conséquence, la promesse de la coadjutorerie était nulle ; il ajoutait encore que Michel avait plusieurs parents et amis de la religion prétendue réformée, et qu'en lui accordant la coadjutorerie avec succession future à l'évêché de Vaison, on lui avait accordé en même temps deux châteaux-forts dans le diocèse que les calvinistes avaient souvent attaqués sans pouvoir s'en rendre maîtres, mais qu'il y avait lieu de craindre que ses rapports avec eux ne l'obligeassent à les leur livrer tôt ou tard.

Enfin, se ravisant sur la faiblesse de sa santé, il disait au souverain-pontife qu'il pouvait encore fort bien exercer toutes les fonctions de la charge pastorale et qu'il les remplissait, en effet, au gré de tous ses diocésains.

A ces causes, il demandait humblement qu'il plût à Sa Sainteté de lui accorder la révocation de la coadjutorerie, et de rétablir les choses comme elles étaient auparavant.

Cette supplique fut présentée à la sacrée Congrégation des cardinaux, lesquels, après l'avoir soigneusement examinée, déclarèrent que Michel d'Alméras avait procédé frauduleusement en passant sous silence des conditions qu'il devait leur exposer, que s'il les eût fait connaître avec bonne foi, comme il était de son devoir, il n'eût pas obtenu la coadjutorerie, et partant, il le condamnèrent à laisser à Guillaume le gouvernement de son église et tous ses revenus.

Ainsi furent trompées les espérances du doyen de Grignan. L'évêque de Vaison reprit ses fonctions avec une activité merveilleuse, et son coadjuteur s'étant éloigné de lui, vint partager ses loisirs entre sa famille et le chapitre de Grignan. Mais la mort de Guillaume de Cheisolme ne tarda pas de mettre un terme à cette douce retraite, il s'éteignit le 30 mai 1629, et Michel prit aussitôt l'administration de son église qu'il gouverna jusqu'en 1633. Nous devons faire observer, en passant, qu'il est le premier, et peut-être le seul des évêques du Comtat Venaissin qui ait eu l'honneur d'assister aux assemblées du clergé de France (1).

Michel d'Alméras fut remplacé dans le doyenné de la collégiale de Saint-Sauveur par Charles d'Inguimbert. Sa famille était originaire de Vienne en Autriche ; elle se répandit en Provence durant

(1) *Histoire de l'église de Vaison*, par le P. Boyer de Sainte-Marthe, p. 213. — Registre des délib. capit., 1614.

le XV[e] siècle et y rendit de grands services à l'État, à l'Église et aux lettres (1) ; elle se divisa en plusieurs branches dont l'une s'établit à Carpentras en 1570. Pierre d'Inguimbert, le chef de cette branche, eut un fils appelé Charles qui fut créé chevalier et comte du palais de Latran, par bref du pape Paul V, donné à Sainte-Marie-Majeure, le 23 mai 1618. Charles épousa Claire de Rafellis de laquelle il eût plusieurs enfants, entre autres François, docteur en théologie, prévôt de l'église cathédrale de Vaison, mort en 1679, et Charles qui fut doyen de l'église collégiale de Grignan (2); il fut pourvu de ce bénéfice durant le cours de l'année 1630, mais il ne résida que deux ans après. Le comte fit agréer au chapitre le motif de cette absence, et dans l'assemblée du 18 mars, à laquelle il assista, il demanda aux chanoines que les honoraires du doyen lui fussent dévolus comme s'il était présent, parce qu'il avait promis de les consacrer à l'achat d'un rétable pour le grand autel de l'église Saint-Sauveur. Cette proposition fut acceptée par le chapitre à l'unanimité.

Il résulte de cette délibération que les magnifiques boiseries qui décorent le maître autel de l'église de Grignan ne datent que de la première moitié du XVII[e] siècle. On admire avec raison l'élégance et la richesse de ce travail et surtout le tableau de la Transfiguration qu'il protége.

Le rétable fut apporté à Grignan le 1[er] février 1634, et le chapitre le fit poser immédiatement, nourissant à ses frais le peintre et les ouvriers qui y travaillèrent durant plusieurs mois (3).

Pierre Imguimbert, frère du doyen de Grignan, s'était marié en 1637 avec Marguerite du Serre, nièce de Charles-Salomon du Serre, évêque de Gap. Cette alliance ayant rapproché les deux familles, la seconde, après la mort de Charles donna un doyen à l'église Saint-Sauveur, en la personne de Claude du Serre. Il apparaît pour la première fois dans le registre des délibérations, le 29 décembre 1637. Il se distingua dans ses fonctions par un zèle constant pour l'observation des règles canoniques et pour la défense des intérêts et des droits du chapitre qui le députa plusieurs fois en divers lieux avec les pouvoirs les plus étendus. Il était docteur en droit, avait été avocat au parlement de Grenoble et s'était marié; mais depuis la mort de sa femme il était entré dans les ordres sacrés, et se distingua jusqu'à la fin de ses jours par ses vertus et son dévouement. Il mourut le 28 juillet 1651, après avoir fondé par son testament du 23 novembre 1650, deux grand'messes l'une de la sainte Trinité et Pro defunctis pour le jour anniversaire de son décès, pour lesquelles il donna un capital de 90 livres (4).

(1) Robert, *États de la noblesse de Provence*, tom. II, p. 236. — Pithon-Curt., tom. IV, p. 494. — Délib. capit., 1630-1636.
(2) Pithon-Curt., 4, p. 481.
(3) Délib. capit. du 27 janvier 1634.
(4) Mémoire de M. Castillon, p. 112. Délib. capit. du 28 juillet 1651.

La famille du Serre portait d'*azur au cerf d'or, au cerf d'argent chargé de trois roses de gueules feuillées d'or* (1).

André-Simon de Ripert d'Alauzier, succéda à Claude du Serre et fut nommé doyen en 1654.

La famille de Ripert dont la branche aînée, connue sous le nom d'Alauzier, résidait à Bolène dans le Comtat Venaissin, était très-ancienne dans le Dauphiné. On voit, en effet, dès le XI[e] siècle, les Ripert parmi les vassaux de la maison de Grignan, qui méritèrent par leurs services, dans les premières croisades, des récompenses de la part des Adhémar (2). Des titres authentiques nous apprennent que Giraud et Giraudet Adhémar, frères, seigneurs de Monteil et de Grignan, à leur retour de la première guerre d'outremer, donnèrent à Hugues Ripert et à ses descendants, le fief de la Batie-du-Verre, avec sa tour et sa forteresse, dans le mandement de Mirmande.

L'historien des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux parle d'un doyen de l'église cathédrale issu de cette famille, lequel vivait en 1203.

Ls 3 août 1624, Émeri Ripert d'Alauzier, capitaine d'infanterie, fut marié avec Justine Faucher dont il eut plusieurs enfants, entre autres André Simon qui entra dans l'état ecclésiastique, fit ses études en Sorbonne et fut nommé doyen de l'église collégiale de Grignan. Il était alors à Paris où il fréquentait les conférences ecclésiastiques afin de se rendre de plus en plus utile pour la gloire de Dieu. Aussitôt que le comte Louis-Gaucher Adhémar lui eût donné avis de sa promotion, il écrivit au chapitre pour le prier de lui permettre de prolonger son séjour à Paris durant l'espace de deux ans, et de lui assurer la perception des revenus de son bénéfice. Le chapitre en délibéra le 19 octobre 1654 : il résolut de lui allouer 500 livres et de remettre le surplus du doyenné entre les mains du comte, afin de le rembourser des dépenses qu'il avait faites pour les réparations de la collégiale (3).

André Simon fit son testament à Grignan le 12 septembre 1666, et mourut en 1672. Ce fut de son temps que le chapitre de Saint-Sauveur fit sa profession solennelle de foi à l'égard des déplorables erreurs du jansénisme : cet acte fait trop d'honneur au chapitre pour n'être pas consigné ici dans toute son étendue : informés par l'évêque de Valence qu'ils devaient se prononcer sur ce point, tous les chanoines se réunirent en assemblée et après avoir préalablement déclaré qu'ils n'entendaient point préjudicier à leurs droits et priviléges d'exemption, ils signèrent d'un commun accord le formulaire suivant :

(1) *Nobiliaire du Dauphiné*, par Gui Allard, p. 332.
(2) pithon-Curt., tom. III, p. 34.
(3) Pithon-Curt dit que André Ripert fut nommé doyen en 1651, mais son nom ne se lit dans les délibérations capit. qu'à dater du 9 mai 1657. Celle du 19 octobre 1654, prouve qu'il ne fut élu que cette année-là.

« Nous nous soumettons sincèrement à la constitution du pape » Innocent X, du 30 mars 1653, selon son véritable sens qui a été » déterminé par la constitution de N. S. P. le pape Alexandre VII, » du 6 octobre 1656. Nous reconnaissons que nous sommes obligés » en conscience d'obéir à ces constitutions. Nous condamnons de » cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius » Jansenius, contenues dans son livre *Augustinus*, que ces deux » papes et les évêques ont condamné, laquelle doctrine n'est point » celle de saint Augustin, que Jansenius a mal expliqué contre le » vrai sens de ce saint docteur. »

La délibération est du 7 août 1662. Elle est signée par André Simon de Ripert, doyen ; Marcel Prat, sacristain ; Nicolas Vigne, capiscol ; Antoine Serre, Etienne de Vivis, Guillaume Paumier, François Dellole, Jacques Gelly, Louis François Bremond, chanoines ; Charles Bremond, Jean Colomb, hebdomadiers ; Antoine Colomb, diacre, et Georges Charavan, sous-diacre.

André Simon de Ripert avait plusieurs frères, dont l'un, entré comme lui dans l'état ecclésiastique, fut son successeur et occupa le doyenné de Grignan depuis 1671 jusqu'en 1705 ; il se nommait Joseph Ripert ; il est parlé de lui dans quelques lettres de Mme de Sévigné à l'occasion de la mort de Balthazard Ripert, autre frère d'André Simon ; Balthazard avait été fait, en 1687, inspecteur d'infanterie à Casal, à Pignerol, en Dauphiné et en Franche-Comté ; il avait rendu d'immenses services au comte de Grignan, et s'était distingué dans plusieurs guerres en qualité de premier brigadier. En 1689 il eut l'ordre de se jeter dans Mayence, ce qu'il exécuta avec beaucoup de courage ; il y servit jusqu'à la perte de la place rendue après quarante-huit jours de généreux efforts, et revint ensuite à Grignan où il fut frappé d'une attaque d'apoplexie au milieu de la place publique, peu de jours après son arrivée.

Ce fut le doyen Joseph Ripert qui eut la douleur de recevoir son dernier soupir et qui présida la cérémonie de ses funérailles. Le comte et la comtesse de Grignan furent frappés de cette triste aventure et en firent le récit à Mme de Sévigné qui leur répondit le 1er janvier 1690 : « J'ai beaucoup à dire sur l'histoire tragique et surprenante que vous me contez du pauvre Lauzier ; votre récit suspend » l'attention, il augmente la curiosité, et conduit à un évènement » si triste que j'en fus toute émue, et fis un cri qui fit peur à mon » fils ; il vint voir ce que j'avais à crier ; il lut cet endroit, et se mit » à crier comme moi, et même un peu plus, car il connaissait fort » ce brave et honnête homme, et nous admirâmes ce que c'est que » l'incertitude de l'heure et de la manière de notre mort. Toutes » les circonstances de celle-ci conduisent à un étonnement particulier. Ces périls renaissants où il était exposé, le siége de » Mayence où il était entré si romanesquement, le bonheur d'en » être échappé, cette force de tempérament, cette conversation

» où il se moque de celle du doyen, ce rendez-vous que M. de
» Noailles lui avait donné et auquel il manque par le trait de la
» main de Dieu qui le frappe dans la rue, sans qu'aucun remède
» puisse le secourir, entre les bras de ses deux frères qui l'aimaient
» et au milieu de la joie qu'ils avaient de le revoir; tout cela est si
» touchant et si marqué qu'encore que ce ne soit pas la première
» mort subite dont on ait entendu parler, on croit n'en avoir jamais
» entendu une si surprenante, et en quelque lieu qu'on fût, elle
» serait digne d'attention ; mais nous avons les mêmes raisons que
» vous pour en être occupés et pour revenir de tous chemins à ce
» triste évènement; je m'en vais écrire à ses pauvres frères (1).

Le 4 du même mois, la marquise de Sévigné ajouta : « Mais, mon
» enfant, pendant que nous sommes sur la tristesse, je vous dirai
» que les grosses larmes me sont tombées des yeux quand je me suis
» représenté le spectacle de ce pauvre doyen, pénétré de douleur,
» le cœur saisi, disant sa messe pour ce frère que voilà dans l'é-
» glise, tout vif encore, mais tout mort dans le cercueil, qui saigne
« de tous côtés. Ah ! mon Dieu ! quelle idée! le sang coule-t-il d'un
» corps de mort? Oui, puisque vous le dites. Voilà donc ce sang,
» hélas! qui ne demande pas justice mais une grande miséricorde !
» Et ce pauvre doyen persuadé de sa religion qui offre ce grand et
» saint sacrifice pour un pécheur dont le salut lui est cher, et dont
» la manière de mourir est affligeante; qui demande, en tremblant,
» miséricorde pour celui qui n'a pas eu le loisir de la demander un
» seul moment. Ma fille, je ne soutiens pas cette pensée, je crois qu'il
» n'y a que la distraction et la dissipation qui puissent empêcher
» qu'elle ne fasse le même effet à tout le monde. Plus ce pauvre doyen
» a de foi, plus il est à plaindre ; mais il serait bien plus à plaindre,
» s'il était au-dessus de la crainte des jugements de Dieu (2). »

Joseph Ripert fut député à l'assemblée générale du clergé en 1690. Par son testament fait à Bolène devant Laurent Jacqueti, notaire, le 16 mai 1696, il unit une maison qu'il avait à Grignan au doyenné de la collégiale et légua sa crosse au chapitre qui la vendit à son successeur pour la somme de 200 livres. En 1705, il se retira dans l'abbaye de Sept-Fonts où il fit ses vœux et mourut en grande réputation de sainteté en 1708 (3).

C'est de ce pieux doyen que parle Moréri en ces termes : « Je ferais trop de violence à mon inclination si je ne nommais ici M. Joseph Delauzier de Ripert. Je dois rendre justice à son mérite, à l'amour qu'il a pour les lettres et à l'amitié dont il m'honore (4). »

(1) Lettre du 1er janvier 1690.
(2) Lettre du 4 janvier 1690.
(3) Pithon-Curt dit que Joseph Ripert se fit religieux à Sept-Fonts en 1696. C'est une erreur; les délibérations capitulaires portent sa signature jusqu'au 7 du mois d'août de l'année 1705.
(4) Moreri, *Dictionnaire historique*. — *Mémoire* de Castillon, p. 113.

Les deux Ripert, André Simon et Joseph, firent plusieurs fondations dans l'église Saint-Sauveur. Le premier donna 300 livres pour une grand'messe au jour anniversaire de son décès et pour l'entretien de quatre cierges aux bénédictions du très-saint Sacrement. Le second fonda, par acte du 7 août 1688, une messe haute le jour de saint Joseph, 19 mars, avec l'orgue et la musique, et une messe de mort le lendemain pour lui et pour tous les confrères de saint Joseph. Il donna au chapitre, pour ces fondations un capital de 200 livres (1).

Le comte de Grignan donna pour successeur à Joseph de Ripert d'Alauzier, André Joseph du Perron. Il était sacristain du chapitre depuis le mois d'août de l'année 1702. Il prit possession du doyenné le 24 mars 1707 et vécut jusqu'au mois de février de l'an 1751. Il fonda à perpétuité, dans la collégiale, une grand'messe qui devait se célébrer le 14 mars de chaque année, sa vie durant, pour obtenir de Dieu la rémission de ses péchés et pour le repos de son âme après sa mort. Il légua au chapitre, à cet effet, un capital de 120 livres (2).

Antoine de Castillon, d'abord sacristain du chapitre, fut pourvu du doyenné après la mort de Joseph du Perron. La première assemblée qu'il présida fut celle du 8 juillet 1753. Joseph de Castillon, son neveu, remplissait alors les fonctions de capiscol. C'est à celui-ci que nous devons le Mémoire historique fort curieux des fondations de l'église Saint-Sauveur, selon l'ordre alphabétique de ceux qui les ont faites, « avec les distributions de leurs revenus, ensemble les processions et autres usages du chapitre. »

La famille de Castillon était originaire de Naples, d'où elle vint s'établir en Provence, sous le règne de Louis II, roi de Sicile, vers l'année 1300. Elle forma de bonne heure deux branches : la première, des seigneurs de Beines, de laquelle sortit celle des seigneurs de Castelet; et la seconde, des seigneurs de Cucurron (3).

Castillon portait de *gueules à trois annelets d'argent*, *deux en chef et un en pointe*, avec cette devise qui lui fut donnée par le roi Réné : *Bonté de Castillon.*

Le doyen Antoine fut nommé vicaire-général et official de l'évêque de Die dans la partie méridionale du diocèse, et ensuite prieur du prieuré royal de Saint-Irenée de Lyon. Il se préparait à envoyer au maréchal du Muy un état des capitaux, produits et revenus annexés à la mense capitulaire de la collégiale Saint-Sauveur, ainsi qu'un extrait des statuts, règlements et usages concernant la discipline et le service de cette église, quand la mort le surprit, au mois de novembre 1763. Il légua au chapitre un capital de 144 livres pour

(1) *Mémoire* de Castillon, p. 113.
(2) *Mémoire*, p. 110.
(3) Robert, *Etat de la Provence dans sa noblesse*, t. I, p. 490.

douze messes à perpétuité, qui devaient se dire une chaque mois, pour le repos de son âme (1). Il fut remplacé l'année suivante par Raymond de Milet de Villargères, qui était déjà doyen du chapitre de Saint-Rémy.

Raymond était issu d'une famille originaire de la province de Tourraine, dont la généalogie ne remonte qu'au commencement du XVIe siècle. Son aïeul, Milet, sieur de Villargères, s'établit en Provence, où il épousa Louise de Lafont, et fut maintenu dans la noblesse par les commissaires royaux députés en ce pays, le 28 septembre 1668.

Cette famille portait d'*azur à trois branches d'olivier d'or, posées en pal, deux et une au chef d'or, chargé de trois roses de gueules* (2).

Le nouveau doyen fut installé solennellement le 1er avril 1764; mais il paraît qu'il regretta bientôt le séjour de Saint-Rémy, où que, forcé de choisir, entre les deux chapitres, celui où il devait fixer sa résidence, il aima mieux renoncer à celui de Grignan. On lit, en effet, dans les registres des délibérations capitulaires qu'il donna sa démission libre et volontaire du doyenné de Saint-Sauveur, quatre mois après en avoir pris possession. Son bénéfice fut aussitôt dévolu par le comte du Muy et de Grignan à François-Xavier de Fresse de Monval, conseiller à la cour des comptes de Provence. Après son installation, qui eut lieu le 14 octobre de l'année 1764, le nouveau doyen s'empressa de témoigner au maréchal du Muy, juspatron du chapitre, la reconnaissance que lui devaient tous les chanoines pour un choix de magnifiques ouvrages dont il venait de leur faire présent, et qui devaient former le noyau d'une bibliothèque à l'usage exclusif du chapitre. Il y avait 115 volumes, dont 6 in-folio et 109 in-4°, richement reliés, et portant, chacun sur la couverture, ces mots en lettres d'or : *Bibliothèque du chapitre de Grignan.*

Ce don fut reçu par M. de Monval, qui convoqua aussitôt le chapitre pour se concerter avec lui sur la manière dont on organiserait le service de la bibliothèque, et sur les remercîments qui étaient dus au maréchal du Muy : « Sur quoi délibérant, lesdits doyen,
» personnats et chanoines furent d'avis que pour témoigner au dit
» seigneur comte de Grignan leur juste gratitude, comme aussi
» pour transmettre à leurs successeurs et conserver dans le chapitre
» ce monument religieux des vertus chrétiennes dont le dit seigneur
» les avait déjà édifiés dans le court intervalle qui leur avait été
» permis de le posséder quelques jours auparavant, et qu'il savait
» si glorieusement accommoder à tant de vertus héroïques qui le
» fesaient admirer des étrangers, le rendaient cher à sa nation et
» agréable à son prince, ils s'engageaient à conserver avec le soin le

(1) Mémoire de Castillon, p. 55.
(2) Robert, t. II, p. 388.

» plus scrupuleux la bibliothèque dont il leur avait fait présent (1). » Suivent les dispositions qui furent prises et signées obligatoirement par tous les chanoines pour l'usage et la sûreté des volumes.

Mais c'était peu que d'exciter l'amour de l'étude dans les membres du chapitre, il fallait surtout ranimer leur zèle pour l'accomplissement de leurs devoirs et l'observation de la discipline ecclésiastique. Trois jours s'étaient à peine écoulés, que le doyen les réunit une seconde fois en assemblée générale pour les entretenir sur ce point important. « Il le fit dans un discours précis, éloquent et » solide, dans lequel il comprit ingénieusement et en peu de mots » toutes les obligations des prêtres et des chanoines; il démontra à » ceux-ci qu'ils devaient glorifier Dieu par leur assiduité au chœur, » leur union, leur unanimité à concourir au bien et aux intérêts du » corps, et édifier le peuple par la régularité de leur conduite et la » sagesse de leurs délibérations. Tous les chanoines, également » satisfaits, applaudirent à cette pieuse exhortation, et promirent de » s'y conformer (2). »

Le doyen fit procéder ensuite à la nomination de ceux qui devaient remplir les emplois de trésorier, d'économe, de syndic, de bibliothécaire, d'auditeurs des comptes, de contre-pointeurs, etc.

Le zèle de M. de Monval ne se démentit pas jusqu'à l'époque fatale de la révolution, qui dispersa tous les membres du chapitre Saint-Sauveur. La collégiale de Grignan disparut dans cette tempête comme toutes les autres créations de ce genre; quelques chanoines prirent la fuite; d'autres restèrent à Grignan, dans de continuelles alarmes, exposés tous les jours à être découverts et traînés à la barre du district. Leurs biens furent confisqués, leurs prieurés livrés au pillage, leur église profanée par des orgies. M. de Monval, retiré au sein d'une famille pieuse, à Grignan, eut le courage et la douleur d'être témoin d'une partie de ces scènes de deuil et d'impiété. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

La paroisse de Grignan, privée de ses pasteurs légitimes, fut bientôt desservie par des intrus, dont le premier fut installé le 20 du mois de septembre de l'an 1791. Ce ne fut que six ans après, c'est-à-dire en 1797, que M. Duclos, secrétaire du chapitre et curé de St-Sauveur avant les troubles, revint de l'exil et reprit ses fonctions. Ce vénérable ecclésiastique, dont la mémoire est encore en bénédiction à Grignan, avait été nommé chanoine par M. du Muy, en 1759 (3). Trésorier du chapitre depuis cette époque jusqu'en 1767, il fut, la même année, chargé du service paroissial en qualité de sacristain et s'acquitta de ces fonctions avec un zèle tout apostolique jusqu'en 1791. Forcé alors de prendre la fuite, il se retira en

(1) Délib. capit. du 13 janvier 1765.
(2) Délib. capit. du 17 janvier 1765.
(3) Délib. capit. de 1759.

Italie où il eut beaucoup à souffrir et rentra en France aussitôt que les troubles parurent appaisés ; le 2 juin 1793, le pasteur légitime reprit la conduite de son troupeau, mais ce ne fut pour longtemps. Le 15 septembre de la même année, une nouvelle persécution le contraignit de s'éloigner une seconde fois. Il ne sortit de sa retraite qu'en 1801, époque du concordat qui rendit enfin la liberté à l'Église de France. Un autre chanoine de l'ancienne collégiale, non moins zélé que M. Duclos, rendit d'éminents services aux fidèles pendant la terreur ; M. Jean-François Vigne agrégé au chapitre depuis l'année 1776 ne s'éloigna point de Grignan durant la persécution ; entouré d'une estime générale, et vénéré de tout le monde à cause de ses vertus, il sortait de temps en temps de sa retraite pour porter les secours de la religion aux malades et consoler les personnes pieuses qui réclamaient son assistance. On a trouvé quelques lettres qui lui furent adressées de Rome par M. Duclos, et dans lesquelles celui-ci lui transmettait, en vertu d'une autorisation spéciale du Souverain-Pontife, tous les pouvoirs qui lui étaient nécessaires dans ces temps difficiles. Dès le 29 mars 1795, M. Vigne eut même le bonheur de rétablir le culte d'une manière assez solennelle et de faire, au nom de M. Duclos, les fonctions de curé jusqu'en 1797 (1), époque où il s'en démit humblement entre les mains du légitime pasteur. Celui-ci après bien des alarmes et des épreuves cruelles, s'en démit à son tour entre les mains de M. Martinel en 1803.

M. Joseph-Marie-Xavier Martinel de Saint-Estève, était curé de Tulette, au moment où la révolution éclata. Il s'enfuit dès lors en Italie d'où il ne revint qu'en 1801. Nommé curé de Grignan par Mgr Bécherel, évêque de Valence, le 26 messidor an XI de la république (1803), il fut installé par M. Vigne avec beaucoup de solennité et en présence d'un grand concours de fidèles (2).

Le nouveau pasteur inaugura sa mission par un discours de circonstances que résumaient ces paroles de son texte : « *Imperavit ventis et mari et facta est tranquillitas magna. — Il commanda aux vents et à la mer et un grand calme succéda à l'orage.* »

On sait qu'en ce temps-là Bonaparte venait de relever les autels, et de comprimer enfin la plus désastreuse de toutes les anarchies. C'était le commencement d'une ère nouvelle pour l'église de France. C'était vraiment le calme après la tempête, et l'on conçoit l'enthousiasme que le nom seul du héros devait exciter dans tous les rangs des fidèles et en particulier dans le cœur de tant de prêtres que la proscription avait jetés loin de la patrie et que rappelait la voix puissante d'un conquérant qui devait changer la face de l'Europe.

(1) Registre de Catholicité de l'église de Grignan de 1795.

(2) Registre ouvert aux archives de l'église de Grignan, en exécution des articles organiques du 26 messidor an 9.

On se prend quelquefois à admirer la naïve exagération des louanges décernées à Napoléon par le clergé de cette époque; mais soyons de bonne foi: Si jamais un bienfait dut être apprécié, n'était-ce pas celui qui semblait enfin rendre à la religion la paix et la liberté? Certes, lorsque après dix ans de terreur et d'exil les pasteurs avaient la consolation de se revoir au milieu de leurs troupeaux, le premier besoin de leur cœur où tant de sentiments débordaient de toute part, ne devait-il pas être celui de la reconnaissance? Aussi, M. Martinel en appliquant à Bonaparte les paroles de son texte, s'écria-t-il en commençant son discours: « Ne me demandez pas » quel est celui à qui les vents et les mers obéissent; vous l'avez » nommé: c'est le vengeur de la Religion désolée, c'est le ministre » de la Providence, c'est le pacificateur de l'univers, c'est celui » dont l'histoire seule pourra dire le nom, les vertus, les triomphes » et la gloire. » La paix rendue à la France, c'était la paix rendue à l'Eglise, la paix rendue à tous les fidèles. « Permettez-moi » donc, ajoute l'heureux pasteur, permettez-moi, en arrivant au » milieu de vous, de vous dire comme Jésus-Christ à ses apôtres: » *Pax vobis.*—*Que la paix soit avec vous!* Oui, tel est le plus ar- » dent de mes vœux, tel est l'objet de ma mission; je viens vous » donner la paix, la paix avec Dieu, la paix avec vous-mêmes, la » paix, bien inappréciable, dont vous étiez, hélas! privés depuis » longtemps et que je vous apporte au nom de J. C. — *Pax* » *vobis!* »

Développant ensuite la nature, l'excellence et les consolations de cette paix toute divine, M. Martinel exhorte ses nombreux paroissiens à se presser autour de lui pour goûter les douceurs du bienfait qu'il leur apporte. Il invite en particulier ceux qui ont gémi avec le plus d'amertume durant la tempête, à essuyer leurs larmes et à bénir le ciel qui vient les consoler; il exhorte surtout ceux qui ont eu la faiblesse ou le malheur de prendre part au triomphe de l'impiété d'expier leurs égarements par un repentir sincère et une entière confiance en celui qui est toujours à leur égard plein de miséricorde. « Oui, leur dit-il, Dieu est aujourd'hui ce qu'il était hier, » ce qu'il sera jusqu'à la fin des siècles: le prince de la paix et le » Dieu de toute consolation. » Il félicite ensuite son troupeau de l'union et de la concorde qui règnent au milieu de lui, et après quelques paroles de louanges adressées aux magistrats, il rend un touchant hommage au zèle et aux vertus de ceux qui ont prodigué les soins de leur industrieuse charité à la paroisse de Grignan pendant les jours de la persécution. M. Vigne méritait cet éloge à tous égards. « C'est notre ville qui l'a vu naître et qui l'a formé, dit » le pieux pasteur, je sais qu'il est chéri et respecté parmi vous, et » il en est digne autant pour sa rare modestie que pour sa foi et » ses vertus sacerdotales.

M. Martinel possédait à un rare degré le sentiment des conve-

nances; il louait avec un tact remarquable. C'est ainsi qu'en parlant de M. Duclos qu'il venait remplacer dans les fonctions du ministère, il se dit heureux « d'avoir été envoyé à Grignan pour admirer les » vertus de ce vénérable prêtre et pour seconder ses travaux. »

Il y a dans ces dernières paroles une délicatesse parfaite ; en effet, l'ancien sacristain du chapitre ne devait pas s'éloigner de Grignan, et il rendit encore bien des services à la paroisse, qui le vénérait comme un saint.

Le discours prononcé par M. Martinel dans la cérémonie de son installation signalait en lui un pasteur plein de zèle et de mérite (1). Le temps a confirmé ces heureuses espérances. Sans doute, l'église de Saint-Sauveur, dépouillée de son chapitre et de la protection des comtes de Grignan, n'a pu voir renaître la pompe de ses solennités, la majesté de ses fêtes, le spectacle édifiant de son culte, qui l'assimilait, en quelque sorte, aux églises cathédrales les mieux organisées; mais M. Martinel n'a rien négligé durant vingt-cinq ans pour intéresser la piété des fidèles, développer leurs sentiments religieux et leur inspirer une entière confiance. On aime à se rappeler encore à Grignan avec quelle application et quelle sollicitude il s'efforçait de faire valoir l'importance de son église qu'il regardait comme une des plus vénérables du diocèse, soit à cause du nombreux clergé qui l'avait desservie durant près de 300 ans, soit à cause de l'honneur qu'elle avait eu de recevoir la dépouille mortelle de Mme de Sévigné. Son respect pour le souvenir de cette femme de génie allait jusqu'à une espèce de culte; il ne pouvait souffrir qu'on accusât ses paroissiens d'avoir profané son tombeau en 1793; il publia en 1814, une dissertation sur ce sujet, qu'il dédia à la nation anglaise, admiratrice passionnée, dit-il, de la célèbre marquise. Non content d'avoir énergiquement protesté contre les prétendues calomnies de Vauxcelles, il voulut, en rendant un hommage solennel à la mémoire de Mme de Sévigné, dissiper les préventions qui auraient pu éloigner encore de Grignan quelques-uns de ses admirateurs, lesquels n'auraient jamais consenti à visiter son tombeau s'ils avaient cru qu'il eût été violé. Dans ce dessein, il fit célébrer, avec la plus grande pompe, dans l'église Saint-Sauveur, une fête funèbre, dont le programme à été imprimé dans le temps; en annonçant cette fête, la veille du jour où elle devait avoir lieu, il s'était écrié : « Oui Messieurs, nous » avons encore les cendres de cette illustre femme ; nous les possé- » dons au milieu de nous; ces cendres précieuses nous parlent » encore, nous honorent et nous instruisent; honorons les, nous » aussi, de notre hommage et de notre reconnaissance. »

Dans cette douce illusion, qu'il serait peut-être cruel de blâmer,

(1) Nous avons entre les mains le manuscrit de M. Martinel que nous n'avons fait qu'analyser succintement. Ce discours n'est pas sans doute un chef-d'œuvre d'éloquence, mais tout y respire l'onction de la charité sacerdotale, un zèle pur, un dévouement sans bornes.

M. Martinel organisa un service funèbre tel que jamais il n'en fut célébré dans la collégiale de Grignan.

Un catafalque fut dressé par ses ordres au milieu de l'église; cent flambeaux l'éclairaient de toute part. Sur un des gradins les plus élevés était placé le portrait de la marquise voilé d'un crêpe et surmonté d'un cartouche où on lisait ces mots : *Où trouver une femme si prodigieusement aimable dans sa manière d'écrire* ? au-dessus de ces paroles était peint l'œil de l'admiration. Au côté droit du catafalque et sur un autre cartouche entouré de roses et de pensées, on avait gravé cette inscription : *Elle a su mêler l'agréable à l'utile.* Du côté opposé, on lisait ces mots surmontés d'une corne d'abondance : *Riche de son propre fond et embellie des ornements de la ville et de la cour, elle fait ici notre trésor.* Enfin du côté de l'autel, sur un quatrième cartouche présenté par un ange il était écrit : *Que le Dieu protecteur de la vertu et des talents l'ait placée dans le ciel !* aux deux côtés du cartouche on lisait ces deux inscriptions : *Son esprit l'y élevait sans cesse. — Un cœur si bon était fait pour son Dieu.*

Sur le gradin le plus élevé on avait placé à droite et à gauche deux autres inscriptions, imitant la forme d'une lettre ordinaire et conçues en ces termes : *Aimez avec sincérité; écrivez sans enflure. Recherchez en tout le naturel; le naturel est le vrai beau.*

Enfin, le catafalque dressé en forme de pyramide était surmonté d'une statue représentant la renommée, revêtue de draperies blanches, voilée d'un crêpe funèbre, laissant tomber de la main droite une trompette en or au bout de laquelle on lisait ces mots : *Elle n'écrit plus*, et de la gauche montrant une lettre à cachet noir, laquelle, suspendue par un fil, allait se reposer sur le recueil des lettres de la marquise, placé à ses pieds.

Non loin de ce monument un autre avait été élevé sur le tombeau des Adhémar. C'était un sarcophage auquel on avait donné la forme de Rochecourbières; l'obscurité de cette grotte n'était éclairée que par quatre flambeaux. Au milieu se trouvait un autel surmonté d'une colonne dont le fût était orné des chiffres et des armoiries de la famille Sévigné. Au pied de cette colonne était un carreau sur lequel on avait placé un bâton de maréchal de France avec les armes de la maison de Félix du Muy, accompagnées de cette inscription : *C'est lui qui le premier a honoré ma tombe.* La colonne était revêtue d'un crêpe, et sur son chapiteau d'argent s'élevait le génie de Sévigné avec des ailes d'or, prenant un essor léger et portant à la main une lettre sur laquelle on lisait ces mots écrits en caractères d'or : *Elle vole à l'immortalité.* Au devant de l'autel on voyait cette dernière inscription : *A la marquise de Sévigné ! Admiration, respect et reconnaissance.*

Toute la ville de Grignan et la plupart des paroisses voisines étaient accourues à cette fête. Les magistrats y assistèrent en grand

deuil et en costume; les dames étaient vêtues de noir; un clergé nombreux s'y était rendu de tout le canton. La messe chantée en musique fut suivie de l'oraison funèbre de Mme de Sévigné, prononcée par M. Martinel. L'orateur n'épargna pas les louanges à l'immortelle marquise et à la population qui honorait sa mémoire par des hommages aussi solennels.

CHAPITRE XXVI

Grignan en 1858. — Les ruines du château. — Monographie de l'église Saint-Sauveur. — Rochecourbières. — Le mail. — La bise.

La petite ville de Grignan, autrefois capitale de la seigneurie des Adhémar, a beaucoup perdu de son importance; il est juste néanmoins d'ajouter à l'histoire de ses anciens maîtres quelques mots sur son état actuel.

Grignan est aujourd'hui chef-lieu d'un canton qui comprend 12 communes. Sa population est de 2,000 habitants. Son territoire, généralement fertile, est de 4,400 hectares, dont plus de 400 en bois communaux; il est arrosé au nord par la Berre, et au midi par le Lez, sur lequel le département de la Drôme et celui de Vaucluse ont fait construire un beau pont qui porte le nom de Sévigné. Le revenu territorial est d'environ 114,000 fr., et l'impôt foncier peut s'élever à 16,000. Les principales productions sont le vin, la soie, la garance et les truffes; celles-ci ont des débouchés avantageux dans les principales villes du royaume, et notamment à Paris.

Grignan est le chef-lieu d'une justice de paix; il a deux notariats, une gendarmerie à cheval, un bureau d'enregistrement et un bureau de poste, une perception des contributions directes, une école d'enseignement primaire, une salle d'asile ouverte le 15 novembre 1847, un hospice pour les pauvres et les malades, un pensionnat de demoiselles et une école gratuite pour les filles du peuple. Ces trois derniers établissements sont dirigés par les sœurs hospitalières du Saint-Sacrement, dites de Saint-Just.

La ville est traversée par plusieurs routes qui sillonnent son territoire dans tous les sens. La première est celle de Montélimar à Carpentras, qui unit la partie sud-est du département de la Drôme et le nord du département de Vaucluse avec Valence et Lyon, et offre un débouché à plusieurs vallées où il existe un commerce

important de denrées territoriales. Il y a sur cette route un service de diligences parfaitement organisé. La seconde est celle de Crest, qui aboutit à Grignan en passant par Salles, Alayrac, Charols et le Puy-Saint-Martin. La troisième est celle de Taulignan à Donzère, qui ouvre le port du Robinet sur le Rhône à tout le commerce de la contrée.

Il résulte d'un inventaire dressé après la mort du maréchal du Muy qu'il y avait autrefois dans les archives du château des lettres-patentes données par Louis XIII en 1612, qui ordonnaient le rétablissement de l'ancienne route de Lyon à Marseille par Crest et Romans. Au mois de novembre de la même année, le roi statua que cette route passerait par Grignan. Ces lettres furent intérimées, le 12 novembre 1613, par arrêt de la cour des comptes du Dauphiné, et, le 18 octobre 1614, le bureau des finances d'Aix consentit à leur exécution (1).

Il se tient à Grignan un marché tous les mardis et sept foires par an. Quelques-unes de celles-ci datent d'une époque fort reculée. Les archives du château renfermaient, avant la révolution, des lettres-patentes de 1506, 1577 et 1578, par lesquelles il était octroyé aux consuls et à la communauté de Grignan de tenir trois foires chaque année, savoir : la première, le 9 du mois de septembre; la seconde, le mardi après la Pentecôte; la troisième, le 6 août. Le marché était fixé au mercredi de chaque semaine. « Ces » jours-là, tout marchand et autre personne pouvait aller, séjourner, vendre, acheter, échanger et troquer toute marchandise » licite et convenable, avec jouissance des droits, priviléges, franchises, libertés et immunités attribués aux autres foires de la Provence. » Ces lettres étaient accompagnées d'une ordonnance du comte de Grignan, portant qu'on ne pourrait faire aucune « exécu» tion, prendre ni arrêter aucune personne ni marchandises, pour » cause civile et obligatoire, lesdits jours auxquels étaient données » toute sauvegarde et exemption (2). »

Le premier rendez-vous des visiteurs que le nom de Mme de Sévigné attire à Grignan est le château des Adhémar. Nous avons dit comment cet édifice qu'Expilly regardait comme une des plus belles antiquités de France fut saccagé en 1793. Aujourd'hui, le temps a presque consommé cette œuvre de vandalisme, mais la vue de ces ruines amoncelées éveille des souvenirs trop intéressants pour ne pas fixer l'attention des observateurs.

L'entrée du château, où conduit un chemin escarpé, est commandée par deux tours qui n'ont subi aucune dégradation, et qui formaient jadis sa principale défense. Elle est précédée par un large fossé de dix mètres de profondeur, sur lequel s'abaissait autrefois un

(1) Inventaire des archives du château, p. 4 et 5.
(2) Ibid.

pont-levis, et que les derniers comtes ont remplacé par un pont de pierre grossièrement construit.

On voit encore les meurtrières par lesquelles les deux tours vomissaient le feu sur les assaillants, et les traces d'une grille en énormes barres de chêne qui, au défaut de la première porte, offrait une nouvelle et sérieuse résistance. La voute qui suit le portail est encore intacte; elle aboutit à une cour d'honneur, où M. Faure a réuni, comme dans un espèce de musée, la plupart des magnifiques débris d'architecture qui gisaient auparavant dans les décombres, tronçons de colonnes, chapiteaux, frises, corniches, statues et inscriptions mutilées, débris de salamandres et de chevaux marins. « C'est, comme dit M. Delvincourt, le triste amoncellement de » toutes les jolies choses qui avaient été là. »

La moitié de la façade du midi frappe d'abord les regards. Rien de plus triste et de plus gracieux, tout à la fois, que ce tableau où se révèle une délicatesse d'exécution digne des artistes les plus distingués de la renaissance. A droite se trouve la tour Sévigné, qu'on a recouverte d'une toiture; c'est, avec la façade Carcassonne, la partie du château la mieux conservée ; tout le reste n'est qu'un amas informe de salles sans plafonds, d'escaliers sans marches, de créneaux ébranlés, de galeries ouvertes à tous les vents, de portes béantes, de peintures et d'armoiries indéchiffrables. Sur les dernières pierres sculptées qui restent encore du belvédère, terrasse la plus élevée du château, on voit le chiffre à demi effacé de la famille Adhémar : C. G. avec une couronne de comte. Dans une grande salle, aux fenêtres gigantesques, se voit aussi une cheminée chargée de sculptures, et où sont peintes les armes des Adhémar, surmontées d'une pieuse légende ciselée dans la pierre : *Christus rex venit in pace, Deus homo factus est.* Cette cheminée est une de celles du bon vieux temps, où des arbres entiers se consumaient dans l'âtre, et permettaient à soixante personnes assises en demi-cercle de braver les frimas auprès d'un brillant feu de chêne vert.

Dans les bas étages se trouvent les boulangeries, les fours, les cuisines, la poudrière, le trésor des comtes, etc.; toutes ces pièces sont assez bien conservées et peuvent être visitées sans danger.

Dans les débris de ce vaste château, l'âme est saisie d'un sentiment indéfinissable. Ecoutons le spirituel observateur qui les visita en 1847, et qui a rendu compte de ses impressions dans une petite brochure intitulée : *Excursion de cinq jours dans la Drôme* : « Chacun, dit-il, apporte à ces ruines le tribut de ses préoccupa- » tiions; pour moi, il arrive qu'elles me serrent le cœur..... J'ai » compassion de ces murs tombés, de ces splendeurs brutalement » ravalées; la résignation silencieuse de tous ces débris me touche » et me contriste. J'y vois l'œuvre effrayante du temps ; j'y recon- » nais la main de Dieu, qui se joue, avec une si cruelle puissance, » des choses de ce monde; je comprends que tout ce que j'aime

» s'en ira comme ces murailles, et je sens passer, à travers ces » ruines, le vent de la destruction qui doit aussi m'emporter (1). » Ce qui donne surtout un caractère de noblesse au château de Grignan, c'est sa position très-élevée dans un des plus beaux bassins du département de la Drôme, en sorte qu'il est partout environné d'immenses terrasses, ce qui faisait dire à Mme de Sévigné qu'il faudrait faire changer de place aux brouillards et mettre au-dessus de la tête ce qui est au-dessous des pieds (2).

Les étrangers sont frappés d'admiration, lorsqu'ils arrivent, à leur insu, sur la magnifique terrasse qui sert de toiture à l'église Saint-Sauveur. Cette terrasse a 150 pieds de longueur et 75 de largeur, et elle est entourée d'une élégante balustrade de pierres sculptées. « Je vois d'ici votre belle terrasse, dit la marquise à Mme de Grignan, et votre clocher que vous avez paré d'une balustrade qui doit faire un très-bel effet. Jamais clocher ne s'est trouvé avec une telle fraise (3). » « Je me réjouis, ajoutait-elle, avec M. de Gri- » gnan, de la beauté de sa terrasse; s'il est content, les ducs de » Gènes, ses grands-pères, l'auraient été; son goût est meilleur que » celui de ce temps-là (4). »

La vue qu'on a de ce point élevé est fort belle; elle est triomphante, dit Mme de Sévigné. Au midi, on aperçoit Chamaret, Valréas, Grillon, ancienne forteresse papale, Suze, Montségur et une foule d'autres villages; au nord, d'immenses forêts qui faisaient autrefois partie de la terre de Grignan et qui sont aujourd'hui communales; au levant, les montagnes de la Lance, prolongement des Alpes, et le Mont-Ventoux, qui élève jusqu'aux nues sa tête presque toujours couverte de neiges. « Toutes vos vues sont admi- » rables, disait la marquise; je connais celle du Mont-Ventoux;

(1) Excursion..., p. 56.
(2) Lettre du 30 août 1671.
(3) Lettre du 24 janvier 1680.
(4) Ibid.

« Le dessus de la voûte de l'église de Grignan, dit M. Aubenas, au lieu d'être allongé en toiture, fut dallé à plat dans toute sa superficie, augmentée encore de celle de deux clochers carrés, disposés de la meme façon, et élevés seulement à la même hauteur que le reste de l'église. Toutes les sinuosités de cet espace furent entourées d'une élégante balustrade à jour, à hauteur d'appui, formant ainsi la plus vaste et la plus pittoresque terrasse qui jamais ait été conçue. Elle communiquait de plain-pied et faisait suite à la cour du couchant, de telle sorte que les voitures attelées de quatre chevaux, entrant au galop par la poterne orientale du château, pouvaient, en tournant l'édifice au nord, venir, sans obstacle, rouler sur cette terrasse babylonienne. Il n'était peut-être pas très-pieux de fouler ainsi le temple de Dieu, et de faire de sa voûte un lieu de promenade, mais on ne peut disconvenir que ce ne fût là une chose dont le grandiose tient de la féerie, et qui devait rendre bien stupéfaits ceux qui de loin auraient vu des chevaux piaffer sur une voûte de cent pieds d'élévation. Cette particularité est toute personnelle au château de Grignan, et n'a jamais été reproduite ailleurs; elle suffit pour donner une idée de la fierté traditionnelle de ses maitres. »

» j'aime fort tous ces amphithéâtres, et suis persuadée que si jamais
» le ciel a quelque curiosité pour nos spectacles, ses habitants ne
» choisiront point d'autre lieu que celui-là pour les voir commodé-
» ment (1),

Si l'on détourne un instant les yeux de cette délicieuse vue qui embrasse quatre provinces, le Comtat, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, et qu'on abaisse les regards au-dessous de la terrasse, on aperçoit Grignan à cent pieds au-dessous du château, dont les murs, bâtis sur le rocher, semblent suspendus sur un précipice. On dit qu'un jour, un touriste, désireux sans doute de vives émotions, est descendu sur les gargouilles qui vomissent les eaux pluviales de la terrasse. Si le fait est vrai, ce téméraire a dû se voir bien près de l'abîme. C'est une expérience que peu de visiteurs, assurément, se soucieront de renouveler.

Nous avons dit que le propriétaire actuel du château accueille avec autant d'affabilité que de politesse tous ceux qui, selon l'expression de Walter-Scott, y vont faire un pélerinage. Reconstructeur actif et intelligent, il s'efforce, autant qu'il peut, d'arrêter les progrès de la destruction. Par ses soins, la terrasse de l'est a été rétablie. La grande salle, où se trouvent quelques vestiges de peinture, a été recouverte d'un toit; les parties les plus chancelantes ont été étayées, et le géant, ébranlé sur sa base, trouve enfin un allié dans la lutte qu'il soutient depuis un demi-siècle contre les démolisseurs et le temps. Non content de protéger de la sorte ces magnifiques ruines, auprès desquelles il a fixé sa demeure, M. Faure a voulu préparer aux visiteurs une agréable surprise en recueillant dans ses appartements quelques-uns des tableaux qui décoraient autrefois les belles galeries des Adhémar. Aidé par le procès-verbal des ventes faites en 1793, il est parvenu à réunir un grand nombre de portraits, parmi lesquels on remarque celui de M[me] de Sévigné, peint par Mignard. Il a fait aussi l'acquisition de plusieurs meubles et d'autres objets curieux provenant du château, et il espère pouvoir un jour placer cette collection intéressante dans la grande salle qu'il se propose de faire réparer.

Tout le monde rendra hommage à cette noble idée et félicitera celui qui l'a conçue, en faisant des vœux pour le succès de son entreprise.

Après le château des Adhémar, c'est l'ancienne collégiale de Saint-Sauveur que l'on doit visiter à Grignan. Ce monument, hâtons-nous de le dire, n'est pas un de ces chefs-d'œuvre qui commandent l'admiration par le grandiose de leurs proportions et l'exquise délicatesse de leurs sculptures. Il n'offre donc pas l'intérêt puissant que l'on aime à retrouver dans les belles églises du moyen-âge, dont tous les détails méritent d'être religieusement étudiés;

(1) Lettre du 18 juillet 1689.

mais il est vaste, d'une coupe élégante, construit avec soin, et il offre un caractère particulier dans son architecture qui mérite l'attention des connaisseurs, c'est-à-dire, le cachet de l'époque de transition du style ogival à celui de la renaissance (1).

Sa position aux pieds d'un roc immense, qui lui sert de muraille du côté du nord, est très-pittoresque, et la terrasse qui la domine lui forme un couronnement tout-à-fait gracieux.

L'axe de l'église Saint-Sauveur forme avec le méridien de Grignan un angle nord-est de 67 degrés.

La principale façade, flanquée de deux tours carrées, est située entre l'est et le nord-ouest; le côté latéral au nord est appuyé sur le château, autour duquel la ville est bâtie, et qui se compose de rochers taillés à pic jusqu'à la hauteur de la terrasse. Le vaisseau, divisé en quatre travées, forme un rectangle terminé par un chevet polygonal à cinq faces. Le chevet, qui comprend toute la quatrième travée, sert de sanctuaire; c'est là que se trouve le tombeau de Mme de Sévigné.

La troisième travée forme le chœur où l'on voit encore soixante-douze stalles occupées autrefois par les chanoines; enfin les deux premières travées servent de nef et sont exclusivement réservées aux femmes.

La largeur du vaisseau est, dans œuvre, de 12^{m} 35^{c}, la longueur, y compris le chevet, de 40^{m} 39^{c}, la hauteur, sous la clé de la voûte, de 17^{m} 20^{c}. Des angles du chevet s'élancent des nervures qui, prenant naissance sur des colonnes plus petites et plus élevées que celles de la nef et du chœur, convergent au sommet de la voûte et se réunissent à une clé commune. Les autres travées ont aussi des nervures diagonales entre les arcs-doubleaux qui aboutissent, comme celles du chevet, à une clé saillante en pierres de taille du pays qui est un gré calcaire; il existe aussi des nervures le long des murs sur tout le périmètre de l'église.

L'espace compris entre les nervures est occupé par des voûtes d'arètes ogivales en tuf sur lesquelles sont posées immédiatement les tuiles, qui forment, par des pentes établies suivant un mode spécial à cet édifice, les égoûts destinés à garantir la voûte des infiltrations de la pluie à travers les joints des dalles de la terrasse; les eaux pluviales sont divisées sous la terrasse et s'échappent par des gargouilles sculptées sous la forme de chevaux-marins.

A droite de l'édifice se trouve une tour qui communique avec l'église par une ouverture pratiquée dans l'angle sud-est, et à la suite du clocher a été construite une chapelle au niveau du sol dont elle est séparée par un mur dans lequel a été ouvert un arc à anse de panier, entouré d'un archivolte reçue par une imposte. A 4^{m} 20^{c},

(1) Cette monographie de l'église de Grignan est extraite en partie d'un manuscrit de M. Epailly, architecte du département de la Drôme.

au-dessous, se trouve une autre chapelle dont l'entrée est établie sur la rue St.-Sauveur. Le dessus de la sacristie et de l'ancienne salle du chapitre est occupé par l'orgue. Le buffet de cet instrument est remarquable par ses vastes proportions, et par ses sculptures dans le style de la renaissance. Il est dominé par des flèches travaillées délicatement et orné dans toutes ses parties de colonnettes fort grâcieuses. Les artistes qui ont fait résonner cet orgue admirent les jeux de flûte.

L'entrée principale de l'église est précédée d'un large parvis, connu sous le nom de Plate-forme, auquel on arrive par un escalier à deux rampes demi-circulaires et ornées de plusieurs niches veuves de leurs statues. Le mur qui soutient l'édifice du côté du midi ainsi que les angles du chevet qui ne sont point adossés au rocher, sont flanqués de plusieurs contreforts dont le sommet s'élève jusqu'à 3^{m} au-dessous de la terrasse. Ces contreforts ont 1^{m} 60^{c} d'épaisseur et 1^{m} 80^{c} de saillie.

En général, les parements extérieurs sont revêtus en pierres de taille, quelques parties seulement paraissent avoir été construites en moëllons bruts. Le portail et la façade principale sont du style de la renaissance, les sculptures de l'archivolte et des chapiteaux corinthiens ne sont pas sans mérite. Le tympan de l'arcade formé de têtes d'anges et de feuillages sculptés renferme l'inscription suivante :

Deo Optimo Salvatori
transfigurato
Lud. Gaucherius Adhémar
Comes Grignani
porticum
Calvinistarum rabie dirutam
restituit. CIↃ. IↃC. LIV.

Les initiales D. O. S. des trois mots composant la première ligne se répètent en incrustation au-dessous de l'astragale de chacune des colonnes de la nef.

Les sculptures des chapiteaux intérieurs, les tailloirs qui les surmontent, la rosace de la façade et les deux fenêtres de la nef et du chevet, découpées en une multitude de lobes, ont fait classer le monument au nombre de ceux qui ont été construits à l'époque de cette dernière période du style ogival que l'on a désignée sous le nom de style flamboyant; au-dessous des lignes flamboyantes, les fenêtres sont divisées en trois parties par des meneaux verticaux. La moulure qui termine le socle de soubassement appartient au style ogival.

Au nord, le rocher s'élevant jusqu'au faîte de l'édifice n'a pas

permis d'éclairer l'intérieur de l'église par ce côté ; des crampons encore fixés dans le mur attestent qu'il était autrefois décoré de tableaux ou de tapisseries de grande dimension ; cette surface lisse et toute nue n'est interrompue que par les demi-colonnes. C'est de ce côté et à 14^{m} d'élévation, que se voit la tribune où les seigneurs du château venaient entendre la messe, par une porte qui est aujourd'hui condamnée.

Les chapiteaux des demi-colonnes qui supportent les arcs-doubleaux de la voûte sont coniques. On y voit une imitation imparfaite des volutes et de fleurons des chapiteaux corinthiens, et leur tailloir est composé d'une forte doucine surmontée d'un listel; la frise est sculptée d'arabesques à peine détachées de la masse ; le fût des colonnes est cylindrique et s'élève à une hauteur de 8^{m} 90^{c}, tous ces ornements appartiennent, comme nous l'avons dit, à l'époque où les artistes dirigeaient leurs vues vers la réintégration des formes anciennes.

Telle est l'église collégiale de Saint-Sauveur ; sa simplicité et ses heureuses proportions la placent au rang des plus belles églises paroissiales qui existent dans le département de la Drôme, et lui ont mérité l'honneur d'être comptée par le gouvernement au nombre des églises monumentales du second ordre.

En finissant, nous protesterons au nom du bon goût et de toutes les convenances, contre la malencontreuse idée qu'on a eue en 1835 de substituer à un autel antique et en bois doré qui s'harmonisait le mieux du monde avec les décorations du sanctuaire et l'ensemble de l'édifice, un autel carré en marbre blanc et noir qu'un touriste malin a comparé avec raison à l'enseigne d'un industriel.

L'évêque de Valence, dans sa dernière visite pastorale à Grignan, a demandé que l'ancien autel fût rétabli. Espérons que la fabrique et la municipalité ne tarderont pas de s'entendre pour réaliser au plus tôt un vœu qui intéresse à un si haut point leur honneur et celui de toute la paroisse (1).

A un quart d'heure de Grignan, du côté du sud-ouest, se trouve la célèbre grotte de Rochecourbières, dont il est si souvent parlé dans les lettres de Mme de Sévigné. Ce n'est autre chose qu'une excavation assez profonde opérée dans le roc et dont l'enceinte est éclairée, presque tout le jour, par les rayons du soleil. On voit en divers lieux des grottes plus pittoresques et plus curieuses; mais les souvenirs qui se rattachent à celle-ci en font le rendez-vous obligé de tous les amateurs qui visitent Grignan.

« Vous m'écrivez de Rochecourbières, disait la marquise à sa » fille, la jolie date ! la jolie grotte ! que vous êtes aimable de vous » y souvenir de moi, de m'y regretter ! »

(1) Nous venons d'apprendre avec plaisir que ce vœu sera bientôt réalisé. Un habile ouvrier sculpte en ce moment un nouvel autel en bois, destiné à remplacer l'autel en marbre justement réprouvé.

Elle dit ailleurs : « Oh ! que j'aimerais souper à Rochecourbières !..
» J'enverrai, un de ces jours, à Montgobert, de méchantes causes à
» soutenir dans votre grotte. Il me semble que les parties que vous
» y faites font voir que le temps est beau. Je me souviens d'y avoir
» fait grande chère, et surtout des ortolans si exquis que j'étais pour
» leur graisse ce que vous étiez à Hières pour la fleur d'o-
» range. »

Cette grotte est aujourd'hui entièrement délabrée, il n'y reste que quelques traces d'embellissements, tels qu'un escalier demi-circulaire et les débris d'un mur de clôture qui en protégeait l'avenue. On y voit encore un figuier qui existait, dit-on, du temps de la marquise, et dont les racines pénètrent dans les fissures du rocher qui sert de toiture à cette grotte. A quelque distance de cet arbuste chétif, le rocher suinte incessamment quelques gouttes d'eau très-limpide, lesquelles s'infiltrant dans un bouquet de mousse arrivent au bout des liserons pendants et tombent dans un bassin.

En 1839, M. le baron Salamon acheta Rochecourbières, et en fit don à la commune de Grignan. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet au maire de cette ville :

Grignan, 2 novembre 1837.

« Monsieur le Maire, au moment où les propriétés dépendant de la succession de M. le général du Muy, ont été mises en vente à Grignan, j'ai pensé qu'abstraction faite de tous les domaines utiles, cette succession offrait encore quelques objets dépourvus, à la vérité, d'une grande valeur matérielle, mais doués, en échange, d'une importance morale que l'on ne saurait méconnaître.

» Notre commune doit à l'extrême avantage d'avoir été longtemps la résidence de *M*^{me} *de Sévigné*, et de posséder sa dépouille mortelle dans le sanctuaire de son église, une sorte d'association à la renommée de cette femme célèbre ; héritage précieux qui ramène toujours le nom de *Grignan* après celui de *Sévigné*, prestige irrésistible qui attire journellement dans nos murs les nombreux admirateurs de cette illustre patronne.

» Sous l'empire de ces idées j'avais donc pensé qu'il était de toute convenance que, laissant à d'autres le partage des domaines ruraux, la commune devînt, du moins, propriétaire des *ruines du château*, qu'habita Mme de Sévigné, et de la *grotte de Rochecourbières*, qui fut si souvent le but de ses promenades.

» J'eus bientôt la satisfaction de reconnaître que vous partagiez vous-même cette opinion, et de la voir adopter aussi par le conseil municipal de la commune ; mais, au moment où vous vous occupiez du soin de remplir les formalités préalables qu'exigeait cette acquisition, nous eûmes la douleur d'apprendre que *les ruines du château* venaient d'être vendues : toutefois cette contrariété por-

tait avec elle quelque consolation, puisque ces ruines, ne passant point dans des mains étrangères, devenaient la propriété d'une famille recommandable de cette commune dont l'intention manifeste était de veiller à leur conservation et de continuer à en rendre toujours l'accès agréable et facile.

» La *grotte de Rochecourbières*, non moins intéressante que les ruines du château, pouvait bientôt être vendue aussi et dénaturée ensuite : pour prévenir ce malheur, que je considérerais comme un acte de vandalisme, je viens d'en faire l'acquisition.

» Je prie la commune de me permettre de lui *faire don* dès ce moment, *de la nue-propriété de cette grotte ;* elle y réunira la jouissance du moment de mon décès ; je ne me réserve ainsi cette possession usufruitière que pour conserver la faculté d'y faire les réparations que les ravages du temps rendent indispensables, et le plaisir de la laisser à la commune franche de tous frais de restauration et d'embellissement.

» Cette concession, je le répète, est d'une bien faible valeur matérielle, mais son importance morale est vraiment inappréciable par les souvenirs que rappelle la grotte de Rochecourbières. Combien de fois n'a-t-elle pas été confidente des rêveries de M[me] de Sévigné! Combien de fois, dans cet asile frais et solitaire, au bruit léger et continu des gouttes d'eau que le fond du rocher laisse échapper, cette mère tendre n'a-t-elle pas conçu, écrit même ces lettres inimitables qui feront, si longtemps encore, l'admiration de l'Europe éclairée ! Chaque jour des visiteurs y apportent le tribut de cette admiration, et je ne résiste pas au désir de citer ici celui que j'ai recueilli dernièrement d'un voyageur (1) également distingué par son amour des lettres, ses talents administratifs, sa douce philanthropie et son caractère aimable, qui, dans un moment d'abandon, plein de l'impression que ce lieu inspire, sans préparation, comme sans prétention, manifesta ainsi le sentiment dont il était fortement pénétré :

» Sévigné! de ton nom quelle est donc la magie ?
» Tout redit, en ces lieux, ta gloire, ton génie ;
» Grignan, où tes bienfaits ramenaient l'âge d'or,
» Bénit ta mémoire chérie....
« Et ce rocher te pleure encor.

» Veuillez agréer, monsieur le Maire, etc. »

La petite ville de Grignan conserve encore çà et là quelques pans des murailles dont elle était jadis environnée, ainsi que les tours dont ses faibles remparts étaient flanqués de distance en distance. Elle est très-irrégulièrement construite dans la partie supérieure qui avoisine le château, mais les faubourgs et la place publique offrent un

(1) M. Mauret de Pourville, sous-préfet d'Orange.

aspect assez gracieux. Un aqueduc souterrain distribue aujourd'hui des eaux abondantes aux différents quartiers de la ville qui en manquait depuis longtemps. C'est à l'activité et au dévouement de M. Ducros, maire depuis 1834, que la commune doit cette faveur précieuse ; car, jusqu'à cet habile et infatigable administrateur, on avait regardé l'établissement de plusieurs fontaines à Grignan comme un problème insoluble. Celle qu'il a fait élever au milieu de la place publique est surmontée de la statue de Mme de Sévigné.

Il est souvent parlé du Mail de Grignan dans les lettres de la marquise. Ce lieu de divertissement autrefois réservé aux seigneurs et à sa noble compagnie, n'offre aujourd'hui plus rien de remarquable. On y voit seulement des ormeaux d'une grandeur prodigieuse et dont la plupart tombent de vétusté. Ces arbres, deux ou trois fois séculaires, ont, sans doute, souvent ombragé les bruyantes promenades de ces nuées de visiteurs que les grandeurs de la comtesse et la présence de la marquise attiraient au château de Grignan; de nos jours, ils n'abritent que les convois funèbres qui s'acheminent de temps en temps vers le champ des morts qui n'en est pas éloigné.

Le climat de Grignan est assez doux, malgré le vent du nord qui y souffle presque continuellement. On connaît ces mots de Mme de Sévigné à sa fille : « Envoyez-nous de votre chaud, de votre soleil; » nous vous remercions de votre bise. » Sous ce rapport, Grignan n'a rien perdu; aujourd'hui comme autrefois, les fureurs incessantes de la bise sont un véritable fléau pour le pays « c'est toujours l'ouragan, la tempête; ce sont les diables déchaînés. » Mais aussi, dès que la bise s'appaise un instant, « le beau temps reprend le fil de son discours. »

La comtesse comparaît la pluie de Grignan aux larmes des petits enfants d'un mauvais naturel, et Mme de Sévigné, en parlant des tonnerres qu'elle avait entendus plus d'une fois retentir des galeries du château, disait qu'ils ont un éclat et une majesté au-dessus de tous les autres : aussi, en était-elle moins effrayée que de ce vent « qui, dit-elle, déracine

» Des arbres dont la tête au ciel était voisine
» Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

» ce vent la faisait trembler, elle craignait sans cesse qu'il n'em-
» portât sa fille et son château. »

Les habitants de Grignan sont actifs et laborieux ; ils doivent à un travail assidu et à des mœurs simples, non moins qu'à l'air vif qu'ils respirent, une santé florissante ; ils sont doux, affectueux et obligeants ; aussi, règne-t-il au milieu d'eux une admirable concorde ; ils aiment leur pays, et sont fiers, à juste titre, des souvenirs intéressants qu'il rappelle.

La tombe de Mme de Sévigné, la collégiale Saint-Sauveur, Rochecourbières et le château des Adhémar attirent chaque jour à Grignan des visiteurs de distinction qui se souviennent de ces paroles d'un illustre anglais :

« Quiconque se trouve à quarante milles du château de Grignan, » demeure de la famille chérie de Mme de Sévigné et où elle résidait » elle-même fréquemment, ne peut se dispenser d'y faire un » pélerinage. »

(Walter-Scott, *Quentin-Durward*, ou *l'Ecossais à la cour de Louis XI*. Introduction.)

FIN.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

ORIGINE ET DISPERSION DES DIVERSES BRANCHES DE LA FAMILLE ADHÉMAR.

L'illustre famille des Adhémar a formé quatre branches principales.

PREMIÈRE BRANCHE. — *Barons et comtes de Grignan.*

La branche aînée des Adhémar a pour chef unanimement avoué par les historiens Giraud Adhémar, fils de Guilaume Hugues, ou Giraud Hugues Adhémar qui vivait au commencement du XIe siècle (1). Cette branche possédait Grignan, Monteil, La Garde, Nyons, Aix, Montauban, Montclus, La Tour, Pierrelatte, Donzère, Montpensier, Châteauneuf-du-Rhône, Tulette, Valréas, Visan, Rousset, La Palud, etc., etc.

Elle acquit successivement Venterol, les terres de Barry, Cabrières, les Granges-du-Plan-de-Grignan, Loriol, etc.

Elle reçut de l'empereur Frédéric Barberousse l'investiture des seigneuries qu'elle possédait avec la cession des droits que les empereurs avaient sur le mandement du Puy-Saint-Martin, sous le seul hommage de l'empire, par bulle donnée à San-Salvatori, près de Pavie, le 22 avril de l'année 1164 ; elle acquit plus tard une partie de Monteux près de Carpentras.

Cette branche s'unit vers le commencement du XIIIe siècle avec les vicomtes de Marseille. Mabille, vicomtesse de cette ville, ayant épousé Giraud V, lui apporta, outre sa vicomté, les terres de Saint-Julien, d'Artignosc, de Rian, de Vinoux, de Poncieux, de Bosset,

(1) Pithon-Curt, tom. IV, p. 18.

de Porrières, de Manosque, de Ceyreste, de Gardanne, de Roquevaire et de Gemmos.

Elle s'allia plus tard avec les familles de Sabran, de Joyeuse, de Brion, de Morges, d'Agoult, de Combret, de Pierrefort, de l'Estrange, d'Alleman, de Montfort, de Saint-Priest et enfin avec celle de Castellane, où elle s'éteignit en 1559 par défaut d'héritiers. Cette dernière famille qui prit alors le nom de Castellane-Adhémar, s'allia avec les Tournon, les Grimaldi, Taurines, Brunelly, Pontevez, Bouliers, Ancezune, Ornano, Angennes, Sévigné, Saint-Amand. La succession masculine s'éteignit de nouveau en 1704. De trois filles qui restaient encore en 1735, une seule a laissé des enfants.

Voici dans quel ordre se sont succédé les chefs de cette branche, qui furent seigneurs de Grignan :

Première Série. — Barons de Grignan.

Hugues Adhémar.	1045.	
Giraud Ier.	1077.	
Lambert.	1078.	
Giraud II.	1120.	
Giraud III.	1121.	
Giraud IV.	1164.	
Giraud V.		
Giraud VI.	1230.	
Aimar.	1273.	
Guillaume, dit le Gros.	1283.	
Giraud VII.	1289.	
Giraud VIII.	1311.	
Giraud IX.	1321.	
Giraud X.	1360.	
Giraud XI.	1395.	
Guyot.	1420.	
Giraud XII.	1460.	
Giraud XIII.	1470.	
Gaucher.	1490.	Mort en 1519.
Louis Adhémar.	1519.	— 1559.

Deuxième Série. — Comtes de Grignan.

Gaspard-de-Castellane-Adhémar-de-Monteil.	1559.	Mort en 1563.
Louis-de-Castellane-Adhémar.	1563.	— 1598.
Louis-François-de-Castellane Adhémar. . .	1598.	— 1624.
Louis-Gaucher-de-Castellane-Adhémar. . .	1624.	— 1668.
François-de-Castellane-Adhémar.	1668.	— 1714.

Deuxième Branche. — *Seigneurs de la Garde.*

Cette branche eut pour chef Giraud Adhémar en 1099. Elle posséda une partie de Monteil, la seigneurie de La Garde, les terres de Lachaux, Mévouillon, La Calmette, Barjac, le palais d'Orange, le domaine Duchaux et les paréries de la Tour et de la Palud, par indévis avec la branche aînée.

Elle contracta des alliances avec les familles de Genève, de Baux, de Belvèze, de Mévouillon, du Puy, de Poitiers, d'Aspremont, d'Agoult, de Gaucelin, de Vesc, de Glandevez, de Montchenu, de Quinqueran, d'Odoard, etc., etc.

Elle acquit Valaurie, Sauzet, la moitié de Crest, aoûste, Divajeu, Rac, Roussas, Savasse, etc. Toutes ces propriétés ne restaient pas dans les familles; elles se transmettaient et s'aliénaient fréquemment selon les besoins et les caprices des seigneurs, et surtout selon les alliances des enfants.

Cette branche s'éteignit par défaut de succession masculine en 1528. La seigneurie de La Garde revint alors à la branche aînée de Grignan. Celle-ci la céda bientôt au capitaine Paulin, qui fut le chef de la seconde série des barons de La Garde.

Troisième Branche. — *Seigneurs de Rochemaure.*

Cette branche se divisa en deux séries qui se succédèrent à des intervalles assez rapprochés. La première date de l'année 1140. Elle eut en partage la seigneurie de Rochemaure, le mandement de Mirmande, de Condillac et une partie de Monteil. Elle contracta des alliances avec les familles de Pelet d'Alais, de Belvèze, de Sabran, de Narbonne-Pelet, de Montdragon; et s'éteignit par défaut de succession masculine en 1296.

La seconde date de la même année; elle eut pour chef Giraud Adhémar, quatrième fils de Lambert II, seigneur de la Garde, à qui le dernier seigneur de Rochemaure avait cédé tous ses biens. Elle fut de courte durée, contracta peu d'alliances et n'existait plus en 1361.

Quatrième Branche. — *Seigneurs de Lombers-en-Albigeois.*

La branche de Lombers eut pour chef Lambert Adhémar, descendant au quatrième degré de Giraud Ier, baron de Grignan, tige

certaine de toutes les branches des Adhémar. Elle possédait, en 1233, quinze villes ou villages en Languedoc, et une partie de Clansayes et de Châteauneuf-du-Rhône en Dauphiné.

Cette branche était la plus pauvre de la famille; mais plus heureuse que toutes les autres, elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours après avoir formé divers rameaux dont la filiation, souvent confondue par les historiens, a été parfaitement constatée en 1817, dans une notice composée à cette fin par M. de Cherin de Barbimont, ancien généalogiste du roi avant 1789. Cette notice est le dernier travail de ce genre qui ait été fait sur la famille des Adhémar, et offre toutes les garanties désirables par suite du caractère public de son auteur. (Nous ne mentionnerons pas les divers articles qui ont été publiés dans le livre d'or de la noblesse, ouvrage actuel qu'il est permis à chacun de contester ou d'admettre parce qu'il n'a aucun caractère de sagacité).

La Chesnaye-des-Bois, dans les diverses éditions de son dictionnaire de la noblesse, est un de ceux qui ont le plus contribué à la confusion des diverses branches issues des premiers seigneurs de Lombers, et la distinction qu'il a supposée gratuitement entre elles, en les imprimant, les uns sous le nom d'Adhémar, et les autres sous celui d'Adzémar, tendait à faire croire au public qu'elles n'avaient pas une origine commune. Mais cette induction était manifestement arbitraire. M. de Cherin démontre par des preuves authentiques qu'Adhémar et Azémar sont un seul même nom, et que le premier n'a été légèrement altéré que pour se conformer à l'idiôme Languedocien, d'où il conclut avec raison que les branches connues aujourd'hui sous ces deux noms sortent toutes de la même tige, c'est-à-dire des barons de Grignan; il aurait pu ajouter que le dh des anciens manuscrits ressemble souvent au dz, et qu'au lieu de lire Adhémar, on a pu lire Adzémar et finir par dire et écrire Azémar.

Ces variations d'orthographe étaient assez usitées dans les anciens titres. On y trouve des noms écrits dans la même page de deux ou trois façons différentes (1). Dans le nobiliaire d'Hozier, article Précontal, fait par M. de Lérigny, on trouve les sceaux de la maison Adhémar légendés des noms Adhémar et Azémar, ce qui en prouve bien l'identité.

Du reste les modernes Adhémar ont vivement protesté contre les assertions de La Chesnaye-des-Bois, et en ont signalé l'injustice en exhibant leurs titres de noblesse.

L'auteur du nobiliaire universel de France (2) avait aussi donné la généalogie de cette famille dont il rattachait toutes les branches à Giraud qui vivait en 1100; mais le système qu'il avait suivi pour la succession des héritiers de celle du Languedoc étant suspect, et

(1) *Nouveau Traité de diplomatie*, tom. IV, p. 503.
(2) *Nobiliaire universel*, tom. VII, p. 481.

de nouveaux titres l'ayant éclairé sur ce point, il publia un autre travail, dont le but était de rectifier les erreurs répandues dans son article précédent, ainsi que celles du *Dictionnaire de la noblesse*, et de rétablir l'unité d'origine de toutes les branches connues de la maison des Adhémar.

Les titres auxquels il eut recours à cette fin sont les mêmes que ceux qui servirent de preuves de noblesse, exhibées en divers temps, au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, et dont l'authenticité fut reconnue par M. de Beaujon, généalogiste du roi en 1764.

La sévérité des principes qui étaient professés dans ce cabinet, connu de toute la France, est une garantie irrécusable des faits qui ont motivé l'article supplémentaire du *Nobiliaire universel*; voici en quels termes M. de Beaujon s'en expliquait dans une lettre écrite à M. de Noailles.

Paris, ce 4 décembre 1764.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour M. d'Adhémar m'engage à avoir celui de vous faire part de l'examen que j'ai fait de ses titres, et dont je n'aurais pas tant différé de vous instruire, si mon devoir ne m'eût obligé de suspendre mon jugement jusqu'à ce qu'il m'eût rapporté les originaux des titres qu'il ne m'avait d'abord produits qu'en expédition, à la vérité revêtus des plus grandes formalités, mais que je n'ai pu admettre, parce que ce n'est alors juger que par les yeux d'autrui; mais M. d'Adhémar a satisfait à ma demande, et il est maintenant si parfaitement prouvé qu'il descend de l'ancienne maison d'Adhémar, originaire du Dauphiné, qu'il n'est plus possible d'en former aucun doute, et qu'on ne pourrait sans injustice lui en refuser le témoignage. Je l'ai prié de communiquer les titres des divers rameaux qu'a formés sa branche, afin de les rapporter dans le Mémoire qui sera donné à Sa Majesté, et comme le nouvel ouvrage demandera encore quelque temps, je ne crois pouvoir le composer que dans le courant du mois prochain. Je souhaite, pour l'intérêt que vous prenez à M. d'Adhémar, et qu'il m'a aussi inspiré pour son respect et son honnêteté, qu'il en retire tout le fruit qu'il peut en retirer.

J'ai l'honneur d'être avec respect.

Signé : BEAUJON.

Cette lettre fut écrite en faveur de M. Louis-Elisabeth d'Azémar de Panat, né le 31 mars 1746.

La branche des Adhémar de Lombers, longtemps éclipsée par celles de Grignan, de la Garde et de Rochemaure, se répandit en plusieurs villes du Languedoc, et s'allia avec les familles les plus

illustres de cette province. Parmi les diverses branches qu'elle forma, on distingua principalement : 1° celle de la Garinie, dont l'origine remonte à 1475, et qui subsiste encore en plusieurs lieux ; c'est de cette branche que descendent les seigneurs de Montfalcon et ceux de Panat ; 2° celle des seigneurs de Crausac ; elle date de l'année 1461, et subsiste encore en la personne de Joseph-Louis d'Adhémar, né le 5 août 1779 ; 3° celle des seigneurs de Lantagnac ; elle a commencé en 1643, et a formé une branche cadette dite de Monaco ; toutes deux fleurissent encore aujourd'hui ; 4° celle des seigneurs de Saint-Martin, de Viguogne, de Grignac et de la Beaume ; elle remonte à 1370, et a dignement soutenu l'illustration de son origine jusqu'à Guillaume d'Azémar, marié en 1802, père aujourd'hui de plusieurs enfants.

La maison d'Adhémar du Languedoc, longtemps inconnue, parce qu'elle était pauvre, portait d'or à trois bandes d'azur, comme celle des barons de Grignan. Ces armes se sont modifiées selon les variations des branches. Celle de Montfalcon écartelait de France et de Toulouse, sur le tout d'or, à trois bandes d'azur. Son cri de guerre était : *Lancea sacra*. Ces mots étaient tracés dans une banderole d'argent attachée au fer d'une lance tenue par un lion d'or, issant d'une couronne ducale. Sa divise était aussi noble que laconique : *Plus d'honneur que d'honneurs ;* l'écu était rehaussé d'un manteau de gueules, fourré d'hermine.

Nous devons mentionner encore quelques familles que l'on dit issues des anciens Adhémar, mais dont la filiation ne peut être prouvée, faute de monuments irrécusables.

La première est celle de Monteil, établie, dès le XIIIe siècle, dans le Valentinois, et plus tard en Vivarais (1). Elle portait d'azur au griffon d'argent, becqué, onglé et langué de gueules. Elle résida longtemps à Serves, sur les bords du Rhône, et à Saint-Vallier, où elle possédait des fiefs et un grand nombre de censives ; elle contracta des alliances honorables, agrandit ses possessions et rendit d'importants services à l'Etat.

La seconde est celle d'Adhémar au diocèse de Narbonne, qui reconnaît pour chef Pierre, seigneur de Fulhan, originaire de la Seyne, en Provence, et qui, dit-on, obtint de François Ier, en 1516, des lettres-patentes, portant au sénéchal de Carcassonne de le maintenir dans les honneurs et les priviléges de noblesse, attendu qu'il descendait de l'ancienne race des Adhémar.

Cette famille s'éteignit vers la fin du XVIIe siècle. Ses armes étaient au 1-4 d'or à trois bandes d'azur au 2 d'argent à la croix de gueules, au 3 d'azur à la bande d'argent, accompagné en chef d'une fleur de lis d'or et en pointe d'une rose d'argent.

La troisième est celle de Grignan, qui résidait en Provence et dans

(1) Pithon-Curt, t. IV, p. 63.

le Comtat. Elle était originaire de Grignan même, et avait ses biens dans le voisinage de cette ville. La tradition, dit Pithon-Curt, la fait descendre des Adhémar de Monteil (1) ; elle portait de gueules au chevron d'argent, accompagnées en chef de deux croix pattées d'argent, cantonnées de quatre rosettes de même et une rose d'argent en pointe.

II

TITRES ORIGINAUX DE LA FAMILLE ADHÉMAR.

Les titres originaux qui composaient les archives de la maison de Grignan ont subi de nombreuses vicissitudes. Une partie considérable fut envoyée en Provence, après la mort du dernier comte, pour servir à la rédaction des divers mémoires présentés au parlement d'Aix, en faveur de Pauline Adhémar, unique héritière de la sa famille. Il est souvent parlé de ces titres dans les correspondances des procureurs et des avocats chargés de liquider la succession. Une autre partie, restée au château de Grignan, fut brûlée sur la place publique en 1793. Enfin, quelques pièces, heureusement soustraites aux mains des vandales de la Terreur, conservées jusqu'à nos jours dans le cabinet de quelques amateurs, ont été retrouvées tout récemment, et sont devenues la propriété de M. Vallet de Viriville, un des collaborateurs de l'*Ecole des Chartes*. Il en est parlé dans le tome IVe, 3e livraison, article critique sur un ouvrage de M. Aubenas.

III

TITRE PAR LEQUEL GIRAUD ET GIRAUDET, DE RETOUR DE LA CROISADE, RÉCOMPENSENT LEURS VASSAUX.

Il mérite l'attention du lecteur à cause de son antiquité et de l'intérêt des familles qui ont été célèbres dans le pays.

In nomine Domini J.-C. crucifixi et ad honorem gloriosissimæ virginisque mariæ matris suæ, anno incarnacionis ejusd. Domini millesimo nonagesimo nono et die vigesimâ primâ mensis septembris regnantibus beatissimo summoque Pontifice in Christo patre et Do-

(1) Pithon-Curt, t. IV, p. 66.

mino D. urbano divinâ prov. Papa nostro secundo, anno sui Pontificatûs undecimo, Illustrissimo invictissimo que Principe et Domino D. Henrico IV, divina clementia romanorum imperatore semper augusto, anno verò imperii sui decimo quinto. Per hoc presens, verum et publicum instrumentum omnibus tam presentibus quam futuris appareat evidenter quod existentes in presentià nostrorum notariorum et testium infra scriptorum illustres spectabiles que D. D. Giraudus et Giraudetus Adheimarii de Montilio fratres, domini Montilii Ademarii, et ejus ressortiis in valdaniâ prope fluvium Rhodani valentinensis diœcesis, tam imperio quam in regno, heredes defunctorum fratrum quondam illustrium Lamberti Adheimarii de Montilio vere comitis Massiliæ et Giraudoneti Adheimarii de Montilio baronis baroniarum Alpium, Rupis Mauræ Barri et Privatii vivariensis diœcesis, interfectorum in obsidione urbis Hiérusalem de anno præsenti et die veneris sancti, non coacti, nec decepti... bonâ fide... dant donatione purâ et sincerâ... concedunt de præsenti in futurum nobilibus Philippo de Monte, Humberto de Marsana, Hugoni Raimundi, Hugoni Riperti, Petro de Espenella et successoribus eorum in infinitum quæ sequuntur in considerantiâ multorum servitiorum receptorum a supradictis quinque nobilibus vassaliis in diversis occursibus, concursibus et obsidionibus, in terrâ sanctâ! Silicet nob. Philippo de Monte feudum Bastidæ Sancti-Georgi de Lena cum turre et fortalitio mandamenti Savassiæ, cum omnimodâ jurisdictione, mæro et mixto imperio... nob. Humberto de Marsana... feudum Sancti-Genesii, territorii Sauzeti, val. diœc... nob. Hugoni Raymundi feudum Cumbæ del Flesc territorii vallis aureæ tricastinensis diœc... nob. Hugoni Riperti feudum Bastidæ del Verre cum turre et fortalitio ejusdem atque districtu mandamenti Mirmandæ val. diœc... nob. Petro de Espenella, feudum cum fortalitio et castro Condiliaci val. diœ... Dant insuper et amicabiliter concedunt dicti illustres Domini supra dictis quinque vassaliis, quantum vixerint in humanis, vectigal omne quod exigitur tam in furnis, molendinis, quam in pedagiis omnibus pertinentibus supra dictis illustribus Dominis ubicumque et in quocumque loco exigere possint sub jurisdictione dictorum illustrium Dominorum... Acta fuerunt hœc Montilii et in ecclesiâ et choro ejusdem ecclesiæ sanctæ crucis post magnam missam testibus præsentibus nobilib. vener. probisque viris Stephano de Marsana priore, Alexandro de Monte priore, etc...

« Ce titre, dit Pithon-Curt, mériterait des notes; quoique je ne doute point de la vérité de cette inféodation, je crains bien néanmoins que l'original ayant été perdu ou rendu indéchiffrable par le laps du temps, quelqu'un ne se soit avisé de composer celui-ci. Il me paraît suspect, quoique reconnu pour bon lors de la recherche de la noblesse en Provence (1). »

(1) Pithon-Curt, t. III, p. 58 et suiv.

IV

NOTE SUR LE GÉNÉRAL TALABART.

Valbonnais cite une sentence arbitrale rendue entre François de Sassenage et Willette de Latour, pour le partage des biens de la succession d'Aynard de Vinay, le 27 mars 1398.

Voici ce que j'y lis :

« De quibus omnibus dictæ partes compromiserunt in spectabilem et egregium virum Dominum Oddonem de Villariis comitem Avellini et nobilem et religiosum virum fratrem Aynardum Venturi dictum Talabart militem et præceptorem Genevisii ordinis sancti Johannis, etc. »

Ce Talabart, un des arbitres, pourrait bien être le général de Charles VI, qui commandait lors de la reddition du château de Grignan, en 1395. Il était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Genevois, *Genevesii*, et de Poët-Laval en Dauphiné (1).

Boissat parle aussi d'un Talabail, qui est probablement le même personnage, quoique le prénom diffère. « Peu de jours après février » 1391, dit-il, Pierre Ruer, marchand, fit plainte à l'infant don » Martin, lieutenant-général de Jean, roi d'Aragon, que Guillaume » Talabail, chevalier de cet ordre, lui avait dévalisé son navire, » plein de marchandises; de quoi l'infant demanda la raison au » grand maître, qui l'en excusa sur ce que Talabail était au service » du Pape et qu'il n'avait point de pouvoir sur lui ; et que déjà ce » Talabail avait pris un navire français chargé de grains, de quoi il » ne l'avait pu châtier, non plus que de ce qu'il tenait trois com- » manderies en Provence contre sa volonté. »

C'était l'époque du schisme d'Occident. Les papes d'Avignon luttaient contre ceux de Rome; l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem s'était aussi divisé. Ce Talabart, guerrier peu scrupuleux, après avoir capturé, en 1391, un navire français, s'était mis, en 1395, au service du roi de France, conduite assez ordinaire en ce temps-là (2).

V

ÉRECTION DE LA BARONIE DE GRIGNAN EN COMTÉ.

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous présents et à venir, salut :

(1) *Hist. du Dauphiné*, preuves, 1re partie, p. 221.
(2) *Hist. de Malte*, t. I, p. 83.

Savoir faisons que nous aïant égard et considération aux bons, grands, vertueux, agréables et très recommandables services que notre amé et féal cousin Louis Adhémar du Monteil, S^r et baron de Grignan, chevalier de notre ordre, notre lieutenant au gouvernement du Lyonais en l'absence de notre cher et amé cousin Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France, gouverneur et notre lieutenant général aud. païs, a par ci devant et de longtemps faits au feu roi notre père que Dieu absolve en ses plus grands et importans afaires de guerre, l'aïant fait son lieutenant général en Provence, où il s'est si bien, vertueusement et diligemment conduit et acquité, com'il fait et continue encore chacun jour aud. gouvernement de Lyonais, qu'il a merité et merite que nous le gratifions en ce que nous pourrons, à cete cause désirant singulièrement l'exalter en états et qualités aferans à ses dits merites, étant bien et duement averti que sa baronie de Grignan est l'une des belles et anciennes seigneuries de notre païs de Provence, composée de bons et gros revenus de plusieurs vassaux, arrière vassaux, sujets et justiciables tant nobles que roturiers, laquele avec les terres et seigneuries de Chamaret, Allerac et Clansayes, leurs appartenances et dépendances assis en notre païs de Dauphiné, contignes et voisines de lad. baronie, jointes et unies ensemble, l'on peut tirer un revenu annuel, sufisant et capable de recevoir, maintenir et entretenir les noms et titre et dignité de comté, pour ces causes et autres bones et justes considerations à ce nous mouvants avons par avis et deliberation d'aucuns princes et seigneurs de notre sang et gens de notre conseil privé; en inclinant liberalement à la suplication et requête dud. Sr de Grignan; joint, uni et incorporé, joignons, unissons et incorporons à lad. baronie lesd. terres de Chamaret, Allerac et Clansayes, leursd. apartenances et dependances, et icele baronie avec lesd. fiefs et arrière fiefs que entient et possède led. Sr de Grignan, étant ainsi reduite et augmentée par le moïen desd. adjonction, union et incorporation avons crée et erigé, creons et erigeons en titre, nom, dignité et prééminence de comté avec tels et semblables droits, autorités, privileges et prééminences dont ont acoutumé de jouïr et user les autres comtes de notre roïaume tant en fait de guerre, assemblée de nobles, qu'en toutes autres choses quelconques, voulons et nous plait que tous les vassaux, sujets et autres de quelqu'état, qualité et condition qu'ils soient tenant noblement ou roturement dud. comté de Grignan fiefs, terres et seigneuries y annexés et unis lui fassent les homages et baillent leurs denombremens, aveux, declarations et reconnaissances et en tous autres actes aïent doresenavant à nomer, avouer et reconaître led. Sr de Grignan, ses hoirs successeurs et ayant cause comtes de Grignan, lequel comté y compris lesd. annexes, leursd. apartenances et dependances, lui et ses successeurs tiendront nuement et par une seule foi et homage de nous aux charges dues et ancienes sans autre condition, mutation ou acroissement de

charges quelconques et sans aussi aucune chose diminuer des franchises, libertés, usages dont led. Sr de Grignan et ses sujets ont jusques ici acoutumé de jouïr et user jouïssent et usent encore de present que nous leur avons en tant que besoin est ou serait continués et confirmés, continuons et confirmons par cesd. presentes, par lesqueles voulons en outre et ordonons que led. comté de Grignan avec lesd. terres et seigneuries de Chamaret, Allerac et Clausayes jointes, annexées et incorporées à icelui que nous avons en ce fesant distraites et distraïons de notre païs de Dauphiné, ensemble des juges par devant lesquels elles avaient acoutumés de ressortir auparavant cete presente erection soit traité et regi et gouverné par la justice qui est de present administrée aud. lieu de Grignan, ou tel autre lieu ou endroit dud. comté que sera par lui et ses officiers avisé pour le bien et utilité de ses vassaux, sujets et justiciables, par les juges d'apeaux et ordinaires, chatelain et garde de sceau, avocats, procureurs, notaires tabellions, officiers, sergens et autres ministres de justice qui y sont et seront ci après mis et institués par led. comte et ses successeurs pour conaître en 1re instance par led. juge ordinaire et chatelain respectivement en leurs lieutenants de toutes et chacune les causes et matières possessoires, personeles, reeles, crimineles, civiles, mixtes et autres quelconque dud. comté sesd. apartenances et dependances, les appellations desquels juge ordinaire et chatelain et autres inferieurs ressortiront par apel immediatement par devant le juge d'apeaux dud. comté ou son lieutenant, et dud. juge en notre cour de parlement de Provence où de tout tems et d'ancienneté elles ont acoutumé de ressortir. Si donons en mandement à nos amés et feaux les gens de nos cours de parlement, chambre des comptes de Provence, au senechal ou à son lieutenant et à tous nos autres justiciers, officiers et à chacun d'eux, si come à lui apartiendra que nos presentes creation et erection dud. comté et tout le contenu en cesd. présentes ils entretienent, gardent et observent, fassent de point en point entretenir, garder et observer, lire et publier et enregistrer, et d'iceux led. Sr de Grignan et sesd. successeurs et aïans cause, ensemble sesd. sujets et vassaux dud. comté, terres et seigneuries annexées à icelui et leurs successeurs et chacun d'eux fassent respectivement, soufrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement pour la forme et manière que dessus est dit cessant et fesant cesser tous troubles et empechemens au contraire, car tel est notre plaisir, nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens ou defenses au contraire. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait metre notre scel à cesd. presentes, sauf en autres choses, notre droit et l'autrui en toutes. Doné à Villers Cotérets, au mois de juin l'an de grâce 1558 et de notre règne le 12me, signé Henry, et sur le repli, par le roi comte de Provence, M. le cardinal de Sens, garde de sceaux de France et autres presens, Duthier, ... , luës,

publiées et enregistrées au parlement de Provence, n empêchant l'avocat général en absence du procureur général com'apert au registre, folio 947. Fait à Aix en parlement, le 13 octobre 1558. Fabry. Avec le grand sceau de cire verte, passé à un cordon de soie rouge et verte.

VI

PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE ÉPISCOPALE A GRIGNAN

Le 18 mai 1602.

Pierre André, par la grâce de Dieu, évêque de Valence et de Die... procédant à la visite de Grignan, le 18 mai 1602 et reçu par M. le sacristain et les chanoines de l'église paroissiale dudit lieu où les saints Sacrements s'administrent, lesquels par leurs réponses, nous ont fait entendre que leur église paroissiale de Saint-Jean, depuis trente ans en çà, et davantage, a été démolie, rasée, ruinée entièrement par les hérétiques, sans que depuis on ait pu y faire le service divin et administrer les saints Sacrements ; à l'occasion de quoi, icelle église paroissiale a été transférée par tolérance et bon vouloir de Mgr le comte de Grignan, fondateur de ladite église collégiale Saint-Sauveur de Grignan et du doyen, chanoines et chapitre d'icelle, où lesdits saints Sacrements et divins services ont été administrés et s'administrent encore de présent ; et voulant ordonner de rebâtir ladite église de Saint-Jean qui soulait être la paroissiale, à l'instant, les consuls et habitants auraient supplié ledit seigneur comte et ledit chapitre de leur permettre de continuer l'administration desdits saints Sacrements dans ladite église Saint-Sauveur, ce qu'ils leur auraient accordé bien qu'ils n'aient aucune obligation de contribuer, comme devant fréquenter lesdits saints Sacrements audits lieu de Saint-Sauveur comme en leur paroisse, ne pouvant pour leur pauvreté et autres incommodités rebâtir ladite église de Saint-Jean; lequel accord ensemble les transactions ci-devant passées, lesdits consuls et comte nous ont requis bien humblement vouloir approuver, autoriser et ratifier ; nous avons ordonné et ordonnons que ledit service divin et administration desdits saints sacrements se feront en une partie de ladite l'église Saint-Sauveur qui sera distincte de la collégiale, et ce, par un curé et un secondaire, à la forme qu'anciennement se faisait en ladite église de Saint-Jean et tiendra lieu de paroisse, de quoi acte... etc.

Signé, ✝ Pierre-André de Léberon,
Évêque de Valence et de Die.

VII

EXTRAIT DE SENTENCE ARBITRALE ENTRE LE BARON DE GRIGNAN ET LA COMMUNAUTÉ DE COLLONZELLES.

.... Cum questio moveretur inter nobilem virum Guillelmum Gros, Greynihani dominum ex unâ parte et dominum Petrum de Cornilhon decanum de Collonzellis nomine suo et ecclesiæ suæ ex alterâ parte super cavalcatis, banayragiis, ligagragiis et super quinquagenta solidis et jornalibus hominum et super perceptione bladi et cervicii et super damnis datis, ut dicitur, per nominem Guillelmum Gros, seu suos, seu alios quosque dicto Guillelmo Gros ratum habente... decanus dicebat quod dictus Guillelmus Gros cum hominibus armatis per violentiam intravit territorium de Colonzellis et hibidem cepit boves, vacas, et oves et pecudes et quod plurima animalia hominum dicti loci et dicta animalia secum duxit. Obquam captionem ecclesia de Collonzellis et homines dicti loci damnificata est et damnificati sunt in quinque millibus solidum viennensium... asserebat insuper quod homines de Collonzellis habent jus pascendi cum animalibus suis in territorio Greynihani... acta sunt hœc Greynihani in fortalicio... secundo nonas octobris 1276.

VIII

ENREGISTREMENT DE L'ACTE DE MARIAGE DE M. LE MARQUIS DE GRIGNAN AVEC Mlle DE SAINT-AMAND.

Le deuxième jour de l'année 1695, après les trois publications ordinaires ayant eu la dispense du temps prohibé, et observé tout ce que notre mère l'Église prescrit sur ce sujet, aucun empêchement n'étant intervenu, Monseigneur Louis-Joseph Adhémar de Monteil de Grignan, évêque de Carcassonne, du consentement exprès du curé de cette paroisse, a fait et bénit le mariage entre très-haut et très-puissant seigneur messire Louis Adhémar de Monteil, chevalier, marquis de Grignan, colonel d'un régiment de cavalerie; fils naturel et légitime de très-haut et très-puissant seigneur messire François Adhémar de Monteil, duc de Termes, comte de Grignan et de Campobasso, marquis d'Entrecasteaux et autres lieux, chevalier des ordres du roi et commandant de Provence, et de très-haute

dame Françoise-Marguerite de Sévigné, de cette paroisse, diocèse de Die, d'une part, et demoiselle Anne-Marguerite de Saint-Amand, fille de messire Arnaud de Saint-Amand et de dame Anne de. . ., de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, en présence des parents et amis de dites parties, de messire Joseph de Ripert doyen du chapitre, etc.

Signé, † Louis-Joseph de Grignan, év. de Carcassonne, Louis de Grignan, — A.-M. de Saint-Amand, — M. de Rabutin-Chantal.

Suivent dix-neuf signatures.

(Extrait des registres de l'état-civil de la ville de Grignan).

IX

ENREGISTREMENT DU DÉCÈS DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le dix-huit avril de la susdite année (1696), a été ensevelie dans le tombeau de la maison de Grignan, dame Marie de Rabuthin-Chantal, marquise de Sévigné, décédée le jour précédent, munie de tous les sacrements de l'église, âgée d'environ soixante-dix ans.

DELUBAC, *curé.*

Jacomin. Coulon.

X

1er Nivôse an II. — 20 Décembre 1793.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET ARRÊTÉS DE L'ADMINISTRATION DU DISTRICT DE MONTÉLIMAR.

Séance publique du premier nivôse, 2me année de la République, les administrateurs du conseil du dictrict assemblés, présents : Barnouin, président, etc.

Vu 1° Le décret du 18 mars dernier (vieux style), relatif au dénombrement et désignation des vieux châteaux d'émigrés et autres, compris parmi les biens nationaux ;

2° Celui du 28 vendémiaire qui autorise les représentans délégués

dans les départements et près les armées de la république, à faire procéder à la démolition des châteaux-forts appartenant aux ci-devant seigneurs ;

3° L'arrêté du conseil du département, du 21 frimaire, portant, qu'étant délégué à cet effet par le représentant du peuple (Albite), envoyé près l'armée des Alpes et dans les départements méridionaux, il charge du soin de cette opération les directoires de districts, chacun dans leur ressort, comme plus à portée de connaître les localités et en assurer l'exécution d'une manière utile et analogue aux vœux de la Convention nationale, déclare s'en rapporter à leur zèle et au mode qu'ils croiront devoir adopter à cet égard, et les invite, au surplus, à s'occuper avec la même zèle et au mode qu'ils croiront devoir adopter à cet égard, de la démolition des clochers, tours et donjons faisant partie des ci-devant maisons nationales, acquises par divers citoyens.

Le Conseil considérant :

1° Que rien n'est plus instant que de faire disparaître du sol de la France des monuments qui insultent l'égalité en rappelant ces temps de servitude, de féodalité et de superstition, dont le fardeau a trop longtemps pesé sur un peuple rendu à la liberté;

2° Qu'il n'a pas attendu l'arrêté du département pour ordonner la démolition des cloches existant dans les maisons nationales.

Le procureur-syndic, agent national provisoire, ouï; arrête :

Art. 1. — Tous les ci-devant châteaux, forts, tours et donjons existants dans ce district seront démolis jusqu'aux fondements.

Art. 2. — Il est enjoint à tous propriétaires, non émigrés, des ci-devants châteaux, forts, tours et donjons non séquestrés de les faire démolir dans le délai de trois mois à compter de ce jour.

Art. 3. — A défaut, par lesdits propriétaires, d'avoir commencé de faire procéder dans le présent mois à ladite démolition, elle sera faite d'après l'adjudication qui en sera passée le trente nivôse, dans une des salles de l'administration et en sa présence, au bail, au rabais, le tout au frais des propriétaires qui seront contraints d'en payer le montant sur la présentation de l'extrait du procès-verbal, après que la démolition sera faite.

Art. 4. — Les ci-devant châteaux, tours, forts et donjons, compris dans cette démolition, appartenants à des propriétaires non émigrés, ni séquestrés sont : La Garde, Rochefort, Beaume-Marat et Montboucher.

Art. 5. — Ceux appartenants ou revenants à la nation, et ceux séquestrés, seront démolis aux frais de la Nation, ensuite d'un bail au rabais qui en sera passé en cette commune, par devant le directoire ou les municipalités qui seront à cet effet commises.

Art. 6. — Sont compris au précédent article les ci-devants

châteaux de Puygeron, Grignan, Roussas, Condillac, Clansayes et Charols.

Art. 7 — Des matériaux provenant de la démolition des châteaux, tours et donjons, compris au précédent article, il en sera vendu une partie pour subvenir au paiement du montant de l'adjudication, et le surplus sera laissé à la disposition et surveillance de la municipalité, pour le distribuer de la manière la plus utile aux citoyens peu fortunés de la commune, de tout quoi il sera fait état, dont l'extrait sera adressé à l'administration.

Art. 8. — Les municipalités seront tenues, sous leur responsabilité, de faire rassembler et fermer dans un lieu sûr tous les métaux, fers, plombs, etc. en provenants, pour être adressés à l'administration, et ensuite employés conformément à la loi.

Art. 9. — Les municipalités auront soin de veiller à ce que ces démolitions soient faites avec ordre, et d'en éloigner surtout tout ce qui pourrait occasionner des évènements dangereux et funestes, et finalement, que rien ne soit diverti au préjudice des citoyens peu fortunés.

Art. 10. — Dans chaque commune, le local où étaient élevés des ci-devant châteaux, seront convertis en une place publique au milieu de laquelle sera planté l'arbre de la liberté, dont elle portera le nom.

Art. 11. — Le présent sera adressé aux municipalités du ressort, chargées d'en presser et surveiller la pleine et entière exécution, et en cas de négligence de la part des propriétaires, elles sont chargées de les dénoncer à l'administration.

A Montélimart, en conseil, les an et jours que dessus.

XI

EXTRAIT DE LA GAZETTE DU JOUR

(N° du mardi 10 septembre 1793, l'an II de la République).

—

DE GRIGNAN.

La Société populaire de cette ville voulant s'élever à la hauteur des circonstances, a fait brûler la collection précieuse des tableaux qui ornaient la galerie du ci-devant château de Grignan ; parce que, parmi ces tableaux, il s'en trouvait qui représentaient nos ci-devant rois. Le portrait de Mme de Sévigné échappa. Mais le tombeau leur

a déplu par ce qu'il y avait dessus ces mots : marquise de.......... des gens sensés proposaient de mettre : citoyenne, mais elle ne l'avait jamais été, et déjà le marbre qui contenait l'inscription est brisé. Bientôt on attaque le cercueil de plomb : ô surprise ! le corps de Mme de Sévigné et ses vêtements étant parfaitement conservés, chacun veut de ses dépouilles, on se les arrache, on se bat, et Mme de Sévigné et ses vêtements sont dispersés en mille morceaux......

XII

CERTIFICAT DÉLIVRÉ PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL DU MUY.

—

République Française. — Département de la Guerre.

Liberté, Égalité.

Le Ministre,

Certifie à tous qu'il appartiendra, que le citoyen Jean-Baptiste-Louis-Philippe-Félix Dollières Dumuy, a été employé près les troupes de la république en qualité de lieutenant-général, depuis le six février mil sept cent quatre-vingt-douze, jusqu'au dix-neuf août mil sept cent quatre-vingt-treize, époque à laquelle il a été suspendu ; qu'il a été réintégré le vingt-cinq ventôse an trois, pour commander en chef l'expédition destinée pour les Indes occidentales, a été chargé en fructidor, même année, du commandement provisoire de l'armée du Midy ; mais que, l'expédition précitée n'ayant pas eu lieu, le comité de salut public décida, le sept brumaire an quatre, qu'il devait être considéré comme n'étant plus en activité. Il a été employé en qualité d'inspecteur de l'infanterie de l'armée de Sambre et Meuze le quinze germinal suivant, et suspendu de nouveau le cinq brumaire an cinq. Réintégré par arrêté du Directoire exécutif, du sept pluviôse même année, il s'est embarqué pour l'armée d'Orient, par ordre du général Bonaparte, du vingt-quatre floréal an six ; il a fait en son grade, à cette armée, les campagnes des années six, sept et huit et est chargé, depuis le premier vendémiaire dernier, du commandement de la vingt-unième division militaire.

En foi de quoi il a délivré le présent certificat, pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le onze pluviôse l'an neuf de la république française, une et indivisible.

Signé, Alex. Bertaud.

XIII

ÉPITAPHE DE M. MARTINEL.

Hic jacet
Josephus-Maria-Xaverius
MARTINEL
de Saint-Estève,
Archipresbyter parochus
Grignani, canonicus
honorarius Valenciæ.
Fidei in tempestate
confessor, diebus
plenis operibus,
mœstissimis que
relictis amicis
obiit
et in Domino requievit
Die XXVIII Martii
œtatis XCIV anno
et salutis
M. DCCC. XXX.

Extrait de l'Album

DU CHATEAU DE GRIGNAN.

Pour célébrer la noble dame
Qui fit de ce séjour le plus bel ornement,
Accordez-moi son esprit et son âme,
Et l'éloge est fait à l'instant...

Eysseric, de Carpentras.

De Sévigné l'illustre souvenance
Nous devrait inspirer ;
Mais un seul mot se présente : Impuissance,
Hormis pour vénérer !

Eug. de Lorens.

Sévigné, ton génie et ton rare mérite
Errent dans ces débris que le silence habite.
Ton nom de l'étranger arrête ici les pas,
Pour y chercher en vain ce qu'il ne trouve pas.

Attribués à Casimir Delavigne.

Le temps a dispersé les puissantes tourelles
Des seigneurs de Grignan, maintenant inconnus.
Un nom seul a bravé ses fugitives ailes :
Sévigné vit encore !... et le château n'est plus.

***

En parcourant ces ruines si belles, si éloquentes, j'éprouve un profond sentiment d'estime pour l'honorable propriétaire qui les conserve religieusement à l'admiration de la postérité, et j'en entends sortir ces paroles du royal Prophète : *Ipsi peribunt, tu autem permanes!*

Monseig. de Valence, 17 mars 1841.

Le célèbre manoir dont nos aïeux épris
Exagèrent la gloire à leurs neveux surpris,
Oubliant les rigueurs dont il fut la victime,
Peut enfin apaiser sa plainte légitime.
Obéissant au cri de son cœur généreux,
L'aimable possesseur de ce château fameux,
De nos vieux chevaliers pour consoler les ombres,
Fixera sa demeure auprès de ces décombres.
Ainsi, lorsqu'au sommet ou sur le flanc d'un mont,
Un chêne par la foudre a vu briser son front,
Radieuse, une tige à ses côtés s'élance,
Et jette un doux ombrage à sa dépouille immense.

L'abbé Veyrenc.

La faux du temps a marqué son passage
En ces lieux encor pleins d'un noble souvenir;
Mais Faure, en réparant chaque jour son outrage,
D'un passé si brillant sauve le souvenir.

Pignel, 1841.

Alta domus procerum quæ nuper ad astra ferebat
Frontem, nunc humili cespite tecta jacet.
Ævo quo miranda magis? tunc vana canebat
Regum; humana silet nunc loquiturque Deum.

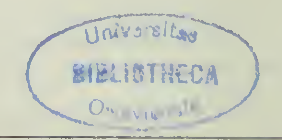
L'abbé Veyrenc.

Des comtes de Grignan qu'est devenue la gloire?
Race, titres, palais, fortune, honneurs, plaisirs,
Tout est pour eux passé. A peine si l'histoire
De leurs nobles vertus redit les souvenirs.
Mais tandis que, gisant dans l'oubli du tombeau,
Ces ombres de grandeur, autrefois si vantées,
Rappellent au chrétien ses dernières années,
Que le rapide temps, de son pesant marteau,
Démolit les palais et renverse les trônes,
Frappe les rois au cœur et brise leurs couronnes,
Dieu seul, grand, éternel, tout puissant, glorieux,
Sur un trône éclatant règne au plus haut des cieux.

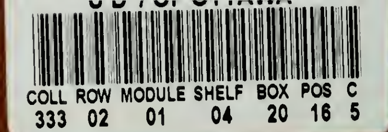
L'abbé Crozat.

TABLE

FIN DE LA TABLE.



VALENCE — IMPRIMERIE MARC AUREL.


COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 01 04 20 16 5